

-COPIE-

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

3618

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

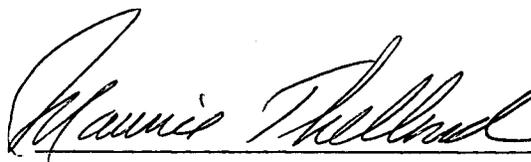
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620, concernant le zonage dans la cité du Cap-de-la-Madeleine.

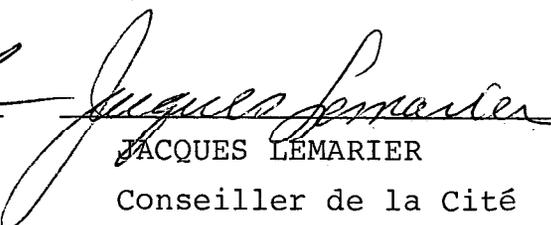
Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVEL-LISTE" le 18 décembre 1978 et l'Hebdo du Cap le 20 décembre 1978, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 27 et 28 décembre 1978, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1978.

  
MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

  
JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A-une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 8 janvier 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance 18/12/78

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 18 décembre 1978, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-1

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
procédure enre-  
gistrement  
règl. no 620

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620, concernant le zonage dans la Cité du Cap-de-la-Madleiene, et tenue les 27 et 28 décembre 1978, soit adopté.

79-2

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 8878 à 8993 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$250,246.33, soit et est adoptée pour paiement.

79-3

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-4

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Ephrem Gauthier,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Irenée St-Arneault,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Eugène Chainé,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Léon Hébert,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Marguerite Boucher Carle,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Wilfrid Sauvageau,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Réal St-Louis,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Paul Bourque,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation  
Maire et Greffier  
signer substitu-  
tion de plans  
avec CPR

79-5

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la substitution de plans en date du 25 octobre 1978, sur l'emprise du Canadien Pacifique aux points milliaires 85.37 et 84.25, telle que demandée dans une lettre du 15 décembre 1978.

ADOPTE

Demande d'em-  
prunter de la  
BCN (700,000.)  
emprunt tempo-  
raire

79-6

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de SEPT CENT MILLE DOLLARS (\$700,000.00), pour fins d'administration.

Cet emprunt sera remboursé le ou avant le 30 mars 1979.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$700,000.00.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie, -demande de subvention.
- b) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, Côte du Beaver Hall, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique par les employés de la Cité en effectuant des travaux, rue Toupin.
- c) Avis de responsabilité de M. Rosaire Coutu, 81, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement des trottoirs.
- d) Avis de responsabilité de Mme Jeannette Dechaine, 100, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement des trottoirs.
- e) Bref d'assignation, Cour supérieure, M. Mario Pellerin -vs- Cité.
- f) Avis de responsabilité de Mlle Jeanne Robert, 26, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages au tapis de sa galerie lors du déblaiement de la neige.

Ajournement  
à 21 heures  
ce 08/01/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

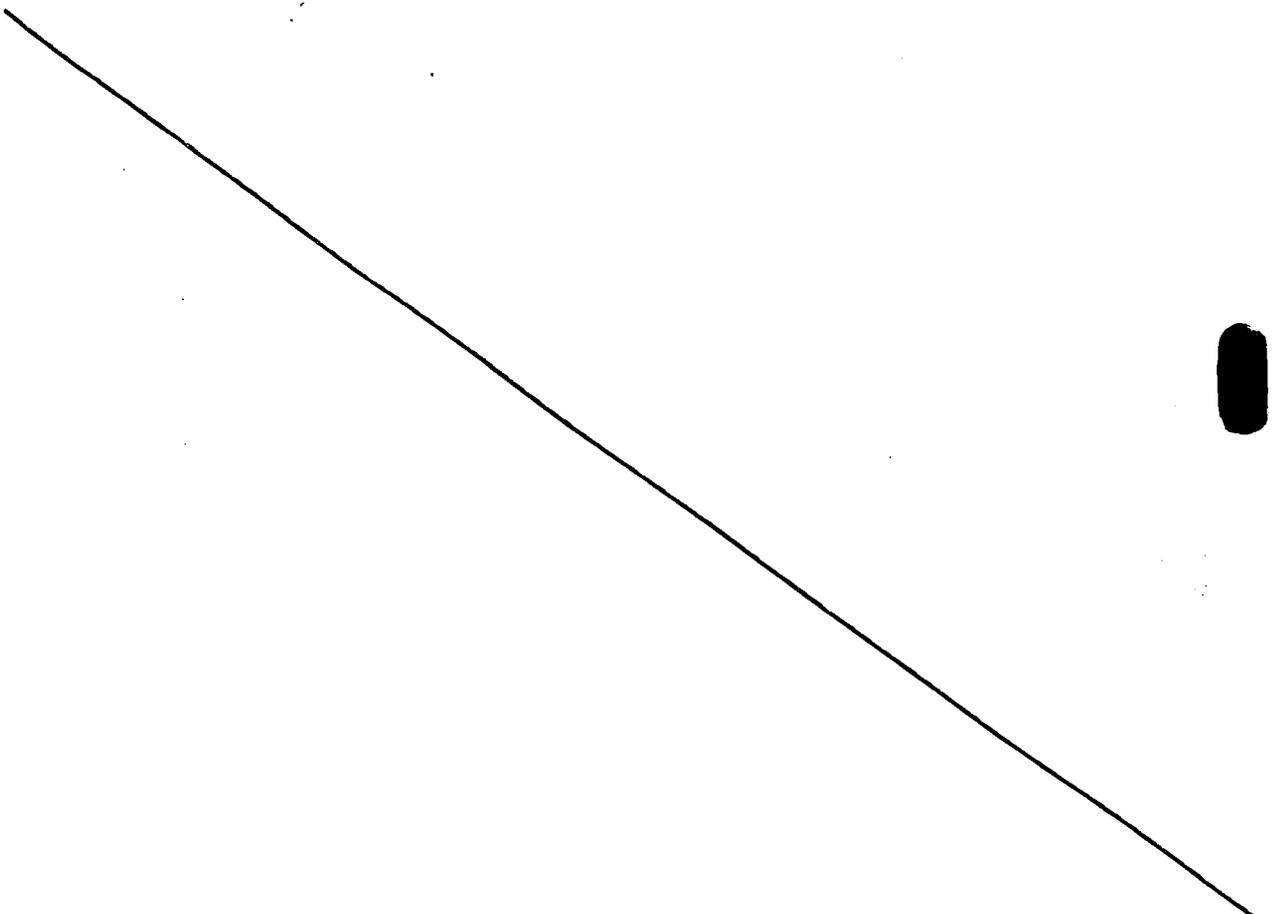
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 21 heures, ce 8 janvier 1979.

79-7

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi le 8 janvier 1979, à 23 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 8 janvier 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Acceptation  
hausse des prix  
de Charbonnerie  
Champlain Ltée

1. Le comité prend connaissance de la lettre de la Charbonnerie Champlain Ltée, avisant la Cité de la hausse de \$0.01 le gallon, du prix de l'huile à chauffage no 2, de l'huile semi-lourde no 4, de l'huile diesel colorée et de l'huile diesel non colorée et accepte cette hausse.

Ingénieur sou-  
mettre plans et  
devis Protection  
Env. (puits)

2. Le comité autorise M. Ronald Marcoux, Ingénieur, à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'environnement, les plans et devis pour un nouveau puits sur le lot 412-28.

Ingénieur  
soumettre  
plans et devis Pro-  
tection Environne-  
ment (plans 638 &  
639)

3. Le comité autorise M. Ronald Marcoux, Ingénieur, à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Berlinguet et Radnor (plans numéros 638 et 639).

- Ingénieur sou-  
mettre plans  
et devis Protec-  
tion Environnement  
(plan no E-624)
4. Le comité autorise M. Ronald Marcoux, Ingénieur, à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc, sur la rue St-Maurice (entre les rues Patry et de Grandmont), (plan no E-624).
- Ingénieur, deman-  
der applications  
par avis public
5. Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à demander par avis public dans le journal, des applications pour le poste de responsable du Service des immeubles et de la signalisation.
- Acceptation des  
recommandations  
du Dir. Police  
pose de pancartes
6. Le comité accepte les recommandations du Directeur de la Police concernant la pose de pancartes "ARRET" sur le boulevard Pie XII, à l'intersection des rues St-André et d'Argenson, de même que des pancartes de stationnement à temps limité de 30 minutes, sur la rue de l'Aviation, côté est, jusqu'à l'intersection de la rue Dessureault.
- Congé sans solde  
à M. Jean-Claude  
Lagacé
7. Le comité accorde un congé sans solde à M. Jean-Claude Lagacé, président du syndicat des employés extérieurs, pour la période du 4 mai au 30 juin 1979.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, -déblaiement des trottoirs, côté ouest, rue St-Maurice.
- b) Lettre de François Veillette, terrain rue Berlinguet.
- c) Rapport déneigement, année 1978.
- d) Lettre de M. Réjean Giguère, assurance des policiers-pompiers.
- e) Rapport des permis de construction, décembre 1978.
- f) Conciliation de banque, novembre 1978.
- g) Rapport de la Police, novembre 1978.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de comité  
séance du 08/01/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 8 janvier  
1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la  
présente séance.

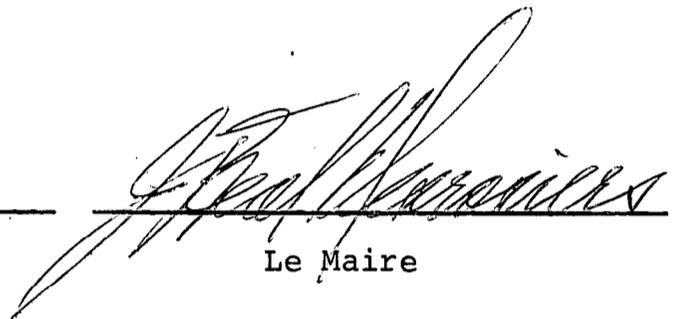
79-8

ADOPTÉ

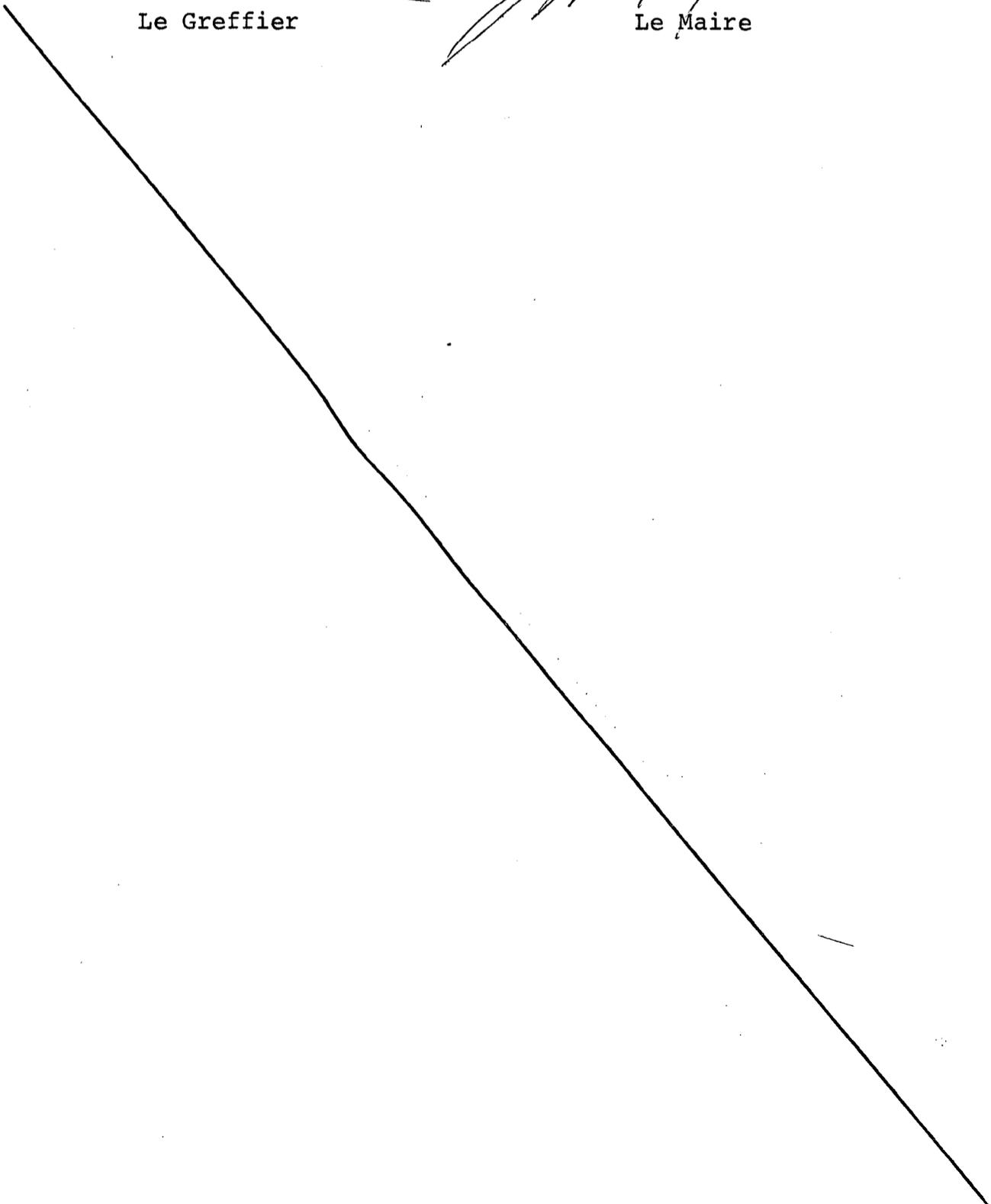
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 15 janvier 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

procès-verbaux

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

séances 08/01/79

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 8 janvier 1979, et de l'assemblée d'ajournement à 21 heures, le 8 janvier 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-9

ADOPTE

Adoption liste

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

de comptes

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

79-10

a) les chèques numéros 8994 à 9095 inclusivement	\$202,489.54
b) service de la dette et retenues diverses	\$ 8,640.86
c) les listes de paies 50 à 53 inclusivement	\$265,360.20,
le tout formant un déboursé total de	\$476,490.60,

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-11

Mme Bibiane St-Pierre,	Prop. par Cons. Onil Vallieres
M. Stanislas de Grandmont,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Roland Thiffeault,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Alain Paquette,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Albert Blais,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Jean Carle,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Georges Picard,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Henri Rousseau,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Alain Rousseau,	Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 444-D, intitulé:

"Règlement amendant le règlement no 444, tel que modifié par les règlements nos 444-A, 444-B et 444-C, concernant l'établissement d'un régime de rentes pour tous les officiers et employés permanents de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15ième jour du mois de janvier 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Adoption  
règlement  
no 444-D

79-12

Avis de  
motion

79-13

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de toutes les associations AFEAS de la Cité demandant qu'une rue soit nommée au nom de "Eveline Harnois.
- b) Avis de responsabilité de Mme Yvette Dargis, 160, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement du temps des fêtes.
- c) Avis de responsabilité de M. Raymond Rouette, 107, rue Hébert, Cité. RE: Dommages à la clôture de sa propriété sise au 12, rue St-Georges, Cité, lors du déneigement.

Ajournement  
à 21.27 h  
ce 15/01/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

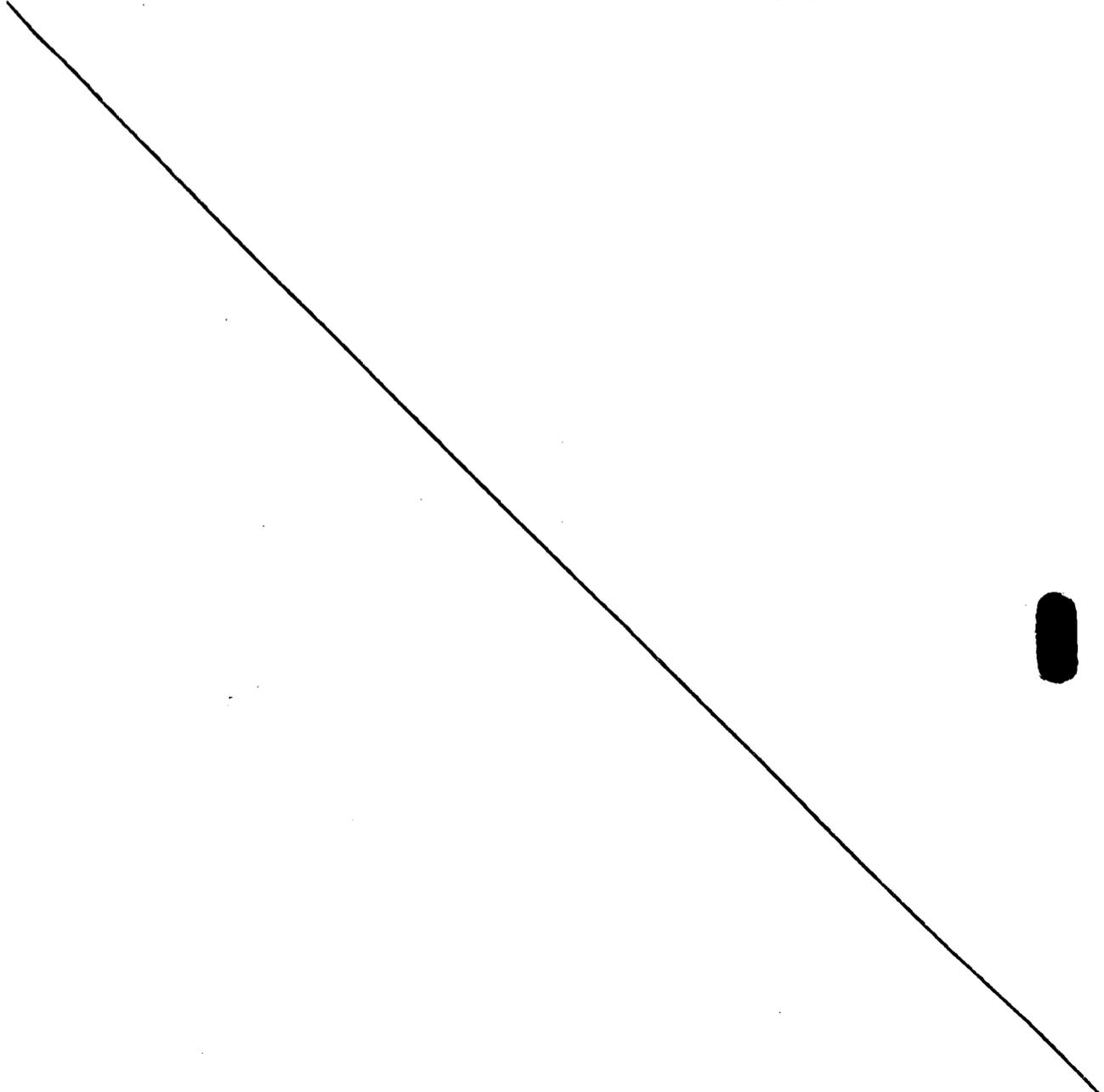
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée  
à 21 heures 27 minutes, ce 15 janvier 1979.

79-14

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fût tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 15 janvier 1979, à 21.00 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 15 janvier 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Policiers temps  
supplémentaire  
classique interna-  
tionale de chiens

1. Le comité accepte que du temps supplémentaire soit payé au Service de la Police pour assurer la protection du public lors de la classique internationale de chiens (Châteaudun), les 27 et 28 janvier 1979.

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires municipales, réunion d'information sur la loi du zonage agricole.
- b) Lettre de l'Hydro-Québec, acceptation de l'échange de terrain avec la Cité (rue Laflèche).
- c) Lettre de Chevrotec Inc., demande de changement au règlement de zonage.
- d) Rapport surplus prévu en 1978, \$13,000.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la  
Cité

Adoption  
rapport  
de comité  
séance du  
15/01/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du  
15 janvier 1978, soit adopté tel que lu par le greffier  
à la présente séance.

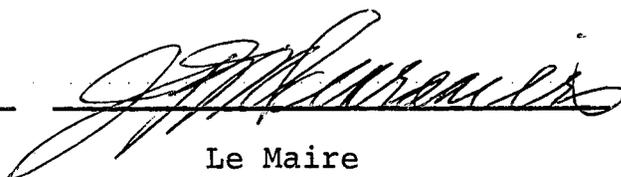
79-15

ADOPTE

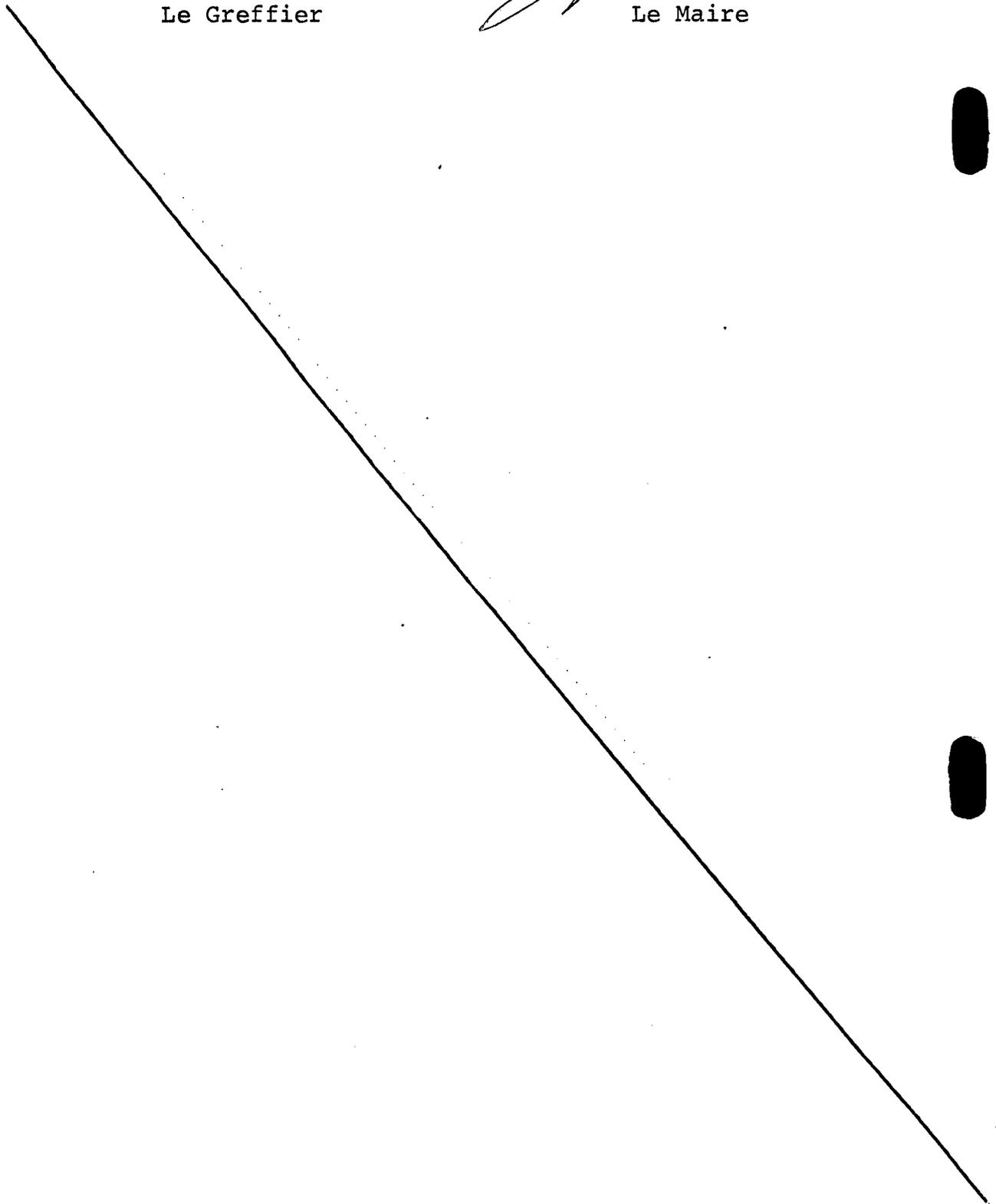
ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire



Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 29 janvier 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbaux  
séances 15/01/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-16

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 15 janvier 1979, et de l'assemblée d'ajournement à 21.27 heures, le 15 janvier 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-17

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 9096 à 9183 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$341,114.68, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-18

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alexandre Voyer,

Prop. par Cons. Jacques Lemarier

Mme Antonio Richard,

Prop. par Cons. Jacques Lemarier

Mlle Yvette Boucher,

Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

M. Marcel Abran,

Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

Révérénd Père Aram Ethier,

Prop. par Cons. Jacques Lemarier

M. Albert Dallaire,

Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

## ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
Commission d'urb.  
réunion 17/1/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 1979, de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 12 inclusivement, en corrigeant à l'article 4, 4.5 mètres au lieu de 4.6 m.

79-19

## ADOPTE

Règlement no 623  
modifié

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 623 soit modifié de la façon suivante:

79-20

Que les mots "et commerciales" soient retranchés au premier et deuxième "CONSIDERANT";

et que soient ajoutés aux articles 1,2,3,4 et 5, après le mot "acquérir", les mots "pour fins industrielles".

## ADOPTE

Maire et Gérant  
signer protocole  
d'entente avec  
Services Urbains  
de la Mauricie Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le maire et le gérant à signer le protocole d'entente entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Services Urbains de la Mauricie Inc., pour l'année 1979 ou une partie de l'année 1979, et que la contribution mensuelle de la Cité aux Services Urbains de la Mauricie Inc., soit portée de \$6,095.83 à \$6,735.83, et comme il est convenu que le gouvernement versera une subvention égale à ce dernier montant, le trésorier est autorisé à verser mensuellement la somme de \$13,471.66 formant un total de \$161,660.00.

79-21

## ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

79-22

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NO 620 DELIMITANT LA CITE EN ZONES ET SECTEURS ET REGISSANT L'USAGE ET LA CONSTRUCTION POUR CES ZONES ET SECTEURS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 29ième jour du mois de janvier 1979.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

79-23

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NO 624 A L'ARTICLE 3".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 29ième jour du mois de janvier 1979.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de citoyens de la Cité demandant que la rue Duchesne soit mieux déblayée.
- b) Avis de responsabilité de Mme Doria Robert, 49, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déblaiement des trottoirs.
- c) Avis de responsabilité de Mme Thérèse Lamarre, 30, rue Crevier, Cité. RE: Dommages à des pins lors du soufflage de la neige.
- d) Avis de responsabilité de M. Jean-Noël Morin, 240, rue Latreille, Cité. RE: Dommages possibles à sa pelouse et sa rocaille lors du bris d'une conduite d'eau.
- e) Avis de responsabilité de Mlle Jeanne Robert, 26, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le béliet mécanique.

- f) Avis de responsabilité de Garage Vallée & Fils Enr., 54, rue St-Emile, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.
- g) Avis de responsabilité de M. André Côté, 11, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à la clôture de la cour arrière de sa propriété.
- h) Avis de responsabilité de M. Roméo Johnston, 1327, rue Des Chenaux, Trois-Rivières. RE: Dommages à une marche d'escalier en fer forgé de sa propriété sise au 32, rue Brunelle, Cité, lors du déblaiement.
- i) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1050, côte du Beaver Hall, Montréal. RE: Dommages à un de leurs poteaux par un véhicule de la Cité, face au 420, 1<sup>e</sup> Rue, Cité.
- j) Avis de responsabilité de M. Emile Fiset, 2, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa clôture par l'équipe de déneigement.
- k) Avis de responsabilité de M. Jean-Jacques Houle, 34, boul. Duplessis, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la chenille qui déblaie les trottoirs.

Ajournement à  
21.45 h  
ce 29/01/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée  
à 21 heures 45 minutes, ce 29 janvier 1979.

79-24

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 29 janvier 1979, à 21.00 heures 45 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Projet Jeunesse-Canada au Travail "Supervision d'activités estivales"

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet "Jeunesse-Canada au Travail".

IL EST PROPOSE par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

APPUYE par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

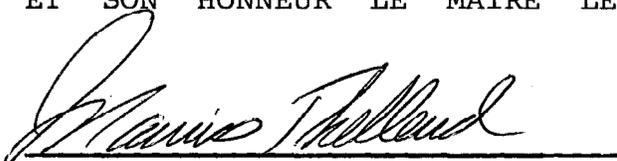
79-25

ET RESOLU:

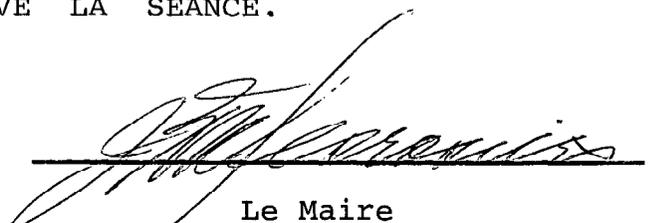
- a) D'autoriser la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à présenter un projet connu sous le nom de "supervision d'activités estivales", tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse-Canada au Travail".
- b) De désigner et nommer M. J.-Réal Desrosiers, Maire, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.
- c) D'autoriser le trésorier de la Corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

3 6 3 5

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 5 février 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbaux  
séances 29/01/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 29 janvier 1979, et de la séance d'ajournement à 21.45 heures, le 29 janvier 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-26

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 29 janvier 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Hausse des prix de Charbonnerie Champlain Ltée
1. Le comité prend connaissance d'une lettre de la Charbonnerie Champlain Ltée, avisant la Cité de la hausse de \$0.01 le gallon de l'huile à chauffage légère no 2, de l'huile semi-lourde no 4, de l'huile diesel colorée et de l'huile diesel non colorée et accepte cette hausse.
- Soum. de Keuffel & Esser Can. Ltée pour locateur magnétique
2. Le comité recommande d'accepter la soumission de Keuffel et Esser du Canada Limitée, en date du 7 décembre 1978, pour un locateur magnétique (GA52) au prix de \$930.00, dépense à être prise au fonds de roulement.
- Ing. demander soumission système ventilation
3. Le comité autorise l'ingénieur de la Cité à demander des soumissions pour l'installation d'un système de ventilation au garage municipal.
- M. Jacques Bettez nommé dir. de la planification
4. Le comité recommande que M. Jacques Bettez soit nommé directeur de la planification, et ce, au sens du règlement no 620 (zonage).
- Autorisation signer protocole entente avec C.S.R.V.F.
5. Le comité autorise le maire et le greffier à signer le protocole d'entente d'échange de services entre la Cité et la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges.
- Taux de \$0.05 par jour retard bibliothèque municipale
6. Le comité autorise de porter à \$0.05 le taux chargé pour chaque jour de retard, pour la remise des volumes empruntés à la bibliothèque municipale.
- Politique de location au centre culturel
7. Le comité accepte les recommandations du régisseur aux équipements concernant la politique de location du centre culturel, lesquelles seront en vigueur à partir du 1er mai 1979.
- Poser 4 "ARRET" rues Du Passage et Aubuchon
8. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Police de poser quatre "ARRET" à l'intersection des rues Du Passage et Aubuchon.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministère des Transports, -creusage de fossés pour drainage.
- b) Lettre du NOUVELLISTE, -centenaire du pont des chapelets (1979).
- c) Lettre de M. Roger Gélinas, -demande d'un changement de zonage.
- d) Lettre du Ministère des Affaires municipales, -échange de terrain avec Structures Laminex.
- e) Projets 61 et 112 déposés .
- f) Rapport de la Police, -mois de décembre 1978.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption           Proposé par M. le conseiller   ONIL VALLIERES  
 rapport de        Appuyé par M. le conseiller   JACQUES LEMARIER  
 comité  
 séance du 29/1/79   ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
 le 29 janvier 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
 greffier à la présente séance.

79-27

ADOPTE

Adoption           Proposé par M. le conseiller   LAURENT LAVERGNE  
 liste de        Appuyé par M. le conseiller   JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 comptes

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

79-28

a) Les chèques numéros 9184 à 9258 inclusivement   \$271,021.53  
       les chèques numéros 9259 à 9392 inclusivement   \$219,728.67  
 b) les listes de paies 1 à 4 inclusivement           \$361,420.19,  
 le tout formant un déboursé total de:               \$852,170.39,  
 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies        RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-29

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire  
 J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wildy Chabot,                   Prop. par Cons. Claude Champoux  
 Mme Alberta Crête,                Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent  
 offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs  
 plus sincères condoléances.

ADOPTE

Octroi demandé  
 pour service  
 du cadastre

79-30

CONSIDERANT qu'en 1978, le Ministre des Terres et Forêts,  
 l'honorable Yves Bérubé, a accordé un montant de \$21,000.00  
 pour la compilation cadastrale de 7,000 lots de subdivision  
 pour le cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que le nombre total de subdivisions s'élève à  
 environ 15,000 lots et qu'ainsi il resterait environ 8,000  
 lots à compiler pour compléter ce travail;

CONSIDERANT que lorsque ce travail sera complété, ces plans de  
 compilation deviendront un outil des plus sérieux, tant pour  
 l'évaluation foncière, que pour l'établissement des services  
 municipaux ou encore pour la planification du développement  
 de notre municipalité.

Il est proposé et unanimement résolu de demander à l'honorable Yves Bérubé, Ministre des Terres et Forêts, d'octroyer en 1979 un montant d'environ \$25,000.00, qui permettrait de compléter cette compilation cadastrale et de la rentabiliser dès cette année par son utilisation dans nos différents services municipaux.

ADOPTE

Terrains site industriel à

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

\$1.30 mètre carré

ET RESOLU: Que la résolution numéro 76-249 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le prix des terrains dans le site industriel de la Cité, soit porté à \$1.30 le mètre carré.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-32

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-18-6, 552-251 et 553-110, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 janvier 1979, et portant le numéro 3365.

Que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain dans le site industriel à Club de Raquetball de la Mauricie Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-33

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Club de Raquetball de la Mauricie Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 415-1-18-6, 552-251 et 553-110, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 9,105.6 mètres, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$11,837.28, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTÉ

Résolution  
no 78-441 abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

acceptation  
d'un plan

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-441, soit et est abrogée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante:

79-34

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-18-5, 552-245 et 553-107, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 1er novembre 1978, et portant le numéro 22914.

ADOPTÉ

Résolution no  
78-443  
amendée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-443, adoptée le 20 novembre 1978, soit et est amendée de la façon suivante:

79-35

Que le lot "418-1-18-5" soit remplacé par "415-1-18-5", les autres termes de la résolution numéro 78-443 restant les mêmes.

ADOPTÉ

Echange de terrains  
entre la Cité et  
Structures Laminex  
Limitée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise un échange de terrains, entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Structures Laminex Limitée, dans le but d'agrandir le terrain municipal sur lequel est construit le garage municipal, l'immeuble des services professionnels et techniques, le hangar à sable, sel et abrasifs et autres dépendances, et de constituer ainsi une réserve suffisante d'espace pour un temps indéfini et pouvoir au besoin, ouvrir une voie d'accès à la rue Houssard.

79-36

*voir résolution  
no  
79-64*

Que pour ces fins, la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine cède à Structures Laminex Limitée, les immeubles suivants: les lots 421-C-2 et 421-5 ainsi qu'une partie des lots 421-D-3 et 421-E-18.

En contre-échange, Structures Laminex Limitée cèdent à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une partie du lot 421-E.

Ces lots font partie du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer l'acte d'échange et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer.

## ADOPTE

Projet  
Jeunesse-Canada  
au Travail  
"Les parcs et  
l'animation"

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet Jeunesse-Canada au Travail.

79-37

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU:

- a) D'autoriser la Corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Les parcs et l'animation", tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse-Canada au Travail".
- b) De désigner et nommer M. J.-Réal Desrosiers, Maire, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.
- c) D'autoriser le trésorier de la Corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Projet  
Jeunesse-Canada  
au Travail  
"Soccer mineur  
au Cap-de-la-  
Madeleine"

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;  
CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet "Jeunesse-Canada au Travail".

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-38

ET RESOLU:

- a) D'autoriser la Corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Soccer mineur au Cap-de-la-Madeleine", tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse-Canada au Travail".
- b) De désigner et nommer M. J.-Réal Desrosiers, Maire, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.
- c) D'autoriser le trésorier de la Corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Projet  
Jeunesse-Canada  
au Travail  
"Socio-Culturel  
pour jeunes ado-  
lescents"

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet "Jeunesse-Canada au Travail".

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-39

ET RESOLU:

- a) D'autoriser la Corporation à présenter un projet connu sous le nom de "Socio-culturel pour jeunes adolescents", tel que préparé dans le cadre du programme "Jeunesse-Canada au Travail".
- b) De désigner et nommer M. J.-Réal Desrosiers, Maire, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

- c) D'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 624-A

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 624-A, intitulé:

79-40

"Règlement amendant le règlement numéro 624 autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration pour l'année 1979", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion

79-41

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR PERMETTRE A LA BRIGADE DES POMPIERS D'ACCORDER SES SERVICES A UNE AUTRE CORPORATION MUNICIPALE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de février 1979.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Jacques Lachapelle -taxe d'eau.
- b) Lettre de la ville de Granby -utilisation du mot "stop".
- c) Pétition de citoyens de la rue Notre-Dame demandant l'annulation de la résolution no 78-413-5 concernant le non-stationnement sur la rue Notre-Dame, entre les rues St-Laurent et de l'Hôtel-de-Ville.

- d) Avis de responsabilité de M. Michel Jodoin, 170, rue Gilles, Cité. RE: Dommages à un sapin lors du soufflage de la neige.
- e) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1060, rue Université, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique lors du déneigement sur la rue Thibeau.
- f) Avis de responsabilité de Mme Irène St-Amand, 59, rue Vaillancourt, Cité. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue Rochefort.
- g) Avis de responsabilité de Mme Jacques Langlois, 90, rue Charbonneau, Cité. RE: Dommages à des cèdres par la charrue.
- h) Avis de responsabilité de M. Jeannot Dumont pour Mme Cécile Dumont, 75, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à sa pelouse par l'équipe de déneigement.
- i) Avis de responsabilité de M. Jacques Veillette, 414, 1<sup>ère</sup> Rue, Cité. RE: Dommages à sa propriété par la machinerie de la Cité.
- j) Avis de responsabilité de Laviolette Auto Location (Tilden) 2251, rue Royale, Trois-Rivières, par M. Michel Girard. RE: Dommages à une roue de leur véhicule dans un trou de la rue Rochefort.
- k) Avis de responsabilité de Mme Gertrude Lemaire, 464, rue Baillargeon, Cité. RE: Dommages à une vitre (le bris) par le chasse-neige de la Cité.

Ajournement à  
21.30 h  
ce 05/02/79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée  
à 21 heures 30 minutes, ce 5 février 1979.

79-42

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 5 février 1979, à 21.00 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 5 février 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Acceptation de  
vendre terrain  
à M. Robert  
Vaugeois

1. Le comité accepte de vendre à M. Robert Vaugeois, un emplacement d'environ 300 pieds de front par 147 pieds de profondeur, situé sur la rue Vachon, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Achat de bancs  
pour les parcs  
de la Cité

2. Le comité autorise l'achat de bancs pour les parcs selon les informations fournies par le régisseur aux équipements, à même le budget 1979.

Pas de remise si  
annulation au  
centre culturel

3. Le comité n'autorise pas de remise, aux locataires du centre culturel, en cas d'annulation d'événements.

Signer contrat avec 4. Le comité autorise le maire et le gérant à signer  
Société protectrice le contrat avec la Société protectrice des animaux  
des animaux de la Mauricie.

5. Le comité n'autorise pas la publication d'une annonce  
dans Le Nouvelliste, pour le samedi 17 mars 1979.

## CORRESPONDANCE:

- a) Rapport de l'enlèvement de la neige au 31 janvier 1979.
- b) Rapport des permis de construction, janvier 1979.
- c) Conciliation caisse et banque, décembre 1978.
- d) Communiqué de l'Union des Municipalités du Québec  
sujet: conférence municipale sur l'aménagement du  
territoire.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
05/02/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 5  
février 1979, soit adopté tel que lu par le greffier à  
la présente séance.

79-43

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

*Maurice Thellend*      *J. Beaumier*  
Le Greffier                      Le Maire

3 6 4 7

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 6 février 1979, à 17.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Nous, soussignés, Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, renonçons par la présente, à l'avis de convocation de la séance spéciale de ce jour.

(Signé) Jacques Lemarier, Conseiller quartier no 1

(Signé) Jean-Claude Beaumier, Conseiller quartier no 2

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Conseiller quartier no 3

(Signé) Laurent Lavergne, Conseiller quartier no 4

(Signé) Onil Vallières, Conseiller quartier no 5

(Signé) Claude Champoux, Conseiller quartier no 6.

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois de février 1979.

(Signé) Maurice Thellend

Greffier de la Cité

---

Promesse de  
vente à la  
Société d'Habita-  
tion du Québec  
terrains pour  
O.M.H.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-447-2, adoptée le 20 novembre 1978 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à la Société d'Habitation du Québec, un emplacement connu et désigné comme étant une partie des lots 406-294, 629-26-7 et 629-26-25, faisant partie du cadastre révisé de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie d'environ 90,412 pieds carrés, au prix de \$0.60 le pied carré, pour le prix total de \$54,247.20, délimité comme suit:

Au sud sur une largeur de 141.25 pieds par la rue Chemin du Passage;

à l'est sur une longueur de 420 pieds par la rue Père-Joyal, lot 629-31;

au nord sur une longueur de 210 pieds par la rue Bellevue, lot 629-28-1;

à l'ouest sur une longueur d'environ 408 pieds par les résidus des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25;

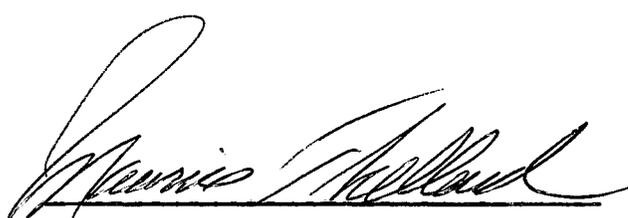
au sud-ouest sur une longueur de 130 pieds par le lot 406-295.

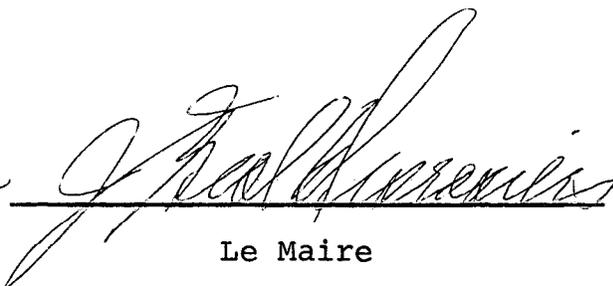
Le tout afin d'y ériger une habitation à loyers modiques pour personnes âgées.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer cette promesse de vente.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 12 février 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières

formant un quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbaux  
 séances du  
 05/02/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 5 février 1979, et de la séance d'ajournement à 21.30 heures, le 5 février 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
 procès-verbal  
 séance spéciale  
 du 06/02/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 6 février 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Camille Lebrun, Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

79-45

79-46

79-47

Adoption procès-  
verbal Commission  
d'Urbanisme  
séance 06/02/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 6 février 1979, de la Commission d'Urbanisme, soit et est adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

79-48

ADOPTE

Félicitations au  
comité de reclas-  
sement ex-employés  
de la Wayagamack

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'ayant pris connaissance du rapport du comité de reclas-  
sement des ex-employés de l'usine Wayagamack (Cap-de-la-  
Madeleine), les membres de ce Conseil désirent remercier et  
féliciter les membres du comité et plus particulièrement M.  
Gérald Durocher, le président, pour le travail objectif  
qu'ils ont accompli et les résultats encourageants qu'ils  
ont obtenus.

79-49

ADOPTE

Félicitations  
Mme Jean Lepage  
103 ans

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Qu'à l'occasion du cent troisième anniversaire de naissance  
de MADAME JEAN LEPAGE, le 17 février 1979, les membres du  
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine lui offrent leurs  
plus sincères félicitations et formulent le voeu que sa  
santé lui permette de vivre pleinement cette année exception-  
nelle.

79-50

ADOPTE

Projet Jeunesse-  
Canada au travail  
"Balisage et dépol-  
lution du St-  
Maurice"

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à  
l'élaboration d'un programme "Jeunesse-Canada au Travail".

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

79-51

ET RESOLU:

- a) D'autoriser la Corporation à présenter un projet connu sous  
le nom de "Balisage et dépollution du St-Maurice", tel que  
préparé dans le cadre du programme "Jeunesse-Canada au Travail".
- b) De désigner et nommer M. J.-Réel Desrosiers, Maire,  
administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette  
fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant  
ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immi-  
gration du Canada.

- c) D'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 620-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 620-1, intitulé:

79-52

"Règlement concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 315-C

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 315-C, intitulé:

79-53

"Règlement concernant l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant d'accorder ses services à une autre corporation municipale", soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Réal Mongrain, 438, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à une haie lors du déblaiement des trottoirs.
- b) Avis de responsabilité de M. Fernand Lacoursière, 40, rue Ouimet, Cité. RE: Dommages à sa clôture par les employés au déneigement.
- c) Avis de responsabilité de M. René Lafontaine, 355, rang St-Flavien, Valmont. RE: Dommages à son automobile causés par le mauvais état de la chaussée, coin St-Laurent et Dessureault.
- d) Avis de responsabilité de Mme Diane P. Leduc, 370-A, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue Rochefort.

- e) Avis de responsabilité de M. Nelson Lamothe, 630, rue Corbin, Cité. RE: Dommages à une épinette par la souffleuse de la Cité.
- f) Avis de responsabilité de M. Marcel Lachance, 63, rue St-Emile, Cité. RE: Dommages à un mur de pierres de sa propriété par la machinerie lourde de la Cité.
- g) Avis de responsabilité de Bell Canada, 1060, rue Université, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique par un véhicule de la Cité lors du déneigement sur la rue Latreille.

Ajournement  
à 21 heures  
27 minutes  
ce 12/02/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

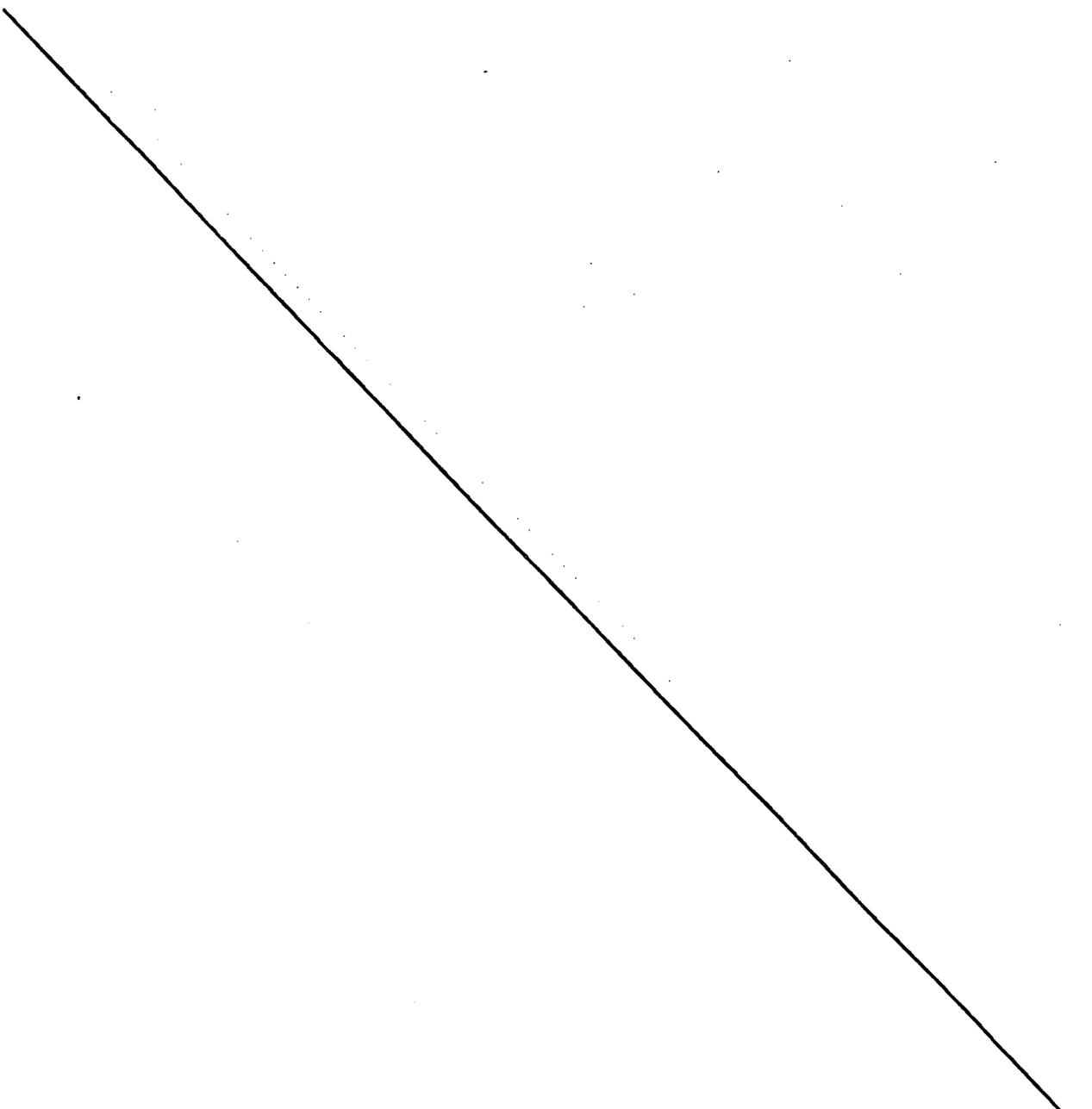
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée  
à 21 heures 27 minutes, ce 12 février 1979.

79-54

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 12 février 1979, à 21.00 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 février 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Acceptation vente terrain à M. Réal Tapps et Associés 1. Le comité autorise la vente d'un terrain à M. Réal Tapps et Associés, dans le secteur de la rue Vachon, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.
- Cession école des Saints-Anges à la Commission Scolaire du Cap 2. Le comité autorise le notaire Normand Houde à préparer le contrat pour être soumis à la Commission Scolaire Cité par Commission du Cap-de-la-Madeleine, pour la cession à la Cité de Scolaire du Cap 79-71 l'école des Saints-Anges, et cette cession devra être faite pour des fins municipales, pour le prix de \$1.00.
- Acceptation hausse des prix de Charbonnerie Champlain Ltée 3. Le comité prend connaissance d'une lettre de la Charbonnerie Champlain Ltée, en date du 9 février 1979, avisant la Cité de la hausse du prix de l'huile à chauffage no 2 (\$0.537 le gallon), de l'huile semi-lourde no 4 (\$0.5105 le gallon), de l'huile diesel colorée (\$0.5395 le gallon), de l'huile diesel non colorée (\$0.6145 le gallon), plus une taxe de \$0.25 le gallon, et le comité accepte cette hausse.

Acceptation  
hausse des prix de  
cie Pétrolière  
Impériale Ltée

4. Le comité prend connaissance d'une lettre de la compagnie Pétrolière Impériale Ltée, en date du 8 janvier 1979, avisant la Cité de la hausse du prix de l'essence de 0.7¢ le gallon, et le comité accepte cette hausse.

Demande des  
employés ex-  
térieurs acceptée  
(indemnité salaire  
assurance-groupe)

5. Le comité accepte la demande faite par le local 2220, concernant l'indemnité salaire payée par l'assurance-groupe des employés extérieurs et présentée dans une lettre du président du local 2220, en date du 12 février 1979, à la condition que le changement demandé n'entraîne pas de déboursés supplémentaires pour la Cité.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap -invitation pour le 26 février 1979.
- b) Communiqué de l'U.M.Q. séminaire sur l'initiation à la vie municipale.
- c) Avis donné aux employés extérieurs.

(Signé) Maurice thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance 12/02/79

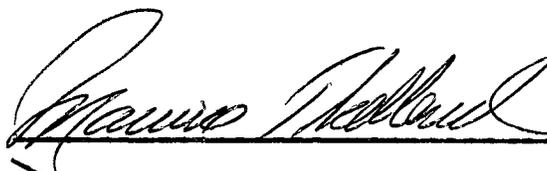
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 12 février 1979, soit adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-55

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

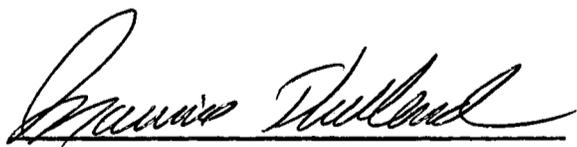
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-1, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 16 février 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 février 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

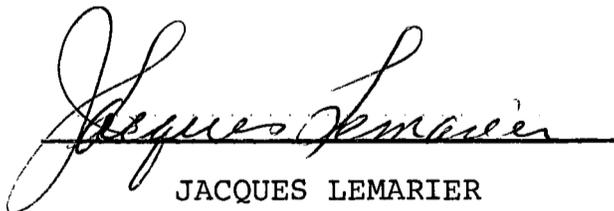
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-1, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-1 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23ième jour du mois de février 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 26 février 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbaux  
 séances du  
 12/02/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 12 février 1979, et de l'assemblée d'aujourd'hui à 21.27 heures, le 12 février 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-56

ADOPTE

Adoption procès-  
 verbal  
 procédure  
 enregistrement  
 règl. 620-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-1, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 22 et 23 février 1979, soit adopté, tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-57

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 19 février 1979

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Engagement de Mme Yolande Pépin, Service de la Police 1. Le comité recommande que Mme Yolande Pépin soit engagée sténo-dactylo secrétaire classe 2, au Service de la Police, aux conditions de la convention collective des employés de bureau.
- Acceptation vendre terrain à M. Yvon Dorion 2. Le comité accepte de vendre à M. Yvon Dorion, le lot no 422-C-59, dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre, après le désistement de "Gouttières Aluminium Enr."
- Acceptation vendre terrain à Bois et Décors de la Mauricie Inc. 3. Le comité accepte de vendre à Bois et Décors de la Mauricie Inc., un terrain de 125 pieds de front, par la profondeur du terrain existant, dans le secteur de la rue Vachon, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.
- M. Laurent Lavergne délégué CRD 04 4. Le comité recommande que M. Laurent Lavergne soit nommé délégué de la Cité au Conseil régional de Développement de la région 04, pour 1979.
- Installation nouveau système téléphonique Hôtel-de-Ville 5. Le comité recommande l'installation d'un nouveau système téléphonique, modèle 200, à l'Hôtel-de-Ville, le tout tel que proposé dans un rapport de Bell Canada en date du 23 janvier 1979, et accepté à la présente séance.
- Changement de la chaudière en fonte, Hôtel-de-Ville 6. Le comité recommande le changement de la chaudière en fonte, à l'Hôtel-de-Ville seulement, le tout selon le rapport du Directeur des Achats, en date du 12 février 1979.
- Annulation de comptes à recevoir cour municipale 7. Le comité autorise l'annulation des comptes à recevoir au montant de \$155.00, soit les causes numéros 233-76 et 238-76, de la cour municipale, telle que recommandée par le greffier de ladite cour, en date du 31 janvier 1979.
- Taxes imposées dès que services disponibles 8. Le comité recommande que les taxes de services soient imposées (aqueduc, égout, entretien des rues) dès que cesdits services sont disponibles.

Correspondance:

- a) Rapport financier du restaurant de l'aréna.
- b) Lettre du Ministère de la Justice, nomination du juge municipal suppléant.
- c) Lettre de M. Gaston Guilbeault, location centre culturel.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance 19/02/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 19 février 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-58

ADOPTE

Adoption  
liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 9393 à 9556 inclusivement, comportant un déboursé total de \$143,745.93, soit et est adoptée pour paiement.

79-59

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-60

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. H.-Rôméo Dumas,	Prop. par Cons. J.-P. Lavergne
Mlle Gertrude Giguère,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Maurice Rocheleau,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Jean Gaillardetz,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Arthur Doucet,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme William Veillette,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme David Therrien,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Henri Beaudet,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Rodolphe Gaillardetz,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Yvon Lehouiller,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Conseiller Onil  
Vallières nommé  
Maire-suppléant

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-61

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er mars 1979, les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment M. Onil Vallières, Maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, soit jusqu'au 30 juin 1979 inclusivement.

ADOPTE

Gérant municipal  
nommé greffier  
"pro tempore"

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le gérant, M. Roland Desaulniers soit  
nommé greffier "pro tempore" pour la période du 18 mars  
au 7 avril 1979 inclusivement, soit la période pendant  
laquelle le greffier sera en vacances.

79-62

ADOPTE

Félicitations  
M. Roland  
Gauthier  
nommé Gérant  
à la CIP

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Monsieur Roland  
Gauthier pour sa nomination récente à la direction de  
l'usine de la Compagnie Internationale de Papier à Trois-  
Rivières.

79-63

ADOPTE

M. J.-M. Chastenay  
engagé faire dési-  
gnation échange de  
terrains Cité et  
Structures Laminex  
Ltée

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre,  
soit engagé pour faire la désignation technique des terrains  
à échanger entre la Cité et Structures Laminex Ltée, en  
vertu de la résolution numéro 79-36.

79-64

ADOPTE

Avis de motion  
(forage d'un  
puits)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

79-65

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE FORAGE D'UN PUIITS SUR LE LOT 412-28".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26ième jour du mois de février 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
 (amender règlement Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
 no 573, régime manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
 retraite Maires je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
 et Conseillers) séance, un règlement intitulé:

79-66

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NUMERO 573 ET METTRE  
 EN APPLICATION L'ARTICLE 44-B DE LA LOI NUMERO 79 CON-  
 CERNANT LE REGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET CONSEILLERS  
 MUNICIPaux DES CITES ET VILLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 26ième jour du mois de février 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Henri Chartier, 130, rue  
 Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture par une  
 pelle mécanique de la Cité.
- b) Avis de responsabilité de M. Roger Goyette, 30, rue  
 Morin, Cité. RE: Dommages à sa propriété par la souffleuse  
 de la Cité.
- c) Avis de responsabilité de Mme Joseph Milot, 261, rue  
 Loranger, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le bris  
 d'un tuyau d'eau de la rue De Blois.
- d) Avis de responsabilité de M. Louis Samson, 259, rue  
 Loranger, Cité. RE: Dommages à sa propriété (sa cave)  
 par le bris d'un tuyau d'eau de la rue De Blois.
- e) Avis de responsabilité de Mme Pierrette B. Trépanier, App. 6,  
 235, rue Langevin, Cité. RE: Dommages à son automobile lors  
 du déneigement de la rue Langevin.

Ajournement  
 à 21.30h  
 ce 26/02/79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures  
 30 minutes, ce 26 février 1979.

79-67

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3 6 6 1

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 26 février 1979, à 21.00 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Ajournement à  
mardi 27 février  
1979, 22.30h

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 heures 30 minutes, le 27 février 1979.

79-68

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 27 février 1979, à 22 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 février 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Acceptation  
hausse des prix  
de Charbonnerie  
Champlain Ltée

1. Le comité prend connaissance d'une lettre de la Charbonnerie Champlain Ltée, avisant la Cité d'une hausse de \$0.02, pour le prix de l'huile à chauffage et de l'huile diesel, en date du 23 février 1979, et le comité accepte cette hausse.

Location du centre  
culturel au groupe  
"Weight-Watchers"

2. Le comité recommande que la demande de Mme Rose Lacombe concernant la location du centre culturel pour le groupe "Weight-Watchers" soit agréée. Cependant, cette dernière devra se conformer aux conditions qui seront en vigueur à partir du 1er mai prochain (et fournir un casier adéquat pour remiser l'équipement requis pour leurs activités).

Equivalent  
8 heures aux  
contremaîtres

3. Le comité recommande que soit payé aux contremaîtres l'équivalent de 8 heures de travail pour une journée non ouvrable de garde, à partir du 24 février 1979.

Location de l'aréna au mois d'août

4. Le comité recommande d'accepter l'offre de location de l'aréna pour la tenue d'une école de hockey au mois d'août, ainsi que celle du Club de Patinage artistique pour la même période.

Signer protocole d'entente avec Services Urbains de la Mauricie Inc.

5. Le comité autorise le Maire-suppléant, M. Onil Vallières et le Gérant à signer le protocole d'entente entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Services Urbains de la Mauricie Inc., pour 1979 ou une partie de 1979.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministère de l'Agriculture, -zonage agricole.
- b) Rapport de la Police, janvier 1979.
- c) Rapport revalorisation du pouvoir municipal.
- d) Etats financiers de l'O.M.H., au 31 décembre 1978.
- e) Rapport annuel (1978), évaluation, construction, urbanisme.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance 26/02/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 26 février 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-69

ADOPTE

Demande à la C.M.Q. approuver engagement de crédit pour téléavertisseurs et appareils Minitors

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le conseil accepte la "location-achat" de 7 téléavertisseurs Pageboy 11 et de 4 appareils Minitors avec chargeur et antenne, et demande à la Commission municipale du Québec d'approuver cet engagement de crédit.

79-70

ADOPTE

Résolution  
no 79-55-2

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

abrogée  
Cession école

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-55-2 soit et est  
abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la  
suivante:

Saints-Anges  
à la Cité par  
Commission  
Scolaire du Cap

Que le Conseil autorise le notaire Danielle Lesieur,  
à préparer le contrat pour être soumis à la Commission Sco-  
laire du Cap-de-la-Madeleine pour la cession à la Cité de  
l'école des Saints-Anges, et cette cession devra être faite  
pour des fins municipales, pour le prix de \$1.00.

79-71

ADOPTE

Acceptation  
travaux d'enfouis-  
sement de con-  
duites souter-  
raines, rue  
Thibeau

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les  
travaux d'enfouissement de conduits devant recevoir des  
câbles, demandés par la compagnie Bell Canada, soient  
exécutés sur la rue Thibeau côté ouest entre Des Prairies  
et la limite nord-ouest avec St-Louis-de-France.

79-72

Le tout devant être exécuté conformément aux plans numéros  
414, 415, 416, 417, 418 et partie de 419, faisant partie du  
consentement municipal numéro 643 et du dossier numéro 914449  
de la compagnie Bell Canada et aux conditions suivantes:  
Le pavage devra être remis à son état original et sur une  
fondation identique à celle existante, suivant les spéci-  
fications du Service des Travaux publics, et cela dans le  
plus bref délai après la fin des travaux.

Les trottoirs sur la rue Thibeau, où les travaux seront  
exécutés, seront refaits par la Cité, aux frais de la com-  
pagnie Bell Canada.

La compagnie sera responsable de la protection des conduites  
souterraines, propriété de la Cité, et de tous les dommages  
pouvant être causés, tant aux propriétés de la Cité que celles  
des propriétés privées, en face desquelles les travaux seront  
effectués.

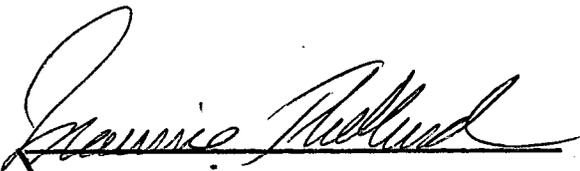
La compagnie sera entièrement responsable de l'état des ou-  
vrages temporaires, jusqu'à la reconstruction des trottoirs  
et pavage.

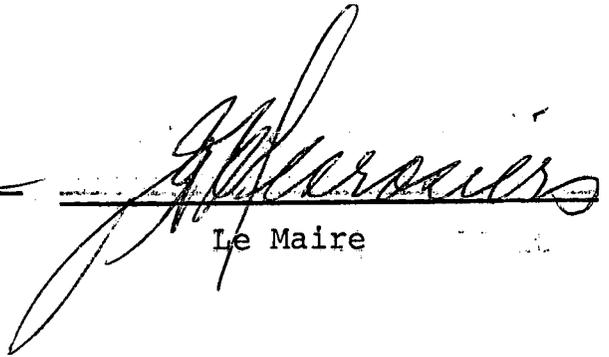
La compagnie devra s'assurer que l'entrepreneur qui exécutera  
les travaux respectera les normes de sécurité pour la signa-  
lisation routière sur le chantier.

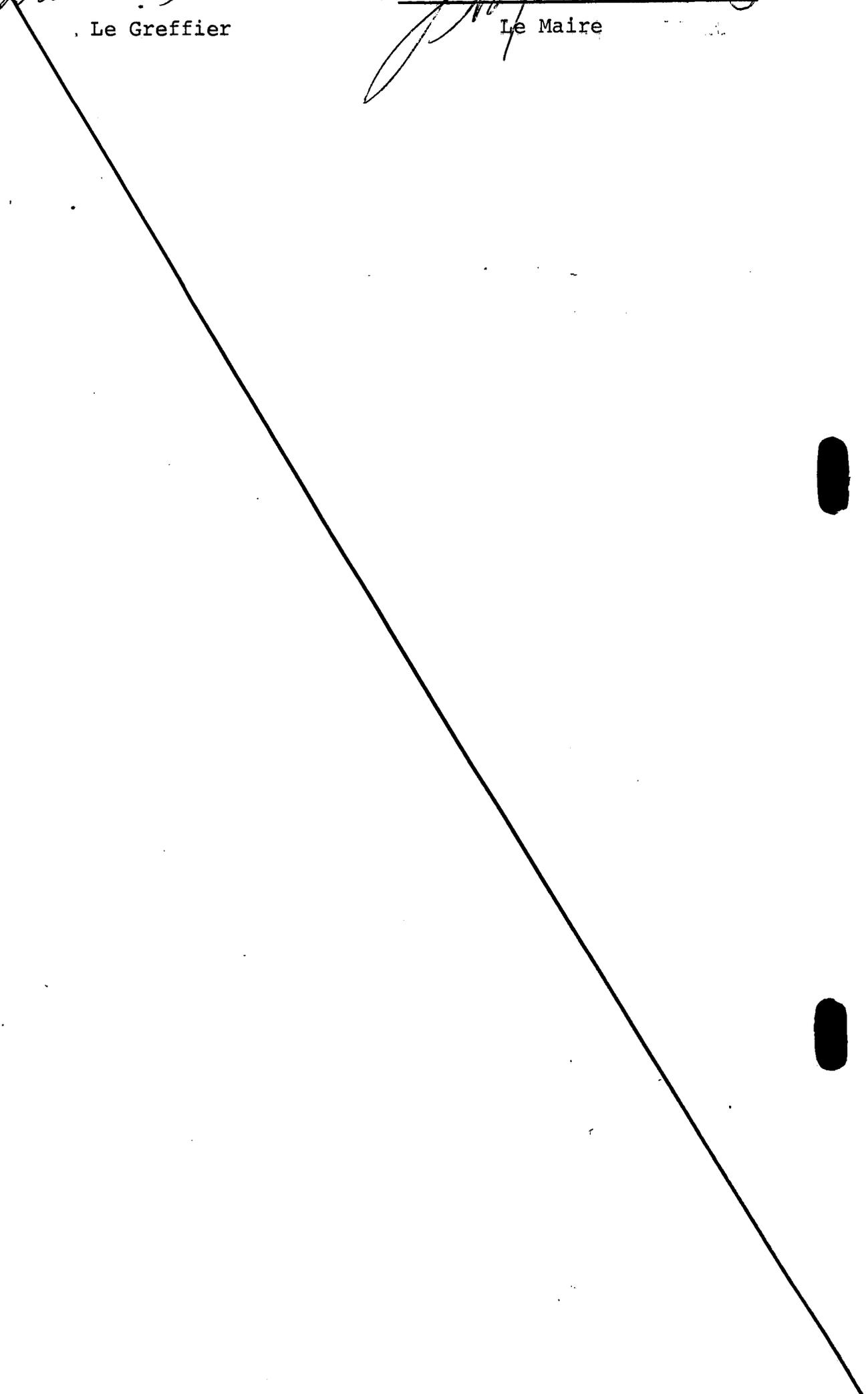
ADOPTE

3 6 6 5

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire



CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 5 mars 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant: Onil Vallières  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-  
 verbaux  
 séances du  
 26/02/79 et  
 27/02/79  
 79-73

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 26 février 1979, de la séance d'ajournement à 21.00 30 minutes, le 26 février 1979, et de la séance d'ajournement du mardi 27 février 1979, à 22 heures 30 minutes, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Alfred Rehel,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Paul Desaulniers,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Sylvie Côté,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Alma Duhaime,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. William Huggins,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Jean Tousignant,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Léon Lacroix,	Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

79-74

Acceptation Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

états financiers Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

O.M.H.  
79-75  
ET RESOLU: Que le Conseil accepte les états financiers au 31 décembre 1978, de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, C.A.

## ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

d'un plan Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

79-76  
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 415-1-18-7, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 22 février 1979, et portant le numéro 3389.

Que le Maire-suppléant et le Greffier de la Cité, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

## ADOPTE

Vente d'un terrain à Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Motel Octogone Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Inc.  
79-77  
ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Motel Octogone Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site commercial (secteur C-4), le lot 415-1-18-7, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 11,955.5 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$15,542.15, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après

contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- C) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-78

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-252 et 553-111, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 23 février 1979, et portant le numéro 23043.

ADOPTE

Adoption du  
rapport du  
trésorier  
(P.S.E.M.)

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévalué des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

79-79

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1978, la somme totale de \$36,000., représentant \$1,000. par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a requis de M. Réjean Giguère, trésorier, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1978 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU QUE M. Réjean Giguère a déposé auprès du conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions;

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le conseil dans ce domaine.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: D'adopter ledit rapport de M. Réjean Giguère et le faire parvenir au ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Résolution numéro 78-354 abrogée  
(vente d'un terrain à Mme  
Blanche  
Beaumier )  
79-80

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-354, soit et est  
abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Avis de motion  
79-81

procédures demander  
injonction interdire  
sollicitation d'argent  
Ass. Policiers-  
Pompiers du Cap Inc.

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
Que l'aviseur légal soit autorisé à prendre les procédures  
nécessaires pour demander une injonction permanente afin  
d'interdire toute sollicitation d'argent dans le public  
de la part de l'Association des Policiers-Pompiers du  
Cap-de-la-Madeleine Inc.

ADOPTE

Avis de motion  
79-82

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC  
ET D'EGOUT SUR LES RUES BERLINGUET ET RADNOR".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de mars 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
79-83

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE BORDURES  
DE BETON ET DE PAVAGE SUR LES RUES BERLINGUET ET RADNOR".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de mars 1979.

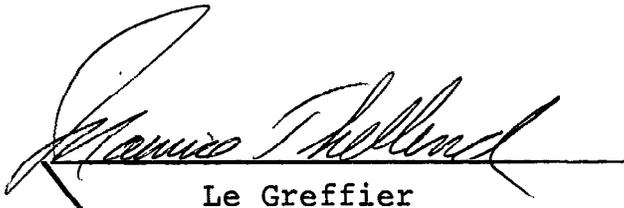
(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

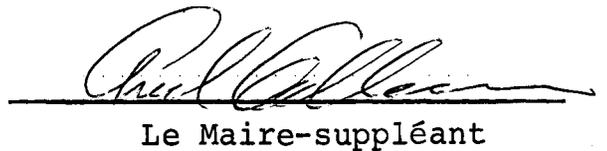
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de l'Association de Chasse et Pêche de la Mauricie Inc., C.P. 1284, Trois-rivières. RE: Dommages à leur propriété par de l'eau en date du 22 février 1979.
- b) Avis de responsabilité de Mme Diane Marchand pour Mme Suzanne Robinson, 70 rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à propriété, ses arbres et sa haie par le bris d'une conduite d'eau de la rue Rocheleau.

SUPPLEANT

ET SON HONNEUR LE MAIRE- LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 12 mars 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant: Onil Vallières  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbal  
 séance du 05/03/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-84

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 5 mars 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 5 mars 1979

PRESENTS:

Monsieur le Maire-suppléant: Onil Vallières  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Gérant congrès  
 O.M.H.

Colloque Conseil  
 des loisirs de  
 la Mauricie Inc.

1. Le comité autorise le Gérant à assister au congrès de l'O.M.H., les 19, 20 et 21 avril 1979.
2. Le comité autorise Messieurs les Conseillers Claude Champoux et Jacques Lemarier et Messieurs Roger Gravel et Yves Boissonault, à assister au colloque du Conseil des loisirs de la Mauricie Inc., qui aura lieu le 31 mars 1979.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministère de l'Agriculture, -inspecteur des mauvaises herbes.
- b) Lettre du Ministère des Affaires municipales, -octroi de \$27,600.00.
- c) Programmation d'hiver 1979, -rapport de M. Yves Boissonault.
- d) Lettre de Canatec Inc., -offre de service, préparation de portefeuille d'assurances.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité  
séance du  
05/03/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 mars 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-85

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-86

Mme Donat Limoges,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Paul-Eugène Lavigne,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Robert Badeaux,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. André Bergeron,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Henri Brousseau,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente d'un terrain  
à "87403 Canada  
Ltée" (secteur C-4)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-87

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "87403 Canada Ltée", faisant affaires sous la raison sociale de "Centre du Jardin de la Mauricie Enr.",

aux conditions normales d'une vente dans notre site commercial (secteur C-4), les lots 552-252 et 553-111, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 4,241.12 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$5,513.46, payable comptant,

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-88

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-331 à 551-381, 552-248 à 552-255, 552-238-1, 552-238-2, 552-238-3, 552-240-1 et 552-240-2, 552-5-2, 552-7-9, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 janvier 1979, et portant le numéro D-3853.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-89

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-382 et 551-383, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 8 mars 1979, et portant le numéro D-3862.

ADOPTE

*résol. annulée  
par 79-139*

Vente de terrains à la Cité par Les Jardins Jacques Lemercier Inc. (\$1.) ouverture de rues

79-90

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier Inc.", les lots numéros 551-382, 551-313, 551-331, 551-332, 551-347, 551-351, 551-355, 551-356, et 552-241, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR (\$1.00), et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Adoption d'un plan

79-91

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 552-253, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 27 février 1979, et portant le numéro D-3390.

Que le Maire-suppléant et le Greffier de la Cité, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Bois et Décors de la Mauricie Inc. (secteur C-4)

79-92

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Bois et Décors de la Mauricie Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site commercial (secteur C-4) le lot 552-253, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1,746.29 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$2,270.18, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat a intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser..

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-93

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 116-119-1 et 116-119-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 1er mars 1979, et portant le numéro 23046.

ADOPTE

Résolution 78-420 amen- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

dée pour Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

"Produits Sanitaires Mauriciens Inc."

ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-420 soit et est amendée de la façon suivante: que les mots "Mimy Spécialités Enr. (M. Maurice St-Pierre)", soient remplacés par les mots "Produits Sanitaires Mauriciens Inc."

79-94

ADOPTE

Notaire Réjean Giroux préparer une option pour espace vert de Les Jardins Jacques Lemercier Inc, (partie lot 551)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer une option en vertu de laquelle "Les Jardins Jacques Lemercier Inc.", consentent à céder à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le terrain représentant 10% de la superficie sur une partie du lot 551 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et que la partie ainsi cédée le soit à titre d'espace vert.

79-95

ADOPTE

Avis de  
motion  
(nouveau  
règlement  
enlèvement  
des vidanges)

79-96

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR ABROGER LE REGLEMENT NUMERO 424 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE ET LE REMPLACANT PAR UN NOUVEAU REGLEMENT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12ième jour du mois de mars 1979.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Roland Gauthier, Gérant de la CIP, remerciements.
- b) Avis de responsabilité de Godin, Lacoursière & Girard, par M. Gilles Lacoursière, avocat. RE: Procureur de M. Réal Mongrain en rapport avec sa réclamation du 5 février 1979, pour des dommages à une haie par la charrue de la Cité.
- c) Avis de responsabilité du Centre Commercial Châteaudun, 630, rue Thibeau, Cité, par M. Claude Marcouiller, responsable. RE: Dommages à leur propriété par le bris d'un tuyau d'eau appartenant à la Cité.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 26 mars 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire : J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbal  
 séance du 12/03/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 12 mars 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-97

ADOPTÉ

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 mars 1979

PRESENTS:

Monsieur le Maire-suppléant: Onil Vallières

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Offre  
 d'achat de  
 M. Yves Bouchard

1. Le comité accepte l'offre d'achat faite par M. Yves Bouchard, pour un terrain situé dans le secteur de la rue Vachon, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Installation  
nouveau puits  
offre à C.P.  
Ste-Madeleine

2. Le comité recommande qu'une offre d'achat de \$0.25 le pied carré soit faite par la Cité à la Caisse populaire Ste-Madeleine, pour le lot 412-28 du Cadastre officiel fait pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, afin d'y installer un nouveau puits (un terrain de 100' X 200').

Prêt de l'aréna  
Escadrille 350

3. Le comité autorise le prêt de l'aréna pour le samedi, 26 mai prochain, à l'occasion de l'inspection annuelle de l'Escadrille no 350 des Cadets de l'Air du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Société des Jeux du Québec Inc.  
-mise en candidature pour l'organisation de la finale des Jeux du Québec.
- b) Lettre de les Entreprises Blouin Ltée: offre de matériel pour pistes cyclables.
- c) Lettre de la Société d'Agriculture, district de la Mauricie -annonce dans le programme de l'exposition 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du 12/03/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 mars 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-98

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- a) Les chèques numéros 9557 à 9599 inclusivement \$2,426.195.78  
les chèques numéros 9600 à 9743 inclusivement \$ 299,173.31
- b) les listes de paies 5 à 11 inclusivement \$397,821.95
- c) service de la dette, effets bancaires,  
remboursement d'emprunt temporaire etc. \$1,444,285.14,

79-99

le tout formant un déboursé total de \$4,567,476.18, soit et est adoptée pour paiement.

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-100

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilbert Labonté,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Lucien Dupuis,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Paul-Yvon Lamothe,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
Mme Paul Brunel-Blier,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Rolande Larose-Pépin,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Ferdinand Dufresne,	Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
Mlle Alice Bergeron,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Adrien Mercile,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. André Pépin,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Alfred Fortier,	Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Remplacer le  
dépot de  
\$25,000 par

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

bon de garantie,  
Jules Milette Inc.  
(contrat vidanges)

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise le trésorier de la Cité à remettre à Jules Milette Inc., les vingt-cinq mille dollars (\$25,000.) de dépot de garantie, donnés pour l'exécution du contrat des vidanges, et le remplacer par un bon de garantie du Groupe Commerce pour le même montant.

79-101

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal Comm.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Urbanisme  
séance 13/3/79

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 13 mars 1979, en biffant l'article 6.

79-102

ADOPTE

Achat de  
2 automo-  
biles de

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Trois-Rivières  
Chevrolet (1970)  
Ltée

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, au montant de \$10,619.90, pour l'achat de deux (2) automobiles, modèle 1979.

79-103

ADOPTE

Les Entreprises Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

L. Bergeron Ven- Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

tilation Inc. pour  
système de venti-  
lation au garage  
municipal

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine acceptent la soumission de "Les Entreprises L.  
Bergeron Ventilation Inc." au montant de \$25,300.00, pour le  
système de ventilation pour le monoxyde de carbone au garage  
municipal, en autant qu'elle est conforme aux plans et devis.

79-104

ADOPTE

Saillant Inc.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

pour achat de

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

tuyau cuivre

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission

entrées de ser-

de Saillant Inc., au montant de \$2,620.33, pour l'achat de

vice

tuyau de cuivre pour entrées de service 1979.

79-105

ADOPTE

Saillant Inc.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

pour achat accou-

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

plements Smith-

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission

Blair no 441

de Saillant Inc., au montant de \$565.44, pour l'achat d'accou-  
plements Smith-Blair no 441, ou l'équivalent.

79-106

ADOPTE

J.U. Houle Ltée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

achat d'accès-

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

soires tuyau

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission

transite

de J.U. Houle Ltée, au montant de \$220.84, pour l'achat d'ac-  
cessoires pour tuyau transite Johns-Manville, classe 1500.

79-107

ADOPTE

Albert Viau Ltée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

achat de "bell

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

joint clam"

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission

79-108

de Albert Viau Ltée, au montant de \$3,892.81, pour l'achat  
de "bell joint clam".

ADOPTE

Maranda Inc.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

pour achat de

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

chemises

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission

de Maranda Inc., au montant de \$2,499.12, pour l'achat de

79-109

chemises.

ADOPTE

Uniformes Inter- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
nationaux Ltée Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

pour achat de  
blousons

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
de Uniformes Internationaux Ltée, au montant de \$3,610.00,  
pour l'achat de blousons.

79-110

ADOPTE

Albert Viau Ltée Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
achat de matériaux Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

pour aqueduc

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
de Albert Viau Ltée, au montant de \$5,254.20, pour l'achat de  
matériaux pour aqueduc.

79-111

ADOPTE

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

79-112

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES  
DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26ième jour du mois de mars 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

79-113

"REGLEMENT CONCERNANT LA RATIFICATION D'UNE ENTENTE POUR  
L'USAGE, L'ORGANISATION, LE MAINTIEN, L'ADMINISTRATION ET  
L'EXPLOITATION EN COMMUN D'UN TERRAIN POUR L'ELIMINATION DES  
DECHETS, DETRITUS ET ORDURES MENAGERES PAR LA METHODE D'ENFOUIS-  
SEMENT SANITAIRE".

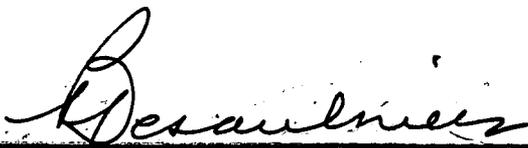
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26ième jour du mois de mars 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

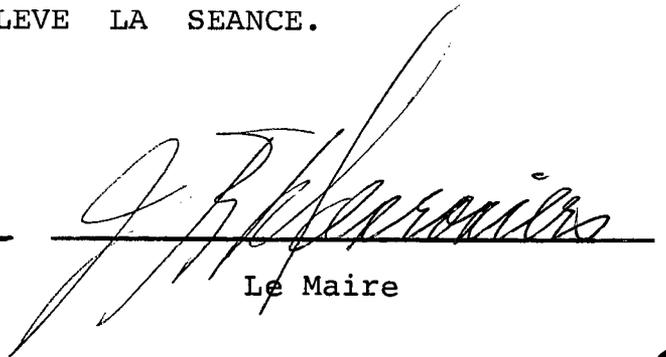
## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Ligue de Crosse du Cap-de-la-Madeleine. sujet: aréna.
- b) Affidavit de la Cour provinciale, Lise Veillette Lafontaine vs. Cité.
- c) Avis de responsabilité de M. Maurice Duchesne, 229, rue St-Léon, Cité. RE: Dommages à son sous-sol par le refoulement des égouts.
- d) Avis de responsabilité de Mme Marguerite Boivin, 43, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la machinerie de la Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. Robert Johnson, 232, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue St-Maurice.
- f) Avis de responsabilité de Mme Suzanne Leboeuf, 215, rue St-Laurent, Shawinigan-Sud. RE: Dommages à son automobile lors d'un accident causé par la surface glacée de la rue St-Jean-Baptiste.
- g) Avis de responsabilité de M. Jean-Marie Gosselin, 245, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à sa clôture lors du déneigement au cours de l'hiver.
- h) Avis de responsabilité de M. Réal Cyr et Mme Lise Cyr, 14, rue Alice, Cité. RE: Dommages à leur clôture lors du déneigement au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 28 mars 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 règlement 629

79-114

"A L'EFFET D'ADOPTER LE REGLEMENT CONCERNANT LA RATIFICATION D'UNE ENTENTE POUR L'USAGE, L'ORGANISATION, LE MAINTIEN, L'ADMINISTRATION ET L'EXPLOITATION EN COMMUN D'UN TERRAIN POUR L'ELIMINATION DES DECHETS, DETRITUS ET ORDURES MENAGERES PAR LA METHODE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE".

Il est proposé par Monsieur JEAN-PAUL LAVERGNE, conseiller, et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 629 concernant la ratification d'une entente pour l'usage, l'organisation, le maintien, l'administration et l'exploitation en commun d'un terrain pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par la méthode d'enfouissement sanitaire, soit et est adopté.

ADOPTE

Acceptation  
 états financiers  
 au 31 décembre  
 1978

79-115

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé unanimement  
 ET RESOLU: D'accepter les états financiers de la Cité, au 31 décembre 1978, vérifiés par la firme de comptables Morin, Cadieux et Matteau.

ADOPTE

Consentement  
 des membres

du Conseil d'ajouter  
 d'autres articles  
 à cette séance  
 spéciale

CONSIDERANT que tous les membres du Conseil municipal sont présents à la présente session spéciale du Conseil;  
 CONSIDERANT que tous les membres du Conseil municipal consentent à ajouter ce qui suit et qui n'était pas inclus dans l'avis d'une session spéciale donné par son Honneur le Maire le 26 mars 1979;

79-116

IL EST PROPOSE, APPUYE ET UNANIMEMENT RESOLU d'ajouter:

- a) accepter le rapport de comité du 26 mars 1979;
- b) résolution pour accepter les travaux d'enfouissement de Bell Canada;
- c) achat de foulards, mitaines et gants;
- d) achat de képis;
- e) achat de pantalons et d'une tunique;
- f) avis de motion pour achat d'équipement aux travaux publics;
- g) avis de motion pour règlement de fermeture de rues;
- h) félicitations à Mlle Annie Plourde.

CORRESPONDANCE:

1. griefs de M. André Morin et Mme Huguette T. Renaud.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 26 mars 1979

PRESENTS:	Monsieur le Maire:	J.-Réal Desrosiers
	Messieurs les Conseillers:	Jacques Lemarier
		Jean-Claude Beaumier
		Jean-Paul Lavergne
		Laurent Lavergne
		Onil Vallières
		Claude Champoux
	ainsi que le Gérant,	M. Roland Desaulniers
	et l'Ingénieur,	M. Ronald Marcoux

- |   |   |
|---|---|
| Vendre terrain<br>à Radiateur R.M.<br>Enr.  | 1. Le comité recommande de vendre à Radiateur R.M. Enr. un terrain ayant façade sur la rue Berlinguet dans le nouveau secteur industriel.   |
| Vente de terrain<br>à M. Maurice<br>Bourque | 2. Le comité recommande de vendre à M. Maurice Bourque, 80, rue Charbonneau, Cap-de-la-Madeleine, un terrain ayant façade sur la rue Berlinguet dans le nouveau secteur industriel. |
| Lumières de<br>10,000 lumens                | 3. Le comité recommande la pose de lumières de 10,000 lumens, de la façon suivante: une lumière sur la rue Rocheleau et deux lumières sur Des Prairies, coin Frontenac.             |

- Mutation de M. Jean-Marie Jodoin
4. Sur recommandation du directeur de Police, M. François Darche, le Conseil mute le lieutenant Jean-Marie Jodoin au service de la prévention des incendies et du crime et demande que le sergent Claude Hamel remplisse temporairement la fonction de responsable de la gendarmerie.
- Cotation Motorola du Canada
5. Le comité n'accepte pas la cotation de la compagnie électronique Motorola du Canada en date du 17 mars 1979, concernant les équipements récepteurs "pageboy" et récepteurs "minitor".
- Demande de la Ligue de Crosse du Cap-de-la-Madeleine
6. Le comité n'accepte pas la demande de la Ligue de Crosse du Cap-de-la-Madeleine datée du 15 mars 1979, considérant le rapport écrit du gérant de l'aréna, M. Roger Gravel, et demande au gérant municipal de répondre à la Ligue de Crosse.
7. Le comité accepte la recommandation de M. René Tremblay, c.o., m.e.d., concernant l'engagement d'un surintendant en immeubles et signalisation et retient les services de M. Clément Gélinas, 25 Jean-Talon, Cap-de-la-Madelaine. Ce dernier sera payé au même salaire que les autres surintendants.

## CORRESPONDANCE:

- a) Documents du Conseil Canadien de la Sécurité.
- b) Lettres de MM. Robert Léger et Denis Durand.
- c) Rapport de Police et Incendies -février 1979.
- d) Conciliation de Caisse et Banque -février 1979.

(Signé) Le Greffier de la Cité  
ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.

Adoption  
rapport de  
comité  
séance 26/03/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité du 26 mars 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-117

ADOPTE

Acceptation  
travaux d'en-  
fouissement de  
câbles par Bell  
Canada

79-118

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les travaux d'enfouissement de conduits devant recevoir des câbles, demandés par la compagnie Bell Canada, soient exécutés sur la rue Des Prairies côté nord entre les limites nord-est avec Ste-Marthe et le poste de l'Hydro Québec.

Le tout devant être exécuté conformément aux plans numéros 401, 405 et 406 faisant partie du consentement municipal numéro 646 et du dossier numéro 914638 de la compagnie Bell Canada et aux conditions suivantes:

Le pavage devra être remis à son état original et sur une fondation identique à celle existante, suivant les spécifications du Service des Travaux Publics, et cela dans le plus bref délai après la fin des travaux.

La Compagnie sera responsable de la protection des conduites souterraines, propriété de la Cité, et de tous les dommages pouvant être causés, tant aux propriétés de la Cité que celles des propriétés privées, en face desquelles les travaux seront effectués.

La Compagnie sera entièrement responsable de l'état des ouvrages temporaires, jusqu'à la fin des travaux.

La Compagnie devra s'assurer que l'entrepreneur qui exécutera les travaux respectera les normes de sécurité pour la signalisation routière sur le chantier.

La Compagnie devra se soumettre aux directives du Ministère des Transports du Québec pour la partie qui concerne l'emplacement de l'autoroute 755 dans son prolongement projeté.

ADOPTE

Achat de foulards, gants et mitaines de William Scully Ltd.

79-119

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Ltd, au montant de \$976.17, pour l'achat de foulards, mitaines et gants.

ADOPTE

Achat de képis de William Scully Ltd  
 79-120

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Ltd, au montant de \$487.15, pour l'achat de képis.

ADOPTE

Achat de pantalons et 1 tunique de Martin & Lévesque Inc.  
 79-121

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Martin & Lévesque Inc., au montant de \$2,212.50, pour l'achat de pantalons et d'une tunique.

ADOPTE

Félicitations à Mlle Annie Plourde  
 79-122

PROPOSE par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET UNANIMEMENT RESOLU: Que ce Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations à Mlle Annie Plourde du Cap-de-la-Madeleine, laquelle s'est méritée un prix dans un concours international de dessins, organisé dans le cadre de l'année internationale de l'enfant.

Les membres du Conseil se réjouissent du succès obtenu par Mlle Plourde et lui souhaitent la meilleure des chances pour le futur.

ADOPTE

Avis de motion  
 79-123

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENT AUX TRAVAUX PUBLICS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 28ième jour du mois de mars 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
 CONSEILLER de la Cité du  
 Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion 79-124 Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DE RUES!"

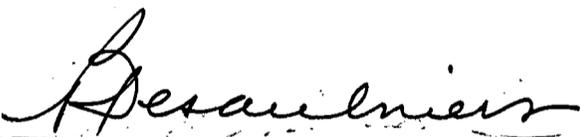
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de mars 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Me André Roy 79-125 PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
défendre la Cité pour 2 griefs QU'après avoir pris connaissance des griefs du 27 mars 1979, de Monsieur André Morin et Madame Huguette T. Renaud, les membres du Conseil ont jugé que ces deux griefs étaient irrecevables et autorisent Me André Roy, avocat, à défendre les intérêts de la Cité.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 17 avril 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 26/03/79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-126

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 26 mars 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
séance spéciale  
du 28/03/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-127

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le 28 mars 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 2 avril 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

- Engagement de MM. Normand Hubert et Charles Loranger cadets-policiers
1. M. François Darche assistant au comité, les membres du Conseil acceptent ses recommandations verbales concernant l'engagement de MM. Normand Hubert et Charles Loranger comme cadets-policiers, considérant les examens et les recommandations faites par le conseiller en orientation, M. René Tremblay.
- Nouveau prix de l'essence
2. Le comité accepte le rapport du directeur des achats pour le nouveau prix de l'essence soumis par la compagnie Pétrolière Impériale Limitée dans leur lettre du 21 mars 1979.
- Séminaire M. J.P. Roof
3. Le comité recommande l'inscription du directeur des achats au séminaire sur la psychologie de négociation qui se tiendra à l'U.Q.T.R. les 20 et 21 avril.
- Dépenses Hockey mineur
4. Le comité recommande à M. Roger Gravel de payer en tout ou en partie les dépenses (arbitres, marqueurs, annonceurs), occasionnées par les parties d'exhibition de l'Association du Hockey mineur, si à la fin de l'année 1979, il lui reste des argents disponibles au poste budgétaire no 2-791-111.

ARRIVEE DE M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES

5. Le comité accepte de vendre du terrain situé en arrière des lots de la Sixième Rue, à MM. Roch Letarte, Jacques St-Pierre, Paul Laferrière, Maurice Carpentier, Camille Patterson, André Damphousse et Roger Massicotte. Le prix de vente de ce terrain sera calculé d'après le prix de revient.

Correspondance:

- a) Opinion de Lamothe et Ayotte, avocats (entrée charretière).  
b) Jugement C.S. (requête en irrecevabilité).

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.  
Gérant municipal

Adoption  
rapport de  
comité

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

séance du 02/04/79

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 avril 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

## Sympathies      RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-129

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Hector Lafrenière,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Claude Linteau,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Blanche Magnan,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Irenée Rochefort,	Proposé et unanimement résolu
M. Olympe Plante,	Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
M. Emile Piché,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
M. Wellie Mongrain,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Marie-Blanche Bellisle,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
M. Léo Desilets,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Ernest Caron,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Denise Gervais,	Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
M. Roméo Croteau,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Jessey Tancredi,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Paul-Emile Lallemand,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Arthur Rochefort,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
Mme Michel Dubé,	Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Appui pour  
une école  
de pompiers  
(entraînement)

79-130

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a décidé d'instituer une école à Mirabel pour l'entraînement et le perfectionnement des effectifs de pompiers sous sa juridiction, à la grandeur de la province, à l'exception des villes de Montréal et Québec;

ATTENDU QUE dans ce but, la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a déjà fait l'acquisition d'un immeuble désaffecté avec terrain d'une superficie d'environ 130,000 p.c., sur lequel terrain, la construction d'une tour d'entraînement est projetée;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers dans la province, à l'exception de la ville de Montréal;

ATTENDU QU'à l'exemple des villes de Montréal et Québec, la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers croit au bien-fondé de l'établissement d'une telle école pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers des municipalités de la province;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, au sein de ses membres, un organisme pour la gestion et la direction de l'école de Mirabel;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers a créé, par l'obtention d'une charte, l'Association Québécoise des Pompiers volontaires (temps partiel);

ATTENDU QUE le but de l'Association Québécoise des Pompiers volontaires est de regrouper tous les pompiers de la Province de Québec pour une meilleure planification et entraînement face à la prévention et extinction;

ATTENDU QUE la Direction générale de la Prévention des Incendies de la Province de Québec est favorable à l'implantation d'une telle école et a manifesté son appui;

ATTENDU QU'il y a lieu de sensibiliser les municipalités de la province à la nécessité de l'établissement d'une école à l'usage des services de pompiers pour l'entraînement et le perfectionnement de leurs membres;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie moralement la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers dans ses démarches dans le but de concrétiser l'implantation d'une école à Mirabel, pour la formation et le perfectionnement des effectifs de pompiers à la grandeur de la province.

ADOPTE

Appui à la ville  
de Hauterive  
pour obtenir  
Jeux d'été du  
Québec 1981

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie chaleureusement la demande de la ville de Hauterive pour que les finales provinciales des Jeux du Québec pour l'été 1981, aient lieu dans cette dernière ville.

79-131

ADOPTE

Ajournement à  
21.45 h  
ce 17/04/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures 45 minutes, ce 17 avril 1979.

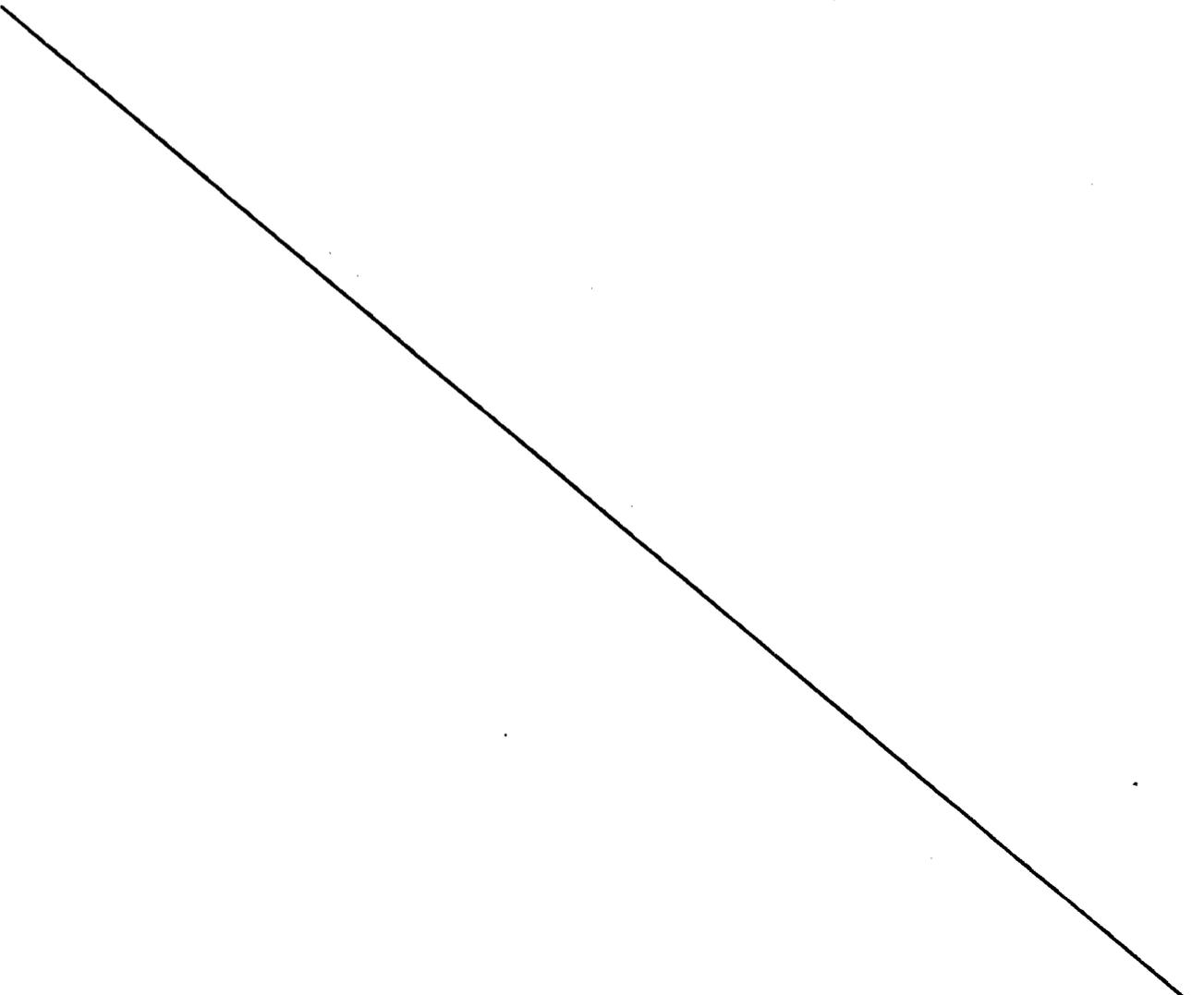
79-132

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Terres et Forêts, compilation cadastrale.
- b) Avis de responsabilité de M. Magloire Fournier, 605, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture par le tracteur des trottoirs, au cours de l'hiver.
- c) Avis de responsabilité de Mme Paul Laroche, 83, rue St-Henri, Cité. RE: Dommages à sa pelouse lors de l'enlèvement de la neige au cours de l'hiver.
- d) Avis de responsabilité de M. Roger Milette, 248, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.
- e) Avis de responsabilité de M. Gilles Morin, 417, rue Montplaisir, Cité. RE: Dommages à sa clôture par l'accumulation de la neige soufflée durant l'hiver.
- f) Avis de responsabilité de M. Irenée Binet, 803, rue Kéroack, Cité. RE: Dommages à sa clôture métallique lors du déneigement au cours de l'hiver.
- g) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Grondine, 294, rue Des Vétérans, Cité. RE: Dommages à un arbre par le soufflage de la neige au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 17 avril 1979, à 21.00 heures 45 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
liste de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

79-133

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 9744 à 9870 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$909,369.40, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption  
liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-134

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 9871 à 9957 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$406,303.90, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

2ième projet  
O.M.H. (78 lo-  
gements)

CONSIDERANT qu'aux dates du 28 février 1977 et 18 juillet 1977, le Conseil a adopté une résolution demandant à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

79-135

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de 78 unités de logements pour personnes retraitées;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant 60 unités de logements de 1 chambre à coucher, 18 unités de logements de 2 chambres à coucher;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'Habitation du Québec, avec la collaboration de la municipalité, a arrêté son choix sur les terrains portant les numéros de lots 406-294, 629-26-7, 629-26-25, situés sur les rues Chemin du Passage, Père-Joyal et Bellevue, et appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que l'Office municipal du Cap-de-la-Madeleine a été consulté et a donné son accord;

CONSIDERANT que le Conseil municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain proposés par la Société d'Habitation du Québec.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'Habitation du Québec, et en autant que l'implantation soit conforme au règlement de zonage de la Cité:

- 1<sup>o</sup>- Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'Habitation du Québec.
- 2<sup>o</sup>- Le Conseil approuve le choix du terrain proposé par la Société d'Habitation du Québec.
- 3<sup>o</sup>- Le Conseil s'engage à fournir les infrastructures dans les meilleurs délais.

ADOPTE

Achat de peinture démarcation routière de Peinture Nationale Ltée  
 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Peinture Nationale Ltée, au montant de \$6,995.75, pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année 1979.

79-136

ADOPTE

Achat de matériaux pour égout secondaire de Fourniture Canvan Ltée  
 Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fourniture Canvan Ltée, au montant de \$3,142.80, pour l'achat de matériaux pour égout secondaire.

79-137

ADOPTE

Achat de maté-      Proposé par M. le conseiller    JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 riaux pour égout    Appuyé par M. le conseiller    JACQUES LEMARIER  
 secondaire de  
 Albert Viau Ltée    ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
 de Albert Viau Ltée, au montant de \$374.46, pour l'achat  
 de matériaux pour égout secondaire.

79-138

ADOPTE

Résolution            Proposé par M. le conseiller    JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 no 79-88            Appuyé par M. le conseiller    JACQUES LEMARIER  
 ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-88, soit et est  
 abrogée à toutes fins que de droit.

79-139

ADOPTE

Adoption            Proposé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX  
 d'un plan            Appuyé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
 des lots 552-254 à 552-258, 552-238-1, 552-238-2, 552-238-3,  
 552-240-1, 552-240-2, 552-5-2, 552-7-9, cadastre officiel de  
 la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division  
 d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.  
 Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du  
 27 mars 1979, et portant le numéro D-3867.

79-140

ADOPTE

Adoption            Proposé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX  
 d'un plan            Appuyé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
 des lots 551-331 à 551-381, 552-248 à 552-250, cadastre  
 officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-  
 Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et  
 est accepté.

79-141

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du  
 5 janvier 1979, et portant le numéro D-3853.

ADOPTE

Adoption            Proposé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
 d'un plan            Appuyé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
 du lot 420-629, cadastre officiel de la paroisse (maintenant  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de  
 Champlain, soit et est accepté.

79-142

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.,  
en date du 23 février 1979, et portant le numéro D-3401.

ADOPTE

Demande  
à Hydro-Québec  
céder un terrain

79-143

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande à l'Hydro-Québec de lui céder un terrain limité au nord-ouest par la rue Vachon, au sud-est par la ligne des lots 406 et 416, au nord-est par les lots 416-683, 416-705 et partie du lot 416, au sud-ouest par le lot 416-706 leur appartenant, pour la somme nominale de \$1.00, considérant que ce lot est un projet d'assiette de rue.

ADOPTE

Céder lot  
157-31-2 à  
Commission Scolaire du Cap

79-144

*Abrogée  
par 79-376*

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offre de céder à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour le prix nominal de UN DOLLAR (\$1.00), le lot 157-31-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, étant une partie de la rue Hôtel-de-Ville qui passe dans la cour de l'école Pierre-Boucher.

ADOPTE

Nouveaux noms  
de rues

79-145

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU:

- a) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-332 soit désignée comme étant la rue PIERRE-BOUCHER, en l'honneur de Pierre Boucher, un des pionniers du Cap-de-la-Madeleine.
- b) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-351 soit désignée comme étant la rue BARRETTE, en l'honneur de M. Antonio Barrette, ancien premier ministre de la province de Québec.
- c) Que la rue portant le numéro de cadastre 551-347 soit désignée comme étant la rue JOHNSON, en l'honneur de M. Daniel Johnson, ancien premier ministre de la province de Québec.

ADOPTE

Adoption du  
règlement no  
620-2 (zonage)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-2, intitulé:

79-146

"Règlement amendant les règlements numéros 620 et 620-1,  
concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le  
greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion  
(zonage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

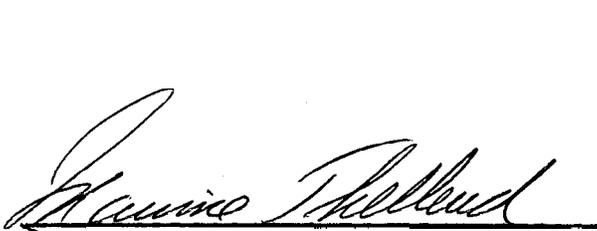
79-147

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES  
LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17ième jour du mois d'avril 1979.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 23 avril 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbaux  
 séance du 17/04/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-148

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 17 avril 1979, et de la séance d'ajournement à 21.45 heures, le 17 avril 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 avril 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Claude Champoux

ainsi que l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Aviser M.

Michel Duval

1. Le comité recommande d'aviser M. Michel Duval que le terrain qu'il désire acquérir de la Cité doit être mis en vente par soumission publique, et que cette procédure ne pourra avoir lieu qu'à l'automne.

- Publier avis pour terrain (coin rues Houssart-St-Laurent) 2. Le comité autorise le greffier à publier un avis public dans Le Nouvelliste, pour la vente du terrain à l'intersection des rues Houssart et St-Laurent.
- Trésorier congrès de la COMAQ 3. Le comité autorise le trésorier, M. Réjean Giguère, à assister au congrès de la C.O.M.A.Q., du 12 au 15 juin 1979.
- M. R. Giguère session à Montréal 4. Le comité autorise M. Réjean Giguère à assister à la session "Le budget à base zéro" qui aura lieu à Montréal, les 17 et 18 avril 1979.
- 2 avis: nettoyage et arrosage 5. Le comité autorise la publication de 2 avis publics concernant: 1<sup>o</sup> le nettoyage  
2<sup>o</sup> les heures d'arrosage. (pour 1979)
- Achat terrain de la Caisse populaire Ste-Madeleine (puits) 6. Le comité autorise l'achat d'une partie du lot 412-28, de 100 par 200 pieds, propriété de la Caisse populaire Ste-Madeleine (cadastre du Cap-de-la-Madeleine), au prix de \$0.40 le pied carré, pour y installer un nouveau puits. Que M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, soit nommé pour faire la subdivision de l'emplacement ainsi acheté, que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat d'achat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer au nom et pour la Corporation de la Cité.
- Pluritec, plans bouilloires électriques Hôtel-de-Ville 7. Le comité autorise la firme Pluritec à préparer des plans pour l'installation de bouilloires électriques, nécessaires au système de chauffage à l'Hôtel-de-Ville, du Cap-de-la-Madeleine.
- Avis public soumissions pavage 2 rues 8. Le comité autorise le greffier à demander par avis public, des soumissions pour le pavage des rues St-Maurice et Aubuchon.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Comité de la Fête nationale du Trois-Rivières métropolitain. -Demande de subvention pour la fête nationale.
- b) Lettre de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aérospatiale.  
-ouverture des négociations. (employés extérieurs)
- c) Lettre de M. Réjean Giguère. -Documents entreposés au grenier.
- d) Rapport des permis de construction, mars 1979.

- e) Conciliation caisse et banque, mars 1979.
- f) Rapport annuel, sécurité publique (année 1978).
- g) Lettre de M. Jean-Marie Chastenay, a.g. -Compilation cadastrale.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du 17/4/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 avril 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-149

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-150

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. René Richer,	Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
M. Gaston Paquet,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Anatole Denommé,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Jacques Cloutier,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution  
no 78-478  
amendée  
(dossier  
H.-Georges  
Grenier)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que la résolution numéro 78-478 soit amendée de la façon suivante, que les mots: "M. Henri-Georges Grenier", soient remplacés par les mots suivants: "M. Maurice St-Louis, C.A., syndic à la faillite Henri-Georges Grenier".

79-151

ADOPTE

Règlement no  
623 amendé  
(H.-Georges  
Grenier)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le règlement numéro 623 soit et est amendé de la façon suivante: à l'article 1 et à l'annexe "A" dudit règlement 623, les mots: "M. Henri-Georges Grenier" soient remplacés par les mots suivants: "M. Maurice St-Louis, C.A., syndic à la faillite Henri-Georges Grenier".

79-152

ADOPTE

Autorisation  
signature  
mécanique des  
chèques  
(résolution no  
16-776 abrogée  
du 03/01/66)

79-153

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution no 16-776 adoptée en date  
du 3 janvier 1966, soit et est abrogée à toutes fins  
que de droit, et remplacée par la suivante:

"Qu'aux fins d'assurer une expédition plus rapide des  
affaires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, il soit permis  
à celle-ci d'utiliser un procédé mécanique pour apposer  
les signatures des officiers autorisés, pour valoir comme  
équivalent à leurs signatures manuelles sur tous les chèques  
et autres effets et documents qu'ils sont autorisés à signer  
ou à endosser suivant les résolutions actuellement en vigueur  
ou à le devenir.

Que ladite banque, ainsi que toute autre personne concernée,  
soient libérées de toute responsabilité en raison de l'usage  
illégal, contrefait, non-autorisé ou erroné qui pourrait  
être fait par qui que ce soit desdites signatures mécaniques,  
et qu'elle soit tenue quitte et indemne de toute réclamation  
et de tout recours de la part de qui que ce soit à ce sujet,  
et ce, à toujours; la seule obligation de la banque relative-  
ment à telles signatures étant de se rendre compte qu'elles  
sont apparemment analogues au spécimen ou fac-similé desdites  
signatures fournies à la banque et qui accompagne la présente  
résolution!"

ADOPTE

Achat de pierre  
concassée de  
Carrière St-Mau-  
rice et Carrière  
St-Louis

79-154

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les soumis-  
sions de:

- 1° Carrière St-Louis pour l'achat de pierre concassé 0- $\frac{3}{4}$ ",  
au montant de \$3.00 la tonne.
- 2° Carrière St-Maurice pour l'achat de pierre concassée
  - 1- $\frac{1}{2}$ " à \$3.15 la tonne
  - $\frac{1}{4}$ " à \$3.75 la tonne
  - 1" à \$3.15 la tonne
  - $\frac{3}{4}$ " à \$3.25 la tonne
  - poussière à \$3.00 la tonne, étant les soumissions les plus  
basses présentées.

ADOPTE

Achat de béton de ciment de Les Ciments Maski Ltée  
 Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-155

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Ciments Maski Ltée, au montant de \$54.65 m3, pour l'achat de béton de ciment pour l'année 1979, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Emprunt de \$48,500.00  
 fonds de roulement (équipement garage municipal)

79-156

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Commission municipale du Québec d'autoriser un emprunt de \$48,500.00 au fonds de roulement de la Cité pour les fins suivantes:

a) Installation d'un système de ventilation et d'évacuation de monoxyde de carbone (CO) à l'intérieur du Garage municipal, incluant les honoraires professionnels. \$30,000.00

b) Achat et installation d'un appareil élévateur ajustable (adjustable 2 posts lift) pour camions lourds et automobiles, d'une capacité de 16,000 kg (36,000 lbs) pour l'usage des mécaniciens du Garage municipal. \$15,000.00

c) Achat d'une machine à photocopier pour l'usage du bureau des Services techniques et des Travaux publics \$ 3,500.00

TOTAL: \$48,500.00

Cet emprunt sera remboursé en cinq versements annuels, égaux et consécutifs à partir de 1980.

ADOPTÉ

Autorisation M. Jean-Marie Chastenay, a.g.  
 annulation de numéros de lots

79-157

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, à:

1- Procéder à l'annulation de tous les lots qui appartiennent à la Cité entre les rues Houssart et Berlinguet, de même qu'entre les rues Berlinguet et Radnor, ainsi que pour la section comprise entre la rue Radnor et la propriété du Canadien Pacifique. Ces lots deviendront des parties des lots 418, 419 et 420 et seront subdivisés au fur et à mesure que la Cité s'en départira.

- 2- Procéder à l'annulation et à la redivision de tous les lots qui appartiennent à la Cité sur les lots 418, 419 et 420 situés entre la voie de chemin de fer dite Des Piles et la voie de chemin de fer dite de la Wayagamack.
- 3- Procéder sur partie des lots 418, 419 et 420 au piquetage et à la subdivision:
  - a) du prolongement de la rue Des Erables jusqu'à sa rencontre avec la rue Berlinguet;
  - b) du prolongement de la rue Berlinguet jusqu'à sa rencontre avec la rue Des Erables;
  - c) du prolongement de la rue Radnor vers le nord-est;
  - d) de la rue devant relier la rue Radnor à la rue Berlinguet aux environs de la 9ième Rue;
  - e) des trois terrains des stations de pompage sises sur les lots 418, 419 et 420.

ADOPTE

Autorisation Ingénieur soumettre plans (E-559-1) aux Services de Protection de l'Environnement

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent M. Ronald Marcoux, Ingénieur, à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans et devis (E-559-1), pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Maurice.

79-158

ADOPTE

Avis de motion (lotissement)

79-159

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23ième jour du mois d'avril 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE.

- a) Avis de responsabilité de M. Joseph Lajoie, 220, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.
- b) Avis de responsabilité de M. Rosaire St-Pierre, m.d. 837, avenue Lévis, Québec. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue St-Maurice, le 4 mars 1979.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

3 7 0 9

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 30 avril 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 23/4/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-160

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 23 avril 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 23 avril 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Demande de M.  
Roger Gauthier  
refusée

1. Le comité recommande que la demande de M. Roger Gauthier de se porter acquéreur du terrain précédemment acquis de la Cité par "Centre de Pierres et Briques du Cap-de-la-Madeleine Inc.", dans le site industriel, soit refusée. Que le propriétaire actuel s'il désire se départir de son terrain, doit le rétrocéder à la Cité selon les termes du contrat de vente.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de MM. René Douville et Bernard Beaumier.  
-offre d'achat de terrain sur la rue Vachon  
(refusé, terrain non-accès).
- b) Lettre de M. Réjean Giguère, trésorier.  
-appel d'offres pour services financiers

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du 23/4/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 23 avril 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
greffier à la présente séance.

79-161

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques  
numéros 9958 à 10106 inclusivement, comportant des déboursés  
se totalisant à \$202,071.89, soit et est adoptée pour  
paiement.

79-162

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que C'est avec regret que son honneur le Maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-163

Mme Philippe Milette, Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne  
ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent  
offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs  
plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
procès-

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

verbal Commission  
d'Urbanisme  
réunion 24/4/79

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-  
verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 24 avril  
1979, aux articles 1 à 6 inclusivement, en biffant la 2ième  
phrase de l'article 1, et l'article 7.

79-164

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-165

ET RESOLU: Que le plan montrant la redivision d'une partie du lot 553, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 mars 1979, et portant le numéro D-3424.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-166

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 552-259, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g. en date du 23 avril 1979, et portant le numéro D-3455.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-167

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 116-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 avril 1979, et portant le numéro D-3441.

ADOPTE

Soumission  
de Les Produits  
de Bois Perfec-  
tion Ltée  
acceptée  
(terrain coin  
des rues Hous-  
sart et St-Lau-  
rent)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Produits de Bois Perfection Ltée, pour l'achat du terrain triangulaire situé à l'intersection des rues Houssart et St-Laurent, composé des lots 421-4 et 421-C-4, au prix de \$1.10 le mètre carré, pour un montant total de \$1,496.55.

Il est entendu qu'aucun permis de construction ne pourra être accordé en raison des servitudes existantes.

79-168

ADOPTE

Adoption du  
règl. 626  
(forage d'un  
puits)

79-169

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 626, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$66,000.00 pour des travaux de forage d'un (1) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, sur le lot 412-28", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption  
règl. 627  
(aqueduc et  
égout rues  
Berlinguet et  
Radnor)

79-170

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 627, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$176,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Berlinguet et Radnor", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption  
règl. 628  
(pavage et  
bordures, rues  
Berlinguet et  
Radnor)

79-171

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 628, intitulé:

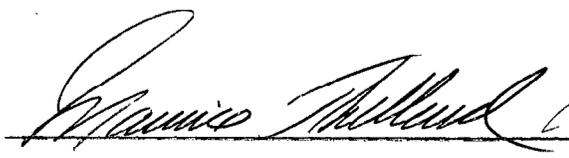
"Règlement pour autoriser un emprunt de \$165,000.00 pour la fondation de rues, de pavage et bordures, sur les rues Berlinguet et Radnor", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

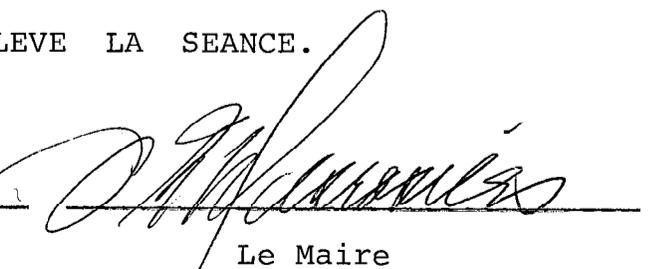
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Michel Jodoin, 170, rue Gilles, Cité. RE: Dommages à un arbre et son gazon au cours de l'hiver.
- b) Avis de responsabilité de M. Maurice Yergeau, 89, rue St-Emile, Cité. RE: Dommages au recouvrement d'aluminium de sa clôture au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

3 7 1 3

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

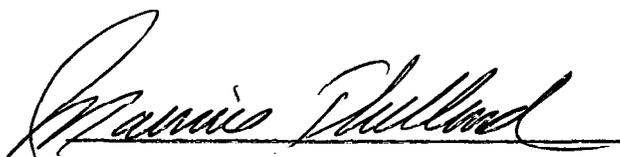
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-2, amendant les règlements numéros 620 et 620-1, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 26 avril 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 mai 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

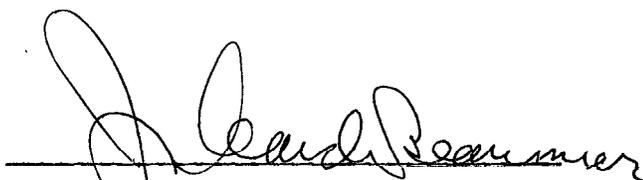
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-2, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-2 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3ième jour du mois de mai 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 7 mai 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbal  
 séance 30/4/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 30 avril 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-172

ADOPTE

Adoption  
 procès-verbal  
 procédure enregistrement  
 règlement 620-2

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-2, amendant les règlements numéros 620 et 620-1, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 2 et 3 mai 1979, soit adopté.

79-173

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 30 avril 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Avis public  
cueillette  
chiens errants
1. Le comité autorise le Gérant à faire publier un avis public avertissant la population qu'il y aura cueillette des chiens errants dans les limites de la Cité, à compter du 1er mai 1979.
- Baseball mineur  
hausse coût  
inscription
2. Le comité accepte la demande de l'Association du Baseball mineur concernant la hausse du coût d'inscription, tel qu'il est demandé dans une lettre en date du 18 avril 1979.
- M. Dave Furlatt  
jr (congé sans  
solde refusé)
3. Le comité ne recommande pas qu'un congé sans solde, valable jusqu'au 1er septembre 1979, soit accordé à M. Dave Furlatt jr.
- M. J. Bettez  
congrès des  
évaluateurs
4. Le comité autorise M. Jacques Bettez à assister au congrès de l'Association des Évaluateurs municipaux qui aura lieu à Hull, les 24, 25 et 26 mai 1979.
- M. Gérant collo-  
que gérants muni-  
cipaux
5. Le comité autorise le Gérant à assister au colloque des gérants municipaux qui aura lieu du 27 au 31 mai 1979.
- Club de Patinage  
Cendrillon se con-  
former aux direc-  
tives
6. Le comité recommande que le club de Patinage artistique Cendrillon se conforme aux directives du Gérant de l'aréna Jean-Guy Talbot, concernant les interrupteurs; soit d'enlever les cadenas qui y sont installés ou d'enlever l'équipement.
- M. Yves Tremblay  
"Pro-Shop" se  
conformer aux  
directives
7. Le comité recommande que le locataire du "Pro-Shop", M. Yves Tremblay, se conforme aux directives écrites transmises par le Gérant de l'aréna, dans une lettre en date du 4 avril 1979.
- Trottoirs refaits  
par Bell Canada  
rue Thibeau
8. Le comité recommande que contrairement à la résolution numéro 79-72, adoptée le 27 février 1979, les trottoirs sur la rue Thibeau soient refaits par la compagnie Bell Canada à titre d'essai, et suivant les plans et devis de la Cité.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission de Protection du Territoire agricole. -avis public à publier.
- b) Lettre de Me Jean Pinsonneault. -cause Fernand St-Germain
- c) Lettre de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins. -pose de banderoles.
- d) Lettre de l'U.M.Q. -tenue d'une réunion régionale le 10 mai 1979.
- e) Lettre de l'U.M.Q. -tenue d'un colloque, conférence sur "loisir et municipalité", horizon 84, à Sherbrooke

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption                   Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 rapport de                 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 comité  
 séance du 30/4/79        ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
 le 30 avril 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
 greffier à la présente séance.

79-174

ADOPTE

Adoption                   Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 liste de comptes         Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

79-175	a) Les chèques numéros 10107 à 10177 inclusivement	\$1,577,973.34
	b) les listes de paies 12 à 17 inclusivement	\$ 346,474.64
	c) le service de la dette et effets bancaires retournés	\$ 474,213.91.

Le tout formant un déboursé total de \$ 2,398,661.89,  
 soit et est adoptée pour paiement.

Ces déboursés incluant un montant de \$1,400,000.00 comme  
 placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies       RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-176

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire  
 J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Léon Vachon,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Odéna Roy,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Sinai Tessier,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Maurice Dionne,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Eugène Lagacé,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Julien Loranger,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Daniel Simard,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Joseph Ouellette,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mlle Jeannine Launier,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent  
 offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs  
 plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-177

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-1505-1 et 387-1502-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 avril 1979, et portant le numéro D-3443.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-178

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 563-55, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 19 avril 1979, et portant le numéro 23118.

ADOPTE

Autorisation  
Maire & Greffier  
signer contrat  
électricité avec  
Hydro-Québec  
(station de pom-  
page rue Des  
Erables)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de fourniture d'électricité avec l'Hydro-Québec, pour la station de pompage situé à 600, rue Des Erables, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

79-179

Autorisation  
Maire, Gérant &  
Greffier signer  
conv. collective  
avec Policiers-  
Pompiers

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail avec l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., pour les années 1979 et 1980.

ADOPTE

79-180

Résolution no 79-98-2  
abrogée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-98-2, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

79-181 (Première offre d'achat du lot 412-28, propriété de la Caisse populaire Ste-Madeleine)

ADOPTE

M. J.-M.Chastenay  
compléter compi-  
lation cadastrale

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorisent M. Jean-Marie Chastenay, a.g., à compléter la compilation cadastrale de la partie sud-est du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, soit environ 8,000 lots à \$3.00 du lot, selon les termes et conditions établis dans son offre en date du 4 avril 1979.

79-182

ADOPTE

Cession de lots  
par Régional  
Asphalte Ltée  
pour fins  
d'ouverture de  
rues

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de "Régional Asphalte Ltée", les lots numéros 116-80-3, 116-79-3 et 116-129, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de \$1.00, pour des fins d'ouverture de rues.

79-183

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Avis de motion

79-184

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR LA CONFECTION DU ROLE D'EVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE, AINSI QUE POUR LA COMPILATION CADASTRALE QUI RESTE A EFFECTUER".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7ième jour du mois de mai 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

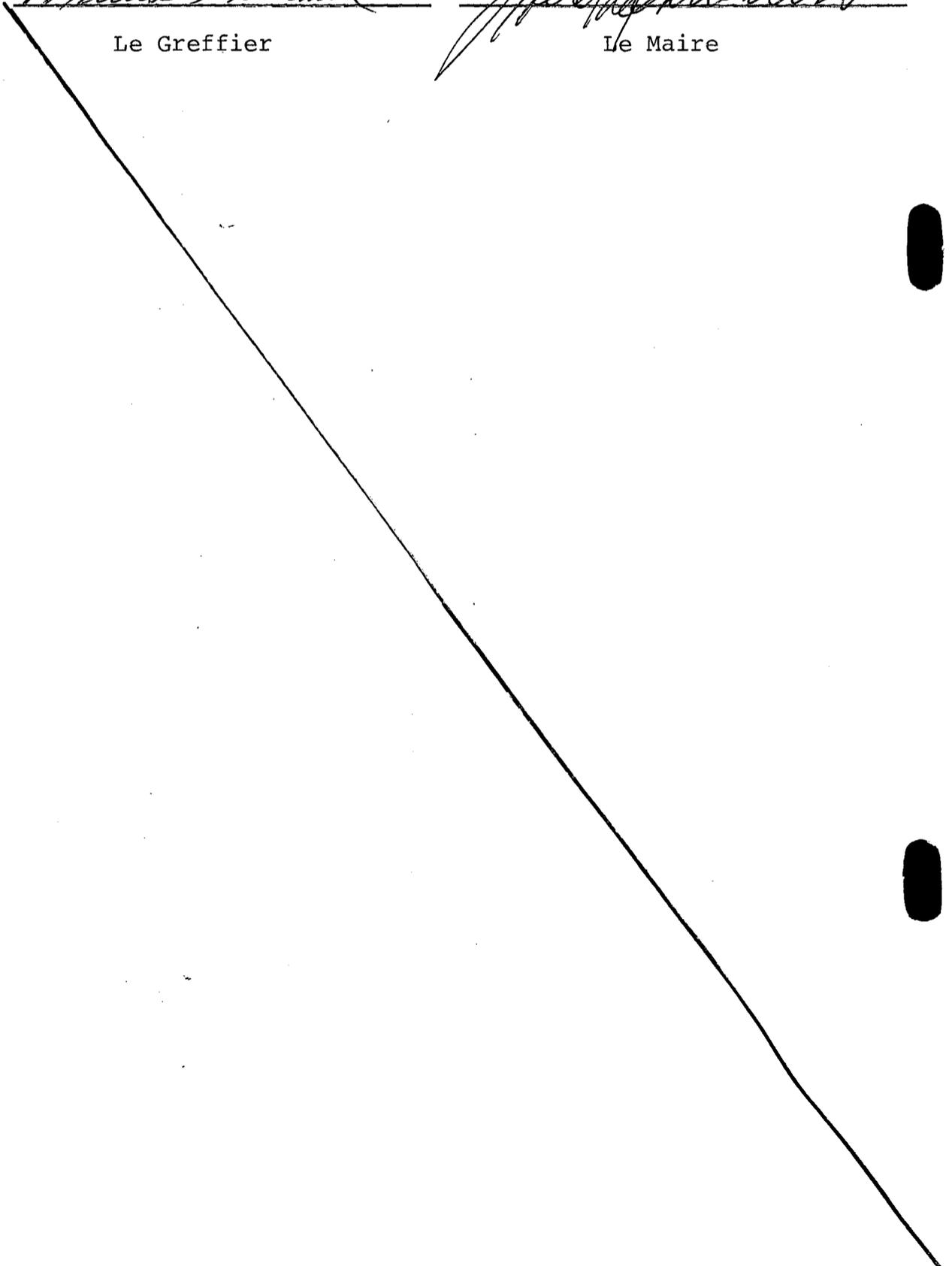
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Grégoire Beaudet,  
70, rue Toupin, Cité. RE: dommages au gazon de sa  
propriété lors du déblaiement des trottoirs au cours  
de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

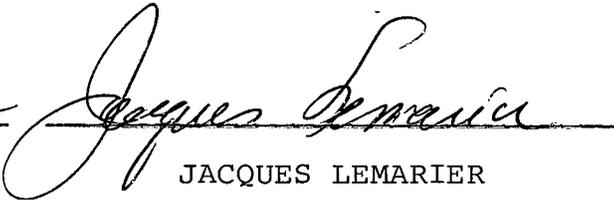
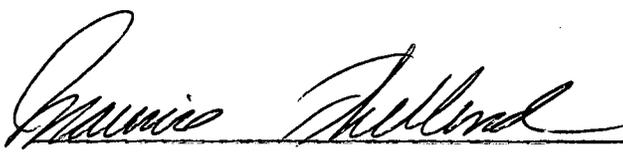
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 626, pour autoriser un emprunt de \$66,000.00 pour des travaux de forage d'un puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, sur le lot 412-28.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 3 mai 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 mai 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 626, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 626 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11ième jour du mois de mai 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

3 7 2 1

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

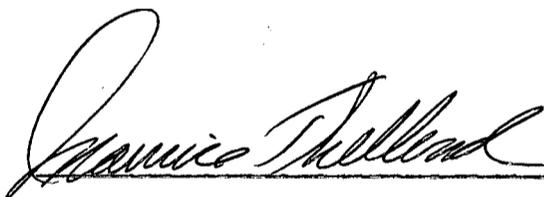
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 627, pour autoriser un emprunt de \$176,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Berlinguet et Radnor.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 3 mai 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 mai 1979, de 9.00 à 19.00 heures.

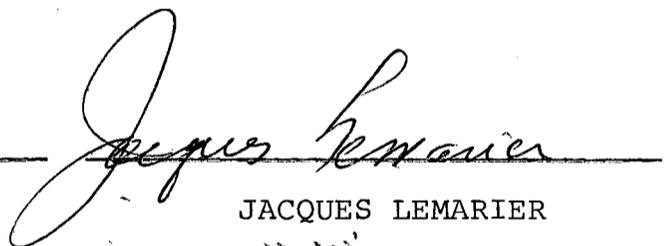
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 627, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire le tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 627 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11ième jour du mois de mai 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 628, pour autoriser un emprunt de \$165,000.00 pour la fondation de rues, de pavage et bordures, sur les rues Berlinguet et Radnor.

Un avis public fut donné dans le journal "LE NOUVELLISTE", le 3 mai 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 10 et 11 mai 1979, de 9.00 à 19.00 heures.

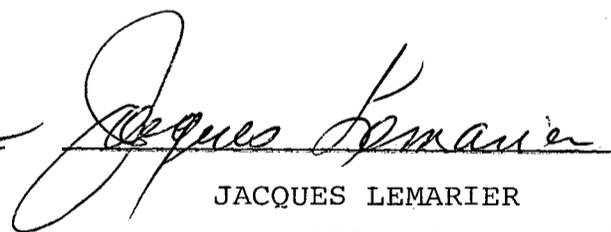
1 personne était habile à voter sur le règlement numéro 628, et 1 signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 628 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11ième jour du mois de mai 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

3 7 2 3

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 14 mai 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 7/5/79

79-185

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 mai 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
procédure d'enre-  
gistrement règle-  
ment no 626

79-186

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU; Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 626, concernant un emprunt de \$66,000.00 pour des travaux de forage d'un puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques, sur le lot 412-28, et tenue les 10 et 11 mai 1979, soit adopté.

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
procédure d'enre-  
gistrement règle-  
ment no 627

79-187

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 627, concernant un emprunt de \$176,000.00 pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Berlinguet et Radnor, et tenue les 10 et 11 mai 1979, soit adopté.

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
procédure enre-  
gistrement  
règlement  
no 628

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enre-  
gistrement des personnes habiles à voter sur le règlement  
no 628, concernant un emprunt de \$165,000.00 pour la fon-  
dation de rues, de pavage et bordures, sur les rues Ber-  
linguet et Radnor, et tenue les 10 et 11 mai 1979, soit  
adopté.

79-188

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 7 mai 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat de terrain  
M. Aurel Ouellet

1. Le comité accepte la demande d'achat de terrain de M. Aurel Ouellet, mais advenant le cas où un autre acheteur se présenterait avant qu'il n'ait reçu une réponse du Ministère de l'Agriculture concernant son projet, la Cité ne s'engage pas à retenir en faveur de M. Ouellet le terrain qu'il demande.

Vente de terrain  
à P.A.Thibeault  
Ltée

2. Le comité autorise la vente du terrain acquis par le Centre de Pierres et Briques du Cap-de-la-Madeleine Inc., dans le site industriel, à P.A. Thibeault Ltée, comme demandé dans une lettre du 7 mai 1979.

Réorganisation  
mini-golf

3. Le comité accepte la recommandation du Service de la Récréation pour la réorganisation et la nouvelle orientation du mini-golf du parc Des Chenaux pour l'été 1979, soumise le 4 mai 1979.

Soumission de  
Transport Eloi  
Guillemette  
acceptée

4. Le comité recommande d'accepter la soumission de Transport Eloi Guillemette Inc., concernant la terre à gazon pour l'aménagement paysagé du boulevard Des Estacades.

Stationnement  
215 Rochefort  
et rue Marie-le-  
Galo

5. Le comité accepte les recommandations du directeur du Service de la Police concernant le stationnement en face du 215 de la rue Rochefort, et sur la rue Marie-le-Galo (près du Pavillon Bellevue), formulées dans une lettre en date du 20 avril 1979.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Legerbourg Inc.: demande d'achat de terrain.
- b) Lettre des Métallurgistes-Unis d'Amérique: installation de lumières de circulation rue St-Laurent, face à Reynolds Aluminium.
- c) Lettre du Ministère du Travail: inspection à l'Aréna Jean-Guy Talbot.
- d) Lettre de la Commission de Protection du Territoire agricole: précisions apportées sur la tenue de l'assemblée publique.
- e) Lettre du notaire Danielle Lesieur: projet de contrat pour l'achat de l'école des Saints-Anges.
- f) Rapport du trésorier: réforme fiscalité municipale.
- g) Rapport des permis de construction: avril 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
7/5/79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 7 mai 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-189

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-190

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Viateur Boivin,	prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
Mme Joseph Gauthier,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Armand Lavergne,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Lionel Gélinas,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Paul Cadrin,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
M. Marc Beauséjour,	Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emprunt temporaire Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
de \$55,000. en Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
vertu du règl.

ET RESOLU: Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement, au taux bancaire, un montant de \$55,000.00, en vertu du règlement no 623, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, le 19 mars 1979.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 30 novembre 1979.

Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS. (\$55,000.00)

ADOPTE

Launier Ltée Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
achat de terre Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
diatomée

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Launier Ltée, au montant de \$533.52, pour l'achat de terre diatomée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Produits Wilmar Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Inc. achat de Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
chlore liquide  
12%

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Produits Wilmar Inc., au montant de \$2,268.00, pour l'achat de chlore liquide à 12%, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Massicotte & Fils Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Ltée pour recou- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
vrement des pava-  
ges existants  
règl. 619

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de \$47,535.00 pour le recouvrement en béton bitumineux des pavages existants, conformément au règlement no 619, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

79-194

79-191  
*Annulée par  
résolution  
79-249*

BCN

79-191

79-192

79-193

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-195

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 554-129-2-1, 554-129-2-2, 554-54-2-1, 554-54-2-2, 554-54-2-3, 554-55-1, 554-55-2, 554-55-3, 554-64-1, 554-64-2, 554-65-1 et 554-65-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 30 avril 1979, et portant le numéro D-3857.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-196

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 409-6-45-1 et 409-6-45-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Paul Michaud, a.g., en date du 1er mai 1979, et portant le numéro 40727.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-197

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction des lots 421, 422 et 423, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 février 1979, et portant le numéro 3401.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-198

ET RESOLU: Que le plan montrant la correction des lots 421-B, 421-C, 421-D et 421-E, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 février 1979, et portant le numéro 3401.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-199

ET RESOLU: Que le plan montrant l'annulation des lots 420-339 à 420-509, 420-520 à 420-524, 420-536, 420-537, 420-538, et d'une partie des lots 420-510, 420-514 à 420-519, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 février 1979, et portant le numéro 3401.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-200

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-724, 419-725, 420-630 et 420-631, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 mars 1979, et portant le numéro D-3408.

Que le Maire et le Greffier de la Cité, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain  
à Béton du Cap  
Inc.  
(site industriel)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Béton du Cap Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 419-724 et 420-630, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 18,580.60 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$29,728.96, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

79-201

*Annulé  
par 79-218*

b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-202

ET RESOLU: Que le plan montrant l'annulation du lot 420-43 et d'une partie des lots 419-303 à 419-309, 419-323, 419-339 à 419-346, 420-44 et 420-45, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 mai 1979, et portant le numéro D-3500.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-203

ET RESOLU: Que le plan montrant la redivision des lots 419-426 et 420-632, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 mai 1979, et portant le numéro D-3500.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un terrain  
à M. Maurice  
Bourque  
(site industriel)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-204

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à M. Maurice Bourque, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 419-426 et 420-632, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,619.90 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$4,191.84, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.

*79-203  
résolution  
annulée par  
résol. 79-216*

*79-204  
Résolution  
annulée par  
résol. 79-207*

- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Autorisation Maire Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Gérant et Greffier Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

signer covention  
collective avec

Union des  
employés de  
bureau

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire, le Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail avec l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265, pour les années 1979 et 1980.

79-205

ADOPTE

Postes de la con- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
vention collective Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
employés de bu-  
reau, abolis

ET RESOLU: Que les postes:  
Commis aux Achats, grade III,  
Préposé aux Assurances, grade VII,  
de la convention collective de l'Union internationale des employés professionnels et de bureau, local 265, soient abolis.

79-206

ADOPTE

Firme Leroux  
Beaudry, Pi-  
card & Ass.  
rôle valeurs loca-  
tives pour taxe  
d'affaires

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., à préparer le rôle de valeurs locatives pour la taxe d'affaires et dont le coût sera défrayé par un règlement à venir, au prix mentionné dans leur lettre du 30 avril 1979.

79-207

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
no 573-C, régime Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
de retraite maires  
et conseillers

ET RESOLU: Que le règlement no 573-C, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 573, afin de mettre en application l'article 44-B de la Loi numéro 79, concernant le régime de retraite des maires et conseillers municipaux des cités et villes", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-208

ADOPTE

Avis de motion

79-209

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR APPROPRIER LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS REGLEMENTS A L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS".

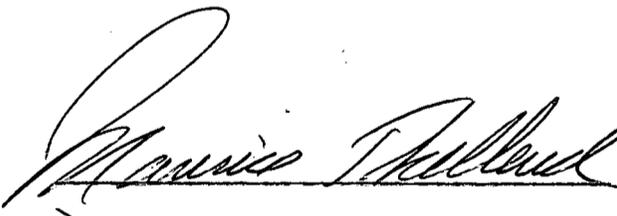
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 14ième jour du mois de mai 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de citoyens de la Cité. RE: mini-dépotoir.
- b) Avis de responsabilité de Mme Henri Chartier, 130, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa clôture au cours de l'hiver.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 mai 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbal  
 séance du 14/05/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 14 mai 1970, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-210

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 mai 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat d'une  
 machine à  
 affranchir

1. Le comité accepte la recommandation du Directeur des Achats pour l'achat de la machine à affranchir, et que cette dépense soit chargée à l'item immobilisation à même les revenus.

- Résolution no 2. Le comité recommande que la résolution numéro 78-342, en vertu  
78-342 abrogée de laquelle la Cité vendait un terrain dans son site  
industriel à Gouttières Aluminium Enr. (M. Stanley  
Mineau), soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- Directeur de la 3. Le comité autorise le Directeur du Service de la Police  
Police congrès à assister au congrès des chefs de police qui aura lieu  
à Chicoutimi à partir du 1er juillet 1979.
- Directeur de la 4. Le comité autorise le Directeur du Service de la Police  
Police rencontrer à rencontrer les responsables de la signalisation, de  
responsable voirie la voirie provinciale, afin d'étudier les problèmes  
provinciale causés par la circulation, à l'intersection des rues  
St-Laurent sud et nord et Fusey.
- Engagement de 5. Le comité recommande l'engagement de 6 cadets policiers  
6 cadets policiers pour la période du 15 juin au 15 août 1979, au salaire  
minimum.
- Laboratoires 6. Le comité accepte la soumission des laboratoires Shermont  
Shermont sureil- pour la surveillance des travaux d'asphaltage exécutés en  
lance travaux vertu du règlement no 619.
- Affiche posée 7. Le comité recommande qu'une affiche soit posée dans le  
dans le parc parc Père-Breton pour permettre le stationnement à un  
Père-Breton endroit déterminé dans ledit parc, et défendant de cir-  
culer en auto ailleurs dans le parc. (Ceci devra être  
fait avec le minimum de frais).

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Yves Tremblay, location du pro-shop  
1979-1980.
- b) Rapport financier 1978, transport en commun.
- c) Rapport de Police, mars 1979.
- d) Rapport de Police, avril 1979.
- e) Conciliation caisse et banque, avril 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
14/5/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 14 mai 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
greffier à la présente séance.

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-212

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 10178 à 10349 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$589,692.97, soit et est adoptée pour paiement.

A ces déboursés est inclus un montant de \$300,000.00 comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-213

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Charlemagne Adam,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Maurice Boulanger,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Jean-Claude Banville,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Boniface Stogaitis,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Honorius Francoeur,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Armand Trottier,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Vente par le  
Greffier à la  
Cité du lot  
420-337  
(vente pour  
taxes 1978)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-214

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de son greffier, le lot du cadastre 420, subdivision 337, lequel lot a été adjugé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication et depuis, n'a pas été retrait par le propriétaire, laquelle vente a été faite en date du 31 mai 1978.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme totale des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que l'étude des notaires Ward, Légaré, Verrette soit autorisée à préparer le contrat, le Maire et le Gérant à le signer.

ADOPTE

Voeux de prompt rétablissement à M. Laurent Lavergne

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil présente des voeux de prompt rétablissement à Monsieur Laurent Lavergne, Conseiller au siège numéro 4, afin qu'il puisse reprendre le plus tôt possible toutes ses nombreuses activités.

79-215

ADOPTE

Résolution no 79-203 abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-203 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Adoption d'un plan

79-216

Que le plan montrant la redivision des lots 419-726 et 420-632, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 8 mai 1979, et portant le numéro D-3500.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution no 79-204 abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-204 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Vente d'un terrain à M.

Maurice Bourque

79-217

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Ebénisterie Maurice Bourque Inc., les lots 419-726 et 420-632, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,619.90 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$4,191.84, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Normand Houde et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Résolution  
no 79-201  
abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Vente d'un  
terrain à  
Béton du  
Cap Inc.

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-201 soit et est  
abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la  
suivante:

79-218

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-  
la-Madeleine vende à Béton du Cap Inc., les lots 419-724  
et 420-630, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant  
Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de  
18,580.60 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour  
le prix total de \$29,728.96, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de con-  
trat préparé par le notaire Gilles Légaré et annexé à la  
présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à  
signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Soumission de  
Massicotte et Fils  
Ltée pour  
achat de  
béton bitu-  
mineux année 1979

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-219

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine acceptent la soumission de Massicotte et  
Fils Ltée, au montant de \$22.41 la tonne, pour l'achat de  
béton bitumineux pour l'année 1979, étant la soumission  
la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption  
règlement 620-3  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-220

ET RESOLU: Que le règlement no 620-3, intitulé:  
"Règlement amendant le règlement numéro 620, concernant le  
zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine",  
soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente  
séance.

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 625 (lotisse-  
ment)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-221

ET RESOLU: Que le règlement no 625, intitulé:  
"Règlement concernant le lotissement dans les limites de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu  
par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption                   Proposé par M. le conseiller   JEAN-PAUL LAVERGNE  
règlement 630           Appuyé par M. le conseiller   ONIL VALLIERES

(soldes de divers  
règlements pour  
dépt. travaux  
publics)

ET RESOLU: Que le règlement no 630, intitulé:  
"Règlement appropriant les soldes disponibles de \$224,596.87,  
de divers règlements à l'achat d'équipement pour le départe-  
ment des travaux publics de la Cité", soit et est adopté  
tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-222

ADOPTE

Adoption                   Proposé par M. le conseiller   CLAUDE CHAMPOUX  
règlement 631           Appuyé par M. le conseiller   JEAN-PAUL LAVERGNE

(confection rôle  
éval. qui reste)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 631, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$44,000.00 pour la  
confection d'un rôle d'évaluation de valeurs locatives et  
la compilation cadastrale qui reste à effectuer", soit et  
est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-223

ADOPTE

Avis de motion  
(amender règl.  
444, régime de  
retraite des  
employés)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règle-  
ment intitulé:

79-224

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 444 POUR CHANGER LE  
NOMBRE DE REPRESENTANTS SYNDICAUX SUR LE COMITE DE REGIME  
DE RETRAITE DES EMPLOYES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de mai 1979.

(Signé)

CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(code de disci-  
pline Service  
de la Police)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

79-225

"REGLEMENT POUR ETABLIR UN CODE DE DISCIPLINE AU SERVICE  
DE LA POLICE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de mai 1979.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
(Chaînes et trot- donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
toirs sur di- par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
verses rues) soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

79-226

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE  
CHAINES DE RUES ET DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de mai 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
(égout et aqueduc donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
sur St-Maurice) par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

79-227

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'EGOUT  
ET D'AQUEDUC SUR LA RUE ST-MAURICE (ENTRE LES RUES MONTPLAISIR  
ET DES VETERANS)".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
Ce 28ième jour du mois de mai 1979.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Rosaire Noël, 43, boul. Ste-Madeleine, Cité. RE: Dommages à une marche de ciment lors du déblaiement des trottoirs au cours de l'hiver.
- b) Avis de responsabilité de M. Fernand Martel, 17, rue Vachon, Cité. RE: Dommages à une haie par le calcium au cours de l'hiver.
- c) Avis de responsabilité de Mme Thérèse Lafond, 51, rue St-St-Henri, Cité. RE: Dommages à sa propriété le 15 mai 1979.

Ajournement à  
22.15 h  
ce 28/05/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 22 heures  
15 minutes, ce 28 mai 1979.

79-228

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 mai 1979, à 22 heures 15 minutes et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

M. Alain Cossette  
organisation des  
tournois de tir

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-229

ET RESOLU: Que Monsieur Alain Cossette soit nommé responsable de l'organisation des tournois de tir pour les policiers, et que le Directeur du Service de la Police soit avisé de cette nomination.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 mai 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

ainsi que le Dir.-adjoint  
des travaux publics M. Gérald Binette

Demande de Mme  
Luce Daigle  
acceptée

1. Le comité accepte la demande de Mme Luce Daigle pour l'achat d'une bande de terrain située en arrière des lots de la 6e Rue.

Demande de  
M. Jean Fleurent  
acceptée

2. Le comité accepte de vendre un terrain à M. Jean Fleurent, tel que demandé dans sa lettre du 18 mai 1979, soit les lots 418-69, 70, 71, partie 419-74 et 419-277, au prix de \$1.60 le mètre carré.

Vente terrain  
Cie Lucas Inc.  
parc industriel

3. Le comité accepte de vendre un terrain dans le parc industriel à la Compagnie Lucas Inc., aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Vente terrain  
Boiseries D.  
Violy Inc.

4. Le comité accepte de vendre un terrain dans le parc industriel à Boiseries D. Violy Inc., aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

Autorisation M.  
Brian Shering  
assister colloque  
à Mirabel

5. Le comité autorise M. Brian Shering à assister au colloque sur l'évaluation des réseaux d'égouts, organisé par l'A.Q.T.E., et qui aura lieu à Mirabel, les 11 et 12 juin 1979. La Cité défrayant ses frais d'inscription, de logement et de transport.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapport budgétaire au 30 avril 1979.
- b) Lettre de Légerbourg, remerciements pour appui accordé.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité  
séance du  
28/05/79

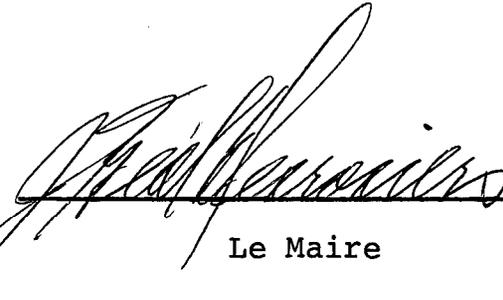
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 mai 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-230

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

3 7 4 4

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 4 juin 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbaux  
séances du 28/5/79

79-231

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 28 mai 1979, et de l'ajournement à 22.15 heures, le 28 mai 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

79-232

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- |  |              |
|--|--------------|
| a) Les chèques numéros 10350 à 10435 inclusivement | \$381,183.88 |
| b) les listes de paies 18 à 21 inclusivement       | \$261,943.43 |
| c) effets bancaires retournés                      | \$ 46.00     |

Le tout formant un déboursé total de: \$643,173.31,  
soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus un montant de \$200,000.00 comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-233

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Donat Richard,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Josaphat Dupont,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Albert Rousseau,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Louis-Gabriel Beaumier,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Salaires des non-syndiqués année 1979

## PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

79-234

Que ce Conseil fixe les salaires des non-syndiqués de la municipalité pour l'année 1979, tels qu'étudiés et approuvés par le Conseil en comité permanent, le 28 mai 1979, et dont l'original fait partie de la présente.

ADOPTE

Diverses nominations du personnel de cadre

CONSIDERANT l'accroissement des responsabilités dans les services administratifs;

CONSIDERANT le désir du Conseil d'avoir une meilleure distribution des ressources humaines;

CONSIDERANT qu'il est temps pour la cité de modifier les structures administratives,

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU QUE:

- a) Un directeur du personnel soit engagé avec principale fonction la conduite du dossier des relations patronales-syndicales ainsi que la responsabilité du dossier des assurances et tout autre dossier que l'administration pourra lui confier.
- b) Que le Gérant municipal se voit confier le dossier du parc industriel concernant la promotion, les achats et ventes de terrains en vue d'accélérer le rythme des implantations.  
Il partagera avec son adjoint la responsabilité des dossiers du transport en commun et de la gestion du site d'enfouissement sanitaire dont la Cité est mandataire.
- c) Le Trésorier de la cité, M. Réjean Giguère soit promu adjoint au gérant municipal et revêtu de la même autorité

*Rés. 81-37  
Amendé par  
R.R.*

et des mêmes prérogatives en cas d'absence de ce dernier, et il pourra avoir accès aux dossiers lorsque nécessaire, notamment en regard du transport en commun et de l'enfouissement sanitaire.

- d) Que M. Robert Léger soit promu contremaître à l'arpentage et que ses responsabilités demeurent sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui sous l'autorité du directeur général des travaux publics.
- e) Que M. Denis Durand soit promu à titre d'adjoint au directeur de la planification et revêtu de la même autorité et des mêmes prérogatives en cas d'absence du directeur de la planification.
- f) Que M. Pierre Richard soit promu contremaître au service de l'alimentation en eau potable, responsabilité qu'il assumait déjà à titre de préposé.

ADOPTE

Autorisation  
Association des  
Résidents  
Châteaudun  
demander  
permis de boissons

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le conseil autorise l'Association des Résidents de Châteaudun à obtenir un permis de vente de boissons de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour le 24 juin 1979, jour de la fête nationale et qui sera célébrée sur le terrain de stationnement des Galeries du Cap.

79-236

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 558-1-1 et 558-1-2, 561-2-1 à 561-2-10, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

79-237

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 31 mai 1979, et portant le numéro 23199.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal de la Com-  
mission d'Urbanis-  
me du 29/5/79

79-238

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le  
procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion  
du 29 mai 1979, aux articles 1 à 6 inclusivement, en ajou-  
tant à l'article 4, les mots: "dans les zones résiden-  
tielles uniquement", et à l'article 5-c, 75% au lieu de 50%.

ADOPTE

Vente d'un  
terrain à M.  
Yves Bouchard  
(rue Vachon)

79-239

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine vende à Monsieur Yves Bouchard, aux conditions  
normales d'une vente dans notre site industriel, le lot  
552-259, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité)  
du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de  
3,310.9 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour  
le prix total de \$4,304.17, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant,  
le contrat à intervenir devra comporter les conditions spé-  
ciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour  
les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout,  
c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu  
en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-  
après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra  
être vendu en tout sans la permission expresse et  
écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à  
ce que tout tel terrain ait été construit conformément  
au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à  
des tiers une partie non construite ou la totalité non  
construite du terrain présentement vendu il devra  
d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix  
présentement payé pour cette partie ou pour la totalité  
de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Autorisation  
Ingénieur  
soumettre  
plans et devis  
à Services de  
Protection  
Environnement

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'ingénieur, M. Ronald Marcoux, à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans et devis pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Johnson, Barrette, De Callières, Chapleau. (Plans numéros E-640, 641, 642, 643, 644).

79-240

ADOPTE

Avis de motion  
(zonage)

79-241

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4ième jour du mois de juin 1979.

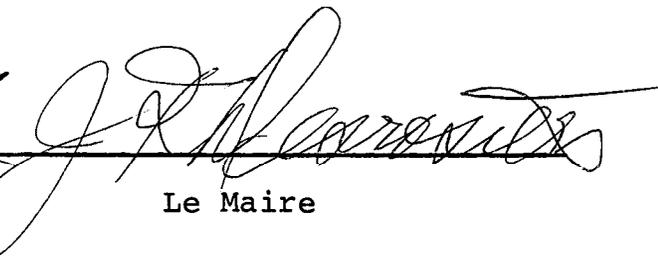
(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Suzanne Mongrain, 2550, rue Père Daniel, Trois-Rivières. RE: Dommages à son véhicule lors d'un accident causé par le signal "Arrêt" invisible à cause des arbres.
- b) Avis de responsabilité de M. René Marchand, 157, rue St-Georges, Cité. RE: Dommages à sa propriété par une automobile de police de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-3, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 31 mai 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 7 et 8 juin 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-3, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-3 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8ième jour du mois de juin 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

3751

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 625, concernant le lotissement dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 31 mai 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 7 et 8 juin 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 625, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 625 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8ième jour du mois de juin 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 631, pour autoriser un emprunt de \$44,000.00 pour la confection d'un rôle d'évaluation de valeurs locatives et la compilation cadastrale qui reste à effectuer.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 31 mai 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 7 et 8 juin 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 631, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 631 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 8ième jour du mois de juin 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

3 7 5 3

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 juin 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 04/06/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 juin 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-242

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règl. 620-3

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-3, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 7 et 8 juin 1979, soit adopté.

79-243

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règl. no 625

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 625, concernant le lotissement dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 7 et 8 juin 1979, soit adopté.

79-244

ADOPTE

Adoption procès-Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 verbal procédure Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

enregistrement  
 règl. no 631

79-245

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 631, autorisant un emprunt de \$44,000.00 pour la confection d'un rôle d'évaluation de valeurs locatives et la compilation cadastrale qui reste à effectuer, et tenue les 7 et 8 juin 1979, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 juin 1979

PRESENTS;

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Soumission de  
 Guillevin Allied  
 Ltée, éclairage  
 parc Rochefort

1. Le comité accepte la soumission de Guillevin Allied Ltée, pour l'éclairage du parc Rochefort, au montant de \$589.50, dépenses à être prises au budget de l'année 1979.

Installation  
 de 11 lampes  
 de rues,  
 annulée

2. Le comité recommande de annuler l'installation de 11 lampes de rues de 4,000 lumens, sur les rues De l'Armée et Forget, portant les numéros 4568, 4575, 4576, 4577, 4578, 4579, 4732, 4890, 4926, 4927, 5862, et d'aviser l'Hydro-Québec en conséquence.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. René Beaubien, soumission pour terrain coin Houssard et 7e Rue.
- b) Lettre de Légerbourg, retire son offre d'achat de terrain.
- c) Lettre de l'Ambulance St-Jean de Trois-Rivières et du Cap, demande de souscription.

(Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Adoption                   Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 rapport de               Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 comité  
 séance du 04/06/79   ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
 le 4 juin 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
 greffier à la présente séance.

79-246

ADOPTE

Sympathies               RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:  
 79-247                   ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire  
 J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:  
 Mme Lucien Dumas,                   Prop. par Cons. Laurent Lavergne  
 ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent  
 offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs  
 plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande à la           Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Commission muni-   Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 cipale du Québec  
 emprunter           ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du  
 \$64,000.00       Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission municipale du  
 Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la  
 Banque Canadienne Nationale, un montant n'excédant pas  
 79-248           \$64,000.00, en vertu du règlement numéro 623, approuvé  
 par le Ministère des Affaires municipales et la Commission  
 municipale du Québec, le 19 mars 1979.  
 Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission  
 d'obligations, le ou avant le 30 novembre 1979.  
 Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par  
 les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à  
 concurrence du montant de \$64,000.00.  
 Que l'avis envoyé par le trésorier de la Cité en date du  
 18 mai 1979 pour un emprunt de \$55,000.00, soit et est annulé.

ADOPTE

Demande à la BCN   Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 emprunter           Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 \$64,000.00       ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-191, soit et est  
 abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la  
 suivante:

79-249

Que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale l'autorisation d'emprunter temporairement, au taux bancaire, un montant n'excédant pas \$64,000.00, en vertu du règlement numéro 623, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, le 19 mars 1979.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 30 novembre 1979.

Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS. (\$64,000.00)

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-250

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 123-3-1 et 123-3-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 7 mai 1979, et portant le numéro 3488.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-251

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 419-730, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 5 juin 1979, et portant le numéro 3553.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-252

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 423-117-1, 423-117-2, 426-A-11-1 et 426-A-11-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-

de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 15 mai 1979, et portant le numéro 23205.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-253

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-727 à 419-729 et 420-633, 420-634 et 420-635, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 14 mai 1979, et portant le numéro 3501.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente d'un  
terrain à  
Menuiserie  
Lucas Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-254

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Menuiserie Lucas Inc., le lot 419-730, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1,253.4 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$2,005.44, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Résolution no  
79-189-2  
abrogée

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-255

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-189-2 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise la vente du terrain acquis par le

Centre de Pierres et Briques du Cap-de-la-Madeleine Inc.,  
dans le site industriel, à Ruel et Frères Ltée, comme demandé  
dans une lettre du 29 mai 1979.

ADOPTE

Félicitations à MM. PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Claude Côté et  
Léo-Paul Rioux

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
offrent leurs plus sincères félicitations à Messieurs Claude  
Côté et Léo-Paul Rioux, à l'occasion de leur élévation au  
diaconat permanent et leur souhaitent un heureux ministère.

79-256

ADOPTE

Avis de motion  
(équipement  
dept. voirie)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

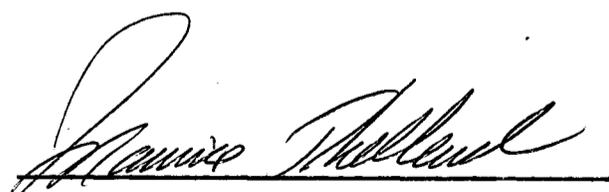
79-257

"REGLEMENT POUR AUTORISER L'ACHAT D'EQUIPEMENT POUR LE  
DEPARTEMENT DE LA VOIRIE".

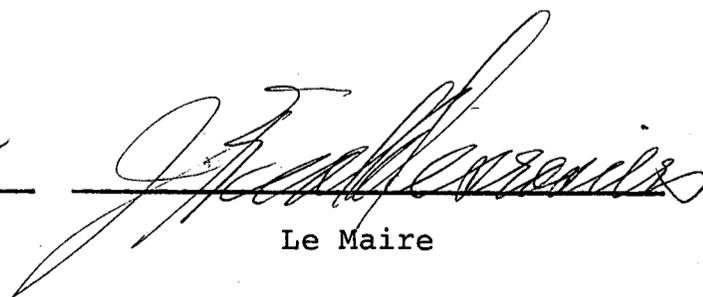
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11ième jour du mois de juin 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 juin 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J. -Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès verbal  
séance du  
11 juin 1979

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-258

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 11 juin 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 11 juin 1979

PRESENTS: Son honneur le maire J. -Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
M. Roland Desaulniers  
M. Gérard Binette  
ainsi que le gérant,  
et le directeur adjoint  
des travaux publics,

- Recl. M. P. Gor- 1. Le comité recommande que la réclamation de Mon-  
don, aviseur lé- sieur Paul Gordon contre la cité, soit remise à  
gal l'aviseur légal.
- Résol. 79-77 2. Le comité recommande que la résolution N° 79-77,  
abrogée par laquelle la cité vendait un terrain à Motel Oc-  
togone Inc., soit et est abrogée à toutes fins que  
de droit.
- Rés. 79-189-1 3. Le comité recommande que la résolution N° 79-189-1,  
abrogée par laquelle la cité vendait un terrain à M. Aurel  
Ouellet, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- St-Maurice In- 4. Le comité recommande d'accepter l'offre de St-Mauri-  
tercom Enr. ce Intercom Enr., au montant de \$800.00 pour l'achat  
échange téléphoni- de l'échange téléphonique 27 lignes incluant les appa-  
que. reils attachés à cet échange.

Patinage libre -  
Semaine Caisses  
populaires

5. Le comité recommande qu'un montant de \$100.00 soit fixé pour la location d'une période de patinage libre, le 20 octobre 1979, à l'occasion de la semaine des Caisses populaires qui se tiendra du 15 au 20 octobre 1979.

CORRESPONDANCE:

- a) Communication de l'U. M. Q. - Congrès 1979
- b) Lettre de Taxis Coop. de Trois-Rivières: demande pour un changement de poste d'attente, boul. Sainte-Madeleine.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité - Séance  
du 11 juin 1979

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 11 juin 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

79-259

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes du 12 juin 1979 comprenant les chèques numéros 10436 à 10537 comportant des déboursés se totalisant à \$279,018.67 soit et est adoptée pour paiement.

79-260

A ce même déboursé est inclus un montant de \$200,000. comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J. -Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-261

Mme Joseph Lemieux	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Adélarde Thivierge	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Juliette Lalancette	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mlle Chantale Drolet	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Denis Kean	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Michel Quëssy	Prop. par cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent of-

frir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Approbation  
soumission  
R. J. Lévesque

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de R. J. Lévesque et Fils Limitée, au montant de \$20,377.33 pour le forage du puits N° 30, conformément au règlement N° 626.

79-262

ADOPTE

Résol. N° 78-482  
amendée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution N° 78-482 soit et est amendée de la façon suivante:

- que les mots "Mme Thérèse Cossette Cloutier" soient remplacés par:

79-263

"M. Rémi Cloutier, héritier légal"

ADOPTE

Règlement  
N° 623  
amendé

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement N° 623 soit et est amendé de la façon suivante:

- à l'annexe "E", que les mots "Thérèse Cossette Cloutier" soient remplacés par:

79-264

"M. Rémi Cloutier, héritier légal"

ADOPTE

Nomination  
Claude Champoux  
maire-suppléant

Proposé et unanimement résolu: Qu'à partir du premier juillet 1979, les membres du Conseil nomment M. Claude Champoux, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 1979.

79-265

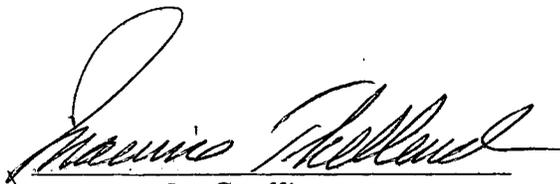
ADOPTE

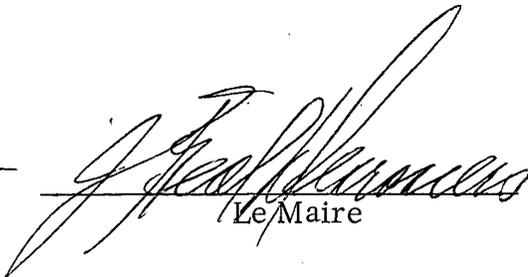
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Monsieur Yves Lamy  
774, rue Bureau, Trois-Rivières, Re: Domma-

ges à son automobile dans un trou de la rue  
Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 26 juin 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J. -Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier,  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

79-266

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Adoption  
 procès verbal  
 séance du  
 18 juin 1979

ET RESOLU: Que le procès verbal de l'assemblée du Conseil, tenue le 18 juin 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 18 juin 79

PRESENTS:

Son honneur le maire J. -Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Jean-Claude Beaumier  
 Jacques Lemarier  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'ingénieur mun. M. Ronald Marcoux

Nouveau prix  
 de l'essence

- 1) Le comité accepte le rapport du directeur des achats pour le nouveau prix de l'essence soumis par la compagnie Pétrolière Impériale Ltée, dans leurs lettres du 27 mars et du 6 juin 1979, et que suite à ces changements, le prix de l'essence est maintenant:

pour l'essence jaune - .8326270  
 et pour l'essence sans plomb - .8776270

Vente de terrain  
 à M. Jean Fleurant

- 2) Le comité recommande de vendre à M. Jean Fleurent, tous les terrains visés par la résolution numéro 79-230-2, au prix convenu dans ladite résolution.

Soumission de  
 McKerlie Millen  
 acceptée - élévateur

- 3) Le comité recommande d'accepter la soumission de McKerlie Millen (Québec) Inc., au montant de \$7,995.00 pour un élévateur réglable pour camion, et qui est la

plus basse soumission présentée.

- Achat-nouveau compresseur aréna 4) Le comité autorise l'achat d'un nouveau compresseur à l'aréna, à la condition que le reste de l'équipement soit en bon état.
- Changer emplacement - poste de taxis 5) Le comité accepte la recommandation du directeur du service de la police, pour changer l'emplacement du poste d'attente de taxis, actuellement situé sur le boulevard Ste-Madeleine, pour le côté nord-ouest de la rue Massicotte, à environ 80 pds du coin du boulevard Ste-Madeleine.
- Vente d'un terrain - groupe Elco 6) Le comité accepte de vendre au groupe Elco, un terrain portant les numéros P-420 et 421 - E-N. S. situé sur la rue des Erables, face à la rue Houssard, dans le parc industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

CORRESPONDANCE:

- a) Municipalité de St-Louis-de-France  
- copie de résolution numéro 79-201  
- copie du règlement numéro 162.
- b) Lettre de Ruel et Frères Ltée - re: prolongement du délai de construction demandé.
- c) Rapport de police - mai 1979.
- d) Lettre de M. Léonidas Lemay - remerciements.
- e) Rapport du Service de la récréation se rapportant au personnel temporaire engagé pour l'été 1979.
- f) Conciliation de caisse et banque - mai 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

79-267  
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Adoption rapport de comité - Séance du 18 juin 79  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 18 juin 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Sympathies  
RESOLUTION: DE SYMPATHIES

79-268  
ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J. -Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jacques Gignac  
Proposé par M. le cons. Onil Vallières  
ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

79-269 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Vente de terrain à Houle Immeubles Inc.

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Houle Immeubles Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site commercial (secteur-C-4), le lot 415-1-18-7, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 11,955.5 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$15,542.15, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander

la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

79-270

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Système de  
chauffage -  
Hôtel de Ville  
(Pluritec)

ET RESOLU: Que les consultants Pluritec soient autorisés à préparer les plans, devis, demandes de soumissions, et la surveillance des travaux pour le système de chauffage de l'Hôtel de Ville, suivant l'alternative "1" de leur lettre du 19 juin 1979.

ADOPTE

79-271

Proposé et unanimement résolu,

Abonnement  
bulletin  
"INFO +"

Qu'un abonnement d'un an soit souscrit à "INFO +"  
(Bulletin d'information)

ADOPTE

79-272

Proposé et unanimement résolu,

Gestion -  
Manoir du  
Vieux Moulin  
*voir 80-193*

Que la corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soit favorable à ce que la gestion du Manoir du Vieux Moulin soit confiée à l'administration de l'Office municipal de l'Habitation.

ADOPTE

79-273

Proposé et unanimement résolu,

Félicitations -  
M. Camille  
Beauchesne

Que des félicitations chaleureuses soient adressées à M. Camille Beauchesne, pour le travail remarquable qu'il a accompli à titre de président du comité d'organisation de la fête nationale 1979.

ADOPTE

79-274

Proposé et unanimement résolu

Félicitations-  
M. Roland  
Desaulniers

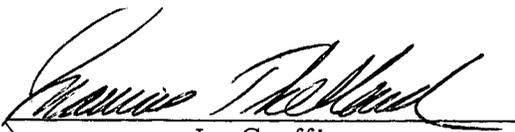
Que M. Roland Desaulniers soit félicité à l'occasion de son élection comme deuxième vice-président de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif avisant la Cité du Cap-de-la-Madeleine de la décision du gouvernement québécois de construire 40 logements subventionnés pour familles à faible revenu.
- b) Lettre de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec avisant la Cité de l'élection comme second vice-président de M. Roland Desaulniers, sur le conseil d'administration de ladite corporation.
- c) Lettre du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif félicitant la Cité pour son initiative en publiant un bulletin municipal intitulé "A votre service".

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

PROCES VERBAL de l'assemblée publique tenue mercredi, le 27 juin 1979, à 19 heures 30 minutes, à l'Hôtel de Ville du Cap-de-la-Madeleine, pour entendre les représentations de toute personne intéressée par la délimitation de la zone agricole sur le territoire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Cette assemblée avait été convoquée par avis public publié dans le journal "Le Nouvelliste", en date du 15 juin 1979 et des copies dudit avis avaient été envoyées à la Confédération de l'Union des Producteurs agricoles; à l'U.P.A., fédération de la Mauricie; à la Corporation du Conseil de comté de Champlain et au Conseil régional de Développement de la région 04. Le tout conformément à l'article 47 de la loi N° 90.

Aucune représentation d'aucune sorte n'a été faite au cours de l'assemblée qui s'est terminée à 21 heures 30 minutes précises.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine

ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juin 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 3 juillet 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 26/06/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 26 juin 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-275

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 juin 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'ingénieur mun: M. Ronald Marcoux

Employés de la  
trésorerie  
couverts par  
un cautionnement

1. Le comité recommande que les 5 employés suivants du département de la trésorerie soient couverts par un cautionnement de \$50,000.00 par personne, soit:

- Préposé (e) à la paie;
- Préposé (e) aux comptes payables;
- Préposé (e) aux taxes;
- Commis senior;
- Comptable;

ainsi que le Trésorier.

2. Le comité recommande d'autoriser le réaménagement du département de la trésorerie consistant en achat d'écrans et d'un bureau, tel que présenté par le trésorier à la présente séance, pour un montant n'excédant pas \$3,500.00, à être pris sur les immobilisations à même les revenus du budget 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
26/06/79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 juin 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-276

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
assemblée  
publique  
(zone agricole)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée publique concernant la délimitation de la zone agricole, tenue le 27 juin 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-277

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-278

M. François Robert,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Jean-Louis Brousseau,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Arthur Dumont,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Annulation  
de lots  
Adoption d'un  
plan

79-279

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant l'annulation des lots 420-510 à 420-519, 420-525 à 420-530, 420-542, 420-544 à 420-570, 420-572 à 420-611, 418-69 à 418-71, 418-74 à 418-98, 418-321 à 418-641, 419-278 à 419-282, 419-301, 419-303 à 419-717, 420-43 à 420-99 et partie des lots 418-68, 419-277, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 mai 1979.

ADOPTÉ

Adoption  
d'un plan

79-280

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-742 et 420-646, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juin 1979, et portant le numéro 3607.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉ

Adoption  
d'un plan

79-281

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 412-28-1 et 412-28-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 mai 1979, et portant le numéro 3527.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTÉ

Vente d'un  
terrain à  
Radiateurs

M.R. Enr.  
(site in-  
dustriel)

79-282

*Abrogé par  
79-336*

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Radiateurs M.R. Enr. (M. René Bernard), les lots 419-742 et 420-646, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,322.6 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$3,716.16, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Nelson Ward et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Acceptation  
plan provisoire  
Commission Pro-  
tection terri-  
toire agri-  
cole

79-283

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale accepte le plan provisoire soumis par la Commission de Protection du Territoire agricole, pour ce qui concerne le territoire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Acceptation  
soumission de  
Cie Dollard  
Construction  
Ltée  
égout et aqueduc  
(règlement 627)

79-284

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la soumission de la compagnie de Construction Dollard Ltée, pour des travaux d'aqueduc et d'égout (règlement no 627), au montant de \$129,716.10 et qui est la plus basse soumission présentée, soit acceptée.

Sous réserve de l'approbation du règlement numéro 627 par le Ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 632

79-285

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement no 632, intitulé:

"Règlement décrétant un emprunt de \$225,000.00 dollars pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité", soit et est adopté, tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
(enfouisse- Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
ment sanitaire) manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

79-286

"REGLEMENT CONCERNANT LA RATIFICATION D'UNE ENTENTE POUR  
L'USAGE, L'ORGANISATION, LE MAINTIEN, L'ADMINISTRATION ET  
L'EXPLOITATION EN COMMUN D'UN TERRAIN POUR L'ELIMINATION  
DES DECHETS, DETRITUS ET ORDURES MENAGERES PAR LA METHODE  
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE".

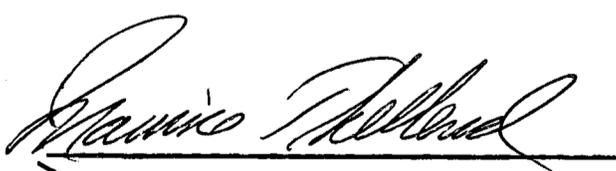
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3ième jour du mois de juillet 1979.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Jean-Guy Dussault, 594,  
rue Champigny, Cité. RE: Linge endommagé par de l'eau  
rouillée causée par le nettoyage d'une borne-fontaine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

3774

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

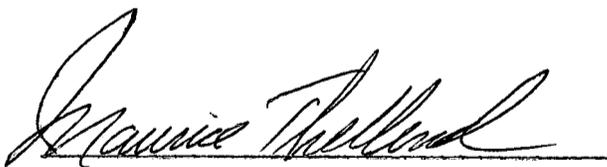
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 632, décrétant un emprunt de \$225,000.00 dollars pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 6 juillet 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 12 et 13 juillet 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

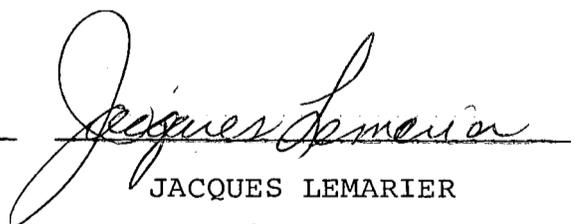
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 632, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 632 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13ième jour du mois de juillet 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

3775

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 16 juillet 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 03/07/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 3 juillet 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-287

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
procédure enregistrement  
règl. 632

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 632, décrétant un emprunt de \$225,000.00 dollars pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la municipalité, et tenue les 12 et 13 juillet 1979, soit adopté.

79-288

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le liste de comptes comprenant:

a) Les chèques numéros 10538 à 10688 inclusivement \$1,288,298.28  
b) les listes de paies 22 à 25 inclusivement \$ 364,497.10  
c) service de la dette et effets bancaires retournés \$ 144,860.79,  
le tout formant un déboursé total de: \$1,797,656.17,

79-289

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé de \$1,797,656.17 est inclus un montant de \$900,000.00 comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-290

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Hélène Leblanc, Prop. par Cons. Onil Vallières  
 Mme vve Téléphore Lacroix, Prop. par Cons. Onil Vallières  
 M. N.-Paul Bouret, Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-291

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-399, -400, -401, -402, -403, -404, -405, -406, -407, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 29 mai 1979, et portant le numéro D-3896.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-292

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-204-1 et 552-204-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 5 juillet 1979, et portant le numéro 3404-N.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-293

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-732, 419-733, 419-734, 419-735, 419-736, 419-737, 419-738, 419-739, et 419-740, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.,  
en date du 20 juin 1979, et portant le numéro 3579.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes,  
autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan  
et le livre de renvoi.

## ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-294

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
des lots 552-255-1, 552-255-2, 552-256-1, 552-256-2, 552-257-1  
et 552-257-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant  
Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de  
Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du  
18 mai 1979, et portant le numéro 3895.

## ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-295

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
des lots 409-4-1 et 409-4-2, 410-1-1 et 410-1-2, cadastre  
officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-  
Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et  
est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du  
22 mai 1979, et portant le numéro 23 249.

## ADOPTE

Griefs jugés  
irrecevables

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil jugent irrecevables les griefs  
présentés par le Comité de griefs, concernant messieurs  
Emery Leblanc et Emile Bernier.

79-296

## ADOPTE

Adoption  
règlement 633

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-297

ET RESOLU: Que le règlement no 633, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$17,600.00 pour des

travaux de trottoirs et de bordures, sur le côté ouest de la rue Barkoff (entre les rues Des Estacades et De Callières)", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête de citoyens demandant des arrêts obligatoires dans le secteur de la rue Guilbert.
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, accusé réception de la résolution concernant le complexe immobilier "Manoir du Vieux Moulin".
- c) Bref d'assignation de la Cour provinciale, Laviolette Auto Location Inc., -vs- Cité.
- d) Lettre de M. C. Banville (succession), 602, rue Champigny, Cité. RE: Ce monsieur retire son avis de responsabilité du 4 juillet 1979.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

3779

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

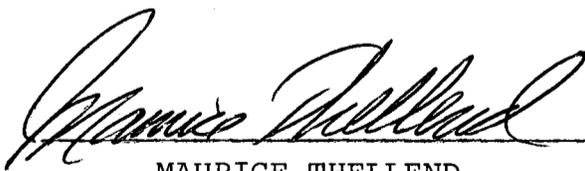
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 633, autorisant un emprunt de \$17,600.00 pour des travaux de trottoirs et de bordures, sur le côté ouest de la rue Barkoff (entre les rues Des Estacades et De Callières).

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 19 juillet 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 25 et 26 juillet 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 633, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 633 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 26ième jour du mois de juillet 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 30 juillet 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 16/07/79

79-298

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 juillet 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
procédure enre-  
gistrement  
règlement no 633

79-299

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 633, concernant un emprunt de \$17,600.00 pour des travaux de trottoirs et de bordures, sur le côté ouest de la rue Barkoff (entre les rues Des Estacades et De Callières), et tenue les 25 et 26 juillet 1979, soit adopté.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 16 juillet 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Jardins Laviolette  
entente  
avec entreprises  
d'utilité publique

1. Le comité recommande qu'avant d'accepter les subdivisions présentées par les Jardins Laviolette Inc., préparées par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, (dossier 23 255), les propriétaires devront prendre entente avec les entreprises d'utilité publique pour le déplacement des lignes téléphoniques et électriques.

Acceptation  
de diverses  
suggestions

2. Le comité accepte les offres de:

- a) J.C. Papillon Ltée, au montant de \$2,424.00, pour l'emplacement de deux cheminées et l'installation de deux détecteurs de fumée pour les fournaies à l'aréna.
- b) Cap Acoustique Inc., pour l'installation de murets et de plafond (durée de résistance au feu de 2 heures), au-dessus des fournaies de l'aréna, au montant de \$2,380.00.
- c) Benoît Hélie Inc., au montant de \$700.00, pour l'installation d'une cheminée au garage municipal.
- d) Ajouter également, un montant de \$6,771.60 (incluant la taxe de vente) pour l'achat déjà autorisé d'un compresseur "Worthington", pour l'aréna, plus \$2,724.40 pour les frais d'installation et de dépenses diverses.

Le tout formant un total de \$15,000.00.

Toutes ces dépenses devront être prises au fonds de roulement, être autorisées par la Commission municipale du Québec et être remboursées en 5 versements annuels, égaux et consécutifs à compter de 1980.

Fauteuil, bureau  
du gérant

3. Le comité autorise l'achat d'un nouveau fauteuil pour le bureau du gérant.

Demande de M.  
Emery Leblanc  
acceptée

4. Le comité recommande d'accéder à la demande de M. Emery Leblanc qui désire être transféré au département de la gendarmerie à titre de constable, mais au salaire prévu à la convention collective de l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., à son retour de vacances le 5 août 1979.

Demande de Major  
Cycle Enr.  
refusée

5. Le comité n'accepte pas la demande de Major Cycle Enr., concernant les frais supplémentaires de \$1.00 pour chaque licence de bicyclette qui sera vendue en 1980.

Demande du Service de la Police refusée

6. Le comité n'accepte pas la demande faite par le Service de la Police, en date du 14 juin 1979, pour l'achat d'articles au fonds de roulement.

Vente d'un terrain à M. Jean Fleurent

7. Le comité recommande que la résolution numéro 79-267-2, soit et est abrogée et remplacée par la suivante:

Que le comité recommande de vendre à M. Jean Fleurent, un terrain de 50 pieds par 125 pieds de la 6<sup>e</sup> Rue, à partir de la rue Radnor, pour le prix de \$920.00.

CORRESPONDANCE:

- a) Résolution, paroisse de Champlain, déchets industriels à leur dépotoir.
- b) Permis de construction, juin 1979.
- c) Rapport de l'Association du Hockey mineur.
- d) Lettre de l'Inspecteur municipal, règlement vidanges.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 16 juillet 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-300

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-301

Mme vve Ernest Boisvert,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Albéric Lemire,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Marie-Blanche Gélinas,	Prop. par Cons. J.-Claude Beaumier
M. Arthur Laroche,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne
M. Raymond Cantin,	Prop. par Cons. J.-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

- Adoption d'un plan  
79-302
- Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER
- ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-743 et 420-648, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.
- Plan fait et préparé par M, Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 juillet 1979, et portant le numéro 3612.  
Que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer ledit plan et le livre de renvoi.
- ADOPTE
- Achat de 3 camions P.V.B. de Garage Charest & Frères Inc.  
79-303
- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
- ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Garage Charest & Frères Inc., au montant de \$122,400.00, plus taxe provinciale de vente de 8% au montant de \$9,792.00, pour l'achat de 3 camions P.V.B., 34,000 lbs, modèle 1980, étant la seule soumission présentée. Le tout sous réserve de l'approbation du règlement no 632 par le Ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale du Québec.
- ADOPTE
- Achat d'un camion P.V.B (27,500 lbs) de Garage Charest & Frères Inc.  
79-304
- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES
- ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Garage Charest & Frères Inc., au montant de \$18,750.00, plus taxe provinciale de vente de 8% au montant de \$1,500.00, pour l'achat d'un camion P.V.B., 27,500 lbs, modèle 1980, étant la seule soumission présentée. Le tout sous réserve de l'approbation du règlement no 632 par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec.
- ADOPTE
- Achat d'un balai automateur de Delta Equipement Ltée  
79-305
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE
- ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Delta Equipement Ltée, au montant de \$46,859.04, pour l'achat d'un balai de rue automateur à 4 roues (aspirateur), étant la soumission la plus basse présentée. Le tout sous réserve de l'approbation du règlement no 632 par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Achat d'un  
rouleau tandem  
vibrant de  
Equipement

Malbeuf Inc.

79-306

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Equipement Malbeuf Inc., au montant de \$8,438.00, pour l'achat d'un rouleau tandem vibrant 30" de largeur, étant la plus basse soumission présentée.

Le tout sous réserve de l'approbation du règlement no 632, par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Achat d'un  
marteau hydrau-  
lique de  
Quemat Inc.

79-307

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Quemat Inc., au montant de \$5,192.96, pour l'achat d'un marteau hydraulique, étant la plus basse soumission présentée.

Le tout sous réserve de l'approbation du règlement no 632 par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Vente d'un  
terrain à Boi-  
series D.Violy  
Inc. (site in-  
dustriel)

79-308

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Boiseries D. Violy Inc., les lots 419-743 et 420-648, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,670.80 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$4,273.28, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Nelson Ward, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Appui à la  
ville de Trois-  
Rivières pour  
l'obtention  
des Jeux d'hi-  
ver du Canada  
en 1983

79-309

ATTENDU QUE la ville de Trois-Rivières a exprimé le désir d'obtenir les Jeux d'hiver du Canada 1983;

ATTENDU QUE les villes de Trois-Rivières, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest ont déjà joué un rôle important dans l'organisation d'événements d'envergure nationale et internationale (Jeux du Québec 1975, Congrès international d'éducation physique 1979);

ATTENDU QUE la compétence et la disponibilité professionnelles à différents paliers des institutions publiques et privées et de l'expérience de la population concernée face à l'organisation desdites activités;

ATTENDU QUE toute la région profiterait de l'implantation des facilités récréatives, sportives et culturelles;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE

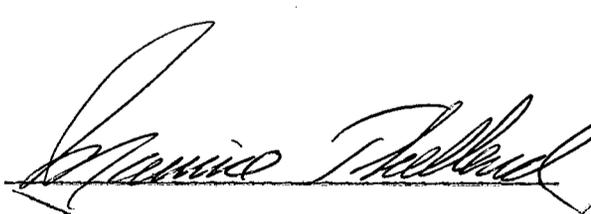
ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie la requête de la ville de Trois-Rivières pour l'obtention des Jeux d'hiver du Canada en 1983.

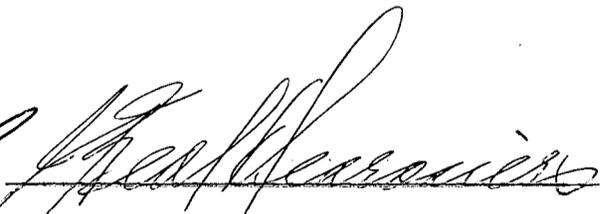
ADOPTÉ

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Carole Lafleur, 12-A, rue Des Oblats, Cité. RE: Blessure à un pied subie par son garçon dans le parc St-Paul.
- b) Avis de responsabilité de Mme Diane Dessureault, 119, rue Guilbert, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 13 août 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du 30/07/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-310

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 30 juillet 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 30 juillet 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Hausse des prix  
de l'huile

1. Le comité recommande d'accepter le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage légère no 2, à \$0.577 le gallon; de l'huile semi-lourde no 4, à \$0.5505 le gallon; de l'huile diesel (colorée) à \$0.5925 le gallon, plus taxe de \$0.03 le gallon, de l'huile diesel (non colorée) à \$0.6675 le gallon, plus taxe de \$0.25 le gallon.

Le tout tel que soumis dans une lettre de la Charbonnerie Champlain Ltée, en date du 28 juin 1979.

- R.J. Lévesque sondages et essais pompage 2. Le comité recommande d'accepter l'offre de R.J. Lévesque et Fils Ltée, en date du 18 juin 1979, pour les sondages et essais de pompage. (Règlement no 626)
- Vente d'un terrain à M. Normand Angers 3. Le comité recommande de vendre à M. Normand Angers, un terrain de 75 pieds par 250 pieds dans le site industriel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.
- Galerias des Estacades doit rétrocéder le terrain à la Cité 4. Le comité n'autorise pas "Les Galerias des Estacades Inc.", à vendre au "Centre horticole du Cap Inc.", le terrain acheté de la Cité, le 28 novembre 1978 (résolution no 78-443), car le terrain doit être rétrocédé à la Cité conformément à ladite résolution no 78-443.
- Canceller lampe no 4998 5. Le comité autorise l'Hydro-Québec à annuler la lampe de rue numéro 4998.
- Demande de M. Réal Tapps acceptée 6. Le comité accepte la demande de M. Réal Tapps, en date du 12 juillet 1979, mais seulement pour lui-même.
- Honoraires versés aux estimateurs Leroux et Associés 7. Le comité autorise un versement de \$75,000.00, aux Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., à titre d'honoraires professionnels pour la confection du rôle d'évaluation.
- Location du pro-shop à M. Yves Tremblay pour 1979/80 8. Le comité autorise la location du pro-shop à l'aréna pour la saison 1979-1980, à M. Yves Tremblay, ce dernier ayant accepté les recommandations du gérant de l'aréna à ce sujet.

## CORRESPONDANCE:

- a) U.M.Q., documents sur la réforme mécanismes électoraux municipaux.
- b) Lettre de la Fédération québécoise des Chefs de Pompiers, appui pour leur école de perfectionnement à Mirabel.
- c) Rapport de Police, mois de juin 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

séance du 30/07/79 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 30 juillet 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
Greffier à la présente séance.

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

79-312

- |  |                |
|--|----------------|
| a) Les chèques numéros 10689 à 10872 inclusivement | \$1,183,160.41 |
| b) les listes de paies 26 à 30 inclusivement       | \$ 359,216.71  |
| c) service de la dette                             | \$ 65,494.15.  |

Le tout formant un déboursé total de \$1,607,871.27,  
soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus un montant de \$700,000.00, comme  
placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-313

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Alfred Bourque,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. André Cossette,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Albert Marois,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Philémon Beaudoin,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. François Doucet,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Léopold Brochu,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Arthur Beaudin,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Germaine Poulin,	Prop. par Cons. Claude Champoux

ADOPTE

Octroi à l'Age  
d'or des paroiss-  
ses de la Cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-314

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent de verser  
aux groupes de l'Age d'Or de la Cité, un montant de \$300.00  
par paroisse, et que dans les paroisses où il existe deux  
groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes  
lorsque les fonds seront disponibles.

ADOPTE

Autorisation  
Maire,  
Gérant et  
Greffier signer  
convention col-  
lective avec  
les employés  
extérieurs

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire, le  
Gérant et le Greffier à signer la convention collective de travail  
des employés extérieurs avec l'Association internationale des  
Machinistes et des Travailleurs de l'Aérospatiale, local 2220,  
pour une période de deux ans, se terminant le 30 juin 1981.

ADOPTE

79-315

Félicitations PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
 père Paul-Henri  
 Barabé pour son Que les membres du Conseil conscients des mérites et des  
 jubilé d'or sa- services qu'il a rendus a la population en général et du  
 cerdotal Cap-de-la-Madeleine en particulier, offrent au révérend père  
 Paul-Henri Barabé, <sup>O.M.I.</sup> un témoignage d'appréciation et d'admi-  
 ration à l'occasion de son "Jubilé d'Or sacerdotal," pour lequel  
 ils le félicitent chaleureusement.

79-316

ADOPTE

Adoption Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 règlement Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 no 620-4 ET RESOLU: Que le règlement no 620-4, intitulé:  
 (zonage)

79-317

"Règlement amendant le règlement numéro 620, concernant le  
 zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine",  
 soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente  
 séance.

ADOPTE

Projet Canada CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale  
 au Travail de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;  
 "Loisirs Plein- CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à  
 Air quatre l'élaboration et à l'application d'un projet "Canada au Travail".  
 saisons" IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER CLAUDE CHAMPOUX  
 79-318 APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU:

- a) d'autoriser la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à présenter un projet connu sous le nom de "Loisirs Plein-Air quatre saisons", tel que préparé dans le cadre du programme "Canada au Travail";
- b) de désigner et nommer M. le maire J.-Réal Desrosiers, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- c) d'autoriser le trésorier de la corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Avis de  
motion  
(zonage)

79-319

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13ième jour du mois d'août 1979.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Félicitations

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

M. Hugues Toupin

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-320

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement Monsieur Hugues Toupin pour avoir lancé récemment une partie sans point ni coup sûr.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Requête des résidents de la rue Thibeau pour la réfection des égouts sur la rue Thibeau.
- b) Avis de responsabilité de M. André Drapeau, 70, rue Chauveau, Cité. RE: Blessure subie par son fils à la piscine Ste-Bernadette.
- c) Avis de responsabilité de M. André Marchand, 111, rue Guillet, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- d) Avis de responsabilité de M. Gilles Lévesque, 845, rue Guilbert, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- e) Avis de responsabilité de M. Maurice Cloutier, 121, rue Thibeau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- f) Avis de responsabilité de M. Raymond Chainé, 235, rue St-Marie, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.

- g) Avis de responsabilité de M. Yvon Genest, 75, rue Mgr Comtois, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- h) Avis de responsabilité de MM. Biron et Spain, avocats. procureurs de M. Jean-Pierre Lemay, 130, rue Brousseau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- i) Avis de responsabilité de M. André Déziel, 2255, rue Nicolas-Perrot, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa propriété du 888-890, rue Guilbert, Cité, par le refoulement des égouts.
- j) Avis de responsabilité de M. Charles A Coones Sr, 173, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- k) Avis de responsabilité de M. Jean Beaumier, 153, rue Rocheleau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- l) Avis de responsabilité de M. Roland Massicotte, 334, rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à un pantalon d'habit en tombant dans un trou de la rue Notre-Dame.

Ajournement à  
21.27 h

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures  
27 minutes, ce 13 août 1979.

79-321

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 13 août 1979, à 21 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Interdiction

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

tourner à gauche

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

sur rue Berlinguet

ET RESOLU: Que la circulation lourde venant du nord de la rue Thibeau, soit interdite en direction est, sur la rue Berlinguet. (Interdiction de tourner à gauche sur la rue Berlinguet).

79-322

ADOPTE

Félicitations

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Père Jean-Guy

QUE ce Conseil est heureux d'offrir au REVEREND PERE JEAN-GUY

Le Marier, O.M.I.

LE MARIER, O.M.I., un fils de la cité madelinoise et frère

25 ans de prêtrise

du conseiller Jacques Lemarier, ses plus sincères félicitations

et ses meilleurs voeux, à l'occasion de son jubilé d'argent

79-323

d'ordination sacerdotale qui sera célébré le 25 août 1979 et

présente au révérend Père leurs meilleurs voeux de succès dans son apostolat.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-4 amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 16 août 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 août 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-4, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-4 est donc réputé approuvé.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23ième jour du mois d'août 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 27 août 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

- Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
- Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
- Jean-Paul Lavergne
- Laurent Lavergne
- Onil Vallières
- Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux séances  
régulière et ajour-  
nement du 13/08/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 13 août 1979, et de la séance d'ajournement à 21 heures 27 minutes, le 13 août 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-324

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement no 620-4

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-4, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 22 et 23 août 1979, soit adopté.

79-325

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 13 août 1979

PRESENTS:

- Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers
- Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier
- Jean-Claude Beaumier
- Jean-Paul Lavergne
- Onil Vallières
- Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Greffier demander 1. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions pour pavage et système de chauffage et système de chauffage de l'Hôtel-de-Ville.
- Piscine prêtée 2. Le comité recommande d'accepter la demande du Club des au Club Merlus du Cap, pour le prêt de la piscine, les 17, 18 et 19 août 1979.
- Signer entente 3. Le comité autorise le Gérant de l'Aréna et le Gérant de avec les Elans de la Mauricie, à signer au nom de la Cité, l'entente qui a été conclue avec les Elans de la Mauricie, Midget AAA.
- Amender conven- 4. Le comité recommande que les amendements aux conventions tions collectives (policiers et employés bureau) collectives signées avec l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., et l'Union internationale des Employés professionnels et de bureau, soumis avec le présent rapport, soient acceptés.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission scolaire du Cap, -demande d'un brigadier scolaire.
- b) Lettre de Mme Marie-Ange Vaillancourt, -demande de correction cadastrale.
- c) Lettre du Club de Patinage artistique Cendrillon, -hausse du coût d'inscription pour la saison 1979-80.
- d) Lettre de la compagnie Evaluation St-Laurent, -achat d'un terrain sur la rue Vachon, information donnée.
- e) Rapport permis de construction, mois juillet 1979.
- f) Conciliation caisse et banque, juin et juillet 1979.
- g) Documentation sur la réforme de la fiscalité municipale déposée.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption                   Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
rapport de                   Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
comité

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
séance du 13/08/79 le 13 août 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
greffier à la présente séance.

Adoption liste de comptes      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-327

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 10873 à 11020 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$510,150.31, soit et est adoptée pour paiement. A ce déboursé est inclus un montant de \$300,000.00, comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-328

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Ernest Toupin,	Proposé et unanimement résolu
Mme William St-Pierre,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Arthur Massicotte,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Michel Doucet,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Charles Daviau,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Rosario Longval,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Jean-Baptiste Toupin,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Marcel Plourde,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. L. Lionel Poisson,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Georges Beaulieu,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Albert Roy,	Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Massicotte et Fils Ltée pour pavage en béton bitumineux

79-329

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de \$177,790.00, pour du pavage en béton bitumineux (règlements numéros 603, 615 et 617), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Maire et Greffier signer contrat avec Commission scolaire (école des Sts-Anges)

79-330

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Cité, le contrat par lequel la Commission scolaire du Cap cède l'école des Saints-Anges à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-331

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 122-406, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 2 juillet 1979, et portant le numéro 3619.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-332

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420-647, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 juillet 1979, et portant le numéro 3645.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-333

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 122-353-1 et 122-353-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 juillet 1979, et portant le numéro 3601.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-334

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 149-402 et 149-403, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division s'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 juillet 1979, et portant le numéro 3641.

ADOPTE

Résolution 79-280 abrogée remplacée par celle-ci (adoption d'un plan) 79-335

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-280 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-731 et 420-636, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 juin 1979, et portant le numéro 3607.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution 79-282 abrogée remplacée par celle-ci (vente d'un terrain à Radiateurs M.R. Enr.)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-282 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Radiateurs M.R.Enr. (M. René Bernard), les lots 419-731 et 420-636, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,322.6 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$3,716.16, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Nelson Ward et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Résolution 79-302 abrogée et remplacée par celle-ci (adoption d'un plan) 79-337

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-302 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-741 et 420-637, cadastre officiel de la paroisse (maintenant

Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 juillet 1979, et portant le numéro 3612.

Que le maire et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi

ADOPTE

Résolution  
79-308 abrogée  
et remplacée  
par celle-ci  
(vente d'un  
terrain à Boi-  
series D.  
Violy Inc.)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-308 soit et est  
abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la  
suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine vende à Boiseries D. Violy Inc., les lots 419-741 et  
420-637, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité)  
du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de  
2,670.80 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour  
le prix total de \$4,273.28, payable comptant.

79-338

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat  
préparé par le notaire Nelson Ward, et annexé à la présente  
résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer  
tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la  
Commission municipale du Québec.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

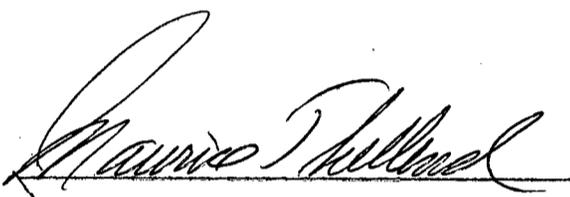
- a) Pétition de citoyens demeurant en bordure de l'autoroute 755.
- b) Accusé réception du projet "Loisirs Plein-Air quatre-saisons"  
par le Centre de Main-d'Oeuvre du Canada.
- c) Lettre du Club de Canotage du Cap-de-la-Madeleine Inc.,  
remerciements.
- d) Lettre du Père Paul-Henri Barabé, O.M.I., remerciements.
- e) Avis de responsabilité de M. Roland Roy, 125, rue Taillon,  
Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des  
égouts.

- f) Avis de responsabilité de Mme Francine Giroux, 90, rue Bourbeau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- g) Avis de responsabilité de Mme Michel Beaulieu, 583, 6<sup>e</sup> Rue, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- h) Avis de responsabilité de M. et Mme Louis Biron, 155, rue Brousseau, Cité. RE: Dommages à leur propriété par le refoulement des égouts.
- i) Avis de responsabilité de M. François Mercier et Madame Lucie Ranger, 285, Rapide sud, La Pérade. RE: Dommages à leur propriété de la rue Vachon par le refoulement des égouts.
- j) Avis de responsabilité du Marché Martel Enr., par M. Guy Corneau, propriétaire, 69, rue Massicotte, Cité. RE: Dommages à sa propriété causés par le mauvais rendement du système d'aqueduc.
- k) Avis de responsabilité de M. Luc Mayrand, avocat, procureur de M. Serge Maltais et Mme Claire Dufresne. RE: Dommages à leur propriété par le refoulement des égouts à 461, rue De Grandmont, Cité.
- l) Avis de responsabilité de M. Denys P. Godin, avocat, procureur de M. Yvon Crépin, 211, rue Milot, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- m) Avis de responsabilité de M. Paul Nadeau, 195, rue Brousseau, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- n) Avis de responsabilité de M. André Marchand, 111, rue Guillet, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- o) Avis de responsabilité de M. Robert Gosselin, 53, rue Belle-mare, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts.
- p) Avis de responsabilité de M. Jean-Paul Poirier, 72, rue St-Arnaud, Cité. RE: Dommages à sa propriété par suite d'une défectuosité du système d'aqueduc et d'égout de la rue.
- q) Avis de responsabilité de Centre d'Orthèses et de Prothèses de la Mauricie Inc., par M. Kevin McKenzie, 45, rue Fusey, Cité. RE: Dommages au sous-sol de leur commerce par le refoulement des égouts.

3801

- r) Avis de responsabilité de Mme Lise Charbonneau,  
445, 3<sup>e</sup> Rue, Cité. RE: Dommages à son automo-  
bile en frappant un objet qui trainait sur la rue  
Thibeau.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 10 septembre 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal

séance du 27/08/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 27 août 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-339

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 27 août 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Laboratoires  
Choisy Ltée  
surveillance

travaux asphalte

Achat 1 tondeuse

et 1 souffleuse

O.M.H.

1. Le comité recommande d'accepter les services de "Les Laboratoires Choisy Ltée, pour la surveillance des travaux d'asphalte exécutés en vertu des règlements numéros 603, 615 et 617.
2. Le comité recommande l'achat d'une tondeuse et d'une souffleuse pour remplacer les articles qui ont été volés à l'Office municipal d'Habitation; le tout au montant de \$1,250.00.

- Reconnaître 3. Le comité recommande de reconnaître le déficit de  
déficit de "Trans- \$126,943.00 pour l'année 1978 de "Transport des Services  
port des Services urbains de la Mauricie Inc.", et d'établir la quote-  
urbains de la part de la Cité selon ce montant pour se conformer à  
Mauricie Inc." la convention signée le 15 février 1978 entre les deux  
parties.
- Attendre en jan- 4. Le comité n'accepte pas les demandes du Directeur de la  
vier 80 pour au- Police pour commander immédiatement les deux autos-pa-  
tos-patrouilles trouilles, mais d'attendre au mois de janvier 1980.
- Réparations poêle 5. Le comité recommande d'effectuer les réparations néces-  
Serv. Police saires au poêle installé au Service de la Police.
- Achat 1 poinçon 6. Le comité recommande l'achat d'un poinçon au Service  
Serv. Police de la Police.
- 4 "ARRETS" 7. Le comité accepte les recommandations du Directeur de  
rue Guilbert la Police pour la pose de 4 "ARRETS" sur la rue Guilbert,  
soit aux intersections: Tourigny et Guilbert; Michener et  
Guilbert; Frontenac et Guilbert, Chamberland et Guilbert.

## CORRESPONDANCE:

- a) Résolution de "Galerie des Estacades", -autorisation  
vente d'un terrain à MM. Sylvain Brouillette et  
André Blais.
- b) Lettre de M. Roger Piché, -achat d'un terrain.
- c) Lettre des Jardins Jacques Lemercier, -demande de  
changement au zonage.
- d) Lettre de MM. Robert et Réjean Marchildon, -demande  
de changement au zonage.
- e) Lettre de la Commission administrative du Régime de  
Retraite, -règlement no 573-C.
- f) Lettre de l'Association du Hockey mineur, -demande  
d'accusé réception à leur rapport financier.
- g) Rapport de la Police, juillet 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
rapport de Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
comité  
séance du 27/8/79 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le  
27 août 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier  
à la présente séance.

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- |  |               |
|--|---------------|
| a) les chèques numéros 11021 à 11158 inclusivement   | \$694,152.38  |
| b) les listes de paies 31 à 35 inclusivement         | \$324,037.09  |
| c) service de la dette et effets bancaires retournés | \$ 15,027.05, |

le tout formant un déboursé total de \$1,033,216.52,

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus un montant de \$500,000.00 comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

- |                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| M. Paul Lacroix,           | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne   |
| M. Guy St-Pierre,          | Prop. par Cons. Claude Champoux      |
| M. André Veilleux,         | Prop. par Cons. Claude Champoux      |
| M. Joseph-Ed. Maurais,     | Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier |
| Mme Danielle Auger-Juneau, | Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne   |
| M. Robert Pages,           | Prop. par Cons. Laurent Lavergne     |

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Fonderie Grand-  
Mère Ltée, achat  
cadres, grilles  
clapets de puis-  
sards

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand-Mère Ltée, au montant de \$4,308.88, pour l'achat de cadres, grilles et clapets de puisards, étant la soumission la plus basse présentée.

79-343

ADOPTE

Béton Vibré  
Ltée, achat de  
tuyau non armé,  
raccordements  
et puisards en  
béton

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibré Ltée, au montant de \$5,663.52, pour l'achat de tuyau non armé, raccordements et puisards en béton, étant la soumission la plus basse présentée.

79-344

ADOPTE

Plomberie Antoine St-Onge, Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 chaudières élec- ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
 triques à l'Hô- de Plomberie Antoine St-Onge Inc., au montant de \$9,700.00,  
 tel-de-Ville pour l'installation de chaudières électriques à l'Hôtel-de-  
 (plomberie) Ville, étant la soumission la plus basse présentée (plomberie).  
 79-345

ADOPTE

Centre Electri- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 que Mauricien Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Inc. chaudières ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
 électriques à de Centre Electrique Mauricien Inc., au montant de \$13,189.00,  
 l'Hôtel-de- pour l'installation de chaudières électriques à l'Hôtel-de-  
 Ville Ville, étant la soumission la plus basse présentée (électricité).  
 (électricité)  
 79-346

ADOPTE

Demande autori- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 sation à Commis- Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 sion mun. du ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-  
 Québec emprun- de-la-Madeleine demande à Commission municipale du Québec,  
 ter \$100,000. l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Cana-  
 de la B.C.N. dienne Nationale, un montant n'excédant pas \$100,000.00, en  
 vertu du règlement numéro 622, approuvé par le Ministère des  
 Affaires municipales et la Commission municipale du Québec,  
 le 21 décembre 1978, en attendant le versement, par le gou-  
 vernement, de la subvention prévue à cet effet.

Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par  
 les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à  
 concurrence du montant de \$100,000.00.

ADOPTE

Demande à la Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 B.C.N. em- Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 prunter ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-  
 \$100,000. la-Madeleine demande à la Banque Canadienne nationale, d'em-  
 temporairement prunter temporairement, au taux bancaire, un montant n'excé-  
 dant pas \$100,000.00, en vertu du règlement numéro 622, approuvé  
 par le Ministère des Affaires municipales et la Commission  
 municipale du Québec, le 21 décembre 1978, en attendant le  
 versement, par le gouvernement, de la subvention prévue à cet  
 effet.

Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par les  
 présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à con-  
 currence de la somme de CENT MILLE DOLLARS (\$100,000.00).

ADOPTE

Emprunt tempo-  
raire de la  
B.C.N. en atten-  
dant émission  
d'obliga-  
tions  
(\$600,000.)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne nationale,  
d'emprunter temporairement, au taux bancaire, un montant n'ex-  
cédant pas \$600,000.00, en vertu des règlements numéros:

613, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et  
la Commission municipale du Québec, le 25 mai 1979,

615, " " " le 25 mai 1979,  
626, " " " le 26 juillet 1979,  
628, " " " le 14 juin 1979,  
632, " " " le 2 août 1979.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obli-  
gations, le ou avant le 31 mai 1980.

Si accepté, que le maire et le trésorier soient et sont par les  
présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concu-  
rence de la somme de SIX CENT MILLE DOLLARS (\$600,000.00).

ADOPTE

Demande au Minis-  
tère des  
Terres &  
Forêts ne pas  
enregistrer des  
plans n'ayant pas  
reçu l'approba-  
tion de la Cité

CONSIDERANT les sommes d'argent dépensées pour les revisions  
cadastrales, les compilations etc.;

CONSIDERANT que tout plan, lors de son dépôt au Ministère des  
Terres et Forêts, Service du cadastre, doit être accompagné  
d'un certificat municipal approuvant lesdits plans.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

De demander au Ministère des Terres et Forêts, Service du  
cadastre, de ne pas enregistrer des plans qui n'auraient pas  
reçu l'approbation de la cité par résolution dûment adoptée  
par son Conseil et sans être accompagnés du certificat munici-  
pal à cet effet exigé par la loi.

ADOPTE

Rôle d'évalua-  
tion "Nouvelle  
génération"  
être déposé  
dans le  
délai  
requis par la  
loi

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Qu'un rôle d'évaluation "Nouvelle génération"  
entrant en force au 1er janvier 1980, soit déposé dans le  
délai requis par la loi.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre des  
Affaires municipales et qu'un avis public en soit aussi donné  
conformément à la loi.

ADOPTE

79-349

79-350

79-351

Résolution 79-254 abrogée (vente d'un terrain à Menuiserie Lucas Inc.)  
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-254 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

79-352  
 Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Menuiserie Lucas Inc., le lot 419-730, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1,058.2 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$1,693.12, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTE

Félicitations MM. Claude et Serge Corbin  
 79-353  
 PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
 Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine soulignent d'une manière spéciale, le remarquable exploit accompli par Messieurs Claude et Serge Corbin, qui ont remporté de nouveau la victoire de la Classique internationale de Canots, en offrant à ces valeureux canotiers, une plaque-souvenir pour leur rappeler d'une façon tangible et permanente, cet heureux événement.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or St-Odilon, remerciements octroi 1979.
- b) Remerciements de l'Age d'Or St-Eugène, octroi 1979.
- c) Avis de responsabilité de M. Pierre Ouellette, 159, rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa propriété par le refoulement des égouts le 2 août 1979.

Ajournement à 21.30 heures ce 10/09/79  
 79-354  
 Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT ALVERGNE  
 ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures 30 minutes, ce 10 septembre 1979.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 10 septembre 1979, à 21 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Poste de sergent-détective aboli

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU: Que le poste de sergent-détective soit aboli au département de la Sûreté municipale.

79-355

ADOPTE

Résolution PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

79-33 abrogée

(vente terrain

à Club de Raquetball de la Mauricie Inc.)

Que la résolution numéro 79-33 en vertu de laquelle la Cité du Cap-de-la-Madeleine vendait à Club de Raquetball de la Mauricie Inc., un terrain sur la rue Vachon, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

79-356

ADOPTE

Vente d'un terrain à "Le Centre horticole du Cap Inc." (rue Vachon)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à "Le Centre horticole du Cap Inc.", aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 415-1-18-6, 552-251 et 553-110, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 9,105.6 mètres, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$11,837.28, payable comptant.

79-357

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.

- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 10 septembre 1979

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- 
- Tarifs à être payés aux arbitres hockey mineur 1. Le comité recommande d'accepter la liste suggérée par le Directeur de l'Aréna, en date du 29 août 1979, pour les tarifs à être payés aux arbitres, section du hockey mineur, pour la saison 1979-1980.
- Résolution no 79-58-2, abrogée (vente terrain à M. Yvon Dorion) 2. Le comité recommande que la résolution numéro 79-58-2, en vertu de laquelle la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptait de vendre à M. Yvon Dorion, un terrain dans le site industriel, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- Résolution no 79-267-6, abrogée (terrain vendu à Groupe Elco) 3. Le comité recommande que la résolution numéro 79-267-6, en vertu de laquelle la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptait de vendre au Groupe Elco, un terrain dans le site industriel, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- C.E.R. Automotive Inc. monte-charge au garage municipal 4. Le comité recommande d'accepter la soumission en date du 9 juillet 1979, de C.E.R. Automotive Inc., au montant de \$3,500.00, pour l'installation d'un monte-charge au garage municipal ("lift"). Dépense à être chargée au fonds de roulement de 1979.
- Spectralite 70 Ltd, 2 enseignes d'aluminium 5. Le comité recommande d'accepter la soumission de Spectralite 70 limited, pour 2 enseignes d'aluminium laminé de vinyle réfléchissant, au montant de \$500.00 chacune, le tout selon la soumission du 20 août 1979. Dépense à être prise au budget 1979.
- Delta Equipement Ltée, attachement boyau aspirateur 6. Le comité recommande d'accepter la soumission de Delta Equipement Ltée, pour l'attachement de boyau aspirateur, au montant de \$1,456.00, selon la soumission en date du 19 juillet 1979. Dépense à être chargée au règlement numéro 632.

- Dépt. voirie ramasser branches lundis d'octobre 7. Le comité recommande que les employés du département de la voirie soient autorisés à ramasser les branches tous les lundis du mois d'octobre.
- Engagement d'un plombier vérification des systèmes d'égouts 8. Le comité autorise l'engagement d'un plombier pour la vérification de l'installation des systèmes d'égouts des résidences qui ont subi des dommages par refoulement des eaux d'égouts lors de l'orage du 2 août 1979.
- Ingénieur assister congrès à Hull 9. Le comité autorise l'Ingénieur de la Cité à assister au congrès de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, les 14, 15 et 16 octobre 1979, qui aura lieu à Hull.
- Dédommagement à M. Paul Gordon 10. Le comité recommande qu'un montant de \$100.00 soit payé à M. Paul Gordon, en raison du préjudice subi de la part de la Cité.
- \$50. à Centraide Mauricie 11. Le comité recommande qu'un montant de \$50.00 soit versé à Centraide Mauricie à l'occasion de la campagne de souscription de l'année 1979 de cet organisme.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Mme Louise Trottier, -demande de changement de zonage.
- b) Rapport, permis de construction du mois d'août 1979.
- c) Rapport de la Cour municipale, de janvier à juillet 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance 10/9/79

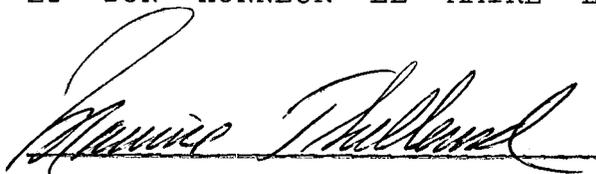
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 septembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

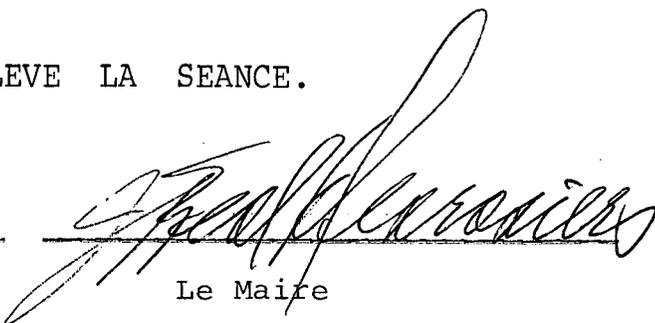
79-358

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 17 septembre 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
régulière et d'a-  
journement du  
10/09/79

79-359

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 10 septembre 1979, et de la séance d'ajournement à 21.30 heures, le 10 septembre 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

79-360

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-A. Lamothe,

Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

M. Omer Boudreau,

Prop. par Cons, Jacques Lemarier

M. Léopold Dupuis,

Prop. par Cons. Laurent Lavergne

M. Antoine Morin,

Prop. par Cons. Onil Vallières

Mme Angèle Robichaud,

Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Achat de gros sel de voirie de Domtar Chemicals Ltd  
 79-361

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Domtar Chemicals Ltd, au montant de \$74,941.20, pour l'achat de gros sel de voirie, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de l'huile diesel colorée de Charbonnerie Champlain Ltée  
 79-362

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de \$5,904.00, pour l'achat de l'huile diesel colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de l'huile diesel non colorée de Les Pétroles Hélié Inc.  
 79-363

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Les Pétroles Hélié Inc., au montant de \$24,875.00, pour l'achat de l'huile diesel non colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de l'huile à chauffage no 2 de Charbonnerie Champlain Ltée  
 79-364

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de \$29,700.00, pour l'achat de l'huile à chauffage no 2, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de l'huile semi-lourde de Charbonnerie Champlain Ltée  
 79-365

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de \$15,500.00, pour l'achat de l'huile semi-lourde, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal Commis-  
sion Urbanisme  
séance 11/9/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-  
verbal de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 11  
septembre 1979, aux articles 1 à 6 inclusivement.

79-366

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
des lots 419-742 et 420-638, cadastre officiel de la paroisse  
(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enre-  
gistrement de Champlain, soit et est accepté.

79-367

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date  
du 23 août 1979, et portant le numéro 3723.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes,  
autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et  
le livre de renvoi.

ADOPTE

Appui au  
Comité régional  
de Radio-Québec

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QU'un appui soit officiellement donné au Comité régional de  
Radio-Québec (région Mauricie, centre du Québec) dans la  
poursuite de ses représentations auprès des autorités compé-  
tentes pour l'installation dans les plus brefs délais d'une  
antenne de diffusion, permettant l'accès direct à la program-  
mation de Radio-Québec, pour tous les citoyens de la région-04.

79-368

ADOPTE

Projet "Canada  
au Travail"  
"Divisions  
cadastrales"

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à  
l'élaboration et à l'application d'un projet "Canada au Travail"  
IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER

79-369

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU:

- a) d'autoriser la Corporation municipale de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine à présenter un projet connu sous le nom  
de "Divisions cadastrales", tel que préparé dans le cadre  
du programme "Canada au Travail";

- b) de désigner et nommer M. J.-Réal Desrosiers, maire, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- c) d'autoriser le trésorier de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Vente d'un  
terrain à M.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Normand Angers

79-370

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Normand Angers, les lots 419-742 et 420-638 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1,741.90 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$2,787.04, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Nelson Ward et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

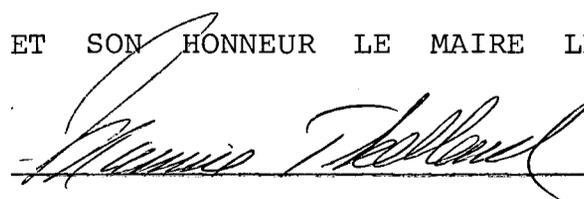
Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

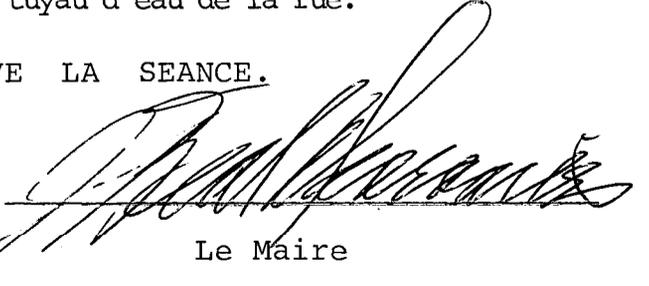
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or st-Gabriel, remerciements pour octroi 1979.
- b) Requête de résidents de la rue Ouimet, -demande d'interdire l'accès au stationnement de la Régie des Alcools par la rue Ouimet.
- c) Requête de résidents du voisinage de la compagnie Fibre de Verre St-Laurent Ltée, -plainte portée par ces résidents contre les odeurs et gaz que dégagent cette compagnie.
- d) Avis de responsabilité de M. Jean-Guy Landry, 160, Chemin du Passage, Cité. RE: Dommages à sa propriété sise à 1 rue Thibeau par le refoulement d'eau provenant du bris d'un tuyau d'eau de la rue.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24 septembre 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
 verbal, séance  
 du 17/09/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 septembre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-371

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 17 septembre 1979

PRESENTS;

Son honneur le Maire J. -Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Publier offre 1. Le comité autorise l'Ingénieur de la Cité à faire publier  
 emploi mécanicien une offre d'emploi pour un poste de mécanicien.

Soumission de 2. Le comité recommande d'accepter la soumission de Potvin-  
 Potvin-Godin Inc. Godin Inc., pour la machine à enlever et installer les  
 pour machine à en- pneus, au montant de \$1,490.00, soit la plus basse sou-  
 lever les pneus mission présentée. (Dépense à être mise aux actifs immo-  
 bilisés 1979).

3. Le comité recommande de payer la cotisation pour l'extension de 4 mois de l'exercice financier 1978-1979 de l'U.M.Q., au montant de \$294.50.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Clément Mercure, -demande d'achat de terrain.  
 b) Conciliation caisse et banque, août 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Adoption  
 rapport de  
 comité, séance  
 du 17/09/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 septembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

79-372

ADOPTE

Adoption  
 liste de  
 comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 11159 à 11285 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$403,648.44, soit et est adoptée pour paiement.

79-373

A ces déboursés est inclus un montant de \$200,000.00 comme placement de dépôt à terme.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-374

M. Léon Poussard,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Wellie Beaudoin,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Arthur Rochefort,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Aimé Lefrançois,	Proposé et unanimement résolu

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution no 79-336 abrogée  
 79-375

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-336, concernant la vente d'un terrain à Radiateurs M.R. Enr. (M. René Bernard), soit et est abrogée à toutes fins de droit.

ADOPTE

Résolution no 79-144 abrogée  
 remplacée par celle-ci  
 (cession du lot 157-131-2 à la Commission scolaire du Cap)  
 79-376

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-144 soit et est abrogée à toutes fins de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offre de céder à la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix nominal de UN DOLLAR (\$1.00), le lot 157-131-2, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, étant la partie de la rue Hôtel-de-Ville qui passe dans la cour de l'école Pierre-Boucher.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Avis de motion  
 79-377

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'HOTEL-DE-VILLE ET POUR LA COMPILATION CADASTRALE QUI RESTE A EFFECTUER".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 24ième jour du mois de septembre 1979.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Club de nage synchronisée Les Merlus du Cap, -remerciements.
- b) Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette, remerciements pour l'octroi 1979.
- c) Lettre de M. Jean Beaulieu, 280, rue Aubuchon, Cité, et requête de citoyens appuyant cette lettre concernant les chiens errants dans la Cité.
- d) Requête de citoyens du secteur de Mme Carmen Rondeau demandant un amendement au zonage pour que celle-ci ait le droit d'avoir un restaurant au sous-sol du 507, rue Milot, Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. René Beaudet, 260, rue St-Paul, Cité. RE: Dommages à son automobile en passant sur un puisard qui n'avait pas de couvercle.

Ajournement à  
21.27 heures  
ce 24/09/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à  
21 heures 27 minutes, ce 24 septembre 1979.

79-378

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24 septembre 1979, à 21 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

M. Yves Boissonnault  
délégué table  
sportive

79-379

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que Monsieur Yves Boissonnault soit nommé délégué de la Cité au sein de la table sportive du Grand Trois-Rivières.

ADOPTE

Vente d'un terrain  
à M. Gérard Paquin  
(lot 422-C-59  
site industriel)

79-380

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Gérard Paquin, aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, le lot 422-C-59, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1,858 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$2,972.80.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après

contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 24 septembre 1979

## PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'adjoint au Directeur  
 des travaux publics, M. Gérard Binette

- 
- Offre d'un choix entre 2 emplacements à M. Serge Bellemare
1. Le comité recommande d'offrir à M. Serge Bellemare qui désire acquérir un terrain dans le site industriel de la Cité, le choix entre deux emplacements disponibles et qui soient aptes aux fins qu'il désire poursuivre dans ledit site.
- "Les Portes Arco Inc." rétrocéder terrain à la Cité
2. Le comité recommande d'aviser l'entreprise "Les Portes Arco Inc.", de rétrocéder à la Cité, le terrain qu'elle a acheté en vertu de la résolution no 78-285, puisque le délai de un an prévu pour la construction d'une bâtisse sur ledit terrain est maintenant expiré et qu'ainsi l'acheteur ne s'est donc pas conformé aux exigences du contrat.
- Coupe du bois sur les lots de la Cité non autorisée
3. Le comité n'autorise pas la coupe du bois sur les lots dont la Cité est propriétaire, comme demandé par M. Charlemagne Beaudoin dans sa lettre du 21 septembre 1979.
- Terrain demandé par Mme Stella Lefebvre offert par soumission publique
4. Le comité recommande d'aviser Mme Stella Lefebvre que le terrain qu'elle désire acquérir de la Cité ne peut être mis en vente que par soumission publique. (Lettre du 9 septembre 1979)

## CORRESPONDANCE:

- a) Rapport -police et incendies-, août 1979.  
 b) Etude comparative, taxe scolaire

((Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

3 8 2 3

Adoption  
rapport de  
comité, séance  
du 24/09/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le  
24 septembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le  
Greffier à la présente séance.

79-381

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 1er octobre 1979, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
du 24/09/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 24 septembre 1979, et de la séance d'ajournement à 21.27 heures, le 24 septembre 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-382

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-383

M. Aimé Breton, Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier  
Mme Jean-Baptiste Bourque, Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation Maire  
et Greffier  
signer contrat  
de rétrocession de  
M. Gérard Gervais  
(lot 415-1-18-3)  
(lot 552-243)  
(rue Vachon)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU; Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise le maire et le greffier à signer un acte de rétrocession pour un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant la

79-384

subdivision numéro TROIS de la subdivision numéro DIX-HUIT de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (lot no 415-1-18-3) et la subdivision numéro DEUX CENT QUARANTE-TROIS du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (lot no 552-243) du cadastre officiel pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, ayant une superficie totale de seize mille trente-huit pieds carrés (16,038 pi. car.), à la mesure anglaise. Le lot 415-1-18-3 fait partie du cadastre révisé de ladite Cité. La Cité ayant vendu ledit emplacement à M. Gérard Gervais en vertu d'un contrat signé le 29 septembre 1978.

Que la Cité rembourse à M. Gérard Gervais le prix qu'il a payé, sans intérêts, soit la somme de \$1,924.56. Les frais de notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de ce dernier.

ADOPTE

Achat de gaz pro- Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
pane de City Gas Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Propane Ltd

79-385

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de City Gas Propane Ltd, au montant de \$7,290.00, pour l'achat de gaz propane, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Projet Canada au Travail "Centre d'information de recyclage et énergie"

79-386

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet "Canada au Travail";

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU:

- a) d'autoriser la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à présenter un projet connu sous le nom de "Centre d'information de recyclage et énergie (C.I.R.E.), tel que préparé dans le cadre du programme "Canada au Travail";

- b) de désigner et nommer M. J.-Réal Desrosiers, Maire, administrateur-délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- c) d'autoriser le trésorier de la corporation à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la corporation, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTE

Adoption                   Proposé par M. le conseiller   ONIL VALLIERES  
règlement no 634   Appuyé par M. le conseiller   JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 634, intitulé:

79-387                   "Règlement pour autoriser un emprunt de \$60,000.00, pour l'installation d'un système de chauffage à l'Hôtel-de-Ville et pour la compilation cadastrale qui reste à effectuer", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption                   Proposé par M. le conseiller   JEAN-PAUL LAVERGNE  
règlement no 635   Appuyé par M. le conseiller   JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le règlement no 635, intitulé:

79-388                   "Règlement concernant le code de discipline au Service de la Police", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Remerciements           PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
Conseils municipaux et organismes, services rendus lors d'examens Police

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine remercie sincèrement les Conseils municipaux et Organismes qui ont bien voulu prêter les services de leur personnel lors des examens de promotion au Service de la Police du Cap-de-la-Madeleine, les 10, 11 et 12 septembre 1979, lesquels ont été tenus à l'Institut de Police de Nicolet, soit:

79-389                   Les Conseils municipaux de la ville de Trois-Rivières et de la Cité de Drummondville.

Les autorités de la Sûreté du Québec (bureau du Cap-de-la-Madeleine) et de l'Institut de Police du Québec (à Nicolet.

Particulièrement Messieurs:

Gilles Villeneuve, Sûreté du Québec, Cap-de-la-Madeleine,  
Gaston Rocheleau, Sûreté municipale, Trois-Rivières,  
Martial St-Cyr, Sûreté municipale, Drummondville,  
Denis Lajoie, Institut de Police du Québec, Nicolet.

Ces derniers ayant prêté leur concours lors de ces examens.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or Ste-Famille, remerciements pour l'octroi 1979.
- b) Avis de responsabilité de M. Laurent Rousseau, 100, rue Vaillancourt, Ap. 2, Cité. RE: Dommages à son automobile en frappant un clignoteur sur pied, coin des rues Des Vétérans et Père-Turgeon.

Ajournement  
à 21.27 h

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-390

ET RESOLU: Que la présente séance soit et est ajournée à  
21 heures 27 minutes, ce 1er octobre 1979.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 1er octobre 1979, à 21 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Opposition de  
 la Cité à la hausse  
 de tarif demandée  
 par Les Services  
 Urbains de la  
 Mauricie Inc.

79-391

CONSIDERANT QUE le prix du transport en commun dans la ville de Trois-Rivières est de \$0.40 du passage;

CONSIDERANT QU'aucune entente n'existe dans la région du Trois-Rivières-Métropolitain pour le problème de correspondance entre les municipalités concernées;

CONSIDERANT QUE les citoyens du Cap-de-la-Madeleine seraient pénalisés si la hausse demandée par Les Services Urbains de la Mauricie Inc., était accordée.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'oppose à toute hausse de tarif demandée par Les Services Urbains de la Mauricie Inc., excédant le prix chargé à Trois-Rivières.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 1er octobre 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'adjoint au Directeur  
 des travaux publics M. Gérald Binette

- Offrir à M. André Lagacé 1. Le comité recommande d'offrir à M. André Lagacé, au lieu du terrain qui lui avait été réservé en vertu de la résolution numéro 78-499-1, l'emplacement qui avait été réservé à Radiateurs M.R.Enr., et qui s'est désisté depuis, et que ladite résolution 78-499-1 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- Résolution 78-499-2. Le comité recommande que la résolution numéro 78-499-2 en vertu de laquelle la Cité acceptait de vendre un terrain à M. François Veillette, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.
- Acceptation de 2 soumissions pour le puits no 30 3. Le comité recommande d'accepter:
- 1<sup>o</sup> La soumission de Gaston Héon pour la maçonnerie du puits no 30;
  - 2<sup>o</sup> Celle de Jacques Garceau pour le recouvrement en crystalite du même puits.
- Dépenses à être chargées au règlement no 626.
- Recommandations du Dir. Planification acceptées (hydroaérodrome) 4. Le comité accepte la recommandation du Directeur de la Planification concernant la demande pour un hydroaérodrome, suite au rapport qu'il a présenté au Conseil, le 28 septembre 1979.
- Publier avis pour technicien en évaluation 5. Le comité autorise le Gérant à faire publier un avis pour l'engagement d'un technicien au Service de l'Évaluation.
- Interdiction de stationner 6. Le comité accepte les recommandations du Directeur de la Police concernant l'interdiction de stationner sur la rue Paquin: du côté nord entre St-Laurent et Leduc; de la rue Leduc à la rue Herlin, des deux côtés de la rue.  
Sur le côté ouest de la rue Leduc.
- Montant versé aux Chevaliers de Colomb Notre-Dame du Cap Inc. 7. Le comité recommande qu'un montant de \$50.00 soit versé aux Chevaliers de Colomb, Conseil Notre-Dame du Cap Inc., no 2669, comme contribution de la Cité au souper dit pré-olympique dudit Conseil.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Mme Jeannine Guillemette, prêt de l'école des Saints-Anges.
- b) Lettre de l'Association des Résidents de Châteaudun, chauffage "local des skieurs de ski de fond".

- c) Lettre de Evaluation St-Laurent, retire leur offre d'achat pour le terrain de la rue Vachon.
- d) Rapport du Service de la Récréation, activités de l'aréna août 1979 et mini-putt.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité, séance  
du 01/10/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 1er octobre 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

79-392

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier

Le Maire

3 8 3 1

-CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 9 octobre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Séance ajournée  
à mercredi le  
10 octobre 1979  
défaut de quorum

Monsieur le Conseiller ONIL VALLIERES  
Monsieur le Conseiller CLAUDE CHAMPOUX

A 20 heures 30 minutes, ayant constaté le défaut de quorum, il est proposé par M. le Conseiller Onil Vallières et appuyé par M. le Conseiller Claude Champoux, d'ajourner la présente séance du Conseil, à MERCREDI, le 10 octobre 1979, à 20.00 heures.

79-393

ADOPTE

ET LA SEANCE EST AJOURNEE A MERCREDI, 10 OCTOBRE 1979.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 10 octobre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
du 01/10/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 1er octobre 1979, et de la séance d'ajournement à 21.27 heures, le 1er octobre 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jean-Paul Dupont,

Prop. par Cons. Onil Vallières

Mme Wellie Tessier,

Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

M. Gérard Croteau,

Prop. par Cons. Claude Champoux

M. Jean-Pierre Dargis,

Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

79-394

79-395

Demande d'un  
emprunt tem-  
poraire

(terme addi-  
tionnel de

10 ans règlement  
no 355)

79-396

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant  
de \$95,500.

Lequel montant est égal au solde qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans.

Lors de l'échéance du 1er janvier 1980, fait en vertu du règlement numéro 355.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 38516)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR JEAN-CLAUDE BEAUMIER

APPUYE PAR JACQUES LEMARIER

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$95,500.00 ledit emprunt devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement, le ou avant le 30 septembre 1980.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-397

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-238-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Châstenay, a.g., en date du 27 août 1979, et portant le numéro 3689.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-398

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 420-639 et 420-640, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 20 septembre 1979, et portant le numéro 3645.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-399

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 123-3-2-1 et 123-3-2-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 25 septembre 1979, et portant le numéro 3750.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-400

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 561-2-3-1 et 561-2-3-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 28 septembre 1979, et portant le numéro 23360.

ADOPTE

Acceptation de  
l'offre de ser-  
vices bancaires  
de la Banque  
Royale du Canada

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre de services bancaires faite par la Banque Canadienne Nationale, le 7 mai 1979.

EN AMENDEMENT,

79-401

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre de la Banque Royale du Canada, présentée le 10 mai 1979.

LE VOTE EST DEMANDE SUR L'AMENDEMENT.

Votent POUR l'amendement MM. JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
LAURENT LAVERGNE  
ONIL VALLIERES  
CLAUDE CHAMPOUX

Votent CONTRE l'amendement MM. JACQUES LEMARIER  
JEAN-PAUL LAVERGNE

L'AMENDEMENT EST ADOPTE SUR DIVISION.

Résolution  
79-392-1  
abrogée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

79-402  
*Résol. abrogée  
par 79-411*

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-392-1, en vertu de la-  
quelle le Conseil offrait à M. André Lagacé, l'emplacement  
qui avait été réservé à Radiateurs M.R. Enr., soit et est  
abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or non affilié St-Odilon, remerciements pour l'ortroi 1979.
- b) Lettre de l'Age d'Or St-Lazare, remerciements pour l'octroi 1979.
- c) Lettre de M. Richard Dober concernant le trafic lourd sur la rue Vaillancourt.
- d) Avis de responsabilité de M. Claude Morin, 588, rue Berlinguet, Cité. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue Des Prairies.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 15 octobre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
 verbaux, séances  
 régulière 09/10/79  
 et d'ajournement  
 10/10/79  
 79-403

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 9 octobre 1979, et de la séance d'ajournement à 20.00 heures, le 10 octobre 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du mercredi 10 octobre 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Vendre à MM.  
 Régent Girard et  
 André Hubert, ter-  
 rain rue Vachon

1. Le comité accepte de vendre à Messieurs Régent Girard et André Hubert, un terrain situé sur la rue Vachon, d'environ 92,250 pieds carrés, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

- Prêter école des -2. Le comité accepte de prêter l'école des Saints-Anges, Sts-Anges à C deC à l'assemblée Luc-Désilets, 4ième degré des Chevaliers si Cité propriétaire de Colomb, pour les 3 et 4 novembre 1979, à la condition que la Cité soit devenue la propriétaire de ladite école à ces dates.
- Lt. J.-Marie 3. Le comité autorise le lieutenant Jean-Marie Jodoin à Jodoin suivre suivre le cours de prévention des incendies, parties 1 et cours prévention incendies 2, qui auront lieu au début de décembre 1979 et en février 1980.
- A&L Richard Au- 4. Le comité accepte les prix fournis par A. et L. Richard tomobiles four- Automobiles Inc., pour la fourniture de gazoline pour niture de la autant que la compagnie Enercan puisse en assurer la gazoline livraison.
- Acceptation du 5. Le comité recommande que suite au rapport présenté par projet soumis le Club de Tir Mauricien et à l'avis favorable émis par par Club de Tir le Ministère de l'Environnement concernant ledit rapport, Mauricien d'accepter le projet soumis auparavant par le Club de Tir Mauricien au Conseil.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. François Veillette, retire son offre d'achat de terrain sur la rue Berlinguet.
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec: accepte d'acheter le terrain de la Cité.
- c) Rapport des permis de construction du mois de septembre 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
10/10/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 octobre 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

79-405

- |  |               |
|--|---------------|
| a) Les chèques numéros 11286 à 11427 inclusivement   | \$219,291.05  |
| b) les listes de paies 36 à 40 inclusivement         | \$386,785.34  |
| c) service de la dette et effets bancaires retournés | \$ 80,667.39, |
| le tout formant un déboursé total de:                | \$686,743.78, |
- soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-406

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Denise Tremblay,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Ludger Ouellet,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Edouard Gagnon,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Léo Noël,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Robert Desbiens,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal Commission  
d'Urbanisme  
réunion du  
02/10/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 2 octobre 1979, aux articles 1 à 9 (a et b) inclusivement.

79-407

ADOPTE

Résolution no  
79-370 abrogée  
Vente d'un terrain à  
Normand Angers

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-370 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:  
Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à M. Normand Angers, un terrain ayant front sur la 7e Rue, mesurant approximativement 125 pieds par 150 pieds, borné par la 7e Rue, Menuiserie Lucas Inc., et Les Bétons du Cap Inc., aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

79-408

ADOPTE

Adoption d'un plan -Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-409

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420-641, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 26 septembre 1979, et portant le numéro 3772.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan -Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-410

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision du lot 652, (condominium) cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 24 septembre 1979, et portant le numéro 32365.

ADOPTE

Résolution no 79-402 abrogée -Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-411

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-402 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente d'un terrain à Maçonnerie André Lagacé -Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-412

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Maçonnerie André Lagacé Inc., les lots 419-731 et 420-636, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,322.6 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$3,019.38, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Nelson Ward et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Vente d'un terrain à MM.

Serge et Laurent Bellemare

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs Serge et Laurent Bellemare, le lot 420-641, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 5,663.4 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$9,061.44, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Robert Carrier et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition de citoyens de la Cité concernant le transport en commun.
- b) Lettre de remerciements de Centraide pour l'appui financier accordé lors de leur campagne.
- c) Lettre de la Banque Canadienne Nationale par M. Luc Morin, surintendant, concernant les services bancaires.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

*G. Thibault*

Le Greffier

*J. Bellemare*

Le Maire

79-413

*voir  
résolution*

*79-478*

3841

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

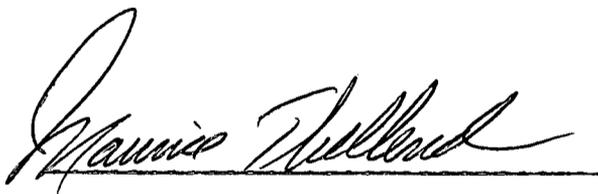
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 634, pour autoriser un emprunt de \$60,000.00 pour l'installation d'un système de chauffage à l'Hôtel-de-Ville et pour la compilation cadastrale qui reste à effectuer.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 12 octobre 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 18 et 19 octobre 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

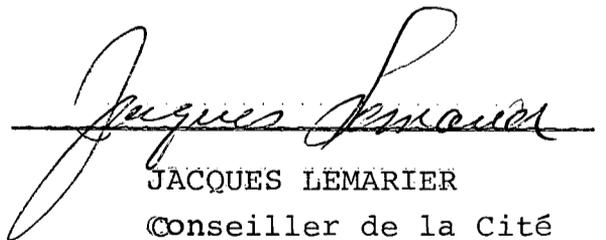
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 634, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 634 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19ième jour du mois d'octobre 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 octobre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
 procès-verbal  
 séance 15/10/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 15 octobre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-414

ADOPTE

Adoption  
 procès-verbal  
 procédure enregistrement règlement no 634

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 634, concernant un emprunt de \$60,000.00, pour l'installation d'un système de chauffage à l'Hôtel-de-Ville et pour la compilation cadastrale qui reste à effectuer, et tenue les 18 et 19 octobre 1979, soit et est adopté.

79-415

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 15 octobre 1979

PRESENTS: Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'adj. au Dir. des travaux publics, M. Gérald Binette

- Montants versés à l'Association Hockey mineur
1. Le comité recommande de verser immédiatement à l'Association du Hockey mineur du Cap, un montant de \$2,990.00, et de \$3,000.00 le 1er novembre 1979; pour l'année 1980, un montant de \$12,000.00 devra être prévu au budget et qui devra être versé à ladite association en 4 tranches de \$3,000.00, les: 1er janvier, 1er mars, 1er septembre et 1er novembre de l'année 1980, annulant ainsi la résolution numéro 79-358-1.
- Hockey mineur contribution augmentée
2. Le comité autorise l'Association du Hockey mineur à porter la contribution demandée par ladite association, à \$30.00.
- Engagement de M. Charles Loranger policier-pompier
3. Le comité autorise l'engagement de M. Charles Loranger comme policier-pompier à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux conditions de la convention collective de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., sa période d'essai se terminant le 19 octobre 1979.
- Engagement de M. Normand Hubert policier-pompier
4. Le comité autorise l'engagement de M. Normand Hubert comme policier-pompier à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux conditions de la convention collective de l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., sa période d'essai se terminant le 19 octobre 1979.
- Publication pour le poste de directeur du personnel
5. Le comité autorise le Gérant de la Cité à faire publier un avis public par la voie des journaux, pour l'engagement d'un directeur du personnel, le candidat devant détenir un bac en relations industrielles ou l'équivalent ou toute expérience pertinente pouvant en tenir lieu.
- Grief refusé Pol.-pompiers (J.-C. Veillette)
6. Le comité n'accepte pas le grief présenté le 10 octobre 1979, par l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant M. Jean-Claude Veillette.
- Grief refusé Pol.-Pompiers (Marcel Bellefeuille)
7. Le comité n'accepte pas le grief présenté le 10 octobre 1979, par l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant M. Marcel Bellefeuille.
- Changer brigadière coin St-Philippe-Ste-Madeleine
8. Le comité autorise le Directeur du Service de la Police à transférer la brigadière du coin St-Philippe-Ste-Madeleine au coin des rues St-Maurice et Ste-Madeleine afin d'assurer une plus grande protection aux enfants qui empruntent cette dernière intersection.

## CORRESPONDANCE:

- a) Demande d'octroi par l'Orchestre national des Jeunes du Canada.
- b) Lettre de l'Association québécoise des techniques de l'eau, congrès 1980.
- c) Lettre de Les Jardins Jacques Lemercier Inc., changement de formules pour l'imposition des coins de rues lors de l'adoption des règlements d'emprunts.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
15/10/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 15 octobre 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-416

ADOPTE

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

79-417

Mme Yvette Defoy,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mlle Rita Vaillancourt,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Hormidas Béliveau,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Simone Larivière,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emprunt tempo-  
raire de la

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

B.C.B.  
(\$600,000.)

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir et la taxe de vente à recevoir, un montant de SIX CENT MILLE DOLLARS (\$600,000.00), pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 8 janvier 1980.

79-418

Si l'emprunt est approuvé, le maire et le trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$600,000.00.

## ADOPTE

Demande à la Commission municipale du Québec emprunter \$205,000.00 de la B.C.N.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission municipale du Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, un montant n'excédant pas \$205,000.00, en vertu des règlements numéros:

79-419 613, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, le 25 mai 1979,  
615, " " " " le 25 mai 1979.

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 31 mai 1980.

Si accepté, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de DEUX CENT CINQ MILLE DOLLARS (\$205,000.00).

## ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-420

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-390 à 551-403, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 29 août 1979, et portant le numéro D-3928.

## ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-421

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 409-6-51-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.,  
en date du 8 octobre 1979, et portant le numéro 3787.

ADOPTE

Maire et  
Greffier

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

signer bail avec  
Club de Tir Mau-  
ricien Inc.

ET RESOLU: Que le Maire et le Greffier soient et sont auto-  
risés à signer pour et au nom de la Cité, le bail avec le  
Club de Tir Mauricien Inc.

79-422

ADOPTE

Soumissions pour  
démolition école  
des Sts-Anges

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-423

ET RESOLU: Que l'ingénieur soit autorisé à demander des sou-  
missions pour la démolition de l'école des Saints-Anges, main-  
tenant que la Cité est devenue propriétaire.

ADOPTE

Maire-suppléant  
Conseiller Jacques  
Lemarier

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

79-424

ET RESOLU: Qu'à compter du 1er novembre 1979, les membres du  
Conseil nomment Monsieur Jacques Lemarier, Maire-suppléant,  
pour le prochain terme de quatre mois, soit jusqu'au 29 février  
1980.

ADOPTE

Félicitations à  
M. Jean-Guy Mon-  
grain (médaille  
d'argent en  
boxe)

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
félicitent chaleureusement Monsieur Jean-Guy Mongrain, jeune  
boxeur madelinois, gagnant d'une médaille d'argent aux compé-  
titions internationales tenues en Finlande, honneur qui cons-  
titue un motif de grande fierté pour tous ses concitoyens.

79-425

ADOPTE

Adoption  
règlement

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

no 424-B

(vidanges)

ET RESOLU: Que le règlement no 424-B, intitulé:

"Règlement concernant l'enlèvement des vidanges dans les limites  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que  
lu par le greffier à la présente séance.

79-426

ADOPTE

Avis de  
motion

79-427

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR LES RUES DE CALLIERES, JOHNSON, BARRETTE, CHAPLEAU, PIERRE-BOUCHER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois d'octobre 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de  
motion

79-428

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR LES RUES DE CALLIERES, JOHNSON, BARRETTE, CHAPLEAU, PIERRE-BOUCHER".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois d'octobre 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Projet d'habita-  
tion à moyenne  
densité

79-429

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et celui du Canada encouragent les municipalités à favoriser des développements prévoyant des projets d'habitations à moyenne densité;

ATTENDU QU'à cet effet, le gouvernement du Québec et celui du Canada ont adopté le programme d'aide à la densification par lequel ils offrent de verser des subventions de \$1,000/par logement admissible;

ATTENDU QUE notre Municipalité a l'intention de se prévaloir des avantages du programme de subventions d'aide à la densification.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU:

QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales d'autoriser notre Municipalité à se prévaloir des avantages financiers prévus dans le programme d'aide à la densification pour les projets d'habitation se conformant aux normes provinciales édictées pour ce programme.

QUE la Municipalité utilisera les subventions provenant de ce programme pour faciliter la réalisation de projets d'habitation et/ou à améliorer leur environnement; plus spécifiquement ces subventions serviront à diminuer les coûts d'implantation d'infrastructures et/ou pour l'acquisition et l'aménagement d'équipements récréatifs ou culturels.

QUE M. Jacques Bettez est autorisé au nom de la Municipalité à signer toutes les formules pertinentes au programme d'aide à la densification.

QUE la municipalité fera parvenir au ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu du programme d'aide à la densification.

ADOPTE

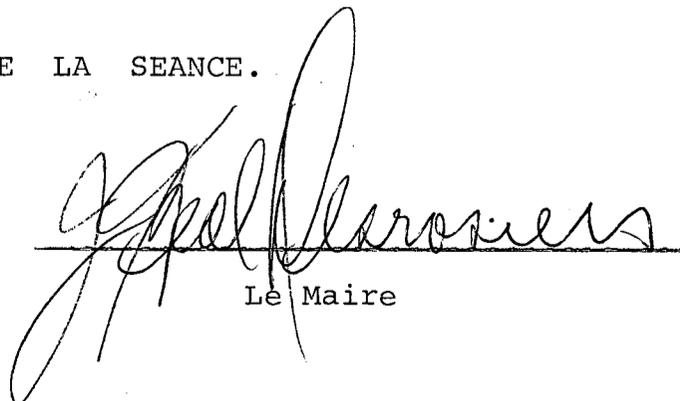
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Rétition d'enfants du secteur Ste-Madeleine demandant une patinoire et une glissoire dans le parc Lionel-Rheault.
- B) Avis de responsabilité de Mme Lionel Mercure, 62, rue Thibeau, Cité. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir défectueux près de l'église Ste-Madeleine.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 26 octobre 1979, à 14.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Claude Champoux

Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 22 octobre 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Offrir lot 419-738 à propriétaire situé en avant

1. Le comité recommande d'offrir en vente le lot 419-738, au propriétaire du terrain qui est situé immédiatement en avant de cedit lot, avant de le vendre à M. Roch Letarte.

MM. D. Bergeron et G. Binette assister congrès

2. Le comité autorise Messieurs Donatien Bergeron et Gérald Binette à assister aux cours de perfectionnement pour les contremaîtres, organisés par la Chambre de Commerce de la province de Québec, les 5, 6, 12, 13 et 14 novembre 1979, au motel Le Baron, et à en défrayer le coût d'inscription qui est de \$200.00 par personne.

Installation de 16 lumières de rues

3. Le comité autorise l'installation de 16 lumières de rues de 10,000 lumens, soit: 6 sur la rue Radnor, 6 sur la rue Berlinguet et 4 sur la rue Des Erables, et d'aviser l'Hydro-Québec en conséquence.

Equipements  
pour le déneigement 1979-  
1980

- 4, Le comité autorise le Directeur des Travaux publics à retenir pour le déneigement 1979-1980, les équipements suivants:

De Dollard Construction Ltée:

Une niveleuse	à \$32.00/h
Un chargeur	à \$30.00/h
Un chargeur	à \$32.00/h

De Sablière Ste-Marthe Inc.:

Un chargeur	à \$35.00/h
Un camion	à \$23.00/h

De Massicotte et Fils Ltée:

3 niveleuses	à \$40.00/h
1 chargeur	à \$33.00/h
1 chargeur	à \$38.00/h
1 autocar	à \$31.00/h

De Donald Robert Inc.:

1 chargeur	à \$32.00/h
1 tracteur	à \$28.00/h

De Excavation Fournier Ltée:

1 chargeur	à \$30.00/h,
------------	--------------

et que par la suite suivant les besoins du service et la disponibilité des équipements, on fasse appel aux plus bas soumissionnaires apparaissant au tableau du 15 octobre 1979.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du ministre Yves Bérubé, plan de cadastre déposé au ministère des Terres et Forêts.
- b) Lettre de M. Daniel Drolet, demande de changement au règlement de zonage.
- c) Rapport mensuel de la Police.
- d) Rapport du temps supplémentaire à la Police.
- e) Grief, local 2220, Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
22/10/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 22 octobre 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-430

ADOPTE

Nomination  
de trois  
nouveaux  
sergents

CONSIDERANT le résultat des examens tenus à l'Institut de Police du Québec, les 10, 11, 12 et 13 septembre 1979, pour les postes de "sergent" au Service de la Police;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de nommer trois (3) sergents conformément à la convention collective de l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., annexe B, signée le 15 mai 1979.

79-431

Il est proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

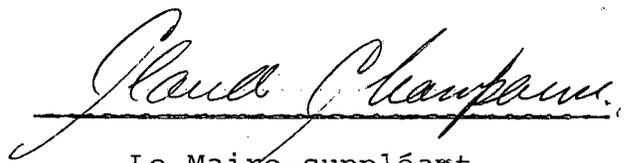
ET RESOLU: Que Messieurs Marcel Bellefeuille, Emile Bernier et Robert Thibeault, soient nommés sergents au Service de la Police du Cap-de-la-Madeleine, à compter de 0 heure 01 minute, le 27 octobre 1979, au salaire de la convention collective des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc..

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi, le 5 novembre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jacques Lemarier  
Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du  
22/10/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 22 octobre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-432

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
séance spéciale  
du 26/10/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 26 octobre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-433

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 11428 à 11582 inclusivement, comportant un déboursé se totalisant à \$279,151.62, soit et est adoptée pour paiement.

79-434

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

79-435

a) les chèques numéros 11583 à 11601 inclusivement	\$186,411.91
b) les listes de paies 41 à 43 inclusivement	\$205,563.05
c) service de la dette et effets bancaires retournés	\$695,136.20,
le tout formant un déboursé total de	<u>\$1,087,111.16</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-436

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Oscar Boissonneault,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Henri Richer,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mlle Corinne Morrissette,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Roland Thiffault,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Léo Carpentier,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Pierre Beaulieu,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Denis St-Yves,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Jean-Louis Veillette,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Gaston Vallières,	Proposé et unanimement résolu
Mlle Alice Latendresse,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emission d'obligations adjudgée au syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada

CONSIDERANT que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$1,587,500.00, avis qui a paru le 20 octobre 1979;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la Corporation a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

79-437

<u>Nom du soumissionnaire:</u>	<u>Loyer:</u>
Banque Nationale du Canada	13.2039
Lévesque, Beaubien et Associés	13.2184
Brault, Guy, O'Brien Inc.	13.2808
McNeil, Mantha	13.4010
Raymond Camus Inc.	14.2186

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant du syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT que cette soumission n'est pas conforme aux modalités spécifiées dans l'avis de demande de soumissions quant au taux d'intérêt et aux échéances,

Il est PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE  
 APPUYE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine de vendre de gré à gré \$1,587,500.00 d'obligations au syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada aux conditions ci-haut.

ADOPTE

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de \$1,587,500., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montant indiqués en regard de chacun d'eux:

Emission  
 d'obligations  
 \$1,587,500.

<u>Règlement numéro:</u>	<u>Pour un montant de:</u>
410	\$ 2,000
79-438 448	3,500
455	8,000
456	3,000
469	129,000
470	10,500
472	31,500
474	62,000
476	57,000
481	103,000
484	42,000
486	47,500
469	45,500
471	23,500
475	8,500
482	16,000

484.	\$ 41,500
487	33,500
488	18,000
490	41,500
491	29,500
492	11,500
493	4,500
494	20,000
496	8,500
603	250,000
617	82,000
618	20,000
619	66,000
622	127,500
623	65,000
627	176,000
	<hr/>
	<u>\$1,587,500</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent  
 PROPOSE PAR LAURENT LAVERGNE  
 APPUYE PAR ONIL VALLIERES

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$1,587,500:

- 1.- Les obligations seront datées du 1er décembre 1979;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q.1977, chapitre D-7)".
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé gravé ou lithographié sur les obligations.
- 7.- Le tableau original de remboursement du règlement numéro 627 soit modifié comme suit:

1.-	2,900
2.-	2,900
3.-	3,500
4.-	4,200
5.-	4,500
6.-	4,300
7.-	5,300
8.-	5,300
9.-	6,300
10.-	6,800
11.-	8,000
12.-	9,000
13.-	9,500
14.-	10,700
15.-	11,700
16.-	12,800
17.-	14,300
18.-	16,300
19.-	17,500
20.-	<u>20,200</u>
	<u>176,000</u>

ADOPTE

Emission PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES  
d'obligations APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE

\$1,587,500.

ET RESOLU:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de  
\$1,587,500., fait en vertu des règlements numéros: 410, 448,

455, 456, 469, 470, 471, 472, 474, 475, 476, 481, 482, 484, 486, 487, 488, 490, 491, 492, 493, 494, 496, 603, 617, 618, 619, 622, 623 et 627;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- Cinq ans (à compter du 1er décembre 1979), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 8 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés sauf les règlements numéros 410, 448, 455, 456, 469, 470, 472, 474, 476, 481, 484, 486, et de 6 ans à 10 ans pour les règlements numéros 603, 617, 618, 619, 623 et 627, chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Emission  
d'obligations  
\$1,587,500.

PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES  
Appuye PAR M. LE CONSEILLER CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,587,500., fait en vertu des règlements numéros: 410, 448, 455, 456, 469, 470, 471, 472, 474, 475, 476, 481, 482, 484, 486, 487, 488, 490, 491, 492, 493, 494, 496, 603, 617, 618, 619, 622, 623 et 627;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- dix ans (à compter du 1er décembre 1979), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros: 603, 617, 618, 619, 623 et 627; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

79-440

Montant de \$10,000 non émis sur règlement

PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE  
 APPUYE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE  
 ET RESOLU: QUE le solde au montant de \$10,000. non émis sur le règlement numéro 618 autorisé à \$30,000. d'emprunt ne sera jamais emprunté.

79-441

ADOPTE

Demande d'adhérer au Bureau de Revision évaluation foncière

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 ET RESOLU; Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande au ministre des Affaires municipales d'adhérer au "Bureau de Revision de l'évaluation foncière du Québec", conformément à la loi sur l'évaluation foncière.

79-442

ADOPTE

M. Reynald Juneau faire esquisse pour agrandissement Hôtel-de-Ville

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine retienne les services de M. Reynald Juneau, architecte, pour préparer un projet d'esquisse pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville.

79-443

ADOPTE

Demande de subvention projet P.A.E.C.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que demande soit faite au ministère des Affaires municipales pour demander une subvention pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, dans le cadre du programme amélioration des équipements communautaires (P.A.E.C.).

79-444

ADOPTE

Félicitations aux nouveaux Conseils élus de la région

Les municipalités de Bécancour, Nicolet, Louiseville, Ste-Marthe-du Cap, St-Louis-de-France, Champlain-Paroisse, Champlain-Village ont reçu la résolution suivante:

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations aux membres de votre Conseil qui ont été élus lors de l'élection du 4 novembre 1979, et leur souhaitent le meilleur succès possible dans l'accomplissement de leur tâche.

ADOPTE

Félicitations PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

M. Aurèle Racine  
réélection  
mairie de Tracy  
79-446  
Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent sincèrement Monsieur Aurèle Racine pour sa réélection à la mairie de la ville de Tracy, et lui souhaitent le meilleur succès possible dans la poursuite de sa tâche.

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 620-5  
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le règlement no 620-5, intitulé:

79-447  
"Règlement amendant le règlement no 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion  
(zonage)  
79-448  
Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de novembre 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(règl. 47-C)  
79-449  
Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT POUR AMENDER LE REGLEMENT NO 47-C, CONCERNANT LA DESCRIPTION DES TACHES DE TOUT LE PERSONNEL DU DEPARTEMENT DE LA POLICE ET DES INCENDIES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de novembre 1979.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion (Projet Loisirs Plein-Air, quatre saisons) Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR FINANCER LE PROJET  
"LOISIRS PLEIN-AIR, QUATRE-SAISONS" ".

79-450

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5ième jour du mois de novembre 1979.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

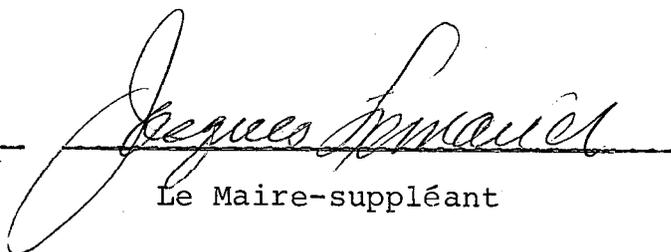
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Bref d'assignation de la Cour provinciale,  
M. Gilles Levesque -vs- Cité.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 12 novembre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbal  
séance du  
05/11/79

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 5 novembre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-451

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 5 novembre 1979

PRESENTS:

Monsieur le Maire-suppléant Jacques Lemarier  
Messieurs les Conseillers: Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Certains employés  
assister à  
journée d'étude

1. Le comité autorise les employés de la Cité qui seront désignés par l'Ingénieur et Directeur des Travaux publics à assister à la journée d'étude de l'Association québécoise des techniques de l'eau, qui aura lieu à Trois-Rivières, le 22 novembre 1979.

- Prêter aréna  
tournoi Pee  
Wee
2. Le comité accepte de prêter l'aréna Jean-Guy Talbot du 25 janvier au 4 février 1980, à l'occasion du tournoi Pee Wee organisé par le Club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine, et ce, aux mêmes conditions que l'année dernière.
- Grief non ac-  
cepté Pol.-Pom-  
piers (J.C.Veillette)
3. Le comité n'accepte pas le grief présenté le 30 octobre 1979, par l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant M. Jean-Claude Veillette.
- Stationnement inter-  
dit côté sud (une  
partie de la rue  
Notre-Dame)
4. Le comité recommande d'interdire le stationnement sur le côté sud de la rue Notre-Dame, à partir de la rue Alice jusqu'aux limites de la Cité.
- Achat réfrigéra-  
teur Hôtel-de-  
Ville
5. Le comité autorise l'achat d'un réfrigérateur à l'Hôtel-de-Ville et autorise le Directeur des Achats à prendre les arrangements nécessaires pour ce faire.
- Pas de brigadier  
scolaire, rues  
Berlinguet et  
5e Rue
6. Le comité accepte la recommandation du Directeur du Service de la Police de ne pas engager un brigadier scolaire à l'intersection des rues Berlinguet et 5e Rue, formulée dans une lettre en date du 31 octobre 1979.
- Mettre en vente  
équipement ancienne  
usine de pompage
7. Le comité autorise l'Ingénieur à mettre en vente par avis public, l'équipement installé à l'ancienne usine de pompage.
- Temps sup-  
plémentaire  
au Service de la  
Police
8. Le comité recommande que le temps supplémentaire au Service de la Police ne soit plus permis, sauf dans les deux cas suivants:
- 1o lorsqu'il y a incendie;
  - 2o lorsque la présence de policiers est requise devant les tribunaux.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, offre de céder l'école Ste-Famille à la Cité.
- b) Lettre de la Garderie "Le Coffre à Jouets", demande de location de l'école Ste-Famille.
- c) Lettre de l'U.M.Q., informations diverses (cotisation 1980, congrès 80, jumelage de villes etc.).
- d) Invitation, Jeux d'hiver 1980, Thetford Mines.
- e) Lettre de la Ligue d'électricité du Québec, invitation à son exposition, 14 et 15 novembre 1979.
- f) Lettres de MM. Jacques Beaumier et Martial Mailhot, demandes de changement au zonage.

- g) Rapport du mois d'octobre 1979, permis de construire.
- h) Conciliation caisse et banque, septembre 1979.
- i) Inventaire industriel 1979 (préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce).

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
05/11/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 5 novembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-452

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-453

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jean-Louis Savard, Prop. par Cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-454

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 419-742, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 5 novembre 1979, et portant le numéro 3723.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-18-8 et 552-261, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 octobre 1979, et portant le numéro 3809.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 418-671 et 419-743, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 17 octobre 1979, et portant le numéro 3803.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Résolution no  
79-412 abrogée  
remplacée par celle-  
ci  
d'un terrain à  
"La Maçonnerie  
André Lagacé Inc."

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-412 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à La Maçonnerie André Lagacé Inc., les lots 419-731 et 420-636, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 2,322.6 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$3,019.38, payable comptant.

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Danielle Lesieur et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

79-457

79-455

Abrogée  
par résol.  
80-64

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés  
à signer tous les documents nécessaires à cette fin,  
Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de  
la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Adoption rapport Commission d'Urbanisme du 06/11/79  
Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le rapport de la réunion de la Commission d'Urbanisme, tenue le 6 novembre 1979, soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

79-458

ADOPTE

Adoption règlement no 638  
Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES.  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le règlement numéro 638, intitulé:  
"Règlement autorisant la Cité du Cap-de-la-Madeleine à exécuter des travaux dans le cadre d'un projet "Canada au Travail" et intitulé: "Loisirs plein-air quatre-saisons", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-459

ADOPTE

Avis de motion  
Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:  
"REGLEMENT AUTORISANT LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE A PRESENTER UN PROJET CONNU SOUS LE NOM: "DIVISIONS CADASTRALES" TEL QUE PREPARE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL".

79-460

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12ième jour du mois de novembre 1979.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Vente d'un terrain à MM.

A. Hubert, R. Girard et C.

Gariépy  
(sur rue Vachon)

79-461

*voir résolutions  
no 79-477*

*Annulée par  
résol. 80-152*

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs André Hubert, Régent Girard et Claude Gariépy. aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots 415-1-18-8 et 552-261, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 9,162.6 mètres carrés, au prix de \$1.30 le mètre carré, pour le prix total de \$11,911.38, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder le dit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition de citoyens du secteur Ste-Madeleine demandant le déblaiement du trottoir ouest de la rue St-Maurice, entre la rue Des Vétérans et le boul. Ste-Madeleine.
- b) Pétition d'Associations de la Cité et de marchands des Galeries du Cap par M. Robert Brunet, gérant de Woolco du Cap-de-la-Madeleine, demandant un service d'autobus se rendant aux Galeries du Cap.
- c) Pétition des Comités d'écoles St-Coeur-de-Marie et Chapais, par M. J.-P. Blier leur représentant, demandant un brigadier scolaire à l'angle des rues Berlinguet et 5e Rue.
- d) Pétition de citoyens du quartier no 1 demandant de faire cesser le tapage nocturne produit par le club Le Madelinois.
- e) Avis de responsabilité de Bell Canada, Service des réclamations, 2085, rue Union, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique par la compagnie Gaston Fournier qui effectuait des travaux d'excavation pour le compte de la Cité.

Ajournement à  
22.15 heures  
ce 12/11/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée  
à 22 heures 15 minutes, ce 12 novembre 1979.

ADOPTE

79-462

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 12 novembre 1979, à 22 heures 15 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Acceptation pré-  
visions budgé-  
taires 1980  
O.M.H.

79-463

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte les prévisions budgétaires de l'année 1980 de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, telles que présentées par le Secrétaire-trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A.

ADOPTE

Résolution no  
79-452-8 abro-  
gée

79-464

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

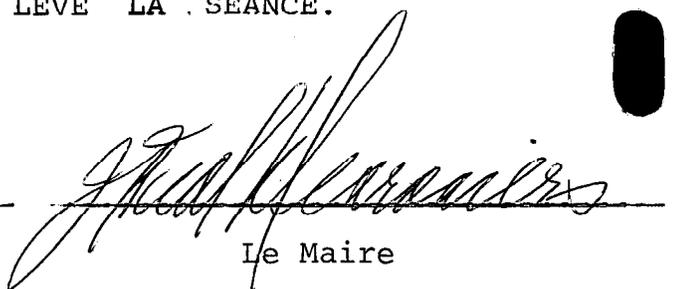
ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-452-8, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 21 novembre 1979, à 12.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Nous, soussignés, Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine renonçons par la présente, à l'avis de convocation de la séance spéciale de ce jour.

(Signé) Jacques Lemarier, Conseiller quartier no 1  
 (Signé) Jean-Claude Beaumier, Conseiller quartier no 2  
 (Signé) Jean-Paul Lavergne, Conseiller quartier no 3  
 (Signé) Laurent Lavergne, Conseiller quartier no 4  
 (Signé) Onil Vallières, Conseiller quartier no 5  
 (Signé) Claude Champoux, Conseiller quartier no 6.

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 21<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Résolution no  
 79-409  
 abrogée  
 adoption  
 d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-409 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 420-638, Cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

79-465

3871

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.,  
en date du 20 septembre 1979, et portant le numéro 3772.

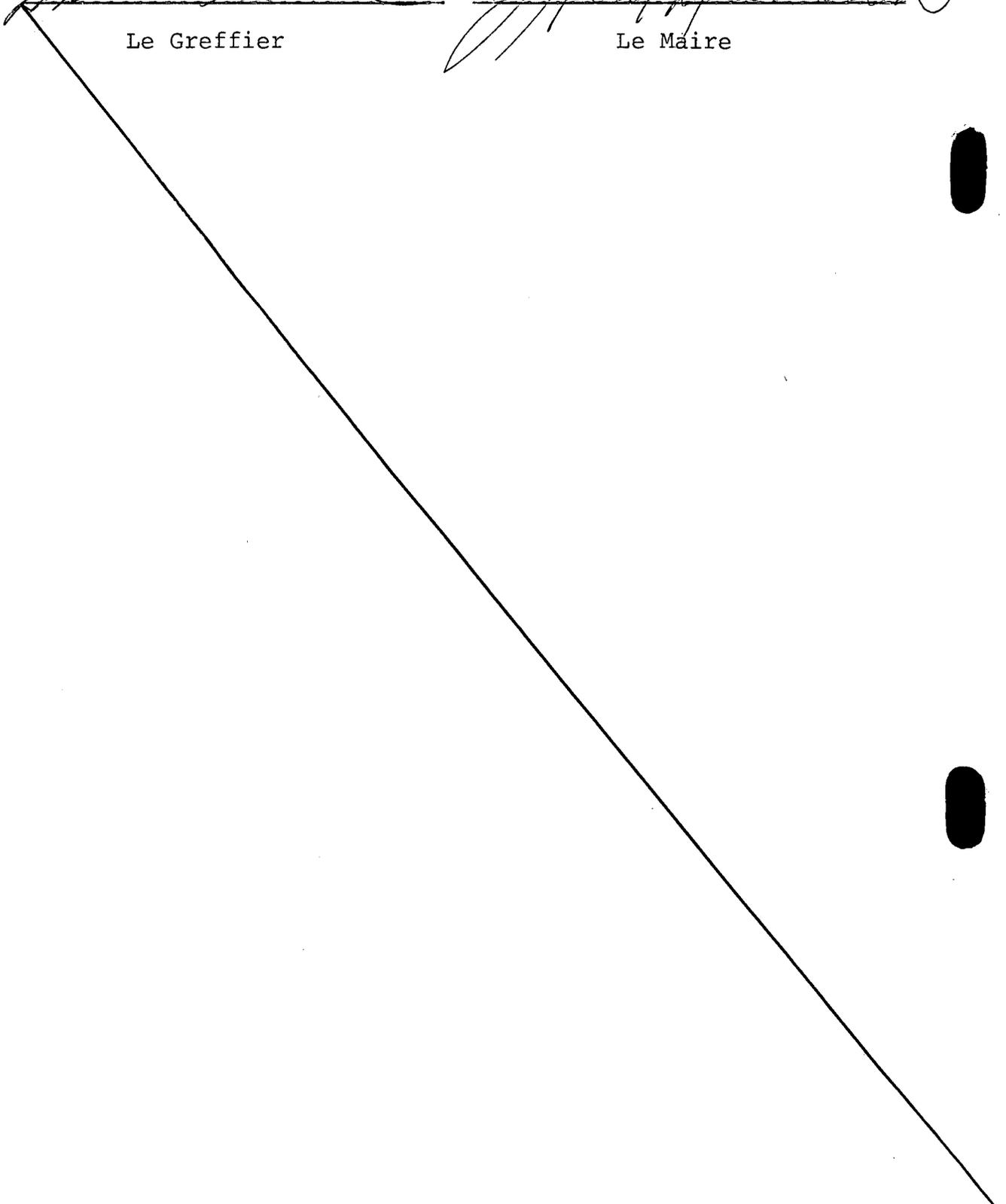
Que le Maire et le Greffier soient et sont par les pré-  
sentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité,  
ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-5, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 15 novembre 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 22 et 23 novembre 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

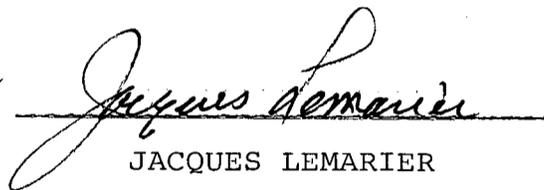
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-5, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-5 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23ième jour du mois de novembre 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

## CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 novembre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption  
procès-verbaux  
séances du  
12/11/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 12 novembre 1979, et de la séance d'ajournement à 22.15 heures, le 12 novembre 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-466

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
séance spéciale  
du 21/11/79.

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 21 novembre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-467

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement 620-5

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-5, amendement le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 22 et 23 novembre 1979, soit adopté.

79-468

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 novembre 1979

## PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

1. Le comité n'accepte pas la demande du Directeur de la Police pour l'utilisation d'un véhicule du Service de la Police pour son travail, telle que demandée dans une lettre du 30 octobre 1979.
2. Le comité autorise le prêt d'un local au garage municipal, au syndicat des employés extérieurs, pour une fête à l'occasion des temps des fêtes.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'U.M.Q., information sur les séminaires régionaux.

(Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Adoption  
 rapport de  
 comité  
 séance du  
 12/11/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 novembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

79-469

ADOPTE

Adoption  
 liste de  
 comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 11602 à 11826 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$521,615.22, soit et est adoptée pour paiement.

79-470

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-471

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Edith Dubois,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Médore Boudreau,	Proposé et unanimement résolu
M. Edouard Pelletier,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Alcide St-Arnault,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Yves Dargis,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Maurice Champoux,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. André Beaumier,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Pierre Guay,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Yvonne Croteau,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Marcel Carrier,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Lucien Grondin,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-472

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 164-134-1 et 166-121-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 30 juillet 1979, et portant le numéro 79-109.

ADOPTE

Demande à la  
Société d'Ha-  
bitation du  
Québec, 40  
logements pour  
personnes âgées

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer la demande de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, pour 40 logements pour personnes âgées, au lieu de personnes à faibles revenus,

Il est PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de changer sa programmation pour le Cap-de-la-Madeleine, pour 40 logements pour personnes âgées, en considération des nombreuses demandes qui sont faites par cette catégorie de gens.

79-473

Que copie de cette résolution soit adressée à l'honorable Ministre des Affaires municipales, à M. le député Marcel Gagnon et à M. le Président de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

Soumission de Buis- Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
son Bulldozer Ser- Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

vice acceptée pour  
démolition école des  
[redacted] Sts-Anges

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Buisson Bulldozer Service, au montant de \$2,450.00, pour la démolition de l'école des Saints-Anges, étant la soumission la plus basse présentée.

79-474 Cette dépense devra être chargée aux actifs immobilisés du budget 1979.

ADOPTE

Autorisation Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
trésorier et Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

greffier commencer  
procédures vente  
pour taxes dues  
de 1977

ET RESOLU: Que le trésorier et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes, autorisés à commencer des procédures en vue de la vente pour taxes dues par des propriétaires d'immeubles imposables qui doivent des taxes pour l'année 1977 et des droits sur mutations immobilières, de plus, la date limite pour le paiement desdites taxes municipales et des droits sur mutations immobilières, soit et est, par les présentes, fixée au 14 décembre 1979.

79-475

ADOPTE

Demande à la Com- Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
mission municipi- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

pale du Québec  
emprunter \$600,000.

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission municipale du Québec d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir, un montant de SIX CENT MILLE DOLLARS (\$600,000.00) pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 8 janvier 1980. Cet emprunt inclut toutes les sommes déjà empruntées par le fonds d'administration. Si l'emprunt est approuvé, le maire et le trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$600,000.00.

79-476

ADOPTE

Résolution Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
79-461 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

amendée par  
celle-ci

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-461 soit et est amendée de la façon suivante:

Que les mots: "Messieurs André Hubert, Régent Girard et Claude Gariépy" soient changés pour les mots: "Racquetball du Cap-de-la-Madeleine Inc." .

79-477

*Amendée par  
résol 80-152*

ADOPTE

Résolution no  
79-413 amendée  
par celle-ci

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-413 soit et est  
amendée de la façon suivante:

79-478 Que les mots: "le lot 420-641" soient changés pour les mots:  
"le lot 420-638".

ADOPTE

Adoption des  
recommandations  
de l'UMQ

CONSIDERANT le contenu des recommandations reçues par  
l'UMQ en matière de:

79-479

- a) Fiscalité
- b) Aménagement du Territoire
- c) Police
- d) Cours municipales
- e) Loisir
- f) Rôle des élus
- g) Bibliothèques municipales
- h) Information municipale;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

Vente d'un ter-  
rain à M. Jean  
Fleurent

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-480

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Jean Fleurent, aux con-  
ditions normales d'une vente de ce genre, les lots 418-671 et  
419-743, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité)  
du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 579.8  
mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix  
total de \$927.68, payable comptant.

Il est entendu que le terrain ainsi vendu ne pourra en aucun  
temps être vendu séparément et qu'aucune construction ne pourra  
y être érigée. Ledit terrain étant vendu aux fins de consti-  
tuer une zone tampon entre une zone résidentielle et la  
zone industrielle qui lui est immédiatement adjacente.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus  
que de certificat de recherches et les frais du notaire  
seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes, autorisés à signer le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

Adoption  
règlement no 636

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 636, intitulé:

79-481

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$320,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues De Callières, Johnson, Barrette, Chapleau, Pierre-Boucher", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption  
règlement no 637

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 637, intitulé:

79-482

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$186,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues De Callières, Johnson, Barrette, Chapleau et Pierre-Boucher", soit et est adopté.

ADOPTE

MM. Desrosiers  
et Laurent Laver-  
gne nommés au  
Conseil adminis-  
tration Corp. in-  
termunicipale  
des Forges

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que M. le maire J.-Réal Desrosiers et M. le conseiller Laurent Lavergne soient nommés représentants de la Cité au sein du Conseil d'Administration de la Corporation intermunicipale des Forges.

ADOPTE

79-483

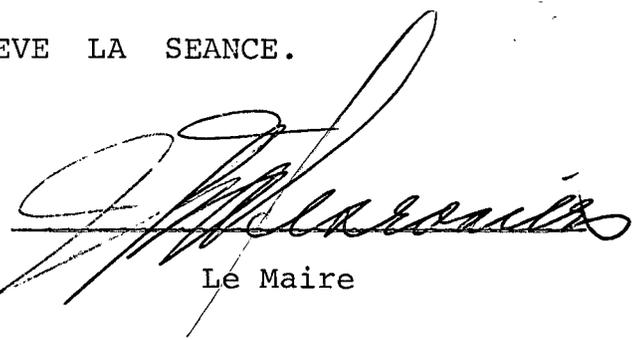
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

a) Avis de responsabilité de M. Guy Deschênes, 187, rue Gouin, Cité. RE: Dommages à son véhicule lors d'une collision avec un véhicule de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 décembre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal séance  
du 26/11/79

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 26 novembre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

79-484

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 novembre 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumissions  
assurances  
générales 1980  
G. Parizeau

1. Le comité accepte la soumission de Gérald Parizeau ltée pour les assurances générales de l'année 1980, selon les spécifications suivantes:

3 8 8 0

a) assurance chaudière et machinerie	\$ 3,680.
b) assurance flottante sur équipement d'entrepreneur	1,973.10
c) assurance sur les biens (tous risques)	4,444.
d) assurance automobile	7,915.
e) responsabilité civile générale (excluant le refoulement d'égout)	32,500.
f) responsabilité excédentaire	2,700.
g) assurances diverses	755.
h) assurance sur équipement divers	<u>50.</u>
pour un montant total de:	<u>\$54,017.10</u>

Résolution no  
79-87 abrogée

2. Le comité abroge la résolution no 79-87, en vertu de laquelle la Cité acceptait de vendre un terrain à M. Robert Vaugois, sous la raison sociale de "87403 Canada Ltée".

Nouveaux prix  
de l'huile

3. Le comité accepte le rapport du directeur des achats pour les nouveaux prix:  
de l'huile à chauffage légère no 2 à \$0.70 le gallon;  
de l'huile semi-lourde no 4 à \$0.66 le gallon;  
de l'huile diésel colorée à \$0.748 le gallon, plus taxe de \$0.03 le gallon.  
Le tout tel que soumis dans des lettres du 15 octobre et du 31 octobre 1979 de la Charbonnerie Champlain.

Nouveaux prix  
de l'essence

4. Le comité accepte le rapport du directeur des achats pour le nouveau prix de l'essence, soumis par Enercan Inc. dans leurs lettres du 11 octobre et 31 octobre 1979 et que suite à ces changements, le prix de l'essence est maintenant: essence jaune, .2259/litre; essence super sans plomb, .2459/litre, (soit une augmentation de .0059/litre).

Stationnement  
et déneigement  
Commission scolaire  
du Cap

5. Le comité autorise qu'un stationnement d'une heure soit permis devant le centre administratif de la Commission scolaire du Cap-de-la-Madeleine, sur la rue Bellerive et de l'aviser aussi que le ~~déneigement~~ ne pourra cependant être effectué la nuit, tel que demandé dans la résolution no 79-C.E.-372 du 5 novembre 1979 de la Commission scolaire; le déneigement sera fait le plus rapidement possible.

Soumission  
pour pompe  
puits no 30

6. Le comité accepte la soumission de Crane Canada Limitée, au montant de \$10,580.00, pour l'achat d'une pompe pour le puits no 30, dépense à être chargée au règlement no 626.

- Grief de l'association Policiers et Pompiers 7. Le comité n'accepte pas le grief présenté le 16 novembre 1979 par l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant M. Jean-Claude Veillette.
- Achat d'une peinture de M. Normand Boisvert 8. Le comité accepte l'offre de M. Normand Boisvert pour l'achat d'une peinture de 16 pouces par 20 pouces par la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministre des Affaires municipales - Bureau de revision de Québec inclut le territoire de la Cité.
- b) Décret de la zone agricole pour la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine.
- c) Lettre de la Commission de Protection du Territoire agricole: journée d'étude le 3 décembre 1979.
- d) Décision de la Commission des Transports du Québec: tarifs des Services urbains de la Mauricie Inc.
- e) Lettre de M. Yvon Ouellette et M. Denis Roy: ramonage des cheminées.
- f) Lettre de M. Léopold Blackburn et M. Roger Houle - remerciements.
- g) Rapport sur le vol du 19 novembre 1979.
- h) Rapport final du Service de la Récréation: automne 1979.
- i) Rapport du Service de la Police - octobre 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
26/11/79

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 novembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- |  |                     |
|--|---------------------|
| a) les chèques numéros 11827 à 11914 inclusivement   | \$ 60,276.12        |
| b) les listes de paies 44 à 47 inclusivement   | \$251,698.56        |
| c) service de la dette, intérêts sur règlements d'emprunt<br>et effets bancaires retournés | \$ 3,668.71,        |
| le tout formant un déboursé total de   | <u>\$315,643.39</u> |
- soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Ovila Blouin,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Emile Grenier,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Robert Marcoux,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mlle Angéline Loranger,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-1337-3-1, 387-1350-1 et 387-1352-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Roland Milette, a.g., en date du 21 septembre 1979, et portant le numéro 79-139.

ADOPTE

Félicitations PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Mlle Chantal

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs plus sincères félicitations à Mademoiselle Chantal Beaumier, récemment admise dans la troupe de renommée internationale des Ices Capades; honneur qui rejaillit sur toute la Cité.

ADOPTE

79-486

79-487

79-488

79-489

Beaumier

Nouveaux taux  
pour le trans-  
port de la  
neige

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que soient payés les taux suivants pour le transport de la neige.

Déversement au quai du Sanctuaire: \$0.47 le mètre cube.

Pour le secteur comprenant les paroisses Ste-Famille, St-Lazare, Ste-Madeleine et St-Gabriel.

Déversement au Chemin du Passage: \$0.43 le mètre cube.

Pour le secteur comprenant les paroisse St-Eugène et St-Odilon.

Déversement au boulevard Pie XII: \$0.47 le mètre cube.

Pour le secteur comprenant les paroisses St-Odilon et St-Eugène.

Ces taux entrent en vigueur le 1er janvier 1980.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions numéros 78-7-2. et 78-488-2.

ADOPTE

Avis de motion  
(affichage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3ième jour du mois de décembre 1979.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

79-490

*résolution  
abrogée  
par 80-474*

79-491

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de remerciements du Maire de la ville de Tracy.
- b) Lettre de remerciements des membres du Conseil de la ville de Bécancour.
- c) Lettre de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine par M. Gaston Cossette, demandant la télédiffusion des débats des séances du Conseil.
- d) Avis de responsabilité de M. Gilles Mathon, 832, rue Kéroack, Cité. RE: Dommages à son automobile lorsque la rue a défoncé aux coins des rues Des Prairies et Guilbert.
- e) Avis de responsabilité de Bell Canada, 2085, rue Union, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique par la compagnie Excavation Fournier Ltée exécutant des travaux pour la Cité sur la rue Berlinguet, le 12 novembre 1979.
- f) Avis de responsabilité de M. Armand Daviault, 50 rue Dorval, Cité. RE: Dommages à sa propriété par la Sûreté municipale à la suite d'un appel de secours.

Ajournement à 21.27 heures  
ce 26/11/79

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures  
27 minutes, ce 26 novembre 1979.

79-492

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

3 8 8 5

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 décembre 1979, à 21 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Etude Morin, Cadieux  
et Matteau nommée  
"vérificateur"

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que l'étude Morin, Cadieux et Matteau soit nommée "vérificateur" de la Cité.

79-493

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 décembre 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Grief concernant  
M. Jean-Claude  
Veillette

1. Le comité n'accepte pas le grief en date du 26 novembre 1979, présenté par l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant l'abolition de la fonction et du grade de sergent-détective et la dégradation de M. Jean-Claude Veillette.

Grief concernant M. Marcel Bellefeuille 2. Le comité n'accepte pas le grief en date du 26 novembre 1979, présenté par l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine Inc., concernant la suspension de M. Marcel Bellefeuille.

Arrêt d'auto- bus côté sud-ouest rue Thibeau 3. Le comité accepte le rapport du Directeur de la Police en date du 30 novembre 1979, concernant l'arrêt d'autobus sur le côté sud-ouest de la rue Thibeau, en face de la pharmacie St-Odilon.

## CORRESPONDANCE:

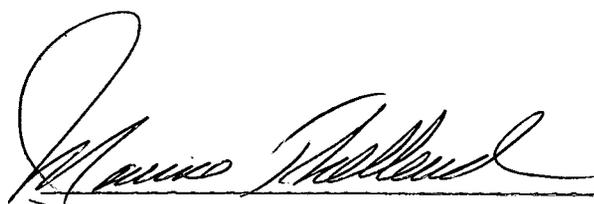
- a) Lettre de M. Réjean Giguère, projet de loi no 57 sur la fiscalité municipale.
- b) Avis public de la Régie de l'électricité et du gaz, droit exclusif de distribution de gaz dans les villes et municipalités des zones I et II.
- c) Lettre de M. Clément Mercure, retire son offre d'achat de terrain sur la rue Vachon.
- d) Lettre de M. Daniel Drolet, changement de zonage.
- e) Lettre du Directeur de la Police, stationnement limité au 41, de la rue Bellerive.
- f) Conciliation caisse et banque, octobre 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

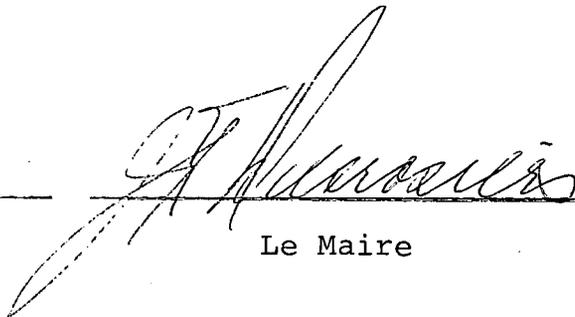
Adoption rapport de comité séance du 03/12/79 79-494  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 décembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

3 8 8 7

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 636, pour autoriser un emprunt de \$320,000.00, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues De Callières, Johnson, Barrette, Chapleau, Pierre-Boucher.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE; le 6 décembre 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 13 et 14 décembre 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

Une personne était habile à voter sur le règlement numéro 636, et une signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 636 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 14ième jour du mois de décembre 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 637, pour autoriser un emprunt de \$186,000.00, pour des travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues De Callières, Johnson, Barrette, Chapleau et Pierre-Boucher.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 6 décembre 1979, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 13 et 14 décembre 1979, de 9.00 heures à 19.00 heures.

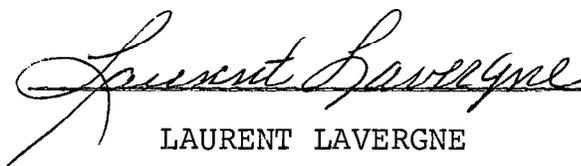
Une personne était habile à voter sur le règlement numéro 637, et une signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 637 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 14ième jour du mois de décembre 1979.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 décembre 1979, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
du 03/12/79

79-495

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 3 décembre 1979, et de la séance d'ajournement à 21.27 heures, le 3 décembre 1979, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement no 636

79-496

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 636, concernant un emprunt de \$320,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues De Callières, Johnson, Barrette, Chapleau, Pierre-Boucher, et tenue les 13 et 14 décembre 1979, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement no 637

79-497

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 637, concernant un emprunt de \$186,000.00 pour des

travaux de fondation de rues, de pavage, de bordures et de trottoirs sur les rues De Callières, Johnson, Barrette, Chapleau et Pierre-Boucher, et tenue les 13 et 14 décembre 1979, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-498

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 11915 et 11937 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$767,613.24, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-499

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 11938 à 12001 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$25,164.33, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Adoption  
liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-500

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 12002 à 12068 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$143,695.90, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

79-501

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jean-Marie Pruneau,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Adélarde Veilleux,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Priscille Prince,	Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès- verbal Commission d'urbanisme du 11/12/79  
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission d'Urbanisme de la réunion du 11 décembre 1979, soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

79-502

ADOPTE

Vente d'un terrain à M. Normand Angers  
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Normand Angers, le lot 419-742, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1,741.90 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$2,787.04, payable comptant.

79-503

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Nelson Ward et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Résolution no 79-504 amendée  
 Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-183 soit et est amendée de la façon suivante:

79-504

Que les mots: "Régional Asphalte Ltée", soient changés pour les mots: "Pagé Construction Inc.".

ADOPTE

Appui au Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel  
 CONSIDERANT que les objectifs du Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières sont d'informer et d'aider les victimes d'agressions à caractère sexuel, de susciter, encourager, diriger des recherches et publications pertinentes, de promouvoir la prévention, l'éducation et la sensibilisation de tous les organismes, groupes et autorités concernés.

79-505

CONSIDERANT tout le travail déjà effectué par le Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières.

CONSIDERANT l'urgence et la nécessité qu'un tel service existe.

CONSIDERANT la volonté de la population de voir le gouvernement assumer sa responsabilité en ce domaine.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie la demande du Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières auprès du Ministre des Affaires sociales, pour assurer la survivance de leur organisme en la subventionnant de façon continue.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

79-506

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 416-668-1, 416-668-2, 416-669-1, 421-B-4 et 421-B-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf a.g., en date du 3 décembre 1979, et portant le numéro 40856-1.

ADOPTE

Incorporation  
Club Social Cap  
"32" Inc.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

79-507

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 30 novembre 1979, l'autorisation, en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de:  
CLUB SOCIAL CAP "32" INC. .

ADOPTE

Personnes  
au sein du plan  
d'urgence municipa-  
le

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les personnes suivantes occupent les postes ci-après énumérés au sein du plan municipal d'urgence de la Cité du Cap-de-la-Madeleine:

79-508

Police - incendie - sauvetage  
 (il peut se nommer 3 adjoints)  
 Communication  
 Ravitaillement  
 Information  
 Main-d'oeuvre  
 Radio protection  
 Santé, services sociaux  
 (il peut se nommer 2 adjoints )  
 service technique  
 Transport

François Darche  
 Jean-Marie Jodoin  
 Jean-Pierre Roof  
 Maurice Thellend  
 Donatien Bergeron  
 Gérald Binette  
 Jacques Bettez  
 Ronald Marcoux  
 Roger Gravel

ADOPTE

Vente par le  
 Greffier à la  
 Cité du lot  
 410-49 (vente  
 pour taxes 1978)

79-509

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de son greffier, le lot du cadastre 410, subdivision 49, lequel lot a été adjugé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication et depuis, n'a pas été retrait par le propriétaire, laquelle vente a été faite en date du 31 mai 1978.

Que cette acquisition soit faite en considération de la somme des taxes municipales et scolaires dues lors de l'adjudication.

Que l'étude des notaires Ward, Légaré, Verrette, soit autorisée à préparer le contrat, le Maire et le Gérant à le signer.

ADOPTE

Ingénieur soumet-  
 tre plans à Ser-  
 vices Protection  
 Environnement pour  
 2 nouveaux puits

79-510

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour deux nouveaux puits.

ADOPTE

Acceptation du  
cautionnement  
no 727-2655 de  
Cap Construction  
Ltée

79-511

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de  
Cap Construction Ltée, le cautionnement no 727-2655 en rem-  
placement de la retenue pour le contrat de la station de  
pompage, tel que prévu à la clause 1/B-90 du devis.

ADOPTE

Contribution de la  
cité à Corp. in-  
termunicipale  
de Transport des  
Forges

79-512

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la contribution de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine à la Corporation intermunicipale de Transport  
des Forges soit établie à \$0.10 per capita.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires municipales, -accusé  
réception de la résolution demandant 40 logements pour  
personnes retraitées.
- b) Lettre de la Société Canadienne de la Croix-Rouge,  
remerciements.
- c) Lettre de Mme Monique Lachapelle, 128, rue Chamberland,  
Cité, demandant que la taxe d'eau pour les petits logements  
soit imposée à des taux réduits.
- d) Bref d'assignation de la Cour provinciale,  
M. Guy Corneau -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 janvier 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jacques Lemarier  
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 17/12/79

80-1

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 décembre 1979, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 17 décembre 1979

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Nouveaux prix de l'huile
1. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage légère no 2, à \$0.715 le gallon, et de l'huile diesel colorée à \$0.773 le gallon plus taxe de \$0.03 le gallon. Le tout tel que soumis dans la lettre du 5 décembre 1979 de la Charbonnerie Champlain Ltée.
- Contribution pour 1980 à CRD 04
2. Le comité autorise le versement au Conseil régional de Développement de la région 04, de la contribution 1980. au montant de \$1,500.00.
- Personnes choisies pour le poste d'inspecteur des permis, référées à M. René Tremblay
3. Le comité autorise que les cinq personnes retenues par le comité de sélection pour le poste d'inspecteur des permis soient référées à M. René Tremblay, pour étude et rapport.
- Offrir école Ste-Famille à SHQ
4. Le comité recommande d'offrir à la Société d'Habitation du Québec, l'école Ste-Famille, aux fins de la réaménager en logements pour personnes âgées.
- Article 10.06 convention collective local 2220
5. Le comité autorise le contremaître à payer le prix de la fonction, relativement à l'article 10.06 de la convention collective en vigueur, local 2220.
- Acceptation de la demande des Résidents de Châteaudun
6. Le comité accepte la demande des résidents de Châteaudun dans leur lettre du 5 décembre 1979, adressée au gérant, concernant la fourniture des services municipaux, surtout celui de la police lors de la Classique internationale de chiens, les 19 et 20 janvier 1980.
- Policiers agir comme gardiens au centre culturel à titre privé
7. Le comité autorise les policiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'agir comme gardiens au centre culturel, lors des soirées du samedi soir, organisées par Mme Germaine Harnois, à titre privé seulement.
- M. Reynald Juneau préparer plans agrandissement hôtel de ville
8. Le comité mandate l'architecte Reynald Juneau pour préparer les plans et devis en vue de l'agrandissement de l'hôtel de ville de 40 par 52 pieds.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre d'Environnement Jeunesse, les loisirs et l'environnement.
- b) Lettre du Ministère du Travail, programme d'intégration des jeunes à l'emploi.
- c) Mémoire de l'UMQ, la législation du travail en milieu municipal, et commentaires préliminaires sur le projet de loi 57.
- d) Conciliation caisse et banque, novembre 1979.

- e) Rapport de la police, novembre 1979.
- f) Rapport de construction, novembre 1979.
- g) Lettre de M. Réjean Giguère, système d'alarme voûte de la trésorerie.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité, séance  
du 17/12/79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 17 décembre 1979, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

80-2

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 12069 à 12159 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$156,989.32, soit et est adoptée pour paiement.

80-3

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 12160 à 12208 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$73,660.70, soit et est adoptée pour paiement.

80-4

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTION DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire-suppléant Jacques Lemarier et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-5

Mlle Antoinette Rivard,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Alphonse Mercier,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Rodolphe Boulard,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Jean-Marie St-Onge,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Georges-Albert Hagan,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

M. Lucien Fafard,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Lorraine Dumont,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Alfred Baril,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Fernand Masse,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Léo Boulard,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. René Cossette,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Eugène Boissonneault,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-6

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 409-6-51-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 19 novembre 1979, et portant le numéro 3839.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-7

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 406-294-1, 629-26-7-1, 629-26-7-2, 629-28-25-1 et 629-28-25-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 18 décembre 1979, et portant le numéro 32-345-1.

ADOPTE

Emprunt tempo-  
raire de  
\$700,000. de  
la B.C.N.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-8

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Canadienne Nationale d'emprunter temporairement en attendant la perception des taxes à recevoir, un montant de SEPT CENT MILLE DOLLARS (\$700,000.00), pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 30 avril 1980.

Si l'emprunt est approuvé, le maire et le trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$700,000.00.

ADOPTE

Résolution no 79-439 abrogée  
 Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

(terme plus court pour divers règlements)  
 ET RESOLU: Que la résolution no 79-439 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

80-9  
 Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$1,587,500., fait en vertu des règlements numéros: 410, 448, 455, 456, 469, 470, 471, 472, 474, 475, 476, 481, 482, 484, 486, 487, 488, 490, 491, 492, 493, 494, 496, 603, 617, 618, 619, 622, 623 et 627;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- Cinq ans (à compter du 1er décembre 1979), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 8 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros:

410, 448, 455, 456, 469, 470, 472, 474, 476, 481, 484, 486;

et de 6 ans à 10 ans pour les règlements numéros: 603, 617, 618, 619, 623 et 627,

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Nomination des membres de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine (terme finissant 31 décembre 1982)  
 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine nomment Messieurs:

Jean-Paul Lavergne,	président
Marcel Trottier,	vice-président
Roland Desaulniers,	secrétaire-trésorier
Jean Longval,	administrateur
Georges-Emile Guilbert,	administrateur,

membres de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, pour un mandat se terminant le 31 décembre 1982.

ADOPTE

Taux d'intérêt  
porté à 15%

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le taux d'intérêt, sur les taxes municipales pour l'année 1980, soit porté à 15%.

80-11

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Marcel Gagnon, député de Champlain, concernant la demande de 40 logements pour personnes âgées.
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, donnant son accord à la demande de 40 logements pour personnes âgées.
- c) Lettre de remerciements de Mme Madeleine J. Poirier à l'égard des policiers de la cité.
- d) Avis de responsabilité de M. Robert Grenier, 16, rue Champlain, Cité. RE: Dommages à sa souffleuse à neige par un amoncellement de glace que la charrue de la cité avait laissé devant son entrée.
- e) Avis de responsabilité de Mlle Gisèle Fugère, 3860, rue Louis-Pinard, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa voiture stationnée, par l'étendeur de sable de la cité.

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Ajournement  
à 22.27 heures.  
ce 07/01/80

ET RESOLU: Que la présente séance du Conseil soit ajournée à 22 heures 27 minutes, ce 7 janvier 1980.

80-12

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT AJOURNE LA SEANCE.

3 9 0 1

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 janvier 1980, à 22 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jacques Lemarier  
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Taux d'imposition de la taxe provisoire pour 1980

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le taux d'imposition de la taxe provisoire de l'année 1980 soit fixé à \$0.75 du cent dollars d'évaluation et que la taxe de voirie fixée à \$1.00 le pied linéaire soit abolie. Le mode d'imposition de la taxe d'eau demeurant inchangé en 1980.

80-13

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 7 janvier 1980

PRESENTS:

Monsieur le Maire-suppléant Jacques Lemarier  
Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Paiement cotisation 1980 à l'UMQ

1. Le comité autorise le paiement de la cotisation de l'année 1980, au montant de \$1,650.00, à l'Union des Municipalités du Québec.

- Nouveaux prix de l'huile
- Nouveau prix de l'essence
- Appels d'offre ramonage des cheminées
- Coût d'opération d'un système d'alarme relié au poste de police
- Réception, Classe- que de chiens
- Installation système d'alarme voûte trésorerie
2. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage légère no 2 à \$0.725 le gallon, de l'huile diesel colorée à \$0.758 le gallon, plus taxe de \$0.03 le gallon.
  3. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'essence, soumis par Enercan Inc., dans la lettre du 4 décembre 1979, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant: essence jaune, \$.2292/litre; essence super sans plomb, \$.2534/litre.
  4. Le comité autorise le Directeur de la Police à faire des appels d'offre par la voie des journaux, pour le ramonage des cheminées sur le territoire de la cité.
  5. Le comité accepte que le coût d'opération des usagers d'un système d'alarme relié au poste de police, soit de \$40.00 annuellement, et que le contrat qui sera signé entre les parties prévoie une pénalité de \$10.00 en cas de fausse alarme causée par la négligence.
  6. Le comité accepte qu'une réception civique soit organisée à l'occasion de la Classique annuelle de chiens.
  7. Le comité autorise l'installation d'un système d'alarme contre le vol et le vandalisme dans la voûte de la trésorerie, le tout selon la soumission LDN Protection Service Enr., en date du 3 décembre 1979.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec, permis de boisson, "Cap Curling Club."
- b) Lettre de Me Bertrand Lamothe, Les Services urbains de la Mauricie Inc. (horaire modifié).
- c) Commentaires de l'UMQ sur le projet de loi 57 et annexe à ce mémoire sur la loi 57.
- d) Rapport des permis de construction, décembre 1979.
- e) Lettre du Trésorier, retenue sur le contrat Cap Construction Ltée.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

3 9 0 3

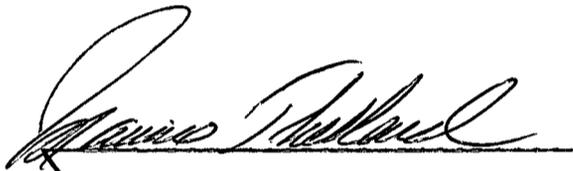
Adoption  
rapport de comité  
séance du 07/01/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité,  
tenue le 7 janvier 1980, soit et est adopté tel que lu  
par le Greffier à la présente séance.

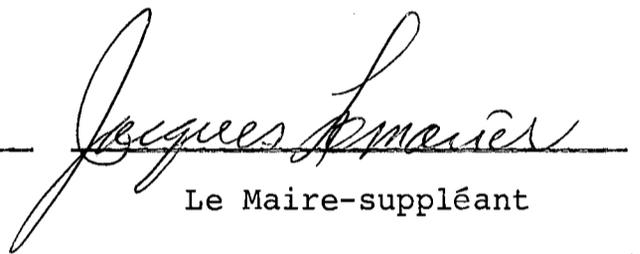
80-14

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 21 janvier 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Clàude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal séance du  
07/01/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 janvier 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-15

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) Les chèques numéros 12209 à 12212 inclusivement	\$ 99,153.55
b) les chèques numéros 12213 à 12300 inclusivement	\$ 173,766.00
c) les listes de paies 48 à 52 inclusivement	\$ 344,469.13
d) service de la dette, intérêts sur règlements, refinancement et effets bancaires retournés	\$ 645,596.63;
le tout formant un déboursé total de:	<u>\$1,262,985.31,</u>

soit et est adoptée pour paiement.

80-16

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-17

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Jeanne Gagnon,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Auguste Fournier,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Omer Loranger,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Gérard Bergeron,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Alfred J. Charette,	Proposé et unanimement résolu
M. Léon Deschamps,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Roland Côté,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Lawrence Hayes,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Fernand Gervais,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Emilien Veilleux,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

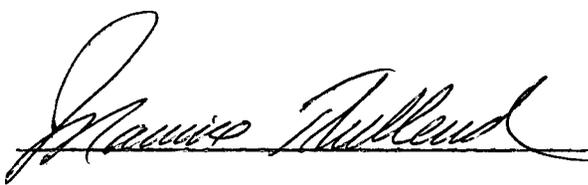
ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'UMQ., accusé réception des résolutions du congrès 1979.
- b) Avis de responsabilité de Mme Laurette Normandin, 23 rue Notre-Dame, Cité. RE: Dommages à sa propriété par un employé de la Cité.
- c) Avis de responsabilité de M. Réjean Abran, 690, Place Ouellet, St-Louis-de-France. RE: Dommages à une roue de son véhicule dans un trou de la rue St-Maurice, le 25 décembre 1979.
- d) Avis de responsabilité de M. Daniel Racine, 47, rue St-Joseph, Cité. RE: Dommages à une roue de son véhicule dans un trou de la rue St-Maurice, le 25 décembre 1979.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-Ville, lundi, le 28 janvier 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

verbal, séance

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

du 21/01/80

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 21 janvier 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-18

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 janvier 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveau  
prix de l'huile  
diesel non colo-  
rée

1. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile diesel non colorée à \$0.229 le litre. Le tout tel que soumis dans la lettre du 7 janvier 1980 de Les Pétroles Hélie Inc., et en vigueur depuis le 21 décembre 1979.

- Nouveau prix de l'huile semi-lourde 2. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde no 4 à \$0.71 le gallon. Le tout tel que soumis dans la lettre du 4 janvier 1980 de la Charbonnerie Champlain Ltée.
- Engagement de M. Pierre Gagnon (inspecteur des permis) 3. Le comité autorise l'engagement de M. Pierre Gagnon comme inspecteur de permis au Service de l'Evaluation, à compter du 28 janvier 1980, aux conditions de la convention collective des employés professionnels et de bureau, classe 5.
- Engagement de M. Alide Bellemare (mécanicien) 4. Le comité autorise l'engagement de M. Alide Bellemare comme mécanicien, aux conditions de la convention collective de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aérospatiale (local 2220), classe "A".
- Offre de Cité Gaz acceptée (appareils de chauffage aréna) 5. Le comité accepte l'offre de Cité Gaz pour l'achat des appareils de chauffage à l'aréna, pour le prix de \$60.00 l'unité, à la condition qu'il n'y ait pas de déboursé de la part de la cité pour le démontage des appareils.
- Refus demande des Policiers-Pompiers (bottes Kodiak) 6. Le comité refuse la demande de M. Robert Thibeault, dans sa lettre du 16 janvier 1980, pour l'échange de bottines pour des bottes Kodiak, et s'en tient aux termes de la convention collective des Policiers-Pompiers.
- Demander sou-missions pour échange autos-patrouille nos 1 et 2 7. Le comité recommande que des soumissions soient demandées pour l'échange des autos-patrouille numéros 1 et 2, du Service de la Police, et que les soumissions demandent les prix pour: 1<sup>o</sup> avec échange,  
2<sup>o</sup> sans échange.
- Architecte préparer plans hôtel-de-ville M. R. Juneau) 8. Le comité autorise l'architecte M. Reynald Juneau, à préparer les plans de l'agrandissement de l'hôtel-de-ville selon l'esquisse présentée à la présente séance, mais en tenant compte des remarques formulées par le Directeur à la Planification, M. Jacques Bettez.

## CORRESPONDANCE:

- à). Résolution de la Corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, -transport en commun.

- b) Lettre de la Commission de Police du Québec, -rencontre le 24 janvier 1980.
- c) Lettre de M. René Matte, -demande de rencontre avec le Conseil.
- d) Conciliation caisse et banque, -décembre 1979.
- e) Rapport du restaurant de l'aréna, -année 1979.
- f) Lettre des officiers de la Cité, -salaires 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité  
séance du  
21/01/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 janvier 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-19

ADOPTE

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-20

Mme Rodrigue Gagnon,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Léo Beaumier,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Hervé Dumas,	Prop.* par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Annie Raymond,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. René Caron,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Emery Jacob,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Appui de la  
Cité pour  
la construc-  
tion d'un réseau  
de distribution  
de gaz naturel

ATTENDU QUE la venue du gaz naturel permettra aux entreprises du Cap-de-la-Madeleine d'améliorer leur compétition sur le plan des affaires;

ATTENDU QUE la venue de cette nouvelle forme d'énergie contribuera à intéresser de nouvelles entreprises génératrices d'emplois à s'implanter au Cap-de-la-Madeleine;

80-21

ATTENDU QUE le fait de disposer du gaz naturel permettra un accroissement plus grand de projets résidentielles et commerciaux;

ATTENDU QUE le gaz naturel assurera au Cap-de-la-Madeleine un approvisionnement diversifié, continu et propre, permettant ainsi d'accélérer l'essor de la Cité;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine appuie le projet de construction et d'exploitation d'un réseau de distribution de gaz naturel sur son territoire, et que la Régie de l'électricité et du gaz et le gouvernement du Québec en soient informés.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal Commission  
d'Urbanisme  
séance du 15/01/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 1980, de la Commission d'Urbanisme, soit et est adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

80-22

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal Commission  
d'Urbanisme  
séance du 22/01/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 1980, de la Commission d'Urbanisme, soit et est adopté aux articles 1 et 2.

80-23

ADOPTE

Adoption  
règlement no  
620-6 (zonage)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-6, intitulé:

80-24

"Règlement amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de  
motion  
(affichage)

80-25

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT L'AFFICHAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de janvier 1980.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Hélène B. Ribeiro, 967, rue St-Maurice, Trois-Rivières. RE: Dommages à son automobile par un policier de la Cité (dans l'exercice de ses fonctions).

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

3 9 1 1

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 4 février 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 28/01/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 28 janvier 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-26

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 janvier 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveau prix de  
l'essence jaune  
et super sans plomb

1. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'essence soumis par Enercan Inc., dans la lettre du 15 janvier 1980, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant: essence jaune \$0.2358/litre, essence super sans plomb \$0.26/litre.

- Offrir à M. Daniel Dubé, terrain site industriel
2. Le comité maintient sa décision d'offrir à M. Daniel Dubé, un terrain dans le site industriel, au lieu de lui vendre le terrain de la rue Vachon qu'il désire acquérir de la Cité, selon sa proposition d'achat du 10 décembre 1979.
- Engagement temporaire de Mlle Marie-Claude Sévigny
3. Le comité autorise l'engagement temporaire de Mlle Marie-Claude Sévigny, comme aide à la bibliothèque municipale, à compter du 29 janvier 1980, au salaire de base, pour la période d'absence due à la maladie de Mme Pauline Biron, ses heures de travail devant être de 9 heures à 11 heures 30 minutes de l'avant-midi.
- Refus augmenter rémunération juge municipal
4. Le comité n'accepte pas l'augmentation de salaire demandée par le juge de la Cour municipale, présentée à la présente séance.
- Soumissions pour 3 camionnettes
5. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'achat de trois (3) camionnettes, avec ou sans échange.
- Vézina, Poisson Fortier & Associés travaux hôtel-de-ville
6. Le comité autorise l'engagement de la firme Vézina, Fortier, Poisson et Associés, consultants, pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel-de-ville.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, -avis d'audition de M. Guy Roy -Cap Curling Club Enr.,- pour un permis bar (danse).
- b) Lettre de Escouade Canine provinciale, -entente pour les chiens.
- c) Correction de la conciliation du fonds de pension.
- d) Rapport du Service de la Police, -décembre 1979.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 28 janvier 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

séance du 28/01/80

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-28

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Guy Langevin,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mme Jean Lepage,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mlle Armandine Racine,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation Maire et Greffier signer contrat avec Hydro-Québec, électricité bureaux hôtel-de-ville

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent le Maire et le Greffier à signer le contrat de fourniture d'électricité avec l'Hydro-Québec, pour les bureaux de l'Hôtel-de-Ville, situés à 10, rue Hôtel-de-Ville, Cap-de-la-Madeleine.

80-29

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-9-4-1 et 2, 143-12-3-1 et 2, 143-15-2-1 et 2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

80-30

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 18 janvier 1980, et portant le numéro 3845.

ADOPTE

Résolution no 79-461 amendée

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

(Racquetball du Cap-de-la-Madeleine)

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-461 soit et est amendée de la façon suivante: Que le numéro de lot "552-261" soit changé pour le numéro de lot "552-260".

80-31

ADOPTE

*Annulé par  
résol. 80-152*

Fred Poliquin Ltée Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
matériaux aqueduc Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-32

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fred Poliquin Ltée, au montant de \$547.51, pour l'achat de matériaux pour aqueduc, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Canron Inc.  
matériaux aqueduc

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-33

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Canron Inc., au montant de \$2,882.18, pour l'achat de matériaux pour aqueduc, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

F.X Drolet Inc.  
matériaux aqueduc

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-34

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de F.X. Drolet Inc., au montant de \$2442.96, pour l'achat de matériaux pour aqueduc, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Fourniture Canvan  
Ltée, matériaux  
égout secondaire

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-35

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fourniture Canvan Ltée, au montant de \$6,543.51, pour l'achat de matériaux pour égout secondaire, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Albert Viau Ltée  
matériaux aqueduc

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-36

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Albert Viau Ltée, au montant de \$9,907.17, pour l'achat de matériaux pour aqueduc, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

J.U. Houle Ltée  
tuyau cuivre  
entrées service

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de J.U. Houle Ltée, au montant de \$5,735.45, pour  
l'achat de tuyau de cuivre pour entrées de service (1980),  
étant la soumission la plus basse présentée.

80-37

ADOPTE

Voeux de prompt  
rétablissement à  
M. Jacques Lemarier  
Conseiller quartier  
numéro 1

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
Que les membres du Conseil offrent leurs voeux de prompt  
rétablissement à Monsieur Jacques Lemarier, Conseiller  
du quartier numéro 1, à l'occasion de sa récente maladie,  
et espèrent qu'il pourra reprendre ses occupations normales  
le plus tôt possible.

80-38

ADOPTE

Avis de motion  
(zonage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
intitulé:

80-39

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO 620, CONCERNANT LE  
ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4ième jour du mois de février 1980.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, -accusé  
réception de la résolution no 80-2-4, (école Ste-Famille).

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 février 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 04/02/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 4 février 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-40

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 4 février 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Achat de rubans à mesurer de Publicité Gilles Enr.

1. Le comité accepte de commander une quantité de 100 rubans à mesurer (pouces et centimètres) au prix de \$4.10 l'unité, de Publicité Gilles Enr.

MM. Darche et Fournier, journées étude à Montréal

2. Le comité autorise Messieurs François Darche et Gérard Fournier à assister aux journées d'étude orga-

nisées par la Commission de Police du Québec, les 24, 25 et 26 février 1980, à l'Hôtel Reine-Elizabeth à Montréal. La Cité défraie le coût de leurs dépenses à cette occasion.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
04/02/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 4 février 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-41

ADOPTE

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-42

Mme Gustave Veillette,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Frédéric Brière,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Joseph A. Buckley,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
M. Claude Brousseau,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mlle Caroline Picard,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Antonio Biron,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption  
procès-verbal  
Commission Urb.  
séance du  
05/02/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 5 février 1980, soit et est adopté en biffant l'article 1.

80-43

ADOPTE

Adoption  
règlement no  
620-7 (zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement no 620-7, intitulé:

80-44

"Règlement amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de  
motion (zonage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-45

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 11ième jour du mois de février 1980.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Régie de l'Electricité et du Gaz, -accusé réception de la résolution no 80-21 concernant la distribution du gaz.
- b) Lettre du Ministère de l'Energie et des Ressources du Québec, -accusé réception de la résolution no 80-21, concernant la distribution du gaz.

Ajournement à  
21h, ce  
11/02/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures, ce 11 février 1980.

80-46

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 11 février 1980, à 21.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieur les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Achat de képis et  
casques de William  
Scully Ltd

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de William Scully Ltd, au montant de \$822.50, pour l'achat de képis d'été et de casques de fourrure Yukon en mouton noir, étant la soumission la plus basse présentée.

80-47

ADOPTE

Achat de gants de  
Pradier Equipement  
de Police et de Sécurité Enr.

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Pradier Equipement de Police et de Sécurité Enr., au montant de \$565.80, pour l'achat de gants, étant la soumission la plus basse présentée.

80-48

ADOPTE

Achat de chemises de  
The Empire Shirt  
Mfg. Co. Ltd

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de The Empire Shirt Mfg. Co. Ltd, au montant de \$3038.80, pour l'achat de chemises, étant la soumission la plus basse présentée.

80-49

ADOPTE

Achat tunique et  
pantalons de  
Les Entreprises

McEwen &  
Brouillet  
Ltée

80-50

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Les Entreprises McEwen et Brouillet Ltée, au montant de \$3,794.10, pour l'achat d'une tunique pour officier et de pantalons pour officiers et constables, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Achat de souliers  
et bottines de  
Salon de Chaussures  
Lavergne Inc.

80-51

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Salon de Chaussures Lavergne Inc., au montant de \$3,876.55, pour l'achat de souliers et bottines, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Achat de 2 auto-  
mobiles de Police  
(identifiées)  
de 3-Rivières  
Chevrolet  
(1970) Ltée

80-52

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Trois-Rivières Chevrolet (1970) Ltée, au montant de \$12,806.66, pour l'achat de deux automobiles de police identifiées, modèle 1980, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Demande au Minis-  
tère des Trans-  
ports, voie d'ac-  
cès reliant échan-  
geur Des Prairies  
à route 138

80-53

ATTENDU QUE le Ministère des Transports fera exécuter au cours de 1980 des travaux de prolongement de l'autoroute 755 dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le trafic sur la rue St-Maurice en direction de Ste-Marthe via l'échangeur Des Prairies augmentera considérablement à la suite de ces travaux;

ATTENDU QUE d'autre part Canadien Pacifique Limitée projette d'augmenter le nombre de trains de passagers entre Québec et Montréal;

ATTENDU QUE la traverse à niveau de la voie ferrée au point milliaire 85.77 sur la rue St-Maurice a été la cause d'un total de 8 pertes de vie au cours de trois collisions en 1967, 1974 et 1976.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

3 9 2 1

QUE demande soit faite au Ministère des Transports pour solliciter la construction d'une voie à accès limité reliant l'échangeur Des Prairies à la route numéro 138 avec croisement étagé pour la traverse de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Le tout en conformité avec le plan numéro 770501/08 du schéma directeur d'urbanisme en date du 10 mars 1978, et que copie de cette résolution soit envoyée au député fédéral et au député provincial.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre et résolution de la Corporation intermunicipale de transport Des Forges, -demandes de service de transport en commun que le conseil pourrait recevoir.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

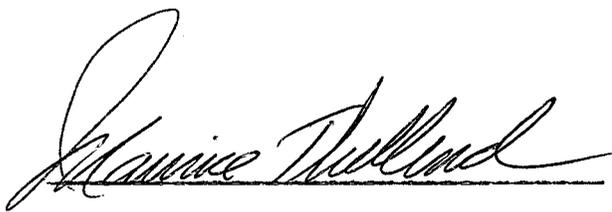
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-6, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 7 février 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 14 et 15 février 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

378 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-6, et 49 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Cinq (5) personnes habiles à voter se sont présentées et le règlement numéro 620-6 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15ième jour du mois de février 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 25 février 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
régulière et d'ajour-  
nement du 11/02/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 11 février 1980, et de la séance d'ajournement à 21.00 heures, le 11 février 1980, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-54

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, procédure  
enregistrement du  
règlement no 620-6  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-6, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 14 et 15 février 1980, soit adopté.

80-55

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 11 février 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jean-Clâude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que l'adjoint au gérant, M. Réjean Giguère  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Refus offre de  
M. Guy Létiecq

1. Le comité refuse l'offre de règlement hors cour faite par M. Guy Létiecq concernant son litige avec la cité (arbre transplanté).

Octroi \$300.  
Soccer mineur  
du Cap-de-la-Made-  
leine

2. Le comité accepte de verser un octroi de \$300.00 au Soccer mineur du Cap-de-la-Madeleine, demandé dans une lettre signée par M. Guy Robert jr, en date du 7 février 1980.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Daniel Dubé, -terrain rue Vachon.
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, -accusé réception des sites proposés par OMH-3.
- c) De l'U.M.Q., loi sur la fiscalité municipale, analyse et commentaire.
- d) Rapport annuel de la cour municipale.
- e) Rapport du trésorier sur l'enlèvement de la neige.
- f) Résolution de la municipalité de Ste-Marthe, -lumière de rue.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité, séance  
du 11/02/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 11 février 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-56

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| a) les chèques numéros 12301 à 12340 inclusivement, | \$ 343,680.60         |
| b) les chèques numéros 1 à 251 inclusivement,       | \$ 745,420.21         |
| c) les paies numéros 1 à 4 inclusivement,           | \$ 341,126.63.        |
| Le tout formant un déboursé total de:               | <u>\$1,430,227.44</u> |

soit et est adoptée pour paiement.

80-57

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-58

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Jules Caron,	Prop. par Cons. Claude Champoux
Mlle Anita Héroux,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Armand Fréchette,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Robert Chamberland,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Gustave Carignan,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Yvon Longval,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Congédiements  
de Mme Huguette  
T. Renaud et  
M. André Morin  
effectifs le  
23 mars 1979

CONSIDERANT la résolution numéro 70-213-40 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, passée le 31 août 1970;

CONSIDERANT que dame Huguette T. Renaud demeure hors des limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que M. André Morin demeure également hors des limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

80-59

CONSIDERANT que les salariés susmentionnés ont été dûment avisés qu'ils étaient en contravention de la résolution numéro 70-213-40 et qu'en conséquence, il leur était ordonné de réintégrer les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que lesdits salariés n'ont pas donné suite à l'avis susmentionné et demeurent toujours hors des limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que la résolution 70-213-40 constitue une condition de maintien de son emploi pour un salarié de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU de congédier Mme Huguette T. Renaud et M. André Morin, lesdits congédiements étant effectifs le 23 mars 1979, à 17.00 heures.

ADOPTE

Achat de blousons  
de Uniformes in-  
ternationaux Ltée

80-60

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Uniformes internationaux Ltée, au montant de  
\$4,547.00, pour l'achat de blousons, étant la soumission  
la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de peinture  
démarcation rou-  
tière de Peinture  
nationale Ltée

80-61

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Peinture nationale Ltée, au montant de \$6,763.50,  
pour l'achat de peinture de démarcation routière pour l'année  
1980, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de béton de  
ciment de Béton  
du Cap Inc.

80-62

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Béton du Cap Inc., au montant de \$50.85 le mètre  
cube, pour l'achat de béton de ciment pour l'année 1980,  
étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de pierre  
concassée de  
Roy et Trottier  
Inc. et Carrière  
St-Maurice

80-63

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
de Roy et Trottier Inc., pour la fourniture d'approximativement  
3,000 tonnes métriques de pierres 0-3/4", au prix de  
\$3.50/TM, et de Carrière St-Maurice pour 500 TM de pierres  
1-1/2", au prix de \$3.75/TM et 150 TM de pierres 1/4", au prix  
de \$4.55/TM.

ADOPTE

Résolution 79-  
455  
abrogée

Adoption  
d'un plan lots  
415-1-18-8 et  
552-260

80-64

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-455 soit et est abrogée  
à toutes fins et remplacée par la suivante:

Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 415-1-  
18-8 et 552-260, cadastre officiel de la paroisse (maintenant

Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 octobre 1979, et portant le numéro 3809.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

80-65

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 557-30-1 et 2, 558-67-1 et 2, 558-68-2 et 3 et 558-69-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 29 janvier 1980, et portant le numéro 3905.

ADOPTE

Incorporation Club des Fonctionnaires et Policiers (S.Q.) de la Mauricie

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

80-66

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 14 février 1980, l'autorisation en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de:

"CLUB DES FONCTIONNAIRES ET POLICIERS (S.Q.) DE LA MAURICIE".

ADOPTE

Adoption rapport du Bureau d'audition des plaintes pour 1979

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-67

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le rapport du "Bureau d'audition des plaintes", pour l'année 1979, daté du 17 janvier 1980.

ADOPTE

La Cité se porte garante du vice de procédure pour les règlements nos 636 et 637

ATTENDU QUE l'avis public convoquant les électeurs propriétaires à la tenue d'un registre suite à l'adoption par la Cité du Cap-de-la-Madeleine, des règlements numéros 636 et 637, ne contenait pas de croquis illustrant le périmètre du secteur visé par l'article 11 desdits règlements 636 et 637, contrairement aux dispositions du paragraphe "a" de l'article "398-c" de la Loi des cités et villes, tel que remplacé par l'article 76 du projet de Loi 39, sanctionné le 22 juin 1979.

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine se porte garante de ce vice de procédure.

ADOPTE

Demande à la Commission municipale et Ministre Industrie et Commerce soustraire certains lots, loi des fonds industriels

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que conformément aux articles 10, 11 et 12, de la Loi sur les fonds industriels, demande soit faire à la Commission municipale du Québec et au Ministre de l'Industrie et du Commerce, de soustraire à l'application des articles 5 à 8 de ladite loi, les lots numéros 418-671 et 419-743, 419-732, 419-733, 419-734, 419-735, 419-736, 419-737, 419-738, 419-739 et 419-740, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Cesdits lots on été acquis par le règlement numéro 623 en vertu de la Loi des fonds industriels, et doivent constituer une zone tampon entre la zone résidentielle et la zone industrielle immédiatement adjacente à cette dernière.

ADOPTE

M. Jean-Claude Beaumier, nommé Maire-suppléant

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment Monsieur Jean-Claude Beaumier, MAIRE-SUPPLEANT, pour le prochain terme de quatre mois, soit du 1er mars 1980 au 30 juin 1980 inclusivement.

ADOPTE

Adoption règlement no 640 (affichage)

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 640, intitulé:  
"Règlement concernant l'affichage dans les limites de la

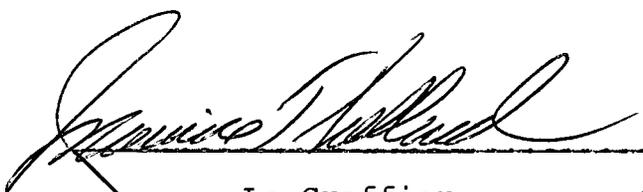
Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté; les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre et résolution de la ville de Shawinigan-Sud, félicitations, tournoi provincial midget.
- b) Avis de responsabilité de Mme Marie-Jeanne P. Fiset, 334, rue Baillargeon, Cité. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir de la rue Fusey, de la Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-7, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 18 février 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 26 et 27 février 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-7, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-7 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 27ième jour du mois de février 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 3 mars 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 25/02/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 25 février 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-72

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure enregistrement du règlement no 620-7 (zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-7, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 26 et 27 février 1980, soit adopté.

80-73

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 25 février 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

ainsi que le gérant,  
et l'ingénieur,

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

- Ingénieur prendre 1. Le comité autorise l'ingénieur de la cité à rencontrer entente avec Caisse M. Jacques Daveluy pour trouver une entente satisfaisante Populaire Ste-Made- entre la Cité et la Caisse populaire Ste-Madeleine, leine relativement au terrain vendu pour l'érection du puits : numéro 30.
- 2 lumières 2. Le comité autorise l'installation de 2 lumières additionnelles, additionnelles de 10,000 lumens, sur la rue St-Maurice, rue St-Maurice au nord des lumières existantes, et d'aviser l'Hydro-Québec en conséquence.
- Maire et Greffier 3. Le comité autorise le Maire et le Greffier à signer le signer protocole protocole d'entente avec la Corporation municipale de entente avec Ste- Ste-Marthe, concernant l'égout, l'aqueduc et la voirie Marthe sur la rue Notre-Dame.
- Achat de 3 camion- 4. Le comité accepte la soumission de Trois-Rivières Plymouth nettes de 3-Rivières Ltée, au montant de \$24,948.00 pour l'achat de 3 camion- Plymouth Ltée nettes, étant la plus basse soumission présentée. Cette dépense devant être chargée au budget de l'année 1980.
- Achat de 2 tracteurs 5. Le comité accepte la soumission de Métropolitain Equip- de pelouse et pement Enr., au montant de \$6,480.00, pour l'achat de jardin de Métro- 2 tracteurs de pelouse et jardin, étant la plus basse polittain Equip. soumission présentée. Cette dépense devant être chargée Enr. au budget de l'année 1980.
- MM. Sherping et 6. Le comité autorise Messieurs Brian Sherping et Pierre Richard assister le 6 mars 1980, à Québec, à une journée d'étude organisée par l'Association québécoise journée d'étude à des Techniques de l'Eau, et que leurs dépenses encourues pour cette occasion leur soient remboursées. Québec

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Garage Carette-Lemaire Ltée, -amendement au zonage (transmise à la Commission d'urbanisme pour étude).
- b) Lettre de Publications chrétiennes Enr., -achat de terrain, rue Vachon (transmise à la Commission d'urbanisme pour étude).
- c) Rapport des Services de Protection de l'Environnement -travaux de remblayage rivière St-Maurice, en arrière des propriétés du boulevard Duplessis.
- d) Dépôt par Bell Canada de sa demande de hausse de tarifs.
- e) Résumé par M. Jacques L'Heureux de la loi no 57.

(Signé)

Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité  
séance du 25/02/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 25 février 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-74

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-75

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Adélard Toupin, proposé et unanimement résolu  
ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Congédiement de  
Mme Huguette T.  
Renaud

CONSIDERANT la résolution numéro 70-213-40 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, passée le 31 août 1970;

CONSIDERANT que dame Huguette T. Renaud demeure hors des limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

80-76

CONSIDERANT que la salariée susmentionnée a été dûment avisée qu'elle était en contravention de la résolution numéro 70-213-40 et qu'en conséquence, il lui était ordonné de réintégrer les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que ladite salariée n'a pas donné suite à l'avis susmentionné et demeure toujours hors des limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que la résolution numéro 70-213-40 constitue une condition de maintien de son emploi pour un salarié de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT la sentence arbitrale rendue en date du 6 février 1980 par l'arbitre Laurent Cossette;

CONSIDERANT l'avis donné à Mme Huguette T. Renaud, par poste recommandée, en date du 21 février 1980;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU de congédier Mme Huguette T. Renaud, ledit congédiement étant effectif lors de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-77

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 653 (condominium), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Pierre Roy, a.g., en date du 21 février 1980, et portant le numéro 32580.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

80-78

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 143-272, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 février 1980, et portant le numéro 3916.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministre des Affaires municipales, -subvention projet PAEC (Hôtel-de-Ville).
- b) Accusé réception de la résolution no 80-53 de M. Marcel Gagnon, député de Champlain (construction d'une voie à accès limité reliant l'échangeur Des Prairies à la route 138).

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

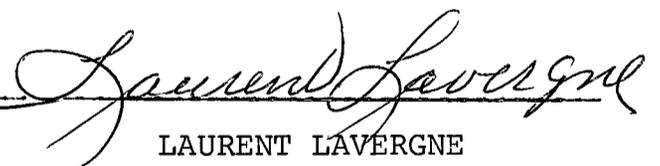
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 640, concernant l'affichage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 28 février 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 mars 1980, de 9.00 à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 640, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 640 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7ième jour du mois de mars 1980.

MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 10 mars 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance du 03/03/80

80-79

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 3 mars 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, procédure d'enregistrement du règlement no 640

80-80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 640, concernant l'affichage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 6 et 7 mars 1980, soit adopté.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 3 mars 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'adjoint au directeur des travaux publics, M. Gérald Binette

Refus offre d'achat terrain de "Publications chrétiennes Enr."

Réception pour hockey mineur de Worcester

1. Le comité refuse l'offre d'achat d'un terrain sur la rue Vachon, par les "Publications chrétiennes Enr.", étant donné que la nature et les fins poursuivies par cet organisme, rendraient ce terrain non-imposable, et par surcroît ce dernier serait vendu à un prix préférentiel.
2. Le comité accepte qu'une réception civique soit organisée à l'hôtel-de-ville, le 29 mars 1980, à l'occasion de la visite au Cap-de-la-Madeleine des équipes du hockey mineur de Worcester.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Gérard Milot, -offre d'achat de terrain, rue Vachon.
- b) Lettre de Bastien, Lavoie, Brosseau, avocats, -location d'outils, 839, rue Thibeau, Cité.
- c) Lettre des Services de Protection de l'Environnement, -aménagement des puits 31 et 32.
- d) Lettre de la Commission de Protection du Territoire agricole, -informations sur la loi.
- e) Lettre de M. Jacques Bettez, -terrain unité sanitaire.
- f) Rapport du trésorier, -vol du 19 novembre 1979.
- g) Rapport du trésorier, -coût de l'enlèvement de la neige au 25 février 1980.
- h) Rapport annuel de la bibliothèque.
- i) Rapport de la Police, -mois de janvier 1980.
- j) Rapport de M. Jacques Bettez pour 1979, -évaluation, construction, urbanisme.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité séance du 03/03/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 3 mars 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Christian Leboeuf,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Sylvain Roy,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Tancrède Bordeleau,	Unanimement résolu
Mme Rose-Anna Saindon,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Josaphat Laquerre,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Euclide Chartray,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Georges-Henri Guy,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption rapport  
M. R. Desaulniers  
subvention  
du P.S.E.M.

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévalué des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

80-83

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1979, la somme totale de \$148,000. représentant \$1,000. par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le conseil municipal a requis de M. Roland Desaulniers, gérant, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1979 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU QUE M. Roland Desaulniers a déposé auprès du conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions;

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le conseil dans ce domaine.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU d'adopter ledit rapport de M. Roland Desaulniers et de le faire parvenir au ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission urbanisme séance du 4/3/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'urbanisme, de la réunion du 4 mars 1980, soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

80-84

ADOPTE

Appui de la Cité pour l'obtention d'une halte, sortie est de la cité

CONSIDERANT que les centaines de milliers de touristes qui visitent le sanctuaire Notre-Dame du Cap, méritent une attention spéciale de la part des autorités civiles;

CONSIDERANT qu'une halte pour les personnes du troisième âge a été expérimentée à la sortie est de la Ville du Cap-de-la-Madeleine à la mi-août 1979, alors que la saison touristique était déjà très avancée;

80-85

ATTENDU qu'il y aurait lieu de répéter l'expérience pour une saison complète, étant convaincu qu'une telle halte à proximité d'un attrait touristique aussi important que le sanctuaire Notre-Dame du Cap rendrait de précieux services à la clientèle touristique une fois l'habitude créée.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER  
 APPUYE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil appuie les démarches faites auprès du ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, afin que ce service demeure.

ADOPTE

Félicitations Mlle Lyne Germain (médaille d'or patinage artistique)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil félicitent chaleureusement Mademoiselle Lyne Germain qui s'est mérité une médaille d'or, lors du déroulement des épreuves nationales de l'Association canadienne de Patinage artistique, style libre, à Montréal récemment.

80-86

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
 (fonds nécessai- Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la  
 res pour adminis- manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
 tration 1980) je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
 séance, un règlement intitulé:

80-87

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FOND  
 NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR 1980".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 10ième jour du mois de mars 1980.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

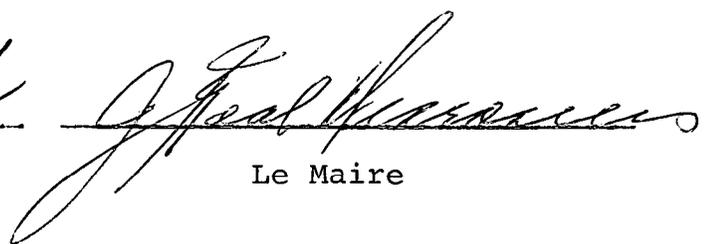
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Roger Montplaisir, 920,  
 Lac Montplaisir, Ste-Marthe-du-Cap. RE: Dommages à son  
 tracteur dans un trou de la rue DeGrandmont, Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 14 mars 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption du  
budget pour  
l'année 1980

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le budget de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1980, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (\$9,875,000.00), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

80-88

ADOPTE

Autorisation M.  
Pierre St-Arnaud  
présenter projet  
Jeunesse Canada  
au Travail

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil autorise M. Pierre St-Arnaud à présenter un projet de nettoyage et d'aménagement paysagé de l'emprise du ruisseau Ogden, dans le cadre du programme Jeunesse Canada au Travail 1980. L'accès à ces terrains, propriété de la cité, sera aussi permis pour la durée du projet, soit 14 semaines.

Cependant, la cité n'assumera aucune responsabilité financière pour ce projet.

80-89

ADOPTE

Adoption règlement  
no 639 (prélever  
fonds nécessaires  
administration  
1980)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 639, intitulé:  
"Règlement autorisant le conseil de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administra-  
tion pour l'année 1980", soit et est adopté tel que lu par  
le greffier à la présente séance.

80-90

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24 mars 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jean-Claude Beaumier

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux suppléant

formant quorum sous la présidence du MAIRE- au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
10/03/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 10 mars 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-91

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
14/03/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 14 mars 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-92

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 10 mars 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux prix  
de l'huile légère  
et colorée

1. Le comité accepte les nouveaux prix de l'huile à chauffage légère no 2, à \$0.757 le gallon, de l'huile diesel colorée à \$0.79 le gallon, plus taxe de \$0.03 le gallon. Le tout tel que soumis dans une lettre du 27 février 1980 de la Charbonnerie Champlain Ltée.

Nouveaux prix  
de l'huile semi-  
lourde

2. Le comité accepte les nouveaux prix de l'huile semi-lourde no 4 à \$0.742 le gallon. Le tout tel que soumis dans une lettre du 27 février 1980 de la Charbonnerie Champlain Ltée.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Gérard Milot, -offre d'achat d'un terrain sur la rue Vachon (refusé, Commission d'urbanisme du 4 mars 1980, article 6).
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, -OMH budget 1980.
- c) Lettre du Ministère des Affaires culturelles, -projet ose-arts.
- d) Lettre de Equipements de Sécurité Poulin Ltée, -plan de ciment portatif.
- e) Rapport de construction pour le mois de février 1980.
- f) Rapport final de la programmation d'hiver 1980 du Service de la Récréation.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité, séance  
du 10/03/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 10 mars 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-93

ADOPTE

Adoption  
liste de  
comptes

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- a) les chèques numéros 252 à 297 inclusivement \$2,000,636.33

80-94

b) les chèques numéros 298 à 429 inclusivement \$ 499,426.62  
 c) les paies numéros 5 à 8 inclusivement \$ 244,458.57;  
 le tout formant un déboursé total de \$2,744,521.52,  
 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-95

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. René Marchand,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Yvon Vaugeois,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Anthime Martel,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Jules Marchand,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Albertine Pagé,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Henri Lebel,	Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Congédiement de M. André Morin

80-96

CONSIDERANT la résolution numéro 70-213-40 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, passée le 31 août 1970;

CONSIDERANT que Monsieur André Morin demeure hors des limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que le salarié susmentionné a été dûment avisé qu'il était en contravention de la résolution numéro 70-213-40 et qu'en conséquence, il lui était ordonné de réintégrer les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que la résolution numéro 70-213-40 constitue une condition de maintien de son emploi pour un salarié de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT la sentence arbitrale rendue en date du 6 février 1980 par l'arbitre Laurent Cossette;

CONSIDERANT l'avis donné à Monsieur André Morin, par poste recommandée, en date du 21 février 1980;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-PAUL LAVERGNE  
 APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES

ET RESOLU de congédier Monsieur André Morin, ledit congédiement étant effectif lors de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-97

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 113-112-3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g.,  
date du 4 mars 1980, et portant le numéro 3807.

ADOPTE

Rétrocession  
du lot 552-259  
par M. Yves  
Bouchard  
(rue Vachon)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-98

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise le Maire et le Greffier à signer un acte de rétrocession pour un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent cinquante-neuf du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX (552-259), du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, ayant une superficie totale de trois mille trois cent dix mètres carrés et neuf dixièmes (3,310.9 m<sup>2</sup>). La Cité ayant vendu ledit emplacement à M. Yves Bouchard en vertu d'un contrat signé le 28 août 1979.

Que la Cité rembourse à M. Yves Bouchard le prix qu'il a payé, sans intérêts, soit la somme de \$4,304.17. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de ce dernier.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Copie d'une lettre du ministre des Transports, M. Denis de Belleval, reçue par M. Marcel Gagnon, député de Champlain, que ce dernier nous a transmise pour information concernant une voie à accès limité.
- b) Avis de responsabilité de M. Raymond Chainé, 255, rue Ste-Marie, Cité. RE: Dommages à sa clôture par la chenille des trottoirs.

3 9 4 7

- c) Avis de responsabilité de M. Michel Vaillancourt,  
345-C, rue St-Laurent, Cité. RE: Dommages à son  
automobile en frappant un rempart de glace fait  
par la machinerie de la cité, à l'entrée de sa  
cour.

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 31 mars 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jean-Claude Beaumier

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 24/03/80

80-99

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 24 mars 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

## RAPPORT DE COMITE

Séance du 24 mars 1980

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Jean-Claude Beaumier

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux  
prix de l'es-  
sence

1. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'essence soumis par Enercan Inc., en vigueur depuis le 1er mars 1980, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:

essence jaune \$0.2428/litre

essence super sans plomb \$0.267/litre.

- Don Société Canadienne du Cancer
- Engagement 6 cadets policiers saison estivale
- M. Darche congrès à Hull
- Engagement de Mme Louise Lesieur
- Ramonage des cheminées par MM. Mireau et Carle
- Taux pour la location de la glace à l'aréna
2. Le comité accepte de verser un montant de \$25.00 à la Société canadienne du Cancer pour sa campagne de 1980.
  3. Le comité autorise l'engagement de 6 cadets policiers pour la période du 15 juin au 15 août 1980, au salaire minimum.
  4. Le comité autorise le Directeur du Service de la Police à assister au congrès provincial des chefs de police, à Hull, du 29 juin au 3 juillet 1980. Que les frais encourus à cette occasion lui soient remboursés.
  5. Le comité autorise l'engagement de Mme Louise Lesieur comme dactylo, classe 1, au Service de la Police, aux conditions de la convention collective des employés de bureau.
  6. Le comité accorde l'exclusivité du ramonage des cheminées, pour une période d'un an à partir du 1er avril 1980, à MM. Jean-Claude Mireau et René Carle, à la condition qu'ils respectent le règlement 315 et les obligations qu'ils ont acceptées dans leur formule d'application.
  7. Le comité accepte les taux suivants pour la location des heures de glace à l'aréna:
 

19 à 20 heures	\$75.00
20 à 21 heures	\$70.00
21 à 22 heures	\$65.00
22 à 23 heures	\$60.00
23 à 24 heures	\$55.00
après minuit,	\$50.00 l'heure.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Association des Résidents de Châteaudun, -remerciements (Classique internationale de chiens).
- b) Rapport de la police, mois de février 1980.
- c) Avis de la Fédération canadienne des Municipalités, -congrès 1980, Halifax.
- d) Lettre de M. Jacques Dugal, -conférence de presse à l'hôtel-de-ville, 1er avril 1980.
- e) Lettre de M. Clément Mercure, -achat de terrain rue Vachon (à l'étude).

- f) Lettre de l'Hydro-Québec, -évaluation 1980 et loi 57.  
g) Lettre de M. Paul St-Pierre, -étude de la circulation, rue Notre-Dame.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de comité, séance du 24/03/80  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 24 mars 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-100

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-101

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alphonse Ferron, Proposé et unanimement résolu  
M. Victorin Boisvert, Prop. par Cons. Jacques Lemarier  
Mme Réjeanne Blanchette, Prop. par Cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'urbanisme, séance du 25/03/80  
Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'urbanisme, de la réunion du 25 mars 1980, aux articles 1 à 4 inclusivement.

80-102

ADOPTE

Acceptation états financiers  
OMH  
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent les états financiers au 31 décembre 1979, de l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, préparés et vérifiés par Morin, Cadieux et Matteau, comptables agréés.

80-103

ADOPTE

Confection du  
rôle valeur lo-  
cative taxe d'af-  
faires, 1981

80-104

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent la confec-  
tion du rôle de la valeur locative pour la taxe d'affaires,  
pour l'année 1981.

ADOPTE

Adoption budget  
triennal

80-105

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation  
municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acceptent le  
programme des dépenses d'immobilisation pour les années  
suivantes:

1980	\$3,565,696.00
1981	\$2,867,000.00
1982	\$3,115,000.00,

pour un total de: \$9,547,696.00.

ADOPTE

Appui de la cité  
à La Corporation  
du Parc de la  
Rivière Batiscan  
Inc.

80-106

CONSIDERANT que la création d'un parc régional dans les  
paroisses de St-Stanislas, St-Narcisse et Ste-Geneviève-de-  
Batiscan, le long de la rivière Batiscan, aura un impact  
économique tant dans notre ville que dans toutes les paroisses  
du comté de Champlain;

CONSIDERANT que des activités culturelles et de plein air  
seront organisées à l'intérieur de ce parc au bénéfice de  
notre population;

CONSIDERANT que dans la basse Mauricie les endroits de  
plein air organisés sont à peu près inexistantes.

Il est PROPOSE par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
APPUYE par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accorde tout  
son appui à LA CORPORATION DU PARC DE LA RIVIERE BASTICAN INC.,  
dans la réalisation de ce parc régional et recommande au  
Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, d'accueillir favo-  
rablement le projet d'aménagement du parc de la rivière  
Batiscan.

ADOPTE

Avis de motion  
(forage d'un  
puits)

80-107

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et de la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE FORAGE D'UN PUITTS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 31ième jour du mois de mars 1980.

(Signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires municipales, -chèque, répartition des revenus des entreprises de télécommunications et de distribution de gaz aux consommateurs.
- b) Avis de responsabilité de M. Jôs H. Larivière, 39, rue Ste-Julienne, Cité. RE: Dommages à sa propriété sise au 515, boul. Ste-Madeleine, par l'eau venant de la rue.
- c) Avis de responsabilité de M. Roger Mongrain, 113, rue Michener, Cité. RE: Blessures subies par son fils Jean-François au parc Ste-Bernadette, le 18 mars 1980.

Ajournement à  
21.27 heures  
ce 31 mars 1980

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures,  
27 minutes, ce 31 mars 1980.

80-108

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 31 mars 1980, à 21.00 heures, 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire-suppléant Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Acceptation des états financiers au 31 décembre 1979

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que soient acceptés les états financiers de la cité au 31 décembre 1979, vérifiés par la firme de comptables Morin, Cadieux et Matteau.

80-109

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 31 mars 1980

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Jean-Claude Beaumier  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
sinsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

M. Pierre Gagnon  
candidat inspecteur  
restauration rési-  
dentielle

1. Le comité autorise M. Pierre Gagnon, inspecteur de permis, à faire une demande de désignation comme candidat à titre d'inspecteur en restauration résidentielle pour le programme d'aide à la restauration résidentielle du Québec, mis de l'avant par la Société d'Habitation du Québec.

- Greffier demander 2. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions par avis public pour les travaux à effectuer sur les rues Pierre-Boucher, Barrette, Johnson, De Callières.
- Greffier demander soumissions 3. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions par avis public pour les travaux de pavage à effectuer sur les rues Radnor et Berlinguet.
- Allocation d'auto à M. Pierre Gagnon 4. Le comité autorise le paiement d'une allocation d'auto à M. Pierre Gagnon, au montant de \$1,300.00 annuellement.
- Interdiction trafic lourd sur une partie de rue Gilbert 5. Le comité autorise l'interdiction du trafic lourd sur la rue Gilbert, entre les rues Bilodeau et Des Prairies.
- 4 nouveaux arrêts 6. Le comité autorise la pose de 4 "ARRETS" à l'intersection des rues Vachon et Des Ormeaux.
- \$1,000. au comité du jumelage 7. Le comité autorise le versement d'un montant de \$1,000.00 au comité du jumelage formé dernièrement dans la cité, pour favoriser les échanges entre les villes jumelées de Châteaudun (France) et Red Deer (Alberta).
- Emprunt de \$63,000. au fonds de roulement 8. Le comité demande à la Commission municipale du Québec d'autoriser un emprunt de \$63,000.00 au fonds de roulement de la cité, pour l'installation d'un récupérateur de chaleur à l'aréna Jean-Guy Talbot, la rénovation de l'éclairage aux parcs Rochefort et Du Moulin, ainsi que pour le recouvrement du plancher du poste de police, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de 1981.
- Autorisation membres Commission urbanisme assister conférence et journée étude 9. Le comité autorise les membres de la Commission d'urbanisme intéressés, à assister à la conférence annuelle de l'Association québécoise d'urbanisme, à Granby, les 11, 12 et 13 juin 1980, ainsi qu'à la journée d'étude du 19 avril 1980, à Tracy, organisée par la Commission d'urbanisme de Tracy. Que les frais encourus pour ces fins leur soient remboursés.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Roger Bettez, -demande achat de terrain sur la rue St-Emile.
- b) Lettre de M. André Caron, -demande d'un permis de vente d'autos usagées avec licence X.
- c) Lettre de M. Jean-Louis Parent, -amendement au zonage.
- d) Lettre de M. Jean-Marie Jodoin, -autorisation d'atterrissement Sûreté du Québec.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

3 9 5 5

Adoption rapport  
de comité,  
séance du  
31/03/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 31 mars 1980, soit et est adopté tel que lu par le  
greffier à la présente séance.

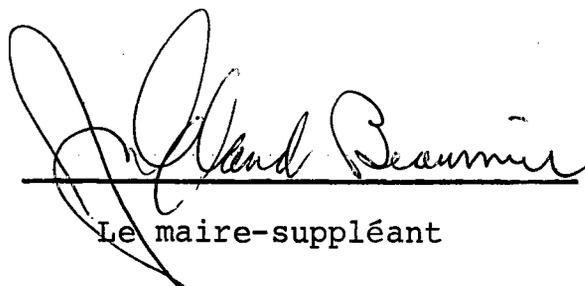
80-110

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire-suppléant

CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 14 avril 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
 verbaux, séances  
 régulière et d'a-  
 journement du  
 31/03/80  
 80-111

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 31 mars 1980, et de la séance d'ajournement à 21 heures 27 minutes, le 31 mars 1980, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption liste  
 de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) les chèques numéros 430 à 601 inclusivement	\$ 710,774.63
b) les paies numéros 9 à 12 inclusivement	\$ 262,411.08
c) service de la dette, intérêts sur règlements d'emprunt, refinancement en cours, effets bancaires retournés, caisse nocturne	\$ 305,617.25,
le tout formant un déboursé total de:	<u>\$1,278,802.96,</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPTAHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-113

M. Samuel Jacques,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Robert Demers,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Claude Bouliane,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Jean Lebrun,	Proposé et unanimement résolu
M. Wilfrid Sévigny,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Michel Martel,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Jean-Baptiste Bourque,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Charles Ovide Béland,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Eugène Gagné,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Guy Tellier,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Edgar Therrien,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'urbanisme, séance du 8/4/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 8 avril 1980, aux articles 1 à 5 inclusivement.

80-114

ADOPTE

Incorporation "Club Pierre Lise"

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accordent aux soussignés d'une requête en date du 22 avril 1979, l'autorisation, en vertu du Chapitre 298 des Statuts Refondus du Québec 1964, de se constituer en Association et de s'incorporer sous le nom de:

80-115

"CLUB PIERRE LISE".

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots ~~561-112-2-1-1~~ et 561-112-2-1-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

80-116

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 28 mars 1980, et portant le numéro 32680.

ADOPTE

Demande au Minis- ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a octroyé  
tère des Trans- le contrat pour la construction d'un passage étagé à l'in-  
ports construction tersection de la rue Des Prairies et de l'autoroute no 755;

trottoirs  
viaduc Des  
Prairies

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance des plans nous constatons qu'aucun trottoir n'est prévu sur le viaduc de la rue Des Prairies;

80-117

ATTENDU QUE des trottoirs sont construits ou prévus sur toute la longueur de la rue Des Prairies à l'intérieur des limites de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES  
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec pour la construction de trottoirs sur le viaduc de la rue Des Prairies suivant la section type prévue pour cette rue.

ADOPTE

Demande au Minis- ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a octroyé  
tère des Trans- le contrat pour la construction de l'autoroute no 755 de la  
ports prolongement du rue Thibeau aux limites est de la Cité;

passage pour  
piétons

ATTENDU QUE la construction du passage de piétons est en voie de réalisation sous l'emprise de l'autoroute;

80-118

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance des plans et devis nous constatons qu'aucune infrastructure n'est prévue pour la traverse de la voie ferrée C.P.R.;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER CLAUDE CHAMPOUX  
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que demande soit faite au Ministère des Transports du Québec pour réaliser le prolongement de ce passage au sud de la voie ferrée C.P.R.

ADOPTE

Félicitations  
Club de Patinage  
artistique  
Cendrillon

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement les responsables et bénévoles du Club de Patinage artistique Cendrillon du Cap-de-la-Madeleine, pour les résultats remarquables obtenus lors des spectacles présentés les 12 et 13 avril, à l'aréna Jean-Guy Talbot, couronnant ainsi le magnifique travail accompli au cours de l'année auprès des jeunes de la cité.

80-119

ADOPTE

Adoption règlement no 620-8 (zonage)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement no 620-8, intitulé:

80-120

"Règlement amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion (zonage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-121

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 14ième jour du mois d'avril 1980.

(Signé)

JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du ministre des transports, M. Denis de Belleval, accusé réception de la résolution no 80-53, construction d'une voie à accès limité.
- b) Avis de responsabilité de Mme Irène Vachon, 3825, rue de Labadie, Appartement 805, Trois-Rivières. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoirs défectueux de la rue Fusey, le 29 mars 1980.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

Le Greffier

Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 21 avril 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 14/04/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 14 avril 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 14 avril 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Versement d'un  
montant à Corpo-  
ration Des Forges

1. Le comité autorise le versement d'un montant de \$17,000.00 à la Corporation intermunicipale Des Forges, tel que demandé dans la résolution du 1er avril 1980, de ladite corporation.

Autorisation  
atterrissage héli-  
coptères Sûreté du  
Québec

2. Le comité autorise la Sûreté du Québec à utiliser l'espace nécessaire dans le terrain de stationnement de son quartier général, au 430 de la rue Latreille, pour l'atterrissage d'hélicoptères.

- Cotisation supplémentaire à l'UMQ 3. Le comité autorise le versement de la cotisation supplémentaire demandée par l'U.M.Q., pour 1980, laquelle s'élève à \$825.00.
- Gérant, congrès O.M.H. 4. Le comité autorise le Gérant à assister au congrès de l'O.M.H., du 24 au 27 avril 1980.
- Pose d'arrêts obligatoires sur diverses rues 5. Le comité accepte la recommandation du responsable de la sécurité publique pour la pose d'arrêts obligatoires aux intersections suivantes:  
Montplaisir-Notre-Dame;  
St-Laurent-Notre-Dame;  
Rocheleau-Notre-Dame;  
Du Sanctuaire-Notre-Dame.
- Pose d'arrêts obligatoires sur la rue Patry 6. Le comité accepte la recommandation du responsable de la sécurité publique pour la pose d'arrêts obligatoires, aux intersections Patry-Beaudry et Patry-Dieppe (sur la rue Patry).
- Versement d'un montant à Polyvalente du Cap 7. Le comité autorise le versement d'un montant de \$50.00 à la Polyvalente du Cap-de-la-Madeleine, à titre de contribution de la cité pour les fêtes de son dixième anniversaire.
- Plans agrandissement Hôtel-de-Ville 8. Après avoir pris connaissance des plans préparés par M. Reynald Juneau, architecte, pour l'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, le comité autorise ce dernier à compléter lesdits plans.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Société d'Habitation du Québec,  
- recyclage de l'école Ste-Famille.
- b) Rapport de construction, mars 1980.
- c) Grief de M. Marcel Bellefeuille, constat de règlement.
- d) Lettre de Hélène et Roger Picard, -invitation à la "Coupe d'Art", 26 et 27 avril 1980.
- e) Lettre de M. Jacques Dugal, -invitation palais du commerce.
- f) Invitation de M. Herman Deshaies.
- g) Lettre de Enjeu et Environnement Jeunesse Inc., -demande d'octroi (refusé).

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 14 avril 1980, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

séance du  
14/04/80

80-123

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 602 à 717 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$200,738.16, soit et est adoptée pour paiement.

80-124

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 654-1 et 654-2 (condominium), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

80-125

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 11 avril 1980, et portant le numéro 32580.

ADOPTE

Vente des ter-  
rains industriels  
ou commerciaux à  
\$1.60 mètre carré

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-31 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

80-126

Que le prix des terrains vendus par la cité à des fins industrielles ou commerciales, soit porté à \$1.60 le mètre carré.

ADOPTE

Demande aux  
Ministres  
du Revenu canadien  
et provincial

ATTENDU QUE ce Conseil est d'opinion que les villes et municipalités du Québec doivent se regrouper pour former un front commun afin de s'opposer systématiquement aux taux d'intérêt exorbitants;

prendre mesures

nécessaires concer-  
nant le taux d'inté-

rêt

QUE les municipalités sont lourdement touchées par la décision de la Banque du Canada de laisser flotter les taux

80-127

d'escompte puisqu'elle limite d'une façon importante leur développement en réduisant le nombre de nouvelles constructions commerciales, multifamiliales et résidentielles;

QUE cette fluctuation régulière des taux d'intérêt affecte considérablement les contribuables devant renouveler l'hypothèque grevant leurs immeubles en les forçant à s'endetter davantage;

QU'il s'agit d'une situation tout à fait inacceptable et que les autorités gouvernementales supérieures se doivent d'étudier l'implantation de mécanismes en vue de protéger les payeurs de taxes:

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

D'aviser le Ministre du Revenu du gouvernement canadien ainsi que celui de la province de Québec, de mettre sur pied, sans délai, des mécanismes pour protéger les citoyens devant ces hausses exagérées de taux d'intérêt et des dépenses découlant du soutien des taux d'échange.

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 641  
(forage 1 puits)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le règlement no 641, intitulé:

80-128

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$60,000.00 pour des travaux de forage d'un (1) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion  
(Adoptant et approu-  
vant un règlement  
de la Corporation  
intermunicipale  
de transport Des  
Forges)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-129

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT UN REGLEMENT D'EMPRUNT DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, AU MONTANT DE \$2,550,000., POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ET AUTRES EQUIPEMENTS ET POUR L'ACQUISITION DES ACTIFS DES COMPAGNIES DE TRANSPORT EN COMMUN OPERANT SUR LE TERRITOIRE DE LA CORPORATION".

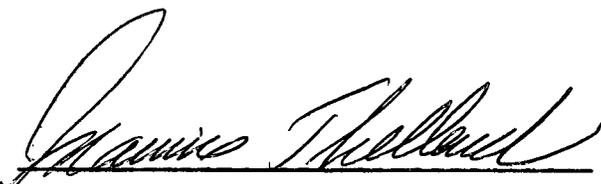
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1980.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Michel Veillette, député fédéral de Champlain, accusé réception de la résolution no 80-53, construction d'une voie à accès limité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 avril 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 21/04/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 21 avril 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-130

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 21 avril 1980

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveau prix  
de l'essence

1. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'essence, soumis par Enercan Inc., en vigueur depuis le 1er avril 1980, et que suite à ce changement, le prix de l'essence est maintenant:  
essence jaune, \$0.2438/litre  
essence super sans plomb, \$0.268/litre.

Prêter aréna à  
Escadrille 350  
Cadets de l'Air

2. Le comité autorise le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot, le 24 mai 1980, pour la cérémonie d'inspection et la revue annuelle des Cadets de l'Air, Escadrille 350, Cap-de-la-Madeleine

Refus de  
garder auto-pa-  
trouille no 1,  
Police

3. Le comité n'accepte pas la demande faite par le responsable de la gendarmerie, de garder l'auto-patrouille numéro 1 (qui doit être échangée pour un nouveau véhicule), comme auto "dépanneur", au Service de la Police.

Demande de M.  
Michel Gélinas  
refusée

4. Le comité ne peut accéder à la demande de M. Michel Gélinas pour l'emmagasinage de l'équipement de la Croix Rouge, faute de locaux disponibles.

Demande des em-  
ployés extérieurs  
non acceptée

5. Le comité n'accepte pas la demande des employés extérieurs (local 2220), pour accorder une préférence à leurs enfants, lors de l'embauche de personnel supplémentaire pour la période estivale.

Demande de Fédé-  
ration québécoise  
de Hockey, refusée

6. Le comité n'accepte pas la demande de la Fédération québécoise de Hockey sur Glace, pour une aide financière à l'occasion de son congrès provincial 1980.

Greffier, ap-  
pel d'offres  
terrains rue  
St-Emile

7. Le comité autorise le greffier à publier un appel d'offres pour la mise en vente des terrains sur la rue St-Emile, et ce, au prix de l'évaluation municipale.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Services de Protection de l'Environnement, -travaux de remblayage sur les rives du St-Maurice.
- b) Lettre de Cablevision Nationale Ltée, -documents à remettre pour séances télévisées.
- c) Rapport budgétaire au 31 mars 1980.
- d) Documents divers de l'U.M.Q., pour le congrès 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
21/04/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 21 avril 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-132

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Onésime Houde,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. William Fournier,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Wilfrid Sigmen,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
Mme Marie-Anna Boudreau,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Rétrocession  
à la cité par  
M. Claude Richard  
du lot 552-246  
553-109

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-133

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer un acte de rétrocession pour un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros deux cent quarante-six du lot originaire cinq cent cinquante-deux et cent neuf du lot originaire cinq cent cinquante-trois (552-246 et 553-109), du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, ayant une superficie totale de 15,731 pieds carrés, mesure anglaise.  
La cité ayant vendu ledit emplacement à M. Claude Richard en vertu d'un contrat signé le 20 avril 1979.

Que la cité rembourse à M. Claude Richard, le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de \$1,887.72. Les frais du notaire et autres s'il y a lieu, seront à la charge de ce dernier et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Acceptation sou-  
mission de Clément  
Ricard et Fils Inc.  
aqueduc et égout  
règlement no 636

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-134

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Clément Ricard et Fils Inc., au montant de \$282,999.65, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Chapleau, Pierre-Boucher, De Callières, Barrette et Johnson (règlement no 636), étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption  
règl. no 642

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

(Adoptant et ap-

ET RESOLU: Que le règlement no 642, intitulé:

prouvant

"Règlement adoptant et approuvant le règlement no 2 de la Corporation intermunicipale de Transport Des Forges (C.I.T.F.), et l'emprunt au montant de \$2,550,000.00 qui y est décrété, pour l'achat d'autobus et autres équipements et pour l'acquisition des actifs des compagnies de transport en commun opérant sur le territoire de ladite Corporation", soit et est adopté.

règl. no 2

de la Corpo-

ration intermunicipale Des Forges

80-135

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Yves Patry, 4, Parc Frigon, Ste-Marthe-du-Cap. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue Des Prairies.

Ajournement  
à 21 heures,  
ce 28/04/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures, ce 28 avril 1980.

80-136

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 avril 1980, à 21.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

RAPPORT DE COMITE

Séance du 28 avril 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers

et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveau prix de l'huile non colorée

1. Le comité accepte le rapport du Directeur des Achats pour le nouveau prix de l'huile non colorée, à \$0.236 le litre. Le tout tel que soumis dans la lettre du 22 avril 1980 de Les Pétroles Hélie Inc., et en vigueur depuis le 1er mars 1980.

Autorisation à Parcs-Canada utiliser photo hôtel-de-ville

2. Le comité autorise la Direction des lieux et parcs historiques nationaux de Parcs Canada, à publier la photographie de l'hôtel-de-ville, pour illustrer le rapport de M. Marc de Caraffe sur les anciens hôtels-de-ville du Canada. Le comité étend cette autorisation à toute autre utilisation ultérieure, telle la parution d'un second rapport ou une éventuelle exposition.

- Greffier assister 3. Le comité autorise le Greffier municipal à assister au  
congrès C.O.M.A.Q. congrès de la C.O.M.A.Q., qui aura lieu à Québec, les  
3, 4, 5 et 6 juin 1980, et de lui rembourser les frais  
encourus à cette occasion.
- Cie Cons- 4. Le comité accepte la soumission de la compagnie de Cons-  
truction Dollard truction Dollard Limitée, pour la démolition du réservoir  
Ltée, démolition désaffecté, au montant de \$3,000.00. Cette dépense devra  
du réservoir être chargée au fonds de roulement et être remboursée en  
5 versements égaux, annuels et consécutifs et être approuvée  
par la Commission municipale du Québec.
- Engagement de M. 5. Le comité autorise l'engagement de M. Roger Nadeau comme  
Roger Nadeau, pré- technicien à la station de pompage, à partir du 9 juin  
posé entretien 1980, au salaire de la convention collective de l'Association  
des puits internationale des machinistes et des travailleurs de l'Aé-  
roastronautique, local 2220 (préposé à l'entretien des puits).
- Engagement de 6. Le comité autorise l'engagement de Mme Monique Laplante  
Mme Monique comme dactylo à temps partiel régulier au Service de la  
Laplante Police.
- M. Guy Bettez7. Le comité autorise M. Guy Bettez à assister au-colloque  
assister con- des chefs pompiers qui aura lieu à Trois-Rivières, les  
grès des chefs 10, 11 et 12 mai 1980, et de lui rembourser les frais en-  
pompiers courus à cette occasion.
- Pas de personnel 8. Le comité n'autorise pas l'engagement de personnel sup-  
supplémentaire plémentaire à la bibliothèque pour la période estivale,  
bibliothèque ceci n'étant <sup>pas</sup> prévu au budget 1980.
- Gérant assister 9. Le comité autorise le Gérant à assister au congrès des  
congrès des gé- Gérants municipaux qui aura lieu à St-Jovite, du 25 au  
rants municipaux 28 mai 1980.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministère des Affaires municipales,  
-compensation tenant lieu de taxes.
- b) Pamphlet du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation, -concours "villes et villages  
fleuris".
- c) U.M.Q., documents divers remis pour le congrès 1980.
- d) Rapport du Service de la Police, -mois de mars 1980.
- e) Conciliation de banque, -mois de mars 1980.
- f) Lettre de M. Claude Landry, -plainte police.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

3 9 7 1

Adoption rapport  
de comité  
séance du 28/4/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

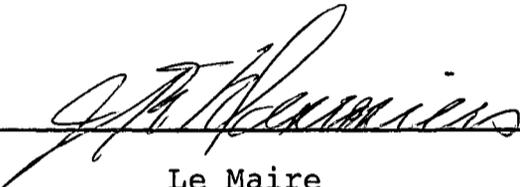
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue  
le 28 avril 1980, soit et est adopté tel que lu par le  
greffier à la présente séance.

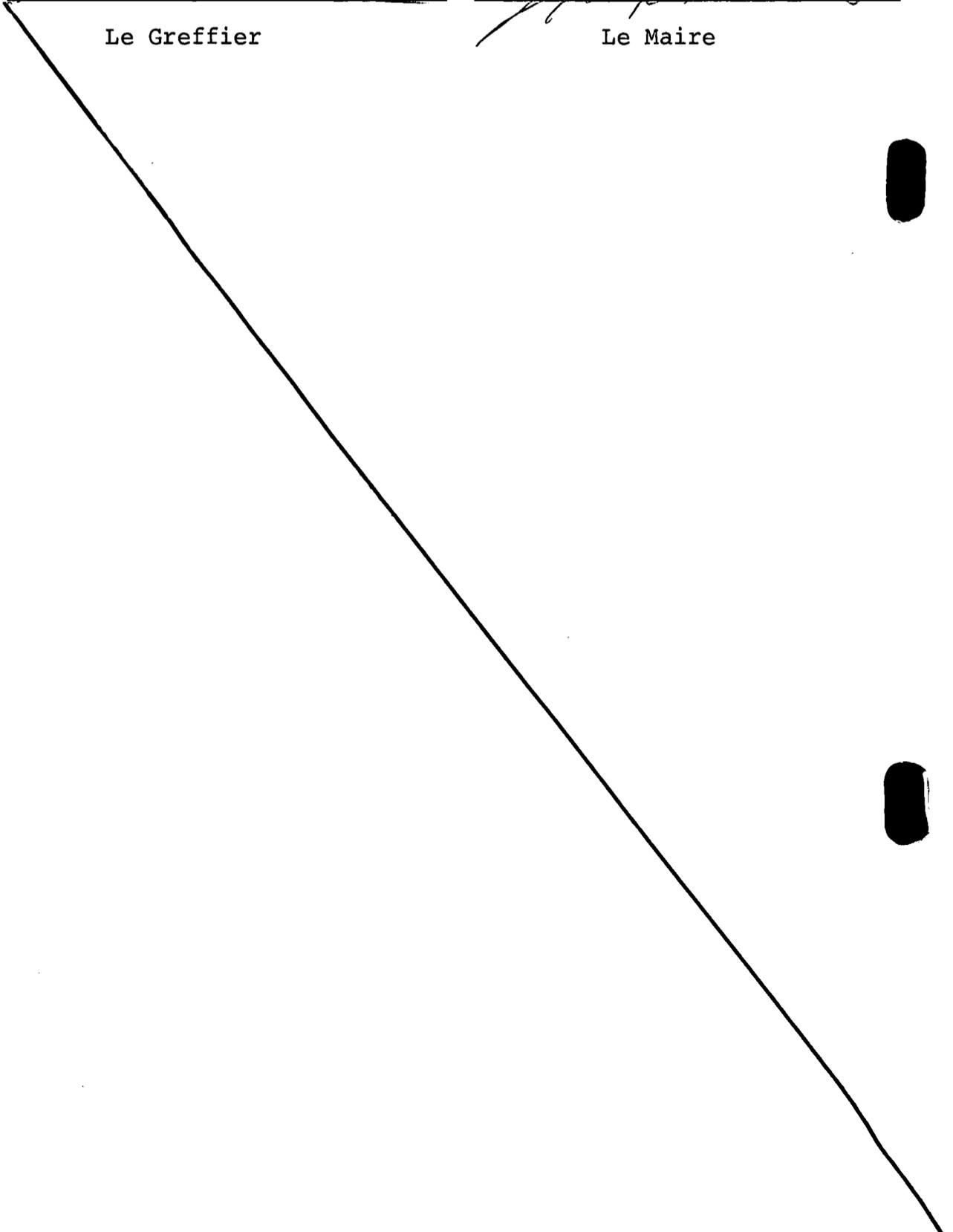
80-137

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
\_\_\_\_\_  
Le Greffier

  
\_\_\_\_\_  
Le Maire



CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

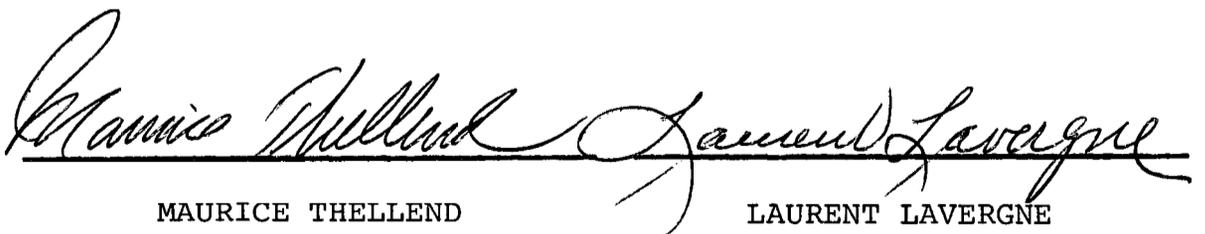
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-8, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 25 avril 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 620-8, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-8 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois de mai 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

3 9 7 3

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 641, autorisant un emprunt de \$60,000.00 pour des travaux de forage d'un (1) puits, d'installation de pompes et de raccordements mécaniques et électriques.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 25 avril 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 5 et 6 mai 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 641, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 641 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois de mai 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 12 mai 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
régulière et d'a-  
journement du  
28/04/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du Conseil, tenue le 28 avril 1980, et de l'assemblée d'ajournement à 21 heures, le 28 avril 1980, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-138

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement 620-8

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 620-8, amendement le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 5 et 6 mai 1980, soit adopté.

80-139

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal pro-  
cédure enre-  
gistrement règle-  
ment no 641

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 641, autorisant un emprunt de \$60,000.00 pour des travaux de forage d'un (1) puits, d'installation de pompes et de raccords mécaniques et électriques, et tenue les 5 et 6 mai 1980, soit adopté.

80-140

ADOPTE



Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

80-142

a) les chèques numéros 718 à 870 inclusivement	\$243,097.09
b) les paies numéros 13 à 16 inclusivement	\$250,213.89
c) service de la dette, effets bancaires retournés et dépôts de nuit	\$ 2,839.35

le tout formant un déboursé total de \$496,150.33,  
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-143

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Roméo Beauchesne,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. William S. Kean,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
M. Henri Tessier,	Prop. par Cons. Onil Vallières
Mme Georges Picard,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Henri Croteau,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
M. Albert Bordeleau,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme John Monaghan,	Prop. par Cons. Onil Vallières
M. Donat Charest,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. l'abbé Paul Adam,	Prop. par Cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Raymond Hogue,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Albert Chevalier,	Prop. par Cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Gérard Cochrane,	Prop. par Cons. Laurent Lavergne
Mme Ernest St-Louis,	Prop. par Cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent  
offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs  
plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Achat de terre  
diatomée de

Morin &  
Frères Inc.

80-144

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission  
de Morin et Frères Inc., au montant de \$886.95, pour l'achat  
de terre diatomée, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Achat de chlore liquide de Lebon & Tanguay Inc.  
 80-145

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Lebon et Tanguay Inc., au montant de \$2,149.20, pour l'achat de chlore liquide, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de fixtures et accessoires de Guillevin Allied Ltée  
 80-146

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Guillevin Allied Ltée, au montant de \$19,326.73, pour l'achat de fixtures et accessoires, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de béton bitumineux de Massicotte et Fils Ltée  
 80-147

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de \$23.33 la tonne, pour l'achat de béton bitumineux pour l'année 1980, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Massicotte et Fils Ltée, pavage en béton bitumineux (règles 609 et 628)  
 80-148

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de \$91,026.00, pour des travaux de pavage en béton bitumineux, conformément aux règlements 609 et 628, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Adoption d'un plan  
 80-149

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 163-160-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 24 avril 1980, et portant le numéro 3975.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-150

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 163-160-2 et 3, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 21 avril 1980, et portant le numéro 3989.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-151

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 163-162-1 et 2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 23 avril 1980, et portant le numéro 3994.

ADOPTE

Résolutions

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

79-461, 79-477  
80-31 abrogées  
(Racquetball du  
Cap-de-la-Made-  
leine Inc.)

ET RESOLU: Que les résolutions 79-461, 79-477 et 80-31, soient et sont abrogées à toutes fins que de droit. (Vente d'un terrain sur la rue Vachon à Racquetball du Cap-de-la-Madeleine Inc.).

80-152

ADOPTE

Vente de 10  
terrains  
(arrière de la  
6<sup>e</sup> Rue)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à:

80-153

- 1<sup>o</sup> M. Roger Massicotte, le lot 419-732, ayant une superficie totale de 278.7 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$445.92, payable comptant.
- 2<sup>o</sup> Dame Simone Blais et M. André Damphousse, le lot 419-733, ayant une superficie totale de 185.8 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$297.28, payable comptant.

- 3° Dame Gabrielle Rheault Patterson, le lot 419-734, ayant une superficie totale de 213,7 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$341.92, payable comptant.
- 4° M. Maurice Carpentier, le lot 419-735, ayant une superficie totale de 213.7 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$341.92, payable comptant.
- 5° M. Paul Laferrière, le lot 419-736, ayant une superficie totale de 223 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$356.80, payable comptant.
- 6° M. Jacques St-Pierre, le lot 419-737, ayant une superficie totale de 139.3 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$222.88, payable comptant.
- 7° M. Jacques Bourassa et Dame Jocelyne Bourassa, le lot 419-738, ayant une superficie totale de 139.3 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$222.88, payable comptant.
- 8° M. Roch Letarte, le lot 419-739, ayant une superficie totale de 137.9 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$220.64, payable comptant.
- 9° Dame Luce Beaubien Daigle, le lot 419-740, ayant une superficie <sup>totale</sup> de 80.4 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$128.64, payable comptant.
- 10° M. Jean Fleurent, les lots 418-671 et 419-743, ayant une superficie totale de 579.8 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$927.68, payable comptant.

Tous ces lots font partie du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Il est entendu que les lots ainsi vendus ne pourront en aucun temps être vendus séparément et qu'aucune résidence ne pourra y être érigée. Ces terrains sont vendus aux fins de constituer une zone tampon entre une zone résidentielle et la zone industrielle qui lui est immédiatement adjacente.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches et les frais du notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Maire et le Greffier de la cité sont par les présentes, autorisés à signer les contrats dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

Ces ventes devront être approuvées par le Ministre des Affaires municipales.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministre du Revenu du Canada, -accusé réception de la résolution no 80-127.
- b) Avis de responsabilité de Mme J.R. Rousseau, 83, rue Du Parc, Cité. RE: Dommages à du linge par de l'eau rouillée.
- c) Avis de responsabilité de Hydro-Québec, secteur Trois-Rivières. RE: Dommages à leur installation par un véhicule de la cité.
- d) Avis de responsabilité de Mme Laurette B. Prescott, 148, rue Nadeau, Cité. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir défectueux sur la rue Massicotte.
- e) Requête de citoyens se plaignant du bruit et du stationnement du bar salon l'Hacienda.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 26 mai 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 12/05/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-154

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 12 mai 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 12 mai 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Trésorier demander  
soumissions pour  
nouvel ordinateur

1. Le comité autorise le Trésorier à demander des soumissions pour un nouvel ordinateur, selon les spécifications mentionnées dans la lettre du 30 avril 1980.

Demander soumissions  
pour forage puits 31

2. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions, par avis public, pour le forage du puits no 31.

Département de la circulation faire étude 3. Le comité demande qu'une étude soit faite au département de la circulation, au sujet de la pose d'un "ARRET" sur la rue Notre-Dame (usine Lupel Ltée) et d'un autre au coin des rues Latreille et St-Maurice.

Dépenses à être effectuées au fonds de roulement 4. Le comité autorise les dépenses suivantes:

Achat d'une unité de filtration pour pataugeuse:	\$ 5,000.00
Achat et installation de jeux d'enfants:	
Parc Père-Breton	\$10,000.00
Parc Dessureault	\$10,000.00
Parc Lionel-Rheault	\$10,000.00
Asphaltage du terrain de l'ancienne école des Saints-Anges pour l'aménagement d'un terrain de stationnement:	\$ 4,000.00
Le tout formant un total de:	<u>\$39,000.00</u>

Toutes ces dépenses devront être prises au fonds de roulement, être autorisées par la Commission municipale du Québec et être remboursées en 5 versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de 1981.

Résolution no 80-137-6 5. Le comité accepte que dans la résolution numéro 80-137-6, les mots "au service de la police" soient remplacés par "à la cour municipale".

Résolution no 80-137-7 6. Le comité accepte que dans la résolution numéro 80-137-7, le mot "Trois-Rivières" soit remplacé par "Ste-Foy".

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche, -domaine Freeman.
- b) Lettre du Club de Tir du Cap-de-la-Madeleine, -bilan financier.
- c) Lettre de M. Jean-Louis Beaumier, -demande d'un permis d'opération sur la rue Vachon (cette demande est conforme au règlement de zonage).
- d) Lettre de M. Claude Charbonneau, -demande achat d'un terrain, rue Vachon (refusé, non conforme).
- e) Lettre du Service de la Récréation, -démission de M. Claude Fleury, préposé à l'entretien du terrain de balles 1980.
- f) Rapport des permis de construction, -mois d'avril 1980.
- g) Lettre de M. Réjean Giguère, -mini-ordinateur 399.
- h) Estimation du régime de rentes pour le maire et les membres du Conseil.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité  
séance du  
12/05/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 12 mai 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-155

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 871 à 1068 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$728,870.03, soit et est adoptée pour paiement.

80-156

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-157

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Alain Pichon,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Père Jean-Paul Jobin, O.M.I.	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jean Dupont,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Bruno Guguy,	Prop. par Cons. Jacques Lemarier
M. Jules Moreau,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jacques Lamy,	Prop. par Cons. Claude Champoux
M. Ernest Paquin,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Marguerite M. Williams,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande à la Banque Nationale de réviser sa décision concernant augmentation des commissions sur comptes coupons et obligations

CONSIDERANT l'augmentation décidée par la Banque Nationale, concernant les commissions sur les comptes coupons et obligations, qui ont été majorées de  $\frac{1}{4}$  de 1% à  $\frac{1}{2}$  de 1% pour les intérêts et de  $\frac{1}{8}$  de 1% à  $\frac{1}{4}$  de 1% pour le capital;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que si la Banque Nationale n'a pas révisé sa décision pour jeudi, le 29 mai 1980, à 17 heures, à l'effet de charger les

80-158

mêmes tarifs qu'auparavant, le trésorier de la cité, M. Réjean Giguère, soit autorisé à transférer les comptes coupons et obligations à la Banque Royale du Canada, à 140, boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine, et qu'à l'avenir, tous les paiements seront effectués à la Banque Royale.

ADOPTE

Achat de cadres, grilles et clapets de Fonderie Grand'Mère Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Fonderie Grand'Mère Ltée, au montant de \$2437.78, pour l'achat de cadres, grilles et clapets de puisards, étant la soumission la plus basse présentée.

80-159

ADOPTE

Achat de tuyau non armé et puisards en béton de Béton Vibré Ltée

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Béton Vibré Ltée, au montant de \$4,665.60, pour l'achat de tuyau non armé et de puisards en béton, étant la soumission la plus basse présentée.

80-160

ADOPTE

Aviseur légal faire démarches pour changer le mot cité pour ville

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil autorise l'aviseur légal de la cité, Me Bertrand Lamothe, à faire les démarches nécessaires pour remplacer le mot "cité" par le mot "ville" dans la désignation de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. (Article 2 de la Loi des cités et villes).

80-161

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'urbanisme, séance du 16/05/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la réunion du 16 mai 1980, de la Commission d'urbanisme, aux articles 1 à 6 inclusivement.

80-162

ADOPTE

Amendement  
règlement 614  
(obligations  
S.C.H.L.)

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par son règlement numéro 614, à été autorisée à emprunter une somme de \$413,000;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap.N-10);

80-163

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un prêt au montant de \$49,774.54;

ATTENDU QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$12,443.64;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$37,330.90;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 614, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 614, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$37,330.90 d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er novembre 1979, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er novembre de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Royale du Canada au Canada.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la Corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faire à l'honorable Ministre des affaires municipales, d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, \$37,330.90 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 614.

ADOPTE

Laboratoires  
Shermont, surveil-  
lance travaux  
règles 609 et 628

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil retienne les services des Laboratoires Shermont pour la surveillance des travaux d'asphaltage à être exécutés, en vertu des règlements numéros 609 et 628.

80-164

ADOPTE

André Pélissier  
Inc., installation  
et mise en marche  
récupérateur de  
chaleur, aréna

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil accepte la soumission présentée par André Pélissier Inc., au montant de \$16,300.00, pour l'installation et la mise en marche d'un récupérateur de chaleur à l'aréna Jean-Guy Talbot. Cette soumission incluant toutes pièces nécessaires à l'installation et la mise en marche dudit récupérateur. (Dépense à être prise au fonds de roulement, résolution no 80-110-8, approuvée par la Commission municipale du Québec, le 9 avril 1980).

80-165

ADOPTE

Autorisation  
asphaltage sta-  
tionnement  
aréna

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise l'asphaltage du stationnement de l'aréna, au montant de \$25,000.00. Cette dépense devra être prise au fonds de roulement, être autorisée par la Commission municipale du Québec et être remboursée en 5 versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de 1981.

80-166

Massicotte & Fils Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Ltée, asphaltage Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 terrain ancienne  
 école Sts-Anges ET RESOLU: Que ce Conseil autorise Massicotte et Fils Ltée,  
 à effectuer l'asphaltage du terrain de l'ancienne école  
 des Saints-Anges, pour y aménager un terrain de stationnement,  
 et ce, selon le prix fourni le 8 mai 1980.

80-167

ADOPTE

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 (régime rentes donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
 employés de par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
 la cité) soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
 intitulé:

80-168

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 444, TEL QUE MODIFIE  
 PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 444-A, 444-B, 444-C et 444-D,  
 CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES, POUR TOUS  
 LES OFFICIERS ET EMPLOYES PERMANENTS DE LA CITE DU CAP-DE-  
 LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 26ième jour du mois de mai 1980.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 (amender le donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
 regl. no 2 de par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
 la C.I.T.F.) soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
 intitulé:

80-169

"REGLEMENT ADOPTANT LE REGLEMENT 2-A DE LA CORPORATION INTER-  
 MUNICIPALE DES FORGES, MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 2 DE  
 LADITE CORPORATION".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 26ième jour du mois de mai 1980.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 (aqueduc et égout donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
 rues Mgr-Tessier par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
 Garceau et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
 Hébert) intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC  
 ET D'EGOUT SUR LES RUES MGR-TESSIER, GARCEAU ET HEBERT".

80-170

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 26ième jour du mois de mai 1980.

(Signé) ONIL VALLIERES  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 (pavage et bor- donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
 dures rues par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
 Mgr-Tessier soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
 Garceau et intitulé;

"REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE  
 ET DE BORDURES SUR LES RUES MGR-TESSIER, GARCEAU ET HEBERT".

80-171

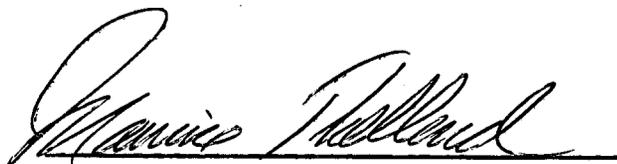
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 26ième jour du mois de mai 1980.

(Signé) ONIL VALLIERES  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

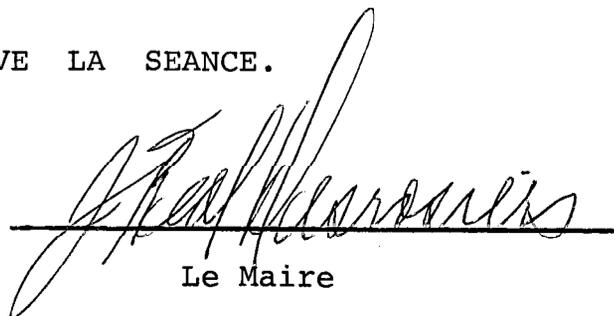
CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de De Luxe Nettoyeur, 1169, rue  
 Ste-Marie, Trois-Rivières. RE: Dommages à un camion  
 dans un puisard qui n'avait pas de couvercle.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 2 juin 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 26/05/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 26 mai 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-172

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE

Séance du 26 mai 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant adjoint: M. Réjean Giguère

et l'ingénieur; M. Ronald Marcoux

Congrès  
Fédération  
des Maires

1. Le comité autorise M. le Maire à assister au congrès de la Fédération canadienne des Maires qui aura lieu à Halifax au mois de juin, et que les dépenses encourues à cette occasion lui soient remboursées.

- Juridiction  
Cour municipale
2. Le comité demande d'informer Me Bertrand Lamothe que la Cité consent à étendre la juridiction de la Cour municipale à toute municipalité du comté de Champlain selon les modalités prévues par la Loi des Cités et Villes à cet effet, mais que tous les frais encourus pour donner suite à telle demande soient à la charge des municipalités demanderes.
- Octroi \$25.  
Ambulance  
St-Jean
3. Le comité autorise le versement d'un montant de \$25.00 à l'Ambulance St-Jean, cet octroi étant accordé à titre symbolique.
- Radio-Télévision  
-Mme France  
Bisson-
4. Le comité recommande la candidature de Mme France Bisson, Responsable de la Bibliothèque municipale, pour faire partie du comité régional. Le tout conformément à la loi de la Société de Radio-Télévision du Québec.
- Soumissions  
Pties de lots
5. Le comité accepte les soumissions présentées par M. Roger Bettez pour la partie du lot 406-303, au montant de \$1,710.00, et celle de Mme Stella Lefebvre pour la partie du lot 406-305, au montant de \$1,705.64.
- M. J. Bettez  
congrès des  
Evalueurs
6. Le comité autorise M. Jacques Bettez à assister au congrès de l'Association des Evalueurs municipaux qui aura lieu à Chicoutimi et à lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion.
- Trésorier  
congrès COMAQ
7. Le comité autorise le Trésorier de la Cité à assister au congrès de la C.O.M.A.Q., qui aura lieu à Québec du 3 au 6 juin et à lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion.
- Location  
pro-shop
8. Le comité accepte le renouvellement de la location du pro-shop pour la prochaine saison, aux mêmes conditions que celles qui existent présentement.
- Nomination au  
Bureau des En-  
quêtes
9. Le comité nomme MM. Jean-Paul Ringuet, André Chartrand, Robert Veillet et Réjean Toupin, au poste de détective, pour combler les postes vacants au Bureau des Enquêtes.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Municipalité de St-Louis-de-France, -extension de la Cour municipale.
- b) Lettre de M. Claude Landry, -bicyclette disparue.
- c) Lettre de M. Georges Klouvatos, -opération d'un commerce à 420 rue Vachon (référer à la Commission d'Urbanisme).

- d) Lettre du Conseil pour l'Unité canadienne, -Fêtes du Canada 1980.
- e) Rapport de M. Yves Boissonneault, -Ligue commerciale baseball féminin.
- f) Rapport du Service de la Police, -avril 1980.
- g) Lettre de l'U.M.Q., -service accéléré d'arbitrage et griefs.
- h) Conciliation Caisse et Banque au 30 avril 1980.
- i) Rapport sur les revenus de l'aréna pour les mois d'avril et mai 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de  
comité  
séance du  
26/05/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 26 mai 1980, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

80-173

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-174

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Armand Brouillard,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Almanzor Lemaire,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Laurette Toupin,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Autorisation  
Greffier pro-  
céder à la  
vente pour  
taxes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ordonnent au Greffier municipal de vendre à l'enchère publique, les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis trois (3) ans.

80-175

ADOPTE

Trésorier ou Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
comptable enché- Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
rir lors de la  
vente pour taxes

80-176

ET RESOLU: Que le trésorier de la cité, M. Réjean Giguère, ou le comptable de la cité, M. Constant Lemire, soient et sont par la présente, autorisés à enchérir lors de la vente du 21 juillet 1980, pour taxes municipales et scolaires dues à date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

ADOPTE

Cité tenue des Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
livres programme Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Canada-Travail

80-177

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine assume les frais de la tenue de livres pour le programme de révision cadastrale Canada-Travail, soit \$25.00 par semaine, à compter du 26 mai 1980.

ADOPTE

Nomination de M. Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Jean-Marie Jodoin Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
adjoint au  
Directeur de la Police

80-178

ET RESOLU: Que M. Jean-Marie Jodoin soit nommé adjoint au Directeur de la Police, pour une période de probation de six mois à compter du 1er juin 1980.

ADOPTE

M. Claude Hamel Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
nommé lieutenant Appuyé Par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
de police

80-179

ET RESOLU: Que M. Claude Hamel soit nommé lieutenant de police.

ADOPTE

IL EST DUMENT PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Salaire du Personnel-cadre pour 1980

Que le salaire du personnel "cadre" de la Cité soit et est effectivement majoré de 15% à compter du 1er janvier 1980 pour toute l'année en cours, sauf pour les employés ayant atteint le plafond établi de la fonction et qui se lit comme suit:

Gérant municipal	\$40,000
Trésorier	35,000
Greffier	25,000
Directeur de la Planification	30,000
Directeur des Achats	25,000

80-180

*abrogée  
par rés. 80-448*

Directeur des travaux publics	\$39,000
Adjoint au Directeur des travaux publics	30,000
Ingénieur junior	27,000
Gérant de l'aréna	25,000
Directeur de Police	32,000

A compter du 1er janvier 1981, une augmentation proportionnelle à l'augmentation du coût de la vie établi par Statistiques Canada pour la zone que nous occupons, sera accordée à tous les fonctionnaires cadres n'ayant pas atteint le plafond établi. Pour tous les autres fonctionnaires ayant atteint le plafond de la fonction, un forfaitaire sera établi par le conseil en conformité avec ses politiques administratives et ses possibilités financières.

Il est de plus établi par la présente que les congés de maladie non utilisés à telle fin ne sont pas monnayables et il est établi également qu'aucun cadre ne peut exiger de temps supplémentaire ni de mesures compensatoires pour des vacances inhérentes à sa fonction en dehors des heures régulières de travail, soit à la demande du Conseil ou du maire ou pour répondre au besoin de la population.

Les allocations pour automobile demeurent inchangées de même que les autres bénéfices marginaux estimés à 30,8 pour cent des salaires payés pour l'ensemble des employés de bureau.

ADOPTE

R.J. Lévesque  
et Fils Ltée  
forage du puits  
no 41

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de R.J. Lévesque et Fils Ltée, au montant de \$19,386.00, pour le forage du puits no 31, (plus \$35.00, soit le prix de correction en plus ou en moins au pied linéaire de profondeur).

80-181

ADOPTE

Félicitations  
AFFEAS Ste-  
Madeleine

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que des félicitations chaleureuses soient adressées à l'AFFEAS de la paroisse Ste-Madeleine, à l'occasion de son dixième anniversaire de fondation.

80-182

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 no 444-E (régime Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 de rentes officiers

et employés  
 permanents  
 de la cité)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 444-E, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 444, tel que modifié  
 par les règlements numéros 444-A, 444-B, 444-C et 444-D,  
 concernant l'établissement d'un régime de rentes, pour tous  
 les officiers et employés permanents de la Cité du Cap-de-  
 la-Madeleine", soit et est adopté

80-183

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 no 642-A (adoptant Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 règl. 2-A de la  
 C.I.T.F.)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 642-A, intitulé:

"Règlement adoptant le règlement numéro 2-A de la Corporation  
 intermunicipale de Transport Des Forges", soit et est adopté  
 tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-184

ADOPTE

Avis de motion  
 (couvrir ex-  
 cédent règl.  
 no 622)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par  
 la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai  
 à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR COUVRIR L'EXCEDENT DU REGLEMENT  
 NO 622, CONCERNANT LA CONFECTION DU ROLE D'EVALUATION".

80-185

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 2ième jour du mois de juin 1980.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministre des finances, -accusé réception  
 de la résolution concernant le taux d'intérêt au  
 Canada .
- b) Avis de responsabilité de Mme Lucienne Gélinas, 126, rue  
 St-Alphonse, Cité. RE: Dommages à sa pelouse par la machi-  
 nerie de la Cité.

3 9 9 5

c) Avis de responsabilité de M. Jean-Louis Veillette jr,  
130, rue Lemarier, Cité. RE: Dommages à son système  
d'aqueduc suite à une déféctuosité du système de la  
cité.

Ajournement  
à 21.27h  
ce 02/06/80

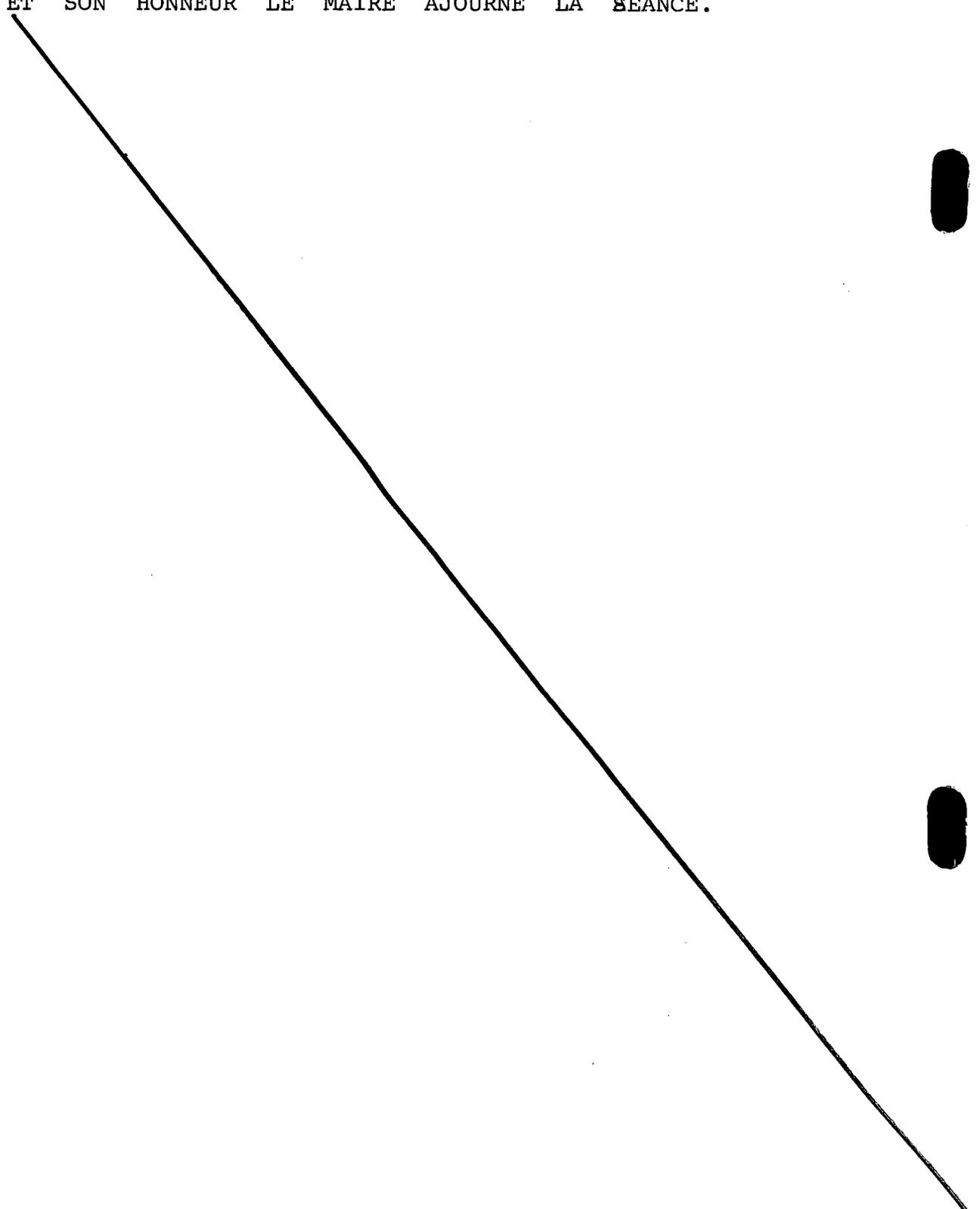
Proposé par M: le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures  
27 minutes, ce 2 juin 1980.

80-186

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.



CANADA  
 Province de Québec  
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 2 juin 1980, à 21 heures 27 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Location-achat  
 d'un ordinateur  
 I.B.M. 34

80-187

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission pour la location-achat, sur une période de cinq ans, d'un ordinateur I.B.M. 34, le tout selon le rapport présenté par le Trésorier en date du 2 juin 1980.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer le contrat.

ADOPTE

Acceptation des  
 résolutions 84-2  
 et 84-3 de O.M.H.

80-188

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte les résolutions 84-2 et 84-3 adoptées par l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, le 2 juin 1980.

ADOPTE

RAPPORT DE COMITE  
Séance du 2 juin 1980

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'adjoint du Directeur des travaux publics M. Gérald Binette

- Recommandation de Me André Roy acceptée 1. Le comité accepte la recommandation de Me André Roy concernant M. André Morin et Mme Huguette T. Renaud, en date du 20 mai 1980.
- Frais de transport pour employés et membres du Conseil 2. Le comité accepte que les frais de transport soient fixés à \$0.15 le kilomètre pour les employés de la cité, et à \$0.20 le kilomètre pour les membres du Conseil.
- Eclairer les terrains de tennis 3. Le comité autorise le Directeur de la Récréation à éclairer les terrains de tennis du Service de la Récréation, à compter du 2 juin 1980.
- Greffier demander soumissions vente d'un terrain 4. Le comité autorise le Greffier à demander des soumissions pour la vente du terrain formé par les lots 548-87, 92, 101, 112 et 113. (ancien puits désaffecté)
- Pose d'arrêts 5. Le comité autorise la pose de trois (3) "ARRETS" à l'intersection des rues Normand et Brousseau et d'un (1) "ARRET" à l'intersection Latreille et St-Maurice.
- Système de lumières coins des rues Ste-Madeleine et Du Sanctuaire 6. Le comité accepte que le système de lumières à l'intersection du boulevard Ste-Madeleine et de la rue Du Sanctuaire soit enlevé temporairement, si cette mesure s'avère nécessaire, et soit remplacé par un clignotant indiquant un arrêt obligatoire.
- Bulletin municipal 7. Le comité autorise le Maire à signer une entente avec "Communications St-Maurice", pour la production d'un numéro d'un bulletin municipal, cette entente ne constituant nullement un engagement à long terme de la part de la cité.
- Arrosage des arbres de la cité 8. Le comité autorise l'arrosage des arbres infectés par les chenilles dans les places publiques municipales.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Carrier et Carrier, notaires, -services municipaux rue St-Maurice.
- b) Rapport annuel de l'U.M.Q.
- c) Club de Motoneige de la Mauricie, -annonce (refusé).
- d) Lettre du Club de Patinage Cendrillon, -heures de glace.
- e) Temps supplémentaire à la Police.
- f) Rapport de M. Darche, directeur de la police, sur le bruit et l'arrosage.

g) Lettre de Mme France Bisson, -horaire d'été à la bibliothèque municipale (étude).

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de comité  
séance du 2/6/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-189

ET RESOLU: Que le rapport de la séance de comité, tenue le 2 juin 1980, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A. une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 16 juin 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès- Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

verbaux, séances Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

régulière et d'a-

journement du

02/06/80

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil tenue le 2 juin 1980, et de la séance d'ajournement à 21.27 heures, le 2 juin 1980, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-190

ADOPTE

Adoption liste

de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

80-191

a) les chèques numéros 1069 à 1247 inclusivement \$ 595,191.46

b) les paies numéros 17 à 21 inclusivement \$ 356,808.87

c) service de la dette et effets bancaires retournés \$ 99,659.00,

le tout formant un déboursé total de \$1,051,659.33

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-192

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Eugène Duclos,	prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Clément Brouillette,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Yvonne Beaulieu,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. André Paulette,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Jérôme Massicotte,	Proposé et unanimement résolu
Mme Raymond Olivier,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Théophile Ricard,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Jean-Marie Bouliane,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Alexandre Roy,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Stanislas A. Cormier,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Jean-Paul Babin,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Achille Dessaints,	Prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Résolution  
79-272

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

amendée (manoir  
du Vieux Moulin)

80-193

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-272 soit et est amendée en ajoutant les mots suivants: "et s'engage à assumer 10% du déficit d'exploitation annuel".

ADOPTE

Autorisation Ass. Résidents Château-Appuyé  
dun obtenir per- mis d'alcool pour 24 juin 1980

80-194

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le conseil autorise l'Association des Résidents de Châteaudun à obtenir un permis de vente de boissons de la Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec, pour le 24 juin 1980, jour de la fête nationale et qui sera célébrée sur le terrain de stationnement des Galeries du Cap.

ADOPTE

Adoption  
procès-

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

verbal Commission  
Urbanisme, réu-  
nion du 3/6/80

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 3 juin 1980, en biffant les articles 2 et 9.

80-195

ADOPTE

4 0 0 1

Adoption            Proposé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
d'un plan            Appuyé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX

80-196            ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
du lot 422-C-44-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant  
Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de  
Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date  
du 9 juin 1980, et portant le numéro 3.

Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer  
pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ledit plan  
et le livre de renvoi.

ADOPTÉ

Changer mot            PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

"cité" par  
mot "ville"  
80-197            Que le mot "cité" dans la désignation de la Corporation munici-  
pale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tel qu'il apparaît dans  
la charte de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit remplacé par  
le mot "ville".

ADOPTÉ

Bibliothèque        Proposé par M. le conseiller    JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
municipale        Appuyé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX  
(subvention)

80-198            ET RESOLU: Que le Service de la bibliothèque municipale dépense  
une somme de \$10,500. (à être confirmée par la responsable),  
à la condition que le Ministère des Affaires culturelles nous  
confirme une subvention équivalente.

Le tout à être ratifié par le Ministère des Affaires municipales  
du Québec.

ADOPTÉ

Félicitations        PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

M. Dominique  
Grenier, maire  
de Shawinigan  
80-199            Que Monsieur Dominique Grenier, maire de Shawinigan, soit cha-  
leureusement félicité à l'occasion de son élection à la prési-  
dence de la Fédération canadienne des Maires qui s'est tenue à  
Halifax.

ADOPTÉ

Demande d'aide        CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine figure au nombre  
au Min. Loisir, des municipalités créées en vertu de la loi (18 Victoria, Chap.  
Chasse et Pêche, 100) de 1855 et que conséquemment nous célébrons cette année  
125ième anniver- notre 125e anniversaire de fondation;

saire            ATTENDU qu'il y a lieu de signaler d'une façon particulière un

80-200

événement aussi important en organisant quelques manifestations publiques susceptibles d'intéresser le plus grand nombre possible de citoyens et de les sensibiliser sur l'importance pour tous et chacun de développer un sentiment d'appartenance à son milieu de vie;

Il est dûment PROPOSE et UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande au Service des activités socio-culturelles du Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche de l'assister financièrement selon les termes du programme d'assistance aux fêtes commémorant l'anniversaire d'une municipalité.

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
no 643 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

(aqueduc et égout  
rues Mgr-Tessier,  
Garceau et Hébert)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 643, intitulé:

"Règlement autorisant un emprunt de \$77,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Mgr-Tessier, Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-201

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
no 644 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

(pavage et bordures,  
rues Mgr-Tessier,  
Garceau et Hébert)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 644, intitulé:

"Règlement autorisant un emprunt de \$45,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Mgr-Tessier, Garceau et Hébert", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-202

ADOPTE

Avis de motion

(Régime de rentes  
pour officiers et  
employés permanents  
de la Cité)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 444, TEL QUE MODIFIE PAR LES REGLEMENTS NUMEROS 444-A, 444-B, 444-C et 444-D et ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 444-E, CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES POUR TOUS LES OFFICIERS ET EMPLOYES PERMANENTS DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

80-203

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16ième jour du mois de juin 1980.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

4 0 0 3

Avis de motion  
(circulation)

80-204

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 495-C, CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA MUNICIPALITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, A L'ARTICLE 6, 17-4-B-10"

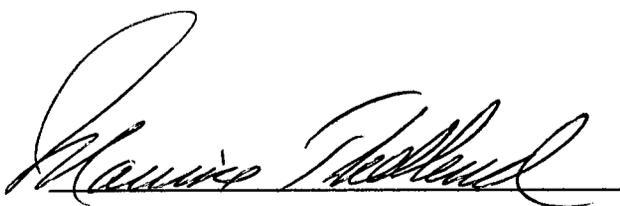
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16ième jour du mois de juin 1980.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de camionneurs de la Cité demandant la priorité du transport concernant les travaux exécutés dans la municipalité.
- b) Invitation de M. André Mongrain, président des sports CdeC 2669 Cap et de la ligue de balle de la cité, -conférence de presse.
- c) Lettre et résolution de la municipalité de Saint-Joseph-de-Cléricky concernant les forêts municipales.
- d) Avis de responsabilité de M. Jacques Morissette, 215, rue Mère Gamelin, Cité. RE: Dommages à son chauffe-eau lorsque l'eau fut coupée.
- e) Avis de responsabilité de Mme Pauline Beaudet, 79-A, rue St-Henri, Cité. RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir défectueux de la rue St-Henri.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 20 juin 1980, à dix-sept heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J. -Réal Desrosiers  
MM. les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude-Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

80-205      Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Adoption-règl. 444-F (Régime de rentes pour officiers et employés de la cité.) ET RESOLU: Que le règlement numéro 444-F intitulé: "Règlement amendant le règlement numéro 444, tel que modifié par les règlements numéros 444-A, 444-B, 444-C et 444-D et abrogeant le règlement numéro 444-E concernant l'établissement d'un régime de rentes pour tous les officiers et employés permanents de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

80-206      Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Nomination:  
Maire-  
suppléant      ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Jean-Paul Lavergne, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, soit du 1er juillet 1980 au 31 octobre 1980 inclusivement.

ADOPTE

80-207      AVIS DE MOTION

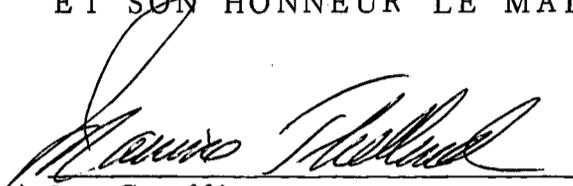
Règlement: Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-  
rémunération Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en  
Maire et la manière voulus par le loi et les règlements de  
Conseillers la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à  
une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA REMUNERATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 1980

(Signé) Jean-Claude Beaumier  
conseiller

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

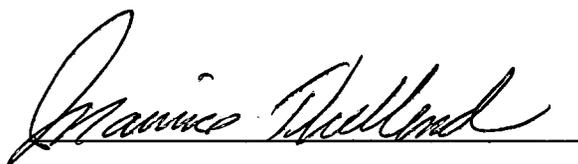
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 643, autorisant un emprunt de \$77,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Mgr-Tessier, Garceau et Hébert.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE le 21 juin 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

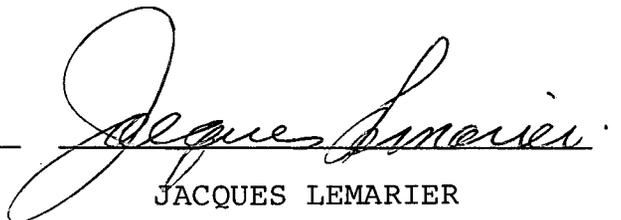
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 643, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 643 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 31<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

4 0 0 7

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

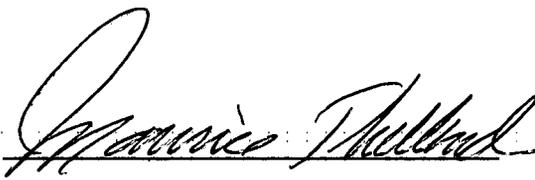
Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 644, autorisant un emprunt de \$45,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Mgr-Tessier, Garceau et Hébert.

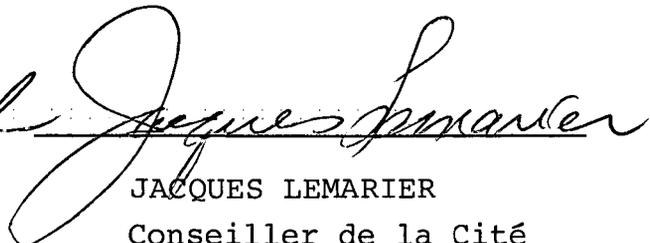
Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 21 juin 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 2 et 3 juillet 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 644, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 644 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3ième jour du mois de juillet 1980.

  
MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité

  
JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

4 0 0 8

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 7 juillet 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
16/06/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 juin 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-208

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
20/06/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 20 juin 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-209

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 juin 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Greffier demander 1. Le conseil réuni en commission permanente autorise le  
soumissions agrandis- Greffier à demander des soumissions pour l'agrandisse-  
sement Hôtel-de-Ville ment de l'Hôtel-de-Ville.
- Texte à être im- 2. Le conseil réuni en commission permanente accepte que  
primé sur les le texte suivant soit imprimé sur les formules de demande  
demandes d'emploi d'emploi: "Tout postulant doit, comme condition d'enga-  
gement, et par la suite, comme condition de maintien de  
son emploi, résider dans les limites de la cité du Cap-de-  
la-Madeleine, ou le cas échéant, y établir sa résidence à  
une date ne dépassant pas l'entente du postulant et du  
conseil".
- Acceptation horai- 3. Le conseil réuni en commission permanente accepte l'horaire  
re estival de la estival proposé par la responsable de la bibliothèque, en  
bibliothèque date du 28 mai 1980.
- Personnel estival 4. le conseil réuni en commission permanente accepte le  
à la Récréation rapport de M. Roger Gravel, du 6 juin 1980, concernant le  
personnel estival au Service de la Récréation.
- Arrêt coin 7e Rue 5. Le conseil réuni en commission permanente accepte la recom-  
et Berlinguet mandation du Directeur de la Police pour la pose d'un  
"ARRET" au coin de la 7e Rue et de la rue Berlinguet, en  
date du 2 juin 1980.
- Zone réservée 6. Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'une  
pour 4 voitures- zone soit réservée pour quatre voitures-taxis, entre les  
taxis rues Jean-Talon et Cardinal-Roy, sur le boulevard Pie XII.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Alphonse Dubé, -bâtisse 655, rue Notre-  
Dame (refusé).
- b) Lettre des cadres supérieurs, -salaire.
- c) Conciliation caisse et banque au 31 mai 1980.
- d) Rapport de la Police, mois de mai 1980.
- e) Lettre de M. Jacques Asselin, c.a., -octroi agrandisse-  
ment hôtel-de-ville.
- f) Rapport des permis de construction, mois de mai 1980.
- g) Rapport du policier Daniel Boudreau.
- h) Rapport du lieutenant Claude Hamel, -bar l'Hacienda.
- i) Lettre de M. François Binette, -demande pour couper  
du bois (refusé).

(signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport Commission permanente du 16/6/80  
 80-210

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 juin 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement 643  
 80-211

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 643, autorisant un emprunt de \$77,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Mgr-Tessier, Garceau et Hébert, et tenue les 2 et 3 juillet 1980, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règl. 644  
 80-212

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 644, autorisant un emprunt de \$45,000.00 pour des travaux de fondation de rues, de pavage et de bordures sur les rues Mgr-Tessier, Garceau et Hébert, et tenue les 2 et 3 juillet 1980, soit adopté.

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
 80-213

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) les chèques numéros 1248 à 1451 inclusivement	\$766,284.25
b) les paies numéros 22 à 25 inclusivement	\$326,148.19,
le tout formant un déboursé total de	<u>\$1,092,432.44</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies  
 80-214

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Albéric Cyr,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Alberta Champoux,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Eugène Cloutier,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Marin Lupien,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme René Boisvert,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Paul Beaumier,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Yvonne Charest,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Maurice Kègle,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Samuel Dumont,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Généré Deschênes,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Edmond Gaudet,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Alfred Côté,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Omer Garceau,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Conrad Hubert,	Prop. par cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

## ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-215

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 163-160-4 et 163-160-5, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 juin 1980, et portant le numéro 4062.

## ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

80-216

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 113-118 et 113-119, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 11 juin 1980, et portant le numéro 4072.

## ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

80-217

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115-105 à 115-111 et 116-130 à 116-136, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 3 juin 1980, et portant le numéro 4056.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

80-218

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115-112 (rue), 115-113, 115-114, 116-137 (rue), 116-138 et 116-139, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 4 juin 1980, et portant le numéro-----.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-219

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 551-398, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du 17 juin 1980, et portant le numéro 3977.

ADOPTE

Adoption  
d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-220

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 134-409-15 et 134-409-13-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 11 juin 1980, et portant le numéro 21.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption            Proposé par M. le conseiller    ONIL VALLIERES  
d'un plan            Appuyé    par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX

80-221            ET RESOLU:    Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 113-60-1, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 19 juin 1980, et portant le numéro 29.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption            Proposé par M. le conseiller    ONIL VALLIERES  
d'un plan            Appuyé    par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX

80-222            ET RESOLU:    Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 421-D-5, 421-D-3-2 et 421-E-20, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 10 juin 1980, et portant le numéro 14.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Cession de lots    Proposé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE  
par Constructions Appuyé    par M. le conseiller    JACQUES LEMARIER

Veillette et            ET RESOLU:    Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-  
Gagnon Inc., pour    de-la-Madeleine accepte de Constructions Veillette et Gagnon Inc.,  
fins d'ouverture    les lots 115-112 et 115-137, du cadastre officiel de la paroisse  
de rue            (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

80-223            Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR (\$1.00), et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rue.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Cession de lot      Proposé par M. le conseiller    CLAUDE CHAMPOUX  
 par Les Jardins    Appuyé par M. le conseiller    ONIL VALLIERES

Jacques Lemercier Inc., pour  
 fins d'ouverture de rue

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Jardins Jacques Lemercier Inc.", le lot numéro 551-384, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

80-224

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR (\$1.00), et ledit lot est vendu pour fins d'ouverture de rue.

Que le notaire Hugues Germain soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

## ADOPTÉ

Vente d'un terrain à Société  
 d'Habitation du Québec  
 (O.M.H. no 2)

Proposé par M. le conseiller    JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller    LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à la Société d'Habitation du Québec, sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec, pour le prix de \$54,183.58, payable comptant à la signature du contrat notarié, l'immeuble suivant, soit une partie des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25.

80-225

Description:

Partant du point de rencontre de la limite sud-ouest du lot 629-28-25 avec la limite ouest du lot 629-31 (rue Joyal), point A, de là, les lignes et démarcations à la succession les unes des autres.

Du point A, selon un azimuth géodésique de  $180^{\circ}15'20''$ , sur une distance de onze mètres et cinquante-et-un (11,51m, soit 37.77 pi) soit jusqu'au point B,

Du point B, selon un azimuth géodésique de  $263^{\circ}51'50''$ , sur une distance de quarante-trois mètres et cinq centièmes (43,05m, soit 141.25 pi) soit jusqu'au point C,

Du point C, selon un azimuth géodésique de  $332^{\circ}33'30''$ , sur une distance de trente-neuf mètres et trente centièmes (39,30m, soit 128.92 pi) soit jusqu'au point D,

Du point D, selon un azimuth géodésique de  $0^{\circ}15'20''$ , sur une distance de cent vingt-et-un mètres et cinq dixièmes (121,5m, soit 398.62 pi) soit jusqu'au point E,

*abrogée par  
 résolution  
 80-235*

Du point E, selon un azimuth géodésique de  $110^{\circ}46'20''$ , sur une distance de cinquante-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (58,99m, soit 193.55 pi) soit jusqu'au point F,

Du point F, vers le sud-ouest sur une distance de dix mètres et soixante-six centièmes (10,66m, soit 34.98 pi) le long d'un arc de cercle d'un rayon de huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (8,78m, soit 28.81 pi) soit jusqu'au point G,

Du point G, selon un azimuth géodésique de  $180^{\circ}15'20''$ , sur une distance de cent dix mètres et trente-trois centièmes (110,33m, soit 361.99 pi) soit jusqu'au point de départ.

Ces parties des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25 sont bornées vers le nord par le lot 629-28-1 (rue), vers le nord-est par le lot 629-28-1 (rue), vers l'est par le lot 629-31 (rue), vers le sud par le lot 638 (rue), vers le sud-ouest par le lot 406-295, vers l'ouest par une partie des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25.

Contenant en superficie huit mille trois cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes. (8 389,7 m. ca., soit 90 305.97 pi. ca.).

Que l'étude des notaires Ward, Légaré et Verrette, soit autorisée à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Appui à la campagne de prévention routière

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine participe à la campagne de prévention routière que mène cette année la Régie de l'Assurance automobile du Québec, afin de sensibiliser davantage les citoyens face à l'ampleur et à la gravité du problème des accidents de la route.

80-226

ADOPTE

Avis de motion (zonage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-227

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7ième jour du mois de juillet 1980.

(signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministre du Revenu du Québec, -accusé réception de la résolution du taux de l'intérêt.
- b) Lettre de la Société d'Habitation du Québec, -accusé réception des résolutions numéros 79-272 et 80-193, (Manoir du Vieux Moulin).
- c) Lettre de M. Dominique Grenier, maire de Shawinigan, -remerciements.
- d) Lettre de M. André Marchand, 22, rue St-Philippe, Cité.  
RE: Dommages à son automobile par un couvercle de puisard mal placé.
- e) Lettre de Mme Hélène Lacaille, 185, rue Normand, Cité.  
RE: Blessures subies en tombant sur le trottoir défectueux de la rue Normand.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le 11 juillet 1980, à 19 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Poursuivre procédures  
légales, terrain  
enfouissement sanitaire  
St-Louis-de-France

80-228

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne son accord pour poursuivre les procédures légales pour le choix d'un terrain d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la Corporation municipale de la paroisse de St-Louis-de-France.

ADOPTE

Changer règlement  
zonage sur la rue  
Vachon

80-229

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil consente à ce qu'un règlement soit proposé pour zoner "commerciale", la partie actuellement zonée espace vert, sur la rue Vachon.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 juillet 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

- Renouvellement  
polices d'assu-  
rance collective
1. Le Conseil, réuni en commission permanente, demande que la date de renouvellement des polices d'assurance collective des trois groupes d'employés, soit la même pour toutes les polices et qu'en conséquence, à la prochaine date de renouvellement, lesdites polices soient prolongées jusqu'au 1er janvier 1982.
- Nomination  
temporaire du  
gérant au poste  
de greffier
2. Le Conseil, réuni en commission permanente nomme le gérant, M. Roland Desaulniers, C.G.A., greffier "pro-tempore", pour la période du 3 au 25 août inclusivement, soit la période pendant laquelle le greffier sera en vacances.
- Soumission pour  
sondages d'eau  
acceptée
3. Le Conseil, réuni en commission permanente accepte la liste des prix soumis par R.J. Lévesque et Fils Ltée, en date du 4 juillet 1980 pour des sondages d'eau.
- Location d'équipe-  
ment de déneigement
4. Le Conseil, réuni en commission permanente autorise l'Ingénieur à demander des prix pour des taux horaires de location d'équipement de déneigement pour la prochaine saison d'hiver.
- Mise en demeure  
à Ruel & Frères
5. Le Conseil, réuni en commission permanente autorise l'aviseur légal de la cité à envoyer une mise en demeure à Ruel & Frères, de voir à rétrocéder à la cité le terrain qu'ils ont acheté de celle-ci, vu que les conditions d'achat n'ont pas été respectées.
- Vente d'un  
terrain au res-  
taurant Sirtaki  
(rue Vachon)
6. Le Conseil, réuni en commission permanente autorise la vente d'un terrain sur la rue Vachon aux promoteurs du restaurant "SIRTAKI", pour y aménager un stationnement pour le commerce projeté et de se conformer aux dispositions du règlement de zonage en cette matière.
- Vente d'un terrain  
à Atelier d'usinage  
Marmen Inc. (site  
industriel)
7. Le Conseil, réuni en commission permanente autorise la vente d'un terrain, dans le site industriel de la cité, à "Atelier d'usinage Marmen Inc.", aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.
- Avance d'argent  
aux clubs spor-  
tifs du Cap
8. Le Conseil, réuni en commission permanente, autorise une avance de \$3,575.00 aux clubs sportifs du Cap-de-la-Madeleine, en attendant le versement de la subvention du Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche à la cité.
- Services  
Urbains de la  
Mauricie - rembour-  
sement
9. Le Conseil, réuni en commission permanente, accepte le rapport du trésorier, M. Réjean Giguère, C.G.A., en date du 20 juin 1980, relativement aux états financiers des "Services Urbains de la Mauricie Inc.", pour la période du 1er janvier 1979 au 15 novembre 1979, et le Conseil exige le remboursement de \$2,847.15 payés en trop par la cité.

- Stationnement li- 10. Le Conseil, réuni en commission permanente, autorise  
mité à 98 rue un stationnement limité à 30 minutes, devant le  
Brunelle dépanneur "Monik", à 98, rue Brunelle, Cap.
- Engagement d'un 11. Le Conseil, réuni en commission permanente autorise le  
programmeur à Trésorier à faire publier un avis public pour l'engagement  
la trésorerie d'un programmeur au service de la trésorerie.
- Système de com- 12. Le Conseil, réuni en commission permanente accepte la  
munication à la demande du Directeur de la Police concernant le système  
sécurité publique de communication à la sécurité publique telle que formulée  
dans sa lettre en date du 7 juillet 1980.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. Dominique Sévigny -demande de céder ruelle  
(ne peut être fait).
- b) Lettre du Ministère des Affaires sociales -accord de  
principe pour la garderie "Entre deux nuages".
- c) Rapport sur l'entretien du terrain Rochefort.
- d) Lettre de la Banque Nationale du Canada -commission sur  
les comptes "coupons et obligations".
- e) Rapport budgétaire au 31 mai 1980.
- f) Rapport de la Cour municipale pour les mois de mars,  
avril et mai.
- g) Rapport d'un système d'enregistrement sur pistes mul-  
tiples -10 pistes.
- h) Rapport sur l'agent "Daniel Boudreau".
- i) Rapport des permis de construction -juin 1980.
- j) Lettre de la ville de Granby -sujet: assurance-collec-  
tive (voir résolution no 1 du présent rapport).

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de la  
commission per-  
manente du  
07/07/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la  
séance du 7 juillet 1980, soit et est adopté tel que lu par  
le greffier à la présente séance.

80-231

AVIS DE MOTION

Règlement : Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

Agrandissement, rénovation et ameublement Hôtel-de-Ville

"REGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'HOTEL-DEVILLE, LA RENOVATION DE LA PARTIE EXISTANTE AINSI QUE POUR L'AMEUBLEMENT".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce llième jour du mois de juillet 1980.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 21 juillet 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
07/07/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 juillet 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-232

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
11/07/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 11 juillet 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-233

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-234

Mme Cécile Frigon,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Jean-Guy Tardif,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Philippe Francoeur,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Antonio Landry,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Noël Hinse,	Prop. par cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

## ADOPTÉ

Résolution no  
80-225 abrogée  
remplacée par  
celle-ci  
(vente d'un ter-  
rain à S.H.Q.)  
(O.M.H. no 2)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-225 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à la Société d'Habitation du Québec, sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec, pour le prix de \$54,183.58, payable comptant à la signature du contrat notarié, l'immeuble suivant, soit une partie des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.

Description:

Partant du point de rencontre de la limite sud-ouest du lot 629-28-25 avec la limite ouest du lot 629-31 (rue Joyal), point A, de là, les lignes et démarcations à la succession les unes des autres.

Du point A, selon un azimuth géodésique de  $180^{\circ}15'20''$ , sur une distance de onze mètres et cinquante-et-un (11,51m, soit 37.77 pi) soit jusqu'au point B,

Du point B, selon un azimuth géodésique de  $263^{\circ}51'50''$ , sur une distance de quarante-trois mètres et cinq centièmes (43,05m, soit 141.25 pi) soit jusqu'au point C,

Du point C, selon un azimuth géodésique de  $332^{\circ}33'30''$ , sur une distance de trente-neuf mètres et trente centièmes (39,30m, soit 128.92 pi) soit jusqu'au point D,

Du point D, selon un azimuth géodésique de  $0^{\circ}15'20''$ , sur une distance de cent vingt-et-un mètres et cinq dixièmes (121,5m, soit 398.62 pi) soit jusqu'au point E,

80-235

Du point E, selon un azimuth géodésique de  $110^{\circ}46'20''$ , sur une distance de cinquante-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (58,99m, soit 193.55 pi) soit jusqu'au point F,

Du point F, vers le sud-ouest sur une distance de dix mètres et soixante-six centièmes (10,66m, soit 34.98 pi) le long d'un arc de cercle d'un rayon de huit mètres et soixante-dix-huit centièmes (8,78m, soit 28.81 pi) jusqu'au point G,

Du point G, selon un azimuth géodésique de  $180^{\circ}15'20''$ , sur une distance de cent dix mètres et trente-trois centièmes (110,33m, soit 361.99 pi) soit jusqu'au point de départ.

Ces parties des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25 sont bornées vers le nord par le lot 629-28-1 (rue), vers le nord-est par le lot 629-28-1 (rue), vers l'est par le lot 629-31 (rue), vers le sud par le lot 638 (rue), vers le sud-ouest par le lot 406-295, vers l'ouest par une partie des lots 406-294, 629-26-7 et 629-28-25.

Contenant en superficie huit mille trois cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et sept dixièmes. (8 389,7 m. ca., soit 90 305.97 pi. ca.).

Que l'étude des notaires Ward, Légaré et Verrette, soit autorisée à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à le signer, à toucher le prix de vente et à donner quittance.

ADOPTE

Transferts de  
fonds au budget  
de 1980

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil autorise les transferts de fonds des postes suivants au budget de l'année 1980:

80-236

<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
3,000 (2-160-111)	3,000 (2-160-416)
500 (2-160-111)	500 (2-192-413)
600 (2-160-111)	600 (2-192-421)
2,000 (2-160-111)	2,000 (2-192-494)
500 (2-160-111)	500 (2-192-496)
3,000 (2-421-111)	3,000 (2-421-640)
4,000 (2-421-111)	4,000 (2-422-640)

<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
500 (2-797-629)	1,000 (2-795-111)
500 (2-798-629)	
600 (2-812-532)	600 (2-812-660)
300 (2-816-536)	300 (2-816-660)
2,000 (2-822-640)	2,000 (2-822-540)
50 (2-823-540)	50 (2-823-193)
<u>5,000</u> (2-830-100)	<u>5,000</u> (2-830-400)
<u>22,550</u>	<u>22,550</u>

## ADOPTE

Vente d'un terrain à Restaurant Sirtaki Inc., pour un stationnement (rue Vachon) 80-237

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Restaurant Sirtaki Inc., aux conditions normales d'une vente dans notre site industriel, les lots 552-246 et 553-109, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 15,731 pieds carrés, pour le prix total de \$2,359.65, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en tout ou en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix ~~présentement~~ payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

- c) Ce terrain est présentement vendu pour y aménager un stationnement pour les fins commerciales que l'acquéreur poursuit, et à moins d'une permission écrite du Conseil ce terrain ne pourra servir à d'autres fins.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Octroi aux  
groupes de  
l'Age d'Or  
de la cité

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil recommandent de verser aux groupes de l'Age d'Or de la Cité, un montant de \$300.00 par paroisse, et que dans les paroisses où il existe deux groupes, ce montant soit divisé également entre les deux groupes.

80-238

ADOPTE

Acceptation de  
la soumission de  
Henri Paquette Inc.  
agrandissement de  
l'Hôtel-de-Ville

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la soumission de Henri Paquette Inc., au montant de \$467,000.00, pour les travaux d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, soit acceptée, cette soumission étant la plus basse présentée, et à la condition que le règlement prévoyant ces travaux reçoive toutes les approbations requises par la loi.

80-239

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 143-261-1 et 143-261-2, cadastre officiel de la paroisse

80-240

...(maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g. en date du 3 juillet 1980, et portant le numéro 55.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés par les présentes, à signer pour et au nom de la cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption  
règlement 495-F  
(circulation)

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement numéro 495-F, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 495-C, concernant la circulation dans la municipalité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-241

ADOPTE

Adoption  
règlement  
no 620-9

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-9, intitulé:

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-242

ADOPTE

Adoption  
règlement no  
645 (couvrir  
excédent dépenses  
du règl. 622)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le règlement numéro 645, intitulé:

"Règlement pour autoriser un emprunt de \$80,000.00 pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 622", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-243

ADOPTE

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la

Avis de motion  
(zonage)

80-244

4 0 2 7

manière voulus par la loi et les règlements de la Cité,  
je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine  
séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620, CONCERNANT LE  
ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21ième jour du mois de juillet 1980.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de M. Guy St-Jacques de l'Office de la langue fran-  
çaise, -rapport sur sa dernière visite.
- b) Lettre du ministre des transports, M. Denis de Belleval,  
-voie d'accès limité à l'échangeur Des Prairies.
- c) Pétition de citoyens de la rue Des Oblats demandant que  
le stationnement de camions commerciaux ne soit pas permis  
au 60 de la rue Des Oblats, Cité.
- d) Avis de responsabilité de Pierre Leblanc, avocat, procureur  
de Dame Georgette Allard-Bruneau, 13, Terrasse St-Maurice,  
Cap-de-la-Madeleine. RE: Blessures subies en faisant une  
chûte sur un trottoir, rue Notre-Dame, coin Des Oblats.

Ajournement à  
21.30 heures  
ce 21/07/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 21 heures  
30 minutes, ce 21 juillet 1980.

80-245

ADOPTÉ

ET SON HONNEUR LE MAIRE AJOURNE LA SEANCE.

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 21 juillet 1980, à 21 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Leroux, Beaudry,  
Picard et Associés  
Inc. correction  
complète et  
totale de  
la matrice graphi-  
que de la cité

Le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M. Mustapha Lagha du 17 juin 1980, accompagnée du rapport de M. Jean-Marc Frenette; du rapport des estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., en date du 18 juillet 1980, ainsi que du rapport de M. Jacques Bettez estimateur permanent de la cité, en date du 21 juillet 1980,

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

80-246

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine exige, aux frais de la firme concernée, la correction complète et totale de la matrice graphique confectionnée pour le rôle d'évaluation "Nouvelle Génération", par les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 juillet 1980

PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Vente d'un terrain à Jules Therrien & Fils 1. Le conseil réuni en commission permanente, autorise la vente d'un terrain à Jules Therrien et Fils Enr., dans le site industriel de la cité à des conditions convenant aux deux parties.
- Leroux, Beaudry, Picard & Ass. mise à jour rôle 1981 2. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport de M. Jacques Bettez, e.a., en date du 2 juillet 1980, et autorise la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., à faire la mise à jour du rôle pour 1981, et les opérations décrites dans ledit rapport.
- Leroux, Beaudry, Picard & Ass. loi 57, proportion médiane 3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte le rapport des estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., en date du 1er juillet 1980, ayant pour objet les modifications apportées au bill 57, et autorise ladite firme à établir la proportion médiane ainsi que le facteur comparatif du rôle pour 1981, la cité se conformant aux dispositions de la loi à ce sujet.
- Ingénieur faire essais forage d'un puits, rue Aubuchon 4. Le conseil réuni en commission permanente, autorise l'ingénieur à faire des essais pour le forage d'un puits dans l'emprise de la rue Aubuchon.
- Versement d'un montant de \$2,000. pour un "canot de guerre" 5. Le conseil réuni en commission permanente, autorise le versement d'un montant de \$2,000., au Club de Canotage du Cap-de-la-Madeleine Inc., pris sur le budget 1980, du Service de la Récréation (poste: "immobilisation", achat de canot et kayak), comme part totale et finale de la cité, pour l'achat d'un "canot de guerre", à la condition expresse que le club fournisse la preuve que la différence entre le prix d'achat dudit canot et le versement de la cité est comblée de la façon indiquée dans sa lettre du 9 juillet 1980.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre des Merlus du Cap-de-la-Madeleine, -prêt de la piscine.
- b) Avis du Ministère de l'Environnement, -débris de démolition.
- c) Lettre du Ministère des Transports concernant le remboursement exigé des Services Urbains de la Mauricie Inc.
- d) Rapport du Directeur de la Police, -incendie au 225, rue Dessureault, Cité.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Commission perma- Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

nente d'ajourne-  
ment du 21/7/80

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente de la séance d'ajournement du 21 juillet 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-247

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



le greffier



le maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 28 juillet 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances  
régulière et d'a-  
journement du  
21/07/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les procès-verbaux de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 juillet 1980, et de la séance d'ajournement à 21.30 heures, le 21 juillet 1980, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-248

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-249

M. Napoléon Jacques,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mlle Isabelle Hogue,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Pierre Doyon,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Juliette Neault,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Edouard Bellemare,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Henri Guilbeault,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande au Minis- Affaires mun. tère et à la Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Commission muni-  
cipale du Québec

emprunter  
de la Banque  
Royale  
(\$225,000.)

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Commission municipale du Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Royale du Canada, un montant n'excédant pas DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$225,000.00) pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la cité, en vertu du règlement numéro 632, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, le 2 août 1979.

80-250

Cet emprunt sera remboursé de la manière suivante:  
50% en janvier 1981 et 50% en janvier 1982, à même les fonds généraux de la cité.

Si accepté, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$225,000.00.

ADOPTE

Demande à la  
Banque  
Royale du  
Canada em-  
prunter \$225,000.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada d'emprunter temporairement un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$225,000.00) pour l'achat d'équipement pour le département des travaux publics de la cité, en vertu du règlement numéro 632, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec, le 2 août 1979, et dont 50% sera remboursé en janvier 1981 et 50% en janvier 1982.

80-251

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$225,000.00.

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 646

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

(agrandis-  
sment Hô-  
tel-de-Ville)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 646, intitulé:  
"Règlement décrétant des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville au montant de \$320,000.00; de la rénovation de la partie existante au montant de \$115,000.00; et pour l'ameublement rendu nécessaire par ces travaux au montant de \$32,000.00; en appro-

80-252

priant les soldes disponibles de divers règlements au montant de \$389,150.00 et une subvention de \$100,000.00 octroyée à ces fins par le Ministère des Affaires municipales et autorisant un emprunt de \$51,000.00"; soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

Monsieur le Conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE demande le vote.

POUR:

MM. Jacques Lemarier  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

CONTRE:

M. Jean-Paul Lavergne

ADOPTE SUR DIVISION

Demande d'aide  
augmenter subven-  
tion agrandisse-  
ment hôtel-de-  
ville

ATTENDU QUE le coût des travaux d'agrandissement de l'hôtel-de-Ville dépasse largement les "estimés" préliminaires,

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil prie Monsieur le Ministre des Affaires municipales d'augmenter proportionnellement la subvention promise, et que ce Conseil fasse des représentations auprès de M. Marcel Gagnon, député de Champlain, aux fins d'obtenir son support dans cette affaire.

80-253

ADOPTE

Avis de motion  
(abroger règlement  
numéro 590)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-254

"Règlement pour abroger le règlement numéro 590, autorisant un emprunt de \$100,000.00 pour des travaux de réfection de l'émissaire d'égout sur la servitude du lot 131-1".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de juillet 1980.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de  
motion  
(traitement des  
élus)

80-255

Je, soussigné, donne avis de motion relatif à la fixation par règlement, du traitement des élus au conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, conformément à l'article 65,6, du chapitre 70, de la loi 105, sanctionnée le 18 juin 1980 par l'Assemblée nationale du Québec, en y joignant le projet de tel règlement, conformément aux dispositions de l'article 65,7 de ladite loi.

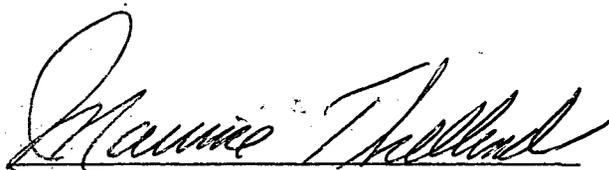
Donné à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 28ième jour du mois de juillet 1980.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

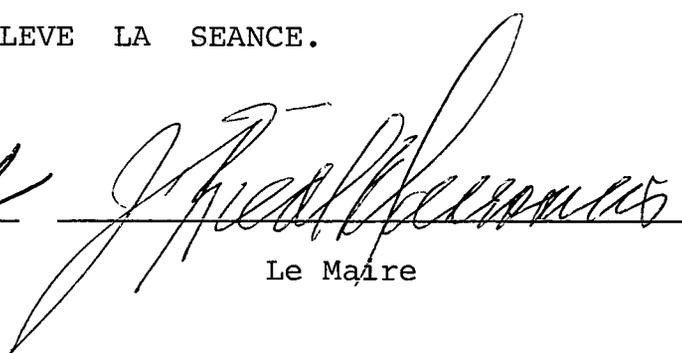
## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de Taxis Coop de Trois-Rivières, -remerciements.
- b) Avis de responsabilité de Trudel et Pellerin Ltée,  
225, rue Dessureault, Cité. RE: incendie du 5 juillet 1980.
- c) Avis de responsabilité de Maurécon Inc., 225, rue Dessureault,  
Cité. RE: incendie du 5 juillet 1980.
- d) Avis de responsabilité de Centre Electrique Mauricien Inc.,  
225, rue Dessureault, Cité. RE: incendie du 5 juillet 1980.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le Greffier



Le Maire

4 0 3 5

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-9, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 24 juillet 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 juillet et 1er août 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

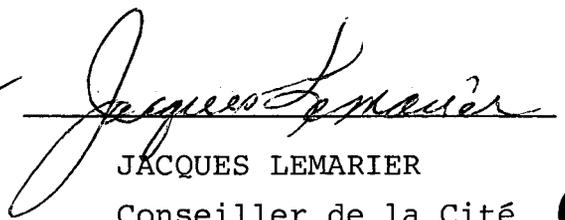
Une personne était habile à voter sur le règlement numéro 620-9, et une signature de personne habile à voter était requise pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 620-9 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1er jour du mois d'août 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 645, autorisant un emprunt de \$80,000.00 pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 622.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 24 juillet 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 31 juillet et 1er août 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

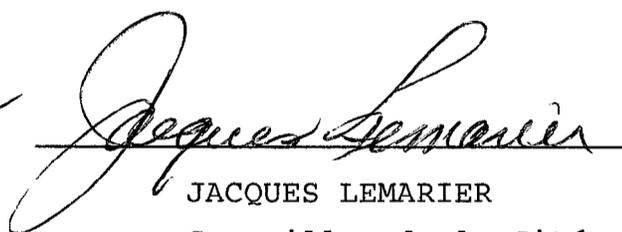
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 645, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 645 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1er jour du mois d'août 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

4 0 3 7

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 4 août 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
28/07/80

80-256

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 28 juillet 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement 620-9

80-257

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-9, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 31 juillet et 1er août 1980, soit adopté.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement no 645

80-258

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 645, autorisant un emprunt de \$80,000.00 pour couvrir l'excédent des dépenses autorisées au règlement numéro 622, et tenue les 31 juillet et 1er août 1980, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 28 juillet 1980

## PRESENTS:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le Gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'Ingénieur, M. Ronald Marcoux

Services Ur-  
 bains de la Mau-  
 ricie, rembour-  
 sement

1. Le conseil réuni en commission permanente, abroge la résolution numéro 80-230-9 et la remplace par la suivante:

Que le conseil accepte le rapport du Trésorier en date du 25 juillet 1980 et exige un remboursement de \$17,792.00 des Service Urbains de la Mauricie Inc.

Modifier règle-  
 ment 315 et ses  
 amendements

2. Le conseil réuni en commission permanent, accepte la recommandation du Gérant, à l'effet de modifier le règlement numéro 315 et ses amendements, et de prévoir le coût du ramonage des cheminées au budget 1981.

Pavillons  
 Desrosiers

3. Le conseil réuni en commission permanente, accepte que les constructions sises aux numéros 215 et 235 de la rue Père-Joyal, portent le nom de "PAVILLONS DESROSIERS", en l'honneur de l'instigateur et coordonnateur de ce projet, M. le maire J.-Réal Desrosiers.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de Interconsavis Limitée, -renouvellement du bulletin Info+. (accepté)
- b) Lettre de l'Association des Constructeurs de routes, -demande d'envoi de nos avis de soumissions. (refusé)
- c) Lettre de M. Guy Tardif, -RE: O.M.H.
- d) Lettre de Me Bertrand Lamothe, -opinion concernant le cas de M. Robert Lafond.
- e) Rapport du Service de la Police, -juin 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Adoption                   Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 rapport commis-       Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 sion permanente  
 du 28/07/80           ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente,  
                           de la séance du 28 juillet 1980, soit et est adopté tel que  
                           lu par le greffier à la présente séance.

80-259

ADOPTE

Sympathies               RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:  
  
 ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire  
 80-260               J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité  
                           du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Wilfrid Bourque,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Père Ignace Lemieux,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Rosario Leblanc,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Marie-Anne Boulard,	Prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Maire et greffier   ATTENDU QUE le futur site d'enfouissement sanitaire sera  
 signer déclaration implanté dans la localité de Champlain,  
 règlement entre   IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

St-Louis-de-France   Que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer la  
 Cité et Léonce       déclaration de règlement hors cour pour mettre fin au litige  
 Jacob Inc.           entre la Corporation municipale de St-Louis-de-France d'une  
                           part la Cité du Cap-de-la-Madeleine et Léonce Jacob Inc.,  
 80-261               d'autre part.

ADOPTE

Trésorier verser   ATTENDU QUE le futur site d'enfouissement sanitaire sera  
 \$1,500 à Léonce     implanté dans la localité de Champlain;  
 Jacob Inc.           IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

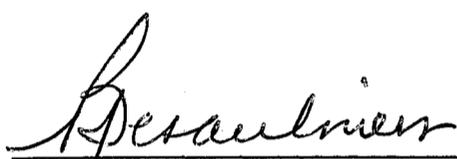
80-262               Que ce Conseil autorise le Trésorier municipal à verser à  
                           Léonce jacob Inc., la somme de \$1,500.00, en retour de la  
                           résiliation du bail passé le 12 décembre 1978, avec la Cité  
                           du Cap-de-la-Madeleine alors mandataire du comité intermuni-  
                           cipal de gestion des déchets du comté de Champlain, et à  
                           transmettre le reçu à la Corporation municipale de Champlain  
                           nouvelle mandataire qui établira la répartition entre les  
                           municipalités participantes.

ADOPTE

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Pétition de citoyens de la cité, -RE: contre la compagnie Three Rivers Boatman Ltd.
- b) Lettre de l'Age d'Or St-Odilon, -remerciements pour l'octroi de 1980.
- c) Avis de responsabilité de M. Marcel J.G. Beaumier, avocat, procureur de M. Jean L. Normand. RE: Dommages à son automobile dans une profonde cavité de la rue Des Prairiés.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 6 août 1980, à 11.00 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

La Cité offre  
ses sympathies  
pour le décès de  
M. Paul Gauchery

80-263

CONSIDERANT le jumelage unissant la Ville de Châteaudun, France et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CONSIDERANT que l'ex-Maire de Châteaudun, Monsieur Paul Gauchery et son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers du Cap-de-la-Madeleine avaient été les promoteurs et réalisateurs du projet de jumelage entre nos deux municipalités.

CONSIDERANT que le jumelage a créé un lien d'amitié entre nos deux populations.

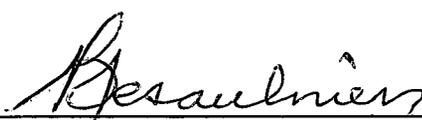
IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en leurs noms et au nom de la population, offre à Madame Paul Gauchery, à ses enfants, au Conseil municipal et à la population de notre ville jumelle Châteaudun, leurs plus sincères sympathies et l'expression de leur amitié à l'occasion du décès de Monsieur Paul Gauchery.

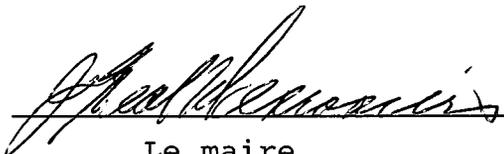
QUE copie de cette résolution soit envoyée à Madame Paul Gauchery et à son honneur le Maire Jean Hardy, Maire de Châteaudun.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 646, décrétant des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville au montant de \$320,000.00;  
De la rénovation de la partie existante au montant de \$115,000.00;  
Et pour l'ameublement rendu nécessaire par ces travaux au montant de \$32,000.00;  
En appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de \$389,150.00 et une subvention de \$100,000.00 octroyée à ces fins par le Ministère des Affaires municipales et autorisant un emprunt de \$51,000.00.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 30 juillet 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 6 et 7 août 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

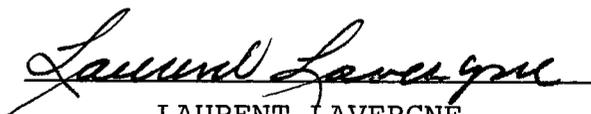
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 646, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

32 personnes habiles à voter se sont présentées et le règlement numéro 646 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7ième jour du mois d'août 1980.



ROLAND DESAULNIERS, C.G.A.  
Greffier de la Cité



LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

4 0 4 3

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 7 août 1980, à 17 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

Monsieur le Maire J.-Réal Desrosiers étant absent et Monsieur le Maire-suppléant étant absent, il fut

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER soit et est nommé président de cette assemblée en faisant office de maire-suppléant.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance régulière du 04/08/80

80-264

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 août 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 06/08/80

80-265

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 6 août 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

règlement  
no 646  
(agrandissement hôtel-de-ville)

80-266

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 646, décrétant des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville au montant de \$320,000.00; de la rénovation de la partie existante au montant de \$115,000.00; et pour l'ameublement rendu nécessaire par ces travaux au montant de \$32,000.00. En appropriant les soldes disponibles de divers règlements au montant de \$389,150.00 et une subvention de \$100,000.00 octroyée à ces fins par le Ministère des Affaires municipales et autorisant un emprunt de \$51,000.00, et tenue les 6 et 7 août 1980, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 août 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Engagement de  
M. Alain Gervais  
(responsable  
informatique)

1. Le conseil réuni en commission permanente, engage au poste de responsable de l'informatique, M. Alain Gervais, au salaire de DIX NEUF MILLE DOLLARS (\$19,000.00) annuellement, et ce salaire est effectif dès son entrée en fonction jusqu'au 31 décembre 1981. Sa fonction principale consistera à l'élaboration et au maintien du système de l'informatique, ainsi que tous travaux connexes demandés par son supérieur. Quant aux autres conditions de travail, elles seront les mêmes que les employés non syndiqués de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Intersec-  
tion Langevin  
et Frontenac,  
arrêt

2. Le conseil réuni en commission permanente accepte la recommandation du directeur de police, M. François Darche, en date du 31 juillet 1980, à l'effet d'installer un ARRET obligatoire au coin de Langevin et Frontenac côté SUD et NORD.

- Cas Robert Lafond -3. Le conseil réuni en commission permanente mandate l'aviseur légal, Me Bertrand Lamothe, pour faire respecter, s'il y a lieu, le règlement de zonage concernant les plaintes reçues relativement à la propriété de M. Robert Lafond, au 60 rue Des Oblats, Cap-de-la-Madeleine.
- Vente du terrain 548-92 4. Le conseil réuni en commission permanente demande au Greffier de publier la vente du lot 548-92.
- Vente d'un terrain à M. Jean-Guy Gauthier 5. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission présentée par M. Jean-Guy Gauthier, en date du 1er août 1980, pour la partie du lot 406-303, au prix de CINQ DOLLARS 40/100 (\$5.40) le mètre carré, ce terrain mesure approximativement 315.86 mètres carrés.
- Vente d'un terrain à M. Roland Larivière 6. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission de M. Roland Larivière, en date du 31 juillet 1980, pour la partie du lot 406-301, au prix de CINQ DOLLARS 50/100 (\$5.50) le mètre carré, ce terrain mesure approximativement 315.86 mètres carrés.
- Vente d'un terrain à M. Michel Duval 7. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission de M. Michel Duval, datée du 28 juillet 1980, pour la partie du lot 419-87 et du lot 419 partie 88, le tout ayant une superficie approximative de 349.30 mètres carrés, au prix de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$1,500.00).

## CORRESPONDANCE:

- a) Rapport d'enquête d'incendie du 225, rue Dessureault, Cité.
- b) Lettre du 16 juillet 1980, Commission de Contrôle des permis d'alcool du Québec.
- c) Lettre du 1er août 1980, de M. Pierre Bédard.
- d) Lettre de M. Paul Deschambeault, en date du 29 juillet 1980.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.  
Greffier de la Cité

Adoption  
rapport de la  
commission per-  
manente du  
04/08/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente, de la séance du 4 août 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-267

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

*Besaulniers*

le greffier

*Jr Jean Beaumier*

le maire-suppléant

4 0 4 7

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 18 août 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Jean-Paul Lavergne

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du 7/8/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-268

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 7 août 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-269

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Gilles Bellemare,	prop. par cons. Claude Champoux
M. Henri-Paul Rousseau,	prop. par cons. Claude Champoux
Mlle Créscence Vivier,	prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
M. Paul-Emile Labonne,	prop. par cons. Onil Vallières
M. Georges Morin,	prop. par cons. Claude Champoux
M. Dominique Decoste,	prop. par cons. Onil Vallières

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Emission d'obligations de \$890,000.

80-270

CONSIDERANT que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$890,000.00, avis qui a paru le 2 août 1980;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu quatre soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéance</u>	<u>Loyer</u>
Banque Nationale du Canada Nesbitt Thomson Valeurs Ltée et Florido Matteau Inc.	95.57	\$ 57,000. \$833,000.	12% 12½%	1981 à 1982 1983 à 1990	13.4252
Geoffrion, Leclerc Inc.	95.51	\$ 57,000. \$833,000.	12% 12½%	1981 à 1982 1983 à 1990	13.4383
Lévesque, Beaumier Inc. Molson, Rousseau & Co. Ltd Grenier, Ruel et Co. Inc.	95.207	\$ 57,000. \$833,000.	12% 12½%	1981 à 1982 1983 à 1990	13.5047
Greenshield Inc. et Raymond Camus Inc.	95.22	\$890,000	12½%	1981 à 1990	13.5111

CONSIDERANT que l'offre provenant du Syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada s'est avérée être la plus avantageuse;

CONSIDERANT que cette soumission n'est pas conforme aux modalités stipulées dans l'avis de demande de soumissions en ce qui a trait au taux d'intérêt de 12½%;

CONSIDERANT d'autre part qu'il serait dans l'intérêt de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de réaliser ce financement le plus tôt possible;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à vendre de gré à gré les 890,000 dollars d'obligations au Syndicat dirigé par la Banque Nationale du Canada aux conditions énumérées ci-haut.

ADOPTE

Emission  
d'obligations  
\$890,000.

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant total de \$890,000., en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

80-271	<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
	355	\$ 95,500
	613	50,000
	615	150,000
	626	66,000
	628	160,000
	633	11,500
	634	57,000
	636	<u>300,000</u>
		<u>\$890,000</u>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR LAURENT LAVERGNE

APPUYE PAR JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$890,000:

- 1.- Les obligations seront datées du 15 septembre 1980;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 12½% l'an sera payé semi-annuellement le 15 mars et le 15 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".

- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100.
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

Obtenir auto-  
risation d'émet-  
tre les obliga-  
tions pour un  
terme plus court  
(émission de  
\$890,000.)

IL EST PROPOSE PAR LAURENT LAVERGNE  
APPUYE PAR JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$890,000 fait en vertu des règlements numéros: 355, 613, 615, 626, 628, 633, 634 et 636;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

80-272

- dix ans (à compter du 15 septembre 1980), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 613, 615, 626, 628 et 636;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

Autorisation  
émettre  
obligations de  
renouvellement  
pour un terme  
additionnel  
(règlement 355)

CONSIDERANT QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, avait le 1er janvier 1980, un montant de \$95,500 à renouveler pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 355;

CONSIDERANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

80-273

CONSIDERANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 15 septembre 1980;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi des dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, et ce avec la permission du ministre des affaires municipales;

IL EST PROPOSE  
ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE demande soit faite à l'honorable ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, à émettre les \$95,500 d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 8 mois et 15 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

ADOPTE

Acceptation de  
vendre un terrain  
à M. Jean Loisel

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise la vente d'un terrain sur la rue Vachon, à Monsieur Jean Loisel, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

80-274

ADOPTE

Renouvellement  
de la demande de  
40 logements pour  
personnes âgées

CONSIDERANT le peu de demandes de logements à prix modiques;  
CONSIDERANT que nous avons au Cap-de-la-Madeleine une population vieillissante;

CONSIDERANT que l'Office municipal d'Habitation a sur sa liste d'attente, depuis plus de quatre ans, le nom de personnes âgées qu'il n'a pu accommoder;

CONSIDERANT que les personnes âgées demeurant à l'Office municipal d'Habitation libéreront des logements qui pourront être récupérés par des personnes à faible revenu;

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil désire 40 logements pour personnes âgées à être construits dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ceci en conformité et en continuité à sa résolution numéro 79-473, en date du 26 novembre 1979.

80-275

ADOPTE

Faire terrassement  
jusqu'au trottoir  
Pavillons Desro-  
siers

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que ce Conseil autorise l'Ingénieur municipal à compléter le terrassement de la ligne de lots des Pavillons Desrosiers, jusqu'au trottoir.

80-276

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or St-Lazare, remerciements pour l'octroi 1980.
- b) Avis de responsabilité de M. Jean-Pierre Lacroix, 887, rue Young, Cité. RE: Dommages à son automobile sur la rue Des Prairies.
- c) Avis de responsabilité de M. René Beaudet, 260, rue St-Paul, Cité. RE: Dommages à son automobile par le couvercle d'un bouche d'égout.
- d) Avis de responsabilité de Bell Canada, 2085, rue Union, Montréal. RE: Dommages à leur installation téléphonique par Ricard, Clément & Fils Inc., qui exécute des travaux pour la Cité.
- e) Avis de responsabilité de M. Henri-Paul Fournier, 197, rue Brunelle, Cité. RE: Dommages à son sous-sol par un dégât d'eau le 8 août 1980.

Ajournement à

20.50h

ce 18/8/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

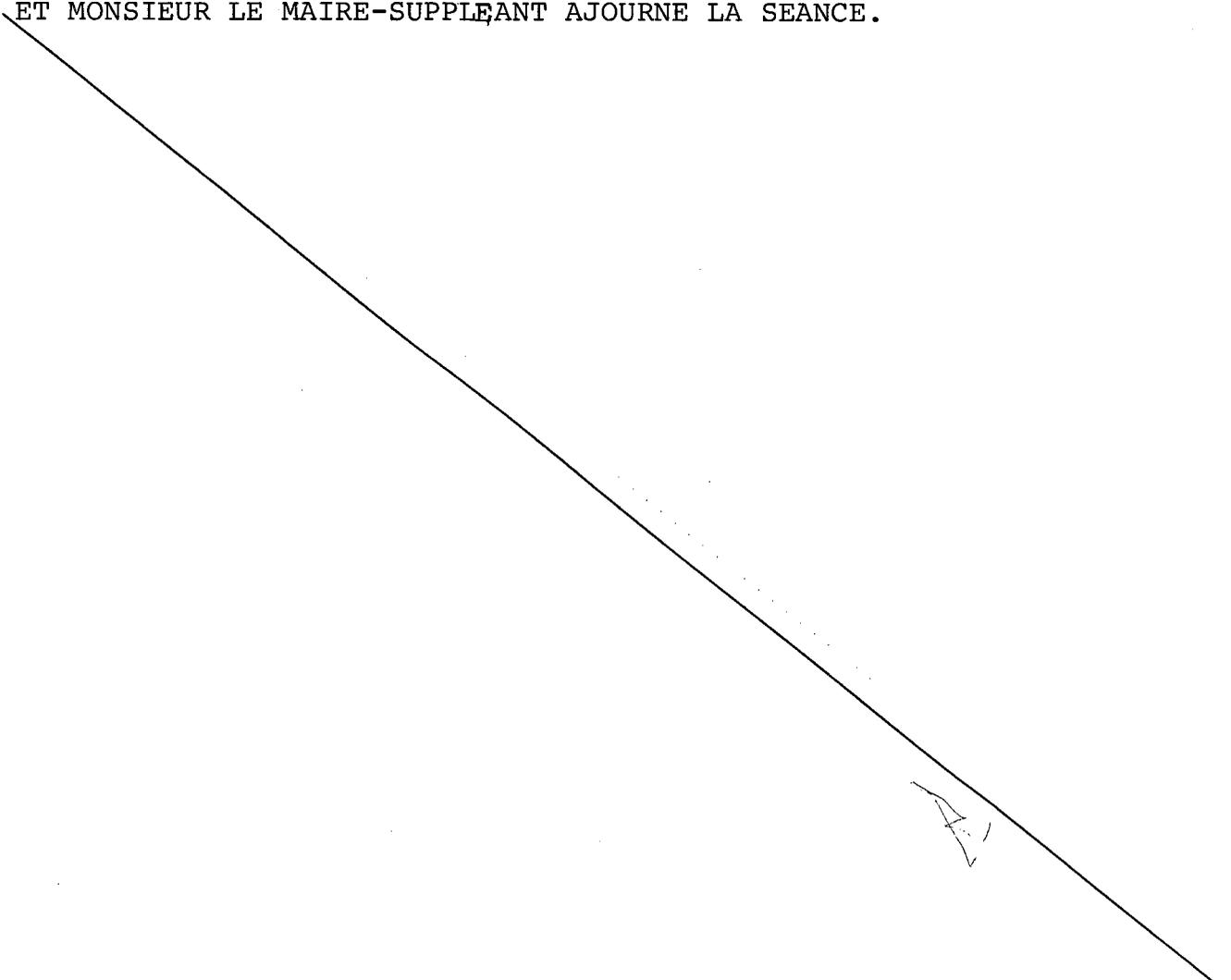
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la présente séance soit ajournée à 20 heures 50 minutes, ce 18 août 1980.

80-277

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLÉANT AJOURNE LA SEANCE.



4 0 5 3

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A. une séance d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 18 août 1980, à 20 heures 50 minutes, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Jean-Paul Lavergne  
Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Correction de la  
matrice graphique  
(résolution no  
80-246 abrogée)

80-278

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil abroge la résolution numéro 80-246 et autorise les Estimateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., à corriger l'erreur de la matrice graphique tel que recommandé par M. Mustapha Lagha dans sa lettre du 17 juin 1980, de Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., dans leur lettre du 18 juillet 1980 et ainsi que le rapport de M. Jacques Bettez en date du 21 juillet 1980, et que toutes les implications financières de cette correction soient chargées à Les Estimateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.

ADOPTE

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

*Beaulmeis*

le greffier

*Jean Paul Lavergne*

le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 25 août 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbaux, séances:  
régulière et  
ajournement  
du 18/08/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 août 1980, et de l'assemblée d'ajournement à 20.50 heures, le 18 août 1980, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-279

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 août 1980

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Jean-Paul Lavergne

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Ingénieur as-  
sister congrès de  
l'AIMQ

1. Le conseil réuni en commission permanente autorise l'ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à assister au congrès de l'Association des Ingénieurs municipaux du Québec qui se tiendra dans la ville de Québec.

Acceptation de la 2. Le conseil réuni en commission permanente accepte de  
demande du Grand prêter au Grand Prix de Trois-Rivières Inc., une cin-  
Prix Molson quantaine de chaises et quelques estrades, tel que  
demandé dans leur lettre du 4 août 1980.

Acceptation de la 3. Le conseil réuni en commission permanente accepte la  
décision du Directeur de Police, telle que recommandée  
de la Police, sys- dans sa lettre du 30 juillet 1980, concernant le système  
tème d'alarme installé par Universal Alarm.

CORRESPONDANCE:

- a) Rapports de juillet 1980, Service de la Police et des Incendies.
- b) Rapport de juillet 1980, sur les permis de construction.
- c) Grief de M. Michel Bastien, RE: lettre du 4 août 1980.
- d) Lettre des Immeubles Proulx & Julien Inc. RE: Régie des Alcools, rue Thibeau.
- e) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec, en date du 11 août 1980, RE: Ministère des Transports.
- f) Lettre de M. Marcel Gagnon, député, en date du 4 août 1980, RE: octroi hôtel-de-ville.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.  
Greffier de la Cité

Adoption rapport Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Commission perma- Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
nente du 18/8/80

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 août 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-280

ADOPTE

Adoption liste Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
de comptes Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

- a) les chèques numéros 1452 à 1681 inclusivement \$396,600.97
  - b) les paies numéros 26 à 30 inclusivement \$398,421.89
  - c) effets bancaires retournés (mois de juin et juillet) \$ 1,120.79,
- le tout formant un déboursé total de \$796,143.65,  
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les Conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-282

Mme Yves Paradis,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Norbert Lebeau,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Edouard Dufresne,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Luigi Torieri,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Albert Bérubé,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Thérèse Roof,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-283

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 419-744 et 420-641, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Régis Lévesque, a.g., en date du 11 août 1980, et portant le numéro... .

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-284

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 114-91 (rue) et 114-92, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 15 juillet 1980, et portant le numéro 61.

Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

4 0 5 7

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-285

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 553-112 et 554-131, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 13 août 1980, et portant le numéro 4058. Que le maire et le greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-286

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 118-124 à 118-128, 122-415 à 122-419, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 8 août 1980, et portant le numéro 23736.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-287

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 118-119 à 118-123, 122-410 à 122-414, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté. Plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, a.g., en date du 12 juin 1980, et portant le numéro 23649.

ADOPTE

Cession de terrains  
par "Les Aménage-  
ments Faverell Inc.  
pour fins ouverture  
de rues

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

80-288

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de "Les Aménagements Faverell Inc". les lots numéros 118-128 et 122-419 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, Cette cession est consentie pour la somme nominale de \$1.00

*Appuyé par  
résol. 80-333*

pour des fins d'ouverture de rues.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation.

## ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à M. Jean Loïselle, aux conditions normales d'une vente de ce genre, les lots 553-112 et 554-131, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 3,489.7 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$5,583.52, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "C" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans

Vente d'un  
terrain à M.  
Jean Loïselle  
(rue Vachon)

80-289

la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Amendement au  
prêt consenti  
par la S.C.H.L.  
en vertu du règlement  
no 609

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par son règlement numéro 609, a été autorisée à emprunter une somme de \$3,000,000;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10);

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un prêt au montant de \$539,250;

ATTENDU QUE le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$129,622.34;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$409,627.66;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 609, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le règlement numéro 609, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$409,627.66 d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1980, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Royale du Canada au Canada.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des affaires municipales, d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, \$409,627.66 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 609.

ADOPTE

4 0 6 1

Location d'équipe-  
ment pour la  
saison hivernale  
de Sablière  
Ste-Marthe Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de  
Sablière Ste-Marthe Inc., pour la location de l'équipement  
suivant pour le déneigement:

80-291

- 1 niveleuse avec lame unie Caterpillar 120 à \$35.00 l'heure.
- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige  
John Deere J-D 644-A à \$38.00 l'heure.
- 1 camion 6 roues avec charrue à neige  
Ford 850 à \$25.00 l'heure.

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission  
préparée par le Service des Travaux publics, pour la période  
de l'hiver 1980-1981.

ADOPTE

Location d'équipe-  
ment pour la  
saison hivernale  
de Donald Robert  
(1978) Inc.

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de  
Donald Robert (1978) Inc., pour la location de l'équipement  
suivant pour le déneigement:

80-292

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Caterpillar  
950 3.5.v.c. à \$35.00 l'heure.
- 1 camion avec aile de côté avec charrue à neige  
Sicard 4 roues motrices à \$30.00 l'heure.
- 1 tracteur sur chenille (pour dépôt à neige)  
Caterpillar D-7 à \$30.00 l'heure.

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission  
préparée par le Service des Travaux publics, pour la période  
de l'hiver 1980-1981.

ADOPTE

Location d'équipe-  
ment pour la  
saison hivernale  
de Excavation  
Fournier Ltée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de  
Excavation Fournier Ltée, pour la location de l'équipement  
suivant pour le déneigement:

80-293

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige Massey  
Ferguson MF 55C 3 v.c. à \$35.00 l'heure.

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission  
préparée par le Service des Travaux publics, pour la période  
de l'hiver 1980-1981.

ADOPTE

8

Location d'équi-  
pement pour la  
saison hivernale  
de La Cie  
de Construc-  
tion Dollard Ltée

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de  
La Cie de Construction Dollard Ltée, pour la location de l'équi-  
pement suivant pour le déneigement:

- 1 niveleuse avec lame unie Wabco 777 à \$34.00 l'heure.  
1 niveleuse avec charrue à neige et aile de  
côté Champion D-686 à \$38.00 l'heure.  
1 chargeur sur roues avec charrue à neige  
Michigan 85-A à \$34.00 l'heure.

80-294

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission  
préparée par le Service des Travaux publics, pour la période  
de l'hiver 1980-1981.

ADOPTE

Location d'équi-  
pement pour la  
saison hivernale,  
de Gaston Fournier

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de  
Gaston Fournier, pour la location de l'équipement suivant  
pour le déneigement:

- 1 chargeur sur roues avec charrue à neige John Deere  
JD 644 à \$35.00 l'heure.  
1 chargeur sur roues avec godet 2 V.C.  
John Deere JD 544 à \$25.00 l'heure.

80-295

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission  
préparée par le Service des Travaux publics, pour la période  
de l'hiver 1980-1981.

ADOPTE

O.M.H. du Cap-  
de-la-Madeleine  
autorisation  
administrer  
78 logements

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise  
l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine à admi-  
nistrer le projet de 78 logements réalisé par la Société d'Habi-  
tation du Québec, en vertu de sa résolution numéro 824-79, en  
date du 10 octobre 1979, et par laquelle la Société d'Habitation  
du Québec a été autorisé à réaliser ce projet de 78 logements.  
Ladite Société désire conclure une entente avec la Corporation  
municipale du Cap-de-la-Madeleine et l'Office municipal d'Habi-  
tation du Cap-de-la-Madeleine, pour confier à l'Office municipal  
d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, l'administration de ces  
logements.

80-296

ADOPTE

4 0 6.3

Convention d'ex-  
ploitation entre  
S.H.Q. O.M.H. et  
Cité

80-297

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil demande à la Société d'Habitation du Québec de conclure conjointement avec la municipalité du Cap-de-la-Madeleine et l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine, une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office municipal d'Habitation du Cap-de-la-Madeleine pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement, pour le projet de 78 logements, tel qu'autorisé par la résolution numéro 824-79 de la Société d'Habitation du Québec, en date du 10 octobre 1979.

ADOPTE

MM. Desrosiers et  
J.-Paul Lavergne  
autorisation signer  
convention O.M.H.

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil autorise deux membres du Conseil, Monsieur J.-Réal Desrosiers et Monsieur Jean-Paul Lavergne, à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention dont le texte est approuvé par le Conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTE

Cité assumera 10%  
déficit d'exploita-  
tion O.M.H.

80-299

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à assumer jusqu'à concurrence de 10% du déficit d'exploitation annuel, pour le projet de 78 logements tel qu'autorisé par la résolution numéro 824-79, en date du 10 octobre 1979, de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

Rétrocession du  
lot 415-1-18-7  
à la Cité par  
Houle Immeubles  
Inc.

80-300

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU:

1.- Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte purement et simplement la rétrocession par Houle Immeubles Inc., de l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION

Un certain terrain vacant situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine, comme étant le lot numéro SEPT du lot numéro DIX-HUIT du lot numéro UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUINZE (415-1-18-7).

Le tout sans bâtisse.

- 2.- Que telle rétrocession soit consentie pour et en considération de la somme de QUINZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX dollars et QUINZE CENTS (\$15,542.15) somme à être versée comptant à Houle Immeubles Inc., pour la cession de tel immeuble.
- 3.- Que telle rétrocession soit consentie purement et simplement en application des clauses, charges et conditions qui étaient contenues dans la vente par la Cité du Cap-de-la-Madeleine à Houle Immeubles Inc., par acte dont copie a été déposée au bureau d'enregistrement de Ste-Geneviève-de-Batiscan le 25 octobre 1979 sous le numéro 276281.
- 4.- Que le contrat de cession et rétrocession comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre, y compris toutes les clauses qui pourront être exigées par les mandataires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 5.- Que tel contrat de cession soit signé devant Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine.
- 6.- Que le maire de la Cité, Monsieur J.-Réal Desrosiers et le greffier, Monsieur Maurice Thellend, soient par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 7.- Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ratifie et s'engage à ratifier purement et simplement tout ce qui pourra être fait et signé par lesdits J.-Réal Desrosiers et Maurice Thellend en application de la présente résolution.
- 8.- Que la Cité rembourse à Houle Immeubles Inc., le prix qu'il a payé, sans intérêt, soit la somme de \$15,542.15. Les frais du notaire et autres, s'il y a lieu, seront à la charge de ce dernier et les taxes devront être acquittées.

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

numéro 647

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

(rémunération

ET RESOLU: Que le règlement numéro 647, intitulé:

maire et

conseillers )

"Règlement décrétant le traitement annuel versé au maire et aux conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, selon l'article 65,6 du chapitre 70, de la loi 105, sanctionnée par l'assemblée nationale du Québec, le 18 juin 1980," soit et est adopté.

80-301

ADOPTE

4 0 6 5

Avis de motion  
(fixer taux taxe  
d'affaires)

80-302

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT FIXANT LE TAUX DE LA TAXE D'AFFAIRES A 8% DE LA VALEUR LOCATIVE".

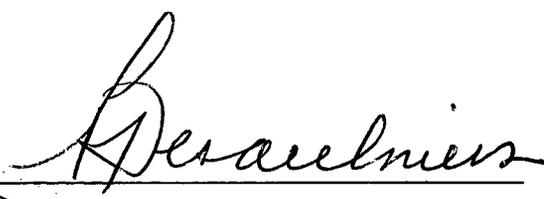
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 25ième jour du mois d'août 1980.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or Ste-Bernadette, remerciements octroi 1980.
- b) Lettre de Les Constructions Veillette et Gagnon Inc., demande de services municipaux.
- c) Avis de responsabilité de M. Jean-Claude Dumais, 263, rue Notre-Dame, Trois-Rivières. RE: Dommages à sa propriété sise au 3 rue Halley, Cité, par un refoulement des égouts, le 8 août 1980.
- d) Avis de responsabilité de Mme Claudette Ménard, 3 rue Halley, Cité. RE: Dommages à sa propriété le 8 août 1980.
- e) Avis de responsabilité de Allstate, C.P. 9488, Ste-Foy, Québec, pour M. Réal Gauvin. RE: Dommages causés à une fenêtre, le 10 novembre 1979, par des travaux d'égouts.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
Le Greffier

  
Le Maire

CANADA

4 0 6 6

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 4 septembre 1980, à 17.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Autorisation  
maire et greffier  
signer contrat

avec Henri  
Paquette Inc.  
(agrandissement  
hôtel-de-ville)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le maire M. J.-Réal Desrosiers et le greffier M. Maurice Thellend, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le contrat des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'hôtel-de-ville, avec Henri Paquette Inc.

80-303

Monsieur le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE demande le vote.

POUR:

MM. Jean-Claude Beaumier  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

CONTRE:

M. Jean-Paul Lavergne

ADOPTE SUR DIVISION

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



Le greffier



Le maire

4.0 6 7

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 8 septembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
25/08/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 25 août 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-304

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
04/09/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 4 septembre 1980, à 17.00 heures, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-305

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 août 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

ainsi que le gérant,  
et l'ingénieur

M. Roland Desaulniers

M. Ronald Marcoux

Soumission de  
Centre Electrique  
Mauricien Inc.  
(station de pom-  
page)

1. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission datée du 18 août 1980, du Centre Electrique Mauricien Inc., au coût de \$1,700.00, pour la recalibration du débitmètre à la station de pompage, étant la plus basse soumission.

Soumission de  
Fisher & Porter  
(station de  
pompage)

2. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission de Fisher & Porter, datée du 5 août 1980, au prix de \$2,338.00, pour l'installation d'un transmetteur électronique à la station de pompage.

Enfouissement  
sanitaire  
Champlain

3. Le conseil réuni en commission permanente accepte que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage proportionnellement, selon la répartition des coûts, concernant la location des terres pour enfouissement sanitaire dans la municipalité de Champlain.

Nouveaux  
noms de rues  
soumis par Société  
d'Histoire du Cap

4. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du comité des noms de rues de la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine pour les rues De La Savane et Chemin des Sources.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Club Cendrillon, datée du 20 août 1980.
- b) Conciliation de banque pour le mois de juillet 1980.

(Signé) Roland Desaulniers, C.G.A.  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
Commission perma-  
nente du 25/8/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 25 août 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-306

ADOPTE

ympathies

## RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

30-307

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Louis-Philippe Hamel,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Joséphat Beaudoin,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mlle Jasmine Hogue,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Louis Lebel,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Yvon Leclerc,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Jean-Philippe Daveluy,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Denise Dallaire-Bédard,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Louise Catellier,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Lucien Moreau,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

M. Desrosiers et  
.-P. Lavergne  
autorisation si-  
ner convention  
.M.H. 2

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-308

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-298 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que ce Conseil autorise deux membres du Conseil, Monsieur J.-Réal Desrosiers et Monsieur Jean-Paul Lavergne, à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler les déficits d'exploitation des Pavillons Desrosiers aux numéros civiques 215 et 235, rue Père Joyal, Cap-de-la-Madeleine, avec amendement à l'article 4 qui devra se lire: "pour personne âgée et/ou à faibles revenus", à chaque fois que l'on lira "toute personne ou famille".

ADOPTE

emande d'emprunt  
temporaire de  
306,000 en vertu  
e certains règle-  
ents

Résolution de demande d'emprunt temporaire  
au montant de \$306,000

80-309

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 8 ans.

Lors de l'échéance du 1er décembre 1980, fait en vertu des règlements numéros 497, 498, 499, 503, 504, 506 et 507.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 71439).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: JEAN-CLAUDE BEAUMIER

APPUYE PAR: CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$306,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

Résolution de demande d'emprunt temporaire  
au montant de \$537,000

Demande d'emprunt  
temporaire \$537,000  
en vertu de certains  
règlements

Lequel montant est égal au solde capital qui sera amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans,  
Lors de l'échéance du 15 décembre 1980, fait en vertu des règlements numéros 464-A, 560, 565, 567, 569, 571, 574, 575, 576, 578, 580 et 581.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 63264.)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: JEAN-CLAUDE BEAUMIER

APPUYE PAR: LAURENT LAVERGNE

ET UNANIMEMENT RESOLU:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter temporairement une somme de \$537,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE

Autorisation ingénieur soumettre plans et devis aux Services de Protection de l'environnement

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent M. Ronald Marcoux, ingénieur, à soumettre pour approbation, aux Services de Protection de l'Environnement, les plans, devis et estimations pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout, sur la rue St-Maurice, entre Des Vétérans et De Grandmont (plans E-649, E-650).

80-311

ADOPTE

Nouvelle rue appelée CHEMIN DES SOURCES

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la rue portant les numéros de cadastre 116-137 et 115-112, soit désignée comme étant le "CHEMIN DES SOURCES", en souvenir du premier aqueduc dont l'eau provenait des sources situées à cet endroit.

80-312

ADOPTE

Réparation de la machine à glace Zamboni

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le Conseil accepte la recommandation numéro 2 des responsables du Service de la Récréation, présentée dans une lettre en date du 3 septembre 1980, pour la réparation complète du conditionneur actuel de la machine Zamboni, avec pièces neuves et remise en ordre au complet, pour un montant total de \$4,504.00.

80-313

ADOPTE

Appui à la ville  
de Charny (amen-  
dement à la loi  
105)

80-314

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que ce Conseil appuie la résolution numéro 302-80 de la ville de Charny laquelle demande un amendement à la loi 105, "Annexe à la liste électorale".

Que copie de cette résolution soit aussi envoyée à M. Guy Tardif, ministre des Affaires municipales et à M. Marcel Gagnon, député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale.

ADOPTE

Dépôt des déclara-  
tions d'inté-  
rêts des membres  
du Conseil

80-315

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les déclarations d'intérêts des membres du Conseil exigées par le nouvel article 33.2 de la loi concernant les élections dans certaines municipalités, soient déposées séance tenante et conservées au greffe de la municipalité où les contribuables pourront en prendre connaissance à titre de document public.

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 478-K  
(concernant  
la taxe  
d'affaires)

80-316

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement numéro 478-K, intitulé:

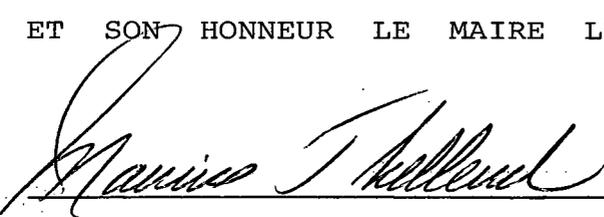
"Règlement concernant la taxe d'affaires et amendant le règlement numéro 478-J de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

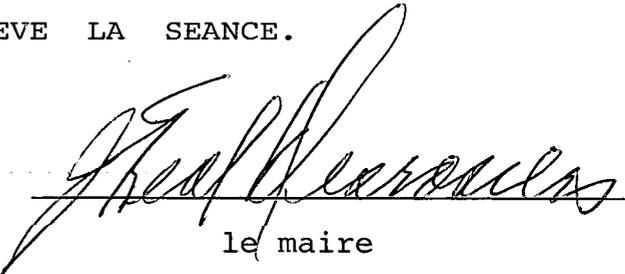
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de la Caisse populaire St-Odilon, par M. Jean Gauthier, directeur, -félicitations pour la réalisation de l'O.M.H. Pavillons Desrosiers.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

4.073

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 15 septembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
08/09/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 septembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-317

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 septembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux  
ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Soumission Gaston Héon, maçonnerie puits no 31
- Assurance responsabilité professionnelle ingénieurs Marcoux et Lafontaine
- Acceptation frais d'inscription Club Patinage artistique saison 1980-81
- Acceptation cotisation Association Hockey mineur du Cap
- Cours de prévention des accidents non acceptés
- Autorisation maire et Directeur de la Récréation signer protocole entente avec Ass. Badminton de la Mauricie
- Cabinet du maire, salle des délibérations du Conseil
- Compte spécial 125ième anniversaire de la Cité
1. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission de Gaston Héon, entrepreneur-briqueteur, au montant de \$2,190.00, pour la maçonnerie du puits numéro 31, cette soumission étant la plus basse présentée.
  2. Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition de la Société de Courtage Meloche Limitée, pour l'assurance responsabilité professionnelle de MM. Ronald Marcoux et René Lafontaine, ingénieurs, pour une limite par réclamation de \$100,000.00, avec une prime de \$145.00 pour chacun des 2 assurés.
  3. Le conseil réuni en commission permanente accepte les frais d'inscription proposés par le Comité de Direction du Club de Patinage artistique du Cap-de-la-Madeleine, pour la saison 1980-1981, dans une lettre en date du 22 août 1980.
  4. Le conseil réuni en commission permanente accepte la cotisation proposée par l'Association du Hockey mineur du Cap-de-la-Madeleine, pour les 2 prochaines saisons, soit \$40.00 par joueur, le tout tel que soumis dans une lettre en date du 11 août 1980.
  5. Considérant que la demande de la Commission des Accidents du Travail pour des cours de prévention des accidents à être suivis par les employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à frais partagés, constitue une charge financière supplémentaire pour les municipalités et que cette demande va à l'encontre de la réforme fiscale mise de l'avant par le Gouvernement à l'égard des municipalités, le conseil réuni en commission permanente n'accepte pas cette dite demande.
  6. Le conseil réuni en commission permanente autorise M. le maire J.-Réal Desrosiers et M. Roger Gravel à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente entre le Service de la Récréation de la Cité et l'Association de Badminton de la Mauricie. *Alroxi par 80-335*
  7. Le conseil réuni en commission permanente décide que les délibérations du conseil pour la durée des rénovations à l'Hôtel-de-Ville auront lieu dans le cabinet du maire, qui sera considéré salle des délibérations pour la circonstance.
  8. Le conseil réuni en commission permanente autorise le trésorier à ouvrir un compte spécial au budget pour y inscrire les dépenses qui seront faites dans le cadre des manifestations du 125ième anniversaire d'incorporation de la municipalité.

Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine, subvention 125<sup>e</sup> anniversaire

9. Le conseil réuni en commission permanente appuie fortement les démarches entreprises par la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine, pour l'obtention d'une subvention auprès du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, dans le cadre des fêtes du 125i<sup>ème</sup> anniversaire de l'incorporation de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

## CORRESPONDANCE:

- a) Rapport des permis de construction pour le mois d'août 1980.
- b) Lettre de la Commission de Police du Québec: revue annuelle de l'Association des Policiers du Cap-de-la-Madeleine.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de la commission permanente séance du 8/9/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 septembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-318

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

80-319

a) Les chèques numéros 1682 à 1902 inclusivement	\$1,048,612.85
b) les paies numéros 31 à 34 inclusivement	\$ 279,812.22
c) effets bancaires retournés (mois d'août 1980)	\$ 806.16
le tout formant un déboursé total de	<u>\$1,329,231.23,</u>
à ce déboursé est inclus:	
- service de la dette	\$ 78,107.38
- placement de dépôt à terme	\$ 500,000.00
- placement fonds de pension	\$ 50,000.
	<u>628,107.38</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE

Sympathies

## -RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-320

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Aldéa Daviault,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Normand Roberge,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Maurice Baril,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Antonio Lefebvre,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Acceptation des recommandations du congrès UMQ

CONSIDERANT le contenu des recommandations reçues par l'Union des Municipalités du Québec, en matière de fiscalité, de gestion du sol, d'habitation, d'information municipale, de transport en commun et de loisir.

80-321

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTE

Adoption procès-verbal Commission d'Urbanisme réunion du 2/9/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la Commission d'Urbanisme, de la réunion du 2 septembre 1980, soit et est adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

80-322

ADOPTE

Adoption règlement no 620-10 (zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-10, intitulé:

80-323

"Règlement amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

4 0 7 7

Avis de motion  
(zonage)

80-324

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1980.

(Signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine

Vente d'un  
terrain à  
M. Normand  
Héroux  
(lot 548-92)

80-325

CONSIDERANT que M. Normand Héroux a présenté l'offre la plus élevée, soit \$8,194.00, pour le lot numéro 548-92, situé dans les limites du Cap-de-la-Madeleine et propriété de la Cité, qui avait été mis en vente par voie de soumissions publiques,

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à M. Normand Héroux, aux conditions normales d'une vente de ce genre, le lot numéro 548-92, du cadastre officiel de la paroisse, (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 1649.4 mètres carrés, pour le prix total de \$8,194.00, payable comptant.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherche, et les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le maire et le greffier sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la cité, le contrat dont une copie devra être fournie gratuitement à la municipalité.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'Age d'Or St-Eugène, remerciements pour l'octroi 1980.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

*Samuel Meland*

le greffier

*J. P. Lacroix*

le maire

4 0 7 9

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 septembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 15/09/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 septembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-326

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 septembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et le dir.-adjoint des  
travaux publics

M. Gérald Binette

- Citoyens du Cap  
des "Madelinois"
- 4 arrêts, in-  
tersection  
Latreille et St-  
Pierre
- Ne pas renouveler  
entente avec Société  
Protectrice des Ani-  
maux de la Mauricie Inc.
- Achat d'une caméra  
non autorisé
1. Le conseil réuni en commission permanente accepte que le gentilé "MADELINOIS" soit soumis à la Commission de Toponymie pour avis.
  2. Le conseil réuni en commission permanente accepte la recommandation du Directeur de la Police, pour la pose de 4 "ARRETS" à l'intersection des rues Latreille et St-Pierre, telle que soumise dans une lettre en date du 12 septembre 1980.
  3. Le conseil réuni en commission permanente recommande de ne pas renouveler l'entente avec la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc., pour l'année 1981.
  4. Le conseil réuni en commission permanente ne recommande pas l'achat d'une caméra pour événements spéciaux, demandé par le Directeur du Service de la Police, dans une lettre datée du 11 septembre 1980.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de la Commission municipale du Québec,  
- règlements nos 643 et 644.
- b) Loi sur la Société québécoise sur l'assainissement  
des eaux.
- c) Lettre de Me Bertrand Lamothe, -avis légal sur le  
cas Robert Lafond.
- d) Rapport de l'Association du Hockey mineur.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de la Commission  
permanente, séance  
du 15/09/80

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 septembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-327

ADOPTE

## RESOLUTION DE SYMPATHIES:

Sympathies:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-328

Mme Bertrand Plourde,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Jean-Claude Roy,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Thérèse Girard,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mlle Sylvie Filteau,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Paul Laferrière,	Prop. par cons. Claude Champoux

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-329

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 387-2297-1, 387-2299-1 et 387-2299-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 9 septembre 1980, et portant le numéro 4227

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-330

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 552-201-1 et 552-201-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 10 septembre 1980, et portant le numéro 32805.

ADOPTE

Acceptation de la soumission

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Massicotte & Fils Ltée, pavage béton bitumineux (règls 613 et 615)

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de Massicotte et Fils Ltée, au montant de \$107,042.50, pour des travaux de pavage en béton bitumineux, conformément aux règlements 613 et 615, étant la soumission la plus basse présentée.

80-331

ADOPTE

Finme des Labora- .Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
toires Choisy Ltée Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
surveillance travaux ET RESOLU: Que ce Conseil retienne les services des  
règls 613,615 Laboratoires Choisy Ltée, pour la surveillance des travaux  
d'asphaltage à être exécutés, en vertu des règlements numéros  
613 et 615.

80-332

ADOPTE

Résolution no Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
80-288 abrogée Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
cession de terrains ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-288 soit et est  
par Aménagement abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la  
Faverel Inc. suivante:

(pour fins ouver-  
ture de rues)

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine accepte de "Aménagement Faverel Inc.", les  
lots numéros 118-128 et 122-419 du cadastre officiel de la  
paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

80-333

Cette cession est consentie pour la somme nominale de  
UN DOLLAR (\$1.00) pour des fins d'ouverture de rues.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à  
préparer le contrat et que le maire et le greffier soient  
autorisés à signer pour et au nom de la Corporation.

ADOPTE

Autorisation Assô- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
ciation Résidents Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Châteaudun, présen- ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise l'As-  
ter projet piste sociation des Résidents de Châteaudun à présenter le projet  
multidisciplinaire d'une piste multidisciplinaire autour du ruisseau Ogden,  
à la condition que les plans du projet soient acceptables  
par la cité.

80-334

ADOPTE

Résolution 80-318-6 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
abrogée Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
(entente ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-318-6 soit et est  
concernant abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la  
le badminton) suivante:

80-335

Que le Conseil autorise M. le maire J.-Réal  
Desrosiers et M. Roger Gravel à signer pour et au nom de la

Cité du Cap-de-la-Madeleine, le protocole d'entente entre le Service de la Récréation de la Cité, l'Association de Badminton de la Mauricie, la ville de Trois-Rivières, le C.E.G.E.P. de Trois-Rivières et la ville de Trois-Rivières-Ouest.

## ADOPTE

Résolutions  
numéros  
74-359 et  
75-24-1 abrogées

M. Jean-Guy  
Trépanier  
et Cité  
(terrains)

80-336

CONSIDERANT que l'acte de vente intervenu entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et M. Jean-Guy Trépanier, le 30 janvier 1975, et enregistré sous le numéro 244179 au bureau de révision de la division d'enregistrement de Champlain, est nul, l'acte de vente ayant été signé avant le dépôt du plan de subdivision des lots faisant l'objet dudit acte de vente.

Il est proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les résolutions numéros 74-359 et 75-24-1 soient et sont abrogées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:

Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine achète de M. Jean-Guy Trépanier, un emplacement situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre révisé fait pour une partie de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comme étant la totalité des lots numéros 629-28-1, 629-26-1, 629-26-7, 629-28-25 et 406-294, tels que cadastrés.

Le prix de vente sera de \$15,000.00 comptant et à charge par la cité de donner en échange à M. Jean-Guy Trépanier les lots 134-396, 134-397, 134-398 et 134-399, du même cadastre.

Le vendeur devra toutefois s'engager à céder à la cité les lots 629-26-1 et 629-28-1 et la cité s'engage à faire sur cesdits lots une rue partant de la rue Père-Joyal et rejoignant la rue Marie Le Galo.

CONDITIONS

1. Tous les frais d'enregistrement et copies seront à la charge de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
2. La Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à prendre ledit immeuble dans l'état où il se trouve présentement.

3. La Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage de plus à obtenir à ses frais, radiation du droit de passage qui existe actuellement en faveur du Foyer Père Frédéric.
4. La Cité du Cap-de-la-Madeleine devra de plus obtenir à ses frais mainlevée de la Société d'Habitation du Québec, contre les lots 629-26-5, 4, 3 et 2.
5. Sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.

Que l'étude des notaires Ward, Légaré et Verrette soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité.

Cette résolution prendra effet après l'autorisation du Ministère des Affaires municipales du Québec et de la Commission municipale du Québec.

ADOPTE

Avis de motion  
(enfouissement  
sanitaire)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-337

"REGLEMENT CONCERNANT UNE ENTENTE POUR L'USAGE, L'ORGANISATION, LE MAINTIEN, L'ADMINISTRATION ET L'EXPLOITATION EN COMMUN D'UN TERRAIN POUR L'ELIMINATION DES DECHETS, DETRITUS ET ORDURES MENAGERES PAR LA METHODE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE, ET POUR AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER A SIGNER POUR ET AU NOM DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, LADITE ENTENTE SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1980.

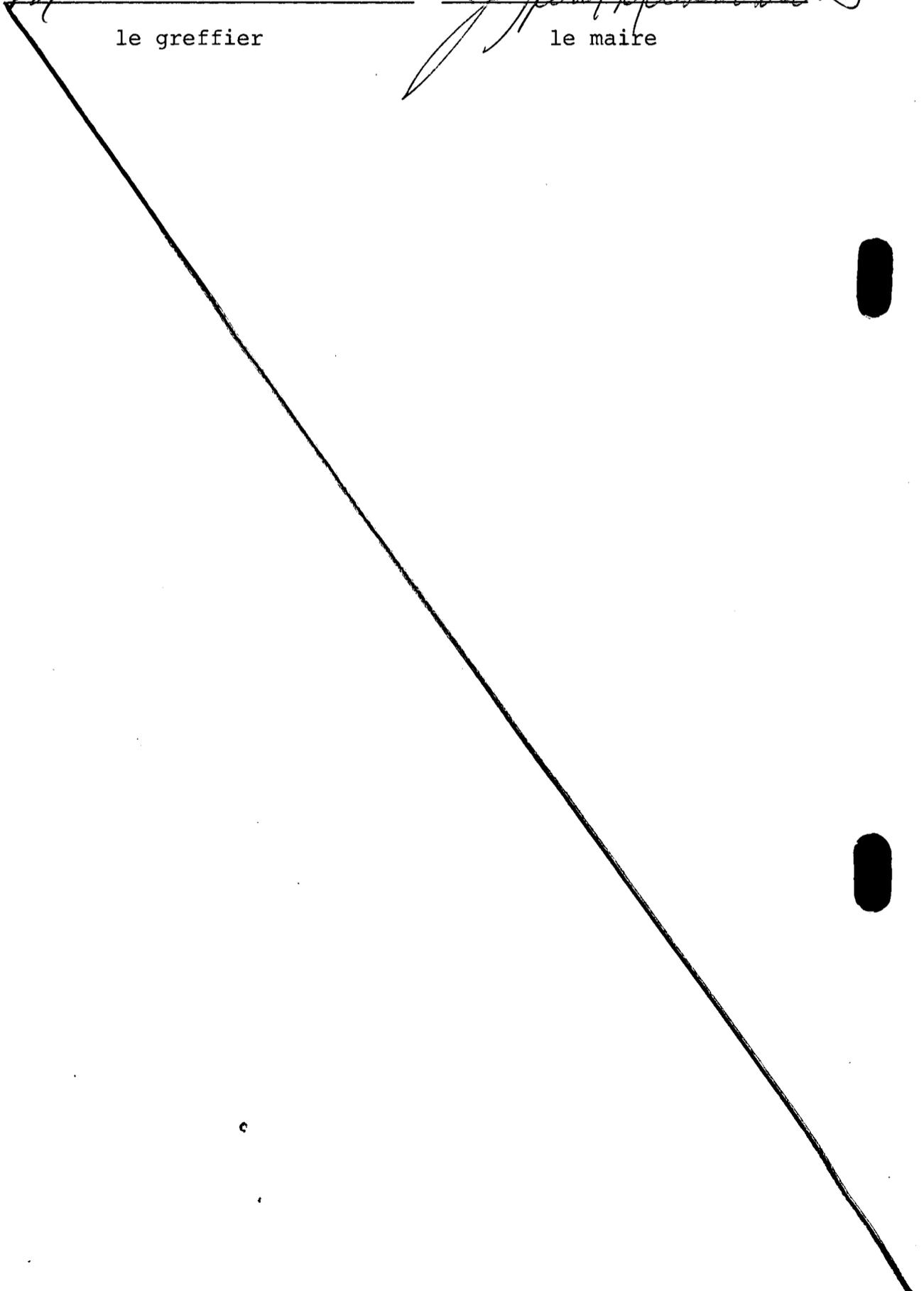
(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Robert DeCarufel,  
651, rue Des Prairies, Cité. RE: Dommages à  
sa propriété par le refoulement des égouts.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

*Gervais Thellend* *Paul Desrosiers*  
le greffier le maire



CANADA

4 0 8 6

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 29 septembre 1980, à 17.00 heures, 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
du 22/09/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 22 septembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-338

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 septembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Soumission  
de Jules  
Therrien & Fils Enr.  
toiture puits 31

1. Le conseil réuni en commission permanente accepte la soumission de Jules Therrien et Fils Enr., au montant de \$448.00, pour la toiture du puits no 31, soit la plus basse soumission présentée.

4 0 8 7

- \$50. à Centraide Mauricie 2. Le conseil réuni en commission permanente accepte de verser un montant de \$50.00 pour la campagne annuelle de Centraide Mauricie. (budget 1980)
- Autorisation trésorier verser montants rétroactifs aux membres du Conseil (règl. 647) 3. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Trésorier à verser aux membres du Conseil, les montants rétroactifs de la rémunération établie conformément au règlement numéro 647, et que dans le futur les montants à être versés devront l'être avant le 15 de chaque mois.
- Aviseur légal prendre dispositions nécessaires avec Ruel & Frère 4. Le conseil réuni en commission permanente demande que l'aviseur légal prenne les dispositions nécessaires pour que le terrain vendu à Ruel et Frère soit rétrocédé à la cité, les conditions du contrat n'ayant pas été respectées.

CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de J.-C. Lagacé du syndicat des employés extérieurs, -comité de sécurité.
- b) Lettre du Ministère des Affaires municipales, -annexe à la liste électorale.
- c) Conciliation de banque, -août 1980.
- d) Rapport du Service de la Police, -août 1980.
- e) Lettre de M. René Roberge, avocat, -Jean-Louis Paquette et als -vs- Robert Lafond.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption, rapport de la Commission permanente, séance du 22/09/80  
Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 septembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-339

ADOPTE

Adoption liste de comptes  
Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques

80-340

numéros 1903 à 2072, comportant des déboursés se totalisant à \$637,497.00, soit et est adoptée pour paiement.

A ce montant de \$637,497.00 est inclus:

- a) placement de dépôt à terme \$500,000.00
- b) placement fonds industriel \$ 25,000.00.

ADOPTE

Adoption règlement Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
numéro 648 (ratifi- Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

cation entente  
enfouissement  
sanitaire

ET RESOLU: Que le règlement numéro 648, intitulé:

"Règlement concernant la ratification d'une entente pour l'usage, l'organisation, le maintien, l'administration et l'exploitation en commun d'un terrain pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par la méthode d'enfouissement sanitaire", soit et est adopté.

80-341

ADOPTE

Achat d'huile die-  
sel non colorée  
de Charbonne-  
rie Champlain

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain, au montant de \$0.24 le litre, incluant la taxe fédérale, la taxe provinciale exempte, pour l'achat d'huile diesel non colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

80-342

ADOPTE

Achat d'huile diesel Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
colorée de Char- Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
bonnerie Champlain  
Ltée

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de \$0.1675 le litre, incluant la taxe fédérale, la taxe provinciale exempte, pour l'achat d'huile diesel colorée, étant la soumission la plus basse présentée.

80-343

ADOPTE

Achat d'huile Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
semi-lourde Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
no 4 de J.A. Bel-  
lemare Ltée

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la soumission de J.A. Bellemare Ltée, au montant de \$0.1442 le litre, incluant la taxe fédérale, la taxe provinciale exempte, pour l'achat d'huile semi-lourde no 4, étant la soumission la plus basse présentée.

80-344

ADOPTE

Achat d'huile à  
chauffage no 2  
de Charbonnerie  
Champlain Ltée

80-345

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Charbonnerie Champlain Ltée, au montant de  
\$0.16 le litre, incluant la taxe fédérale, la taxe provin-  
ciale exempte, pour l'achat d'huile à chauffage no 2, étant  
la soumission la plus basse présentée.

ADOPTE

Achat de gaz  
propane de Cité  
Gaz

80-346

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Cité Gaz, au montant de \$0.158 le litre, la taxe  
fédérale incluse, plus la taxe provinciale de 8%, pour  
l'achat de gaz propane, étant la soumission la plus basse  
présentée.

ADOPTE

Achat de gros  
sel de voirie  
(en vrac) de  
Canadian Salt  
Co., Ltd.

80-347

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Canadian Salt Co., au montant de \$26.39 la tonne  
métrique, la taxe fédérale non applicable, plus la taxe  
provinciale de 8%, pour l'achat de gros sel de voirie  
(en vrac) pour l'année 1980-1981, étant la soumission la  
plus basse présentée.

ADOPTE

Achat d'essence  
jaune et sans  
plomb de Texaco  
Canada Inc.

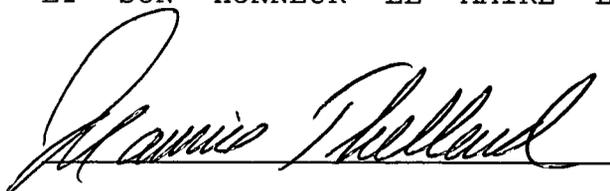
80-348

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

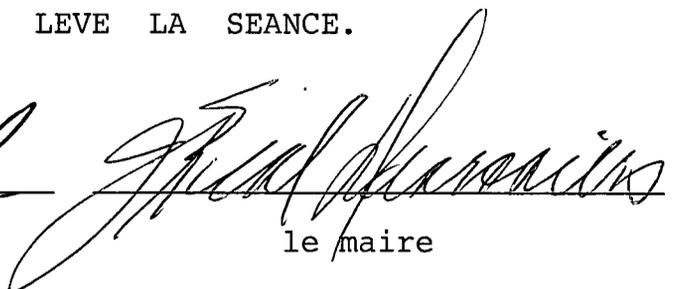
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent la sou-  
mission de Texaco Canada Inc., pour l'achat d'essence jaune  
à \$0.2385 le litre, et pour l'achat d'essence sans plomb à  
\$0.2585 le litre, incluant toutes taxes, étant la soumission  
la plus basse présentée.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



le greffier



le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-10, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 25 septembre 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenue les 2 et 3 octobre 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

Une (1) personne était habile à voter pour le changement mentionné en "A" dans ledit avis public.

Trente (30) personnes étaient habiles à voter pour le changement mentionné en "B" dans ledit avis public.

Cinq cents (500) personnes étaient habiles à voter pour le changement mentionné en "C" dans le même avis public.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée pour le changement mentionné en "A".

Quarante-six (46) personnes habiles à voter se sont présentées pour le changement mentionné en "B".

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée pour le changement mentionné en "C".

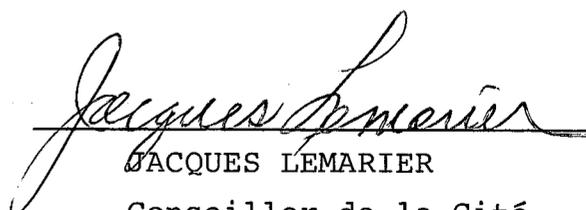
Vu le nombre de personnes enregistrées, je déclare que le changement demandé dans la partie "B" nécessite la tenue d'un scrutin.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3ième jour du mois d'octobre 1980.



MAURICE THELLEND

Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIER

Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

-A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 6 octobre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-verbal, séance spéciale du 29/09/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 29 septembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-349

ADOPTE

Adoption procès-verbal procédure enregistrement règlement no 620-10

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 620-10, amendant le règlement numéro 620, concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et tenue les 2 et 3 octobre 1980, soit adopté.

80-350

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

3 lumières rue  
 De Callières  
 1 lumière rue  
 Pierre-Boucher

1. Le conseil réuni en commission permanente accepte l'installation de 3 lumières de 10,000 lumens, sur la rue De Callières, et de 1 lumière de 10,000 lumens sur la rue Pierre-Boucher.

Engagement de M.  
 Jean-Yves Cloutier,  
 division des dis-  
 tricts électoraux

2. Le conseil réuni en commission permanente engage M. Jean-Yves Cloutier, juriste, pour effectuer la division des districts électoraux pour la municipalité, conformément aux dispositions élaborées dans la loi 105, sanctionnée le 18 juin 1980.

Reconsidérer le  
 projet "Piste  
 polyvalente  
 Châteaudun"

3. Le conseil réuni en commission permanente après avoir reconsidéré la demande de l'Association des Résidents de Châteaudun pour le projet "Piste polyvalente Châteaudun", suggère plutôt, parce que l'aménagement de rues et d'un parc sont prévus dans le secteur du ruisseau Ogden, l'amélioration de la piste existante de même que son prolongement vers l'ancienne voie ferrée des Piles.

Acceptation de ven-  
 dre un terrain à MM.  
 Bouvier et Rouette

4. Le conseil réuni en commission permanente accepte de vendre à MM. Réal Bouvier et Raymond Rouette, un terrain sur la rue Vachon, aux conditions habituelles d'une vente de ce genre.

(Signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Adoption rapport  
 de la Commission  
 permanente, séance  
 du 29/09/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 29 septembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

80-351

RESOLUTION DE SYMPATHIES:

Sympathies

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

80-352

M. Donat Cyrenne,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Monique Roy,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Edmond Cloutier,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Lorenzo Giguère,	Proposé et unanimement résolu
M. Philippe Raymond,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Aurel Ouellet,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Herman Gagnon,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
M. Gilles Duguay,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Ovide Caron,	Prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Règlement no  
620-10 (zonage)  
retiré

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le Conseil retire le règlement numéro 620-10 adopté le 15 septembre 1980, et annule les procédures y relatives et ordonne au Greffier d'informer de ces décisions les personnes intéressées, conformément à la loi.

80-353

ADOPTE

Vente d'un  
terrain à  
Atelier d'usi-  
nage Marmen Inc.

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Atelier d'Usinage Marmen Inc., les lots 419-744 et 420-641, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 8,710.40 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$13,936.64, payable comptant.

80-354

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux, et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Maire et le Greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Que le contrat soit signé 30 jours après l'approbation du Ministre des Affaires municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

Vente d'un terrain Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
à MM. Réal Bouvier Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

et Raymond  
Rouette  
(rue Vachon)

80-355

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Messieurs Réal Bouvier et Raymond Rouette, aux conditions normales d'une vente dans notre site commercial (secteur C-4), les lots 552-252 et 553-111, du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie totale de 4,241.12 mètres carrés, au prix de \$1.60 le mètre carré, pour le prix total de \$6,785.79, payable comptant.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes:

- a) Que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins commerciales seulement.
- b) Que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Sans affecter la condition ci-après contenue au paragraphe "c" tout tel terrain ne pourra être vendu en tout sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce jusqu'à ce que tout tel terrain ait été construit conformément au plan déposé par l'acquéreur à la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si l'acquéreur ou ses ayants droit désirent vendre à des tiers une partie non construite ou la totalité non construite du terrain présentement vendu il devra d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé pour cette partie ou pour la totalité de terrain.

Le présent vendeur aura alors un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser.

Après que tout tel terrain aura été construit tel que ci-dessus mentionné, il pourra être vendu en un tout sans la permission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine mais en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, la vocation première de toute telle construction faite sur le terrain présentement vendu ne pourra être modifiée de quelque façon que ce soit sans la permission expresse et écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- c) De condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins commerciales qu'il poursuit.

Advenant le cas où l'acquéreur ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résiliation de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

De plus, les frais du notaire seront à la charge de l'acquéreur, et une copie du contrat devra être fournie gratuitement à la municipalité.

La venderesse ne fournira pas copies de ses titres non plus que de certificat de recherches.

Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à en recevoir le prix et à donner quittance.

ADOPTE

Location des  
lots 387-1248-1  
et 387-1247 à  
Charbonnerie  
Champlain Ltée

80-356

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine loue à CHARBONNERIE CHAMPLAIN LTEE, le lot 387-1248-1 d'une superficie de 2785 pieds carrés et le lot 387-1247 d'une superficie de 169 pieds carrés, formant une superficie totale de 2954 pieds carrés, pour une période de 10 ans et renouvelable pour une autre période de 10 ans, à la condition que la CHARBONNERIE CHAMPLAIN LTEE en fasse la demande 3 mois avant la fin du présent bail et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire encore louer cedit terrain. Le prix de location sera de \$500.00 par année, payable dans les 30 jours du début de l'année de location.

De plus, le Conseil municipal pourra en tout temps résilier le bail si le locataire ne se conforme pas aux règlements municipaux.

ADOPTE

Résolution no  
80-295 abrogée

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

location d'é-  
quipement de  
déneigement

ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-295 en date du 25 août 1980, soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil accepte les soumissions pour la location de l'équipement suivant pour le déneigement:

80-357

De Cie de Construction Dollard Ltée.

1 chargeur sur roues avec godet Michigan 85-A  
à \$34.00 l'heure.

De Excavation Fournier Ltée.

1 chargeur sur roues avec charrue à neige  
Fiat-Allis 745 4 V.C. à \$37.50 l'heure.

Le tout aux conditions stipulées dans la formule de soumission préparée par le Service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1980-1981.

ADOPTE

Travaux de  
Bell Canada sur  
le boul. Ste-Made-  
leine, côté sud

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

80-358

ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent que les travaux de mise en place de 68 mètres de 2 conduits sur le boulevard Ste-Madeleine côté sud, de Des-Oblats vers l'est, tel qu'indiqué sur les plans numéros 401 et 702 de la commande 514-211, C.M. 676, aux conditions suivantes:

Les conduits devront être placés sous les trottoirs et ceux-ci refaits aux frais de Bell Canada.

Le pavage devra être remis à son état original et sur une fondation identique à celle existante, suivant les spécifications du Service des Travaux publics.

La compagnie sera responsable de la protection des conduites souterraines, propriété de la Cité, et de tous les dommages pouvant être causés, tant aux propriétés de la cité que ceux des propriétés privées, en face desquelles les travaux seront effectués.

La compagnie sera entièrement responsable de l'état des ouvrages temporaires, jusqu'à la reconstruction des trottoirs et pavage.

La compagnie devra s'assurer que l'entrepreneur qui exécutera les travaux respectera les normes de sécurité pour la signalisation routière sur le chantier.

ADOPTE

Avis de motion  
(adoptant le  
règl. no 3 de  
la C.I.T.F.)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-359

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NUMERO 3 DE LA COMMISSION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) ET L'EMPRUNT AU MONTANT DE \$1,023,000. QUI Y EST DECRETE POUR L'ACHAT DE 7 AUTOBUS ET AUTRES EQUIPEMENTS".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois d'octobre 1980.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(adoptant le  
règl. no 4 de  
la C.I.T.F.)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-360

"REGLEMENT ADOPTANT ET APPROUVANT LE REGLEMENT NUMERO 4 DE LA COMMISSION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) LEQUEL REGLEMENT ADOPTANT LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 1981, 1982, 1983".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois d'octobre 1980.

(Signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion

(adoption du

budget 1981

de la C.I.T.F.)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-361

"REGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET DE LA COMMISSION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (C.I.T.F.) POUR L'ANNEE 1981 (séance spéciale)".

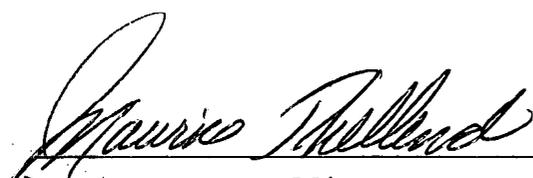
Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6ième jour du mois d'octobre 1980.

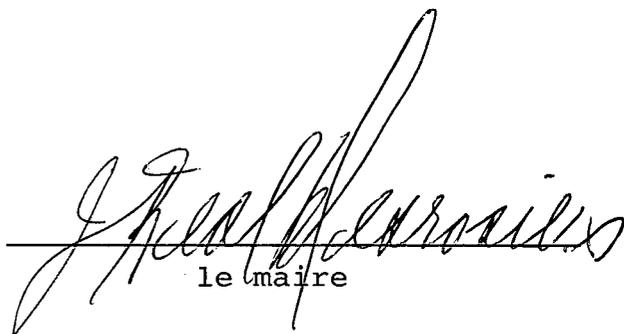
(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

## CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre de l'U.M.Q., cahier des résolutions 1980.
- b) Résolution de la ville de North-York, sujet: Terry Fox.
- c) Avis de responsabilité de Mme Gaston Goyette, 59, rue Ste-Julienne, Cité. RE: Dommages et blessures subis par son fils Alain alors qu'il circulait à bicyclette sur la rue Latreille.
- d) Avis de responsabilité de Mme Nicole Cossette, 140, rue Robert-Biron, Ste-Marthe-du-Cap. RE: Dommages à son automobile sur la rue Des Prairies.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi, le 8 octobre 1980, à 16 heures 45 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Adoption règl. 642-B, Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

(adoptant règl. 3 Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

de la C.I.T.F.)

ET RESOLU: Que le règlement no 642-B, intitulé:

80-362

"Règlement adoptant et approuvant le règlement no 3 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), et l'emprunt au montant de \$1,023,000.00 qui y est décrété, pour l'achat de sept (7) autobus et autres équipements", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. 642-C Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

(adoptant règl. 4 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

de la C.I.T.F.)

ET RESOLU: Que le règlement no 642-C, intitulé:

80-363

"Règlement adoptant et approuvant le règlement no 4 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1981, 1982 et 1983", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

Adoption règl. 642-D, Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

(adoptant budget Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

de 1981 de la  
C.I.T.F.)

ET RESOLU: Que le règlement no 642-D, intitulé:

"Règlement adoptant et approuvant le budget de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de \$2,459,965.00 pour l'année financière 1981", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-364

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 20 octobre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal séance  
régulière du  
06/10/80

80-365

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 octobre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
08/10/80

80-366

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 8 octobre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 octobre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Acceptation du  
rapport du Direc-  
teur des Achats  
sur les produits  
pétroliers

1. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Directeur des Achats, pour les augmentations du prix de l'essence, soumis par Enercan Inc.:
  - a) en vigueur depuis le 14 juillet 1980, sur tous les produits pétroliers, \$0.005 le litre.
  - b) en vigueur depuis le 1er août 1980, sur tous les produits pétroliers, \$0.003 le litre.

Publication dans  
Le Nouvelliste  
(125ième anniversaire  
incorporation de la  
Cité)

2. Le conseil réuni en commission permanente autorise la publication dans le cahier spécial que publiera Le Nouvelliste à l'occasion de son 60ième anniversaire, d'une annonce au montant de \$125.00 (avec mention dans ladite annonce du 125ième anniversaire d'incorporation de la municipalité.

Délai au Groupe 3.  
Elco Inc., pour  
ériger bâtisse  
terrain site indus-  
triel

3. Le conseil réuni en commission permanente accorde une extension de trente (30) jours au Groupe Elco Inc., pour le délai de construction de la bâtisse à être érigée sur le terrain acheté de la cité dans son site industriel, délai comptant à partir de l'adoption de la présente résolution lors de la prochaine séance régulière du Conseil

## CORRESPONDANCE:

- a) Règlement hors cour entre la Cité, St-Louis-de-France, Léonce Jacob, (site d'enfouissement sanitaire).
- b) Requête des vendeurs d'automobiles, taxe d'affaires.
- c) Lettre de M. Jacques Bettez, -réponse à la requête des vendeurs d'automobiles (voir ci-haut).
- d) Rapport du Trésorier, -budget 1980.
- e) Rapport du Directeur de la Police, -circulation en septembre 1980.
- f) Rapport des permis de construction, -septembre 1980.

(Signé)

Maurice Thellend

Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de la Commission  
permanente,  
séance du  
06/10/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente,  
de la séance du 6 octobre 1980, soit et est adopté tel  
que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTE

80-367

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

80-368

a) les chèques numéros 2073 à 2219 inclusivement	\$1,046,616.41
b) les paies numéros 35 à 38 inclusivement	\$ 293,822.00
c) effets bancaires retournés (mois de septembre 1980)	\$ 3,854.45,

le tout formant un déboursé total de:

\$1,344,292.86,

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus:

- service de la dette	\$ 703,308.14
- commission sur échéance	\$ 1,322.62
- commission sur échéances coupons U.S.	\$ 15.95
	<u>\$ 704,646.71</u>

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-369

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Philippe Grondin,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Ida Cyr,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Pierre Tremblay,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Cécile Lamer,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mme Mariette Lafleur,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
M. Jean-Baptiste Dussault,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Mario Forest,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Albert Beauchesne,	Prop. par cons. Jean-Paul Lavergne
Mlle Nicole St-Pierre,	Prop. par cons. Onil Vallières
Mme Emile Arcand,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent  
offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs  
plus sincères condoléances.

ADOPTE

- Transferts de fonds  
au budget 1980  
80-370
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le Conseil autorise, au budget de l'année 1980, les transferts de fonds des postes apparaissant en annexe à la présente résolution.
- ADOPTE
- Annulation de  
comptes irrécupé-  
rables  
80-371
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
ET RESOLU: Que le Conseil accepte d'annuler la liste des comptes irrécupérables au montant de \$3,814.99, selon l'annexe "A", telle que présentée par le Trésorier municipal.
- ADOPTE
- Adoption procès-  
verbal Commission  
urbanisme, réunion  
du 14/10/80  
80-372
- Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que les membres du Conseil acceptent le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 1980, de la Commission d'urbanisme, les articles 2 et 4 ayant été retirés pour étude.
- ADOPTE
- Adoption d'un  
plan, correction  
du lot 549-108  
80-373
- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le plan montrant la correction du lot 549-108, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.  
Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 2 octobre 1980, et portant le numéro 32825.
- ADOPTE
- Autorisation Maire  
et Greffier  
signer baux  
avec Conseil  
des Ports nationaux  
(majoration)  
80-374
- Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer pour et au nom de la Cité, les baux entre le Conseil des Ports nationaux et la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, apparaissant sous les numéros T-83, T-89 et T-107.
- ADOPTE

Autorisation  
CP RAIL éliminer  
traverses à  
niveau  
(chemin Bureau)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le Conseil autorise la compagnie CP RAIL  
à éliminer les traverses à niveau suivantes:

80-375

- a) Sur la subdivision des Piles au point milliaire 0.44 (chemin Bureau).
- b) Sur la subdivision du Cap-de-la-Madeleine au point milliaire 0.24 (chemin Bureau).

ADOPTE

Autorisation Maire  
et Greffier signer  
protocole entente  
avec Comité inter-  
municipal Gestion  
des déchets comté  
de Champlain

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET RESOLU: Que le Conseil autorise le Maire et le Greffier  
à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
le protocole d'entente avec le Comité intermunicipal de la  
Gestion des déchets du comté de Champlain.

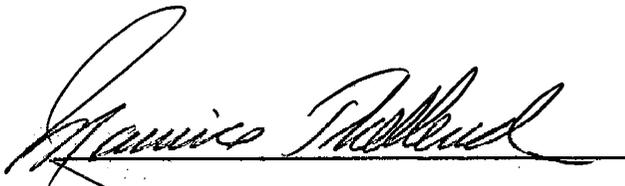
ADOPTE

80-376

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de Mme Louiselle Goyette, 59, rue St-Julienne, Cité. RE: Blessure subie en tombant sur le trottoir défectueux de la rue Ste-Julienne, le 2 juillet 1980.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 3 novembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière  
du 20/10/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 octobre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-377

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant,

M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur,

M. Ronald Marcoux

Contrat d'un an  
avec Société pro-  
tectrice des Ani-  
maux de la Mauricie  
Inc.

1. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Maire et le Gérant à signer un contrat d'un an avec la Société protectrice des Animaux de la Mauricie Inc., aux conditions édictées dans leur lettre du 16 octobre 1980.

- Nouveaux prix de l'huile no 2, colorée et non colorée (diesel) 2. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Directeur des Achats, pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage légère no 2, à \$0.1745 le litre, de l'huile diesel colorée à \$0.183 le litre, de l'huile diesel non colorée à \$0.2555 le litre.
- Nouveau prix de l'huile semi-lourde no 4 3. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Directeur des Achats, pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde no 4, à \$0.1612 le litre, à partir du 30 septembre 1980.
- Membres du Conseil assister conférence sur l'habitation à Montréal 4. Le conseil réuni en commission permanente autorise tous les membres du Conseil à assister à la conférence municipale sur l'habitation, les 28, 29 et 30 novembre 1980, à Montréal, organisée conjointement par l'U.M.Q., et l'Université du Québec à Montréal, et à défrayer les dépenses encourues à cette occasion.
- M. Jacques Bettez assister colloque à St-Georges-de-Beauce 5. Le conseil réuni en commission permanente autorise M. Jacques Bettez à assister au colloque organisé par l'Association québécoise d'urbanisme, à St-Georges-de-Beauce, le 31 octobre 1980, et à lui rembourser les dépenses encourues à cette occasion.
- Gérant faire rapport sur dossiers Commission Accidents du Travail 6. Le conseil réuni en commission permanente demande au Gérant et Directeur du Personnel de la cité, d'étudier la possibilité de relever le Greffier municipal de la responsabilité des dossiers de la Commission des Accidents du Travail, et de faire rapport au Conseil à ce sujet dans le plus bref délai possible.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de l'Association des Offices municipaux d'Habitation du Québec, -normes Comité de sélection, loi 107.
- b) Lettre de la Corporation Poste d'affectation, région 04, -transport de sel.
- c) Projet de règlement de St-Louis-de-France, -extension de la Cour municipale.
- d) Loi 125, -nouvelle procédure pour modifier zonage (explications données).
- e) Lettre du Ministre des Affaires municipales, -révision de subvention.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de la Commission  
permanente,  
séance du  
20/10/80

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente,  
de la séance du 20 octobre 1980, soit et est adopté tel que  
lu par le greffier à la présente séance.

80-378

ADOPTE

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Adoption liste  
de comptes

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

a) les chèques numéros 2220 à 2490 inclusivement	\$ 893,960.30
b) les paies numéros 39 à 43 inclusivement	<u>\$ 359,102.93 ,</u>
le tout formant un déboursé total de	<u><u>\$1,253,063.23</u></u>

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus:

- placement de dépôt à terme	\$ 400,000.00
- placement fonds de pension	<u>\$ 30,000.00</u>
	<u><u>\$ 430,000.00</u></u>

80-379

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-380

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

M. Rodolphe Rheault,	Proposé et unanimement résolu
M. Claude Thibodeau,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Arthur Julien,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Lucille Tremblay,	Prop. par cons. Jean-Claude Beaumier
Mme Alcide Bellefeuille,	Prop. par cons. Claude Champoux
M. Ernest Caron,	Prop. par cons. Claude Champoux
Mme Isabelle Gagnon,	Prop. par cons. Jacques Lemarier

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent  
offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs  
plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-381

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-352-1 et 551-352-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Serge Hamel, a.g., en date du 15 octobre 1980, et portant le numéro 32834.

ADOPTE

Projet "Piste  
polyvalente  
Châteaudun auto-  
risation utiliser  
terrains de la  
Cité

CONSIDERANT QUE le projet "Piste polyvalente Châteaudun" a été reçu et considéré par les projets "Développement communautaire du Canada".

CONSIDERANT QUE ce projet est un apport appréciable au bien-être de la collectivité et constitue une amélioration sensible sur le plan de l'environnement.

Il est proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

80-382

ET RESOLU: Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise les promoteurs du projet "Piste polyvalente Châteaudun" à utiliser les terrains appartenant à la cité qui sont nécessaires pour l'aménagement et l'amélioration de ladite piste, à la condition que les travaux débutent dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTE

Conseiller  
Laurent Lavergne  
maire-suppléant  
pour 4 mois

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que les membres du Conseil nomment M. Laurent Lavergne, maire-suppléant, pour le prochain terme de quatre mois, soit du 1er novembre 1980 au 28 février 1981 inclusivement.

80-383

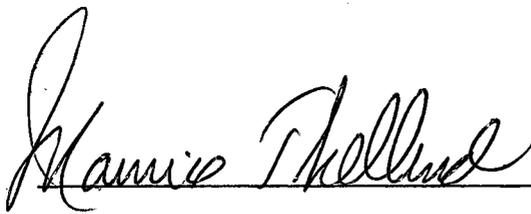
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. Jacques Milot, 204, rue Mère-Gamelin, Cité. RE: Dommages à son automobile en frappant un puisard en réparation, face au 155 avenue Du Parc.

- b) Avis de responsabilité de Mme Irène Baribeau,  
1857, rue Notre-Dame, St-Maurice. RE: Lunettes  
endommagées de sa fille Marie-Claude, à l'aréna Jean-  
Guy Talbot, le 26 octobre 1980.
- c) Avis de responsabilité de M. Marcel Gélinas, 605,  
rue Denoue, Trois-Rivières. RE: Dommages à son  
automobile en heurtant le couvercle d'un puisard  
qui n'était pas à sa place.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



le greffier



le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 10 novembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

Adoption procès-  
 verbal, séance  
 régulière du  
 03/11/80

80-384

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 novembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 novembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.- Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- Autorisation greffier 1. Le conseil réuni en commission permanente autorise le demander offre écrite Greffier à demander une offre écrite de services à M. / assurance-collec- J.-Michael Bakafsa pour la préparation d'un cahier de tive, bureau charges pour l'assurance collective des employés de bureau et des cadres de la cité.
- MM. Champoux, Gravel 2. Le conseil réuni en commission permanente autorise MM. & Marcoux, colloque Claude Champoux, Roger Gravel et Ronald Marcoux, à assis- aménagements cyclables ter à un colloque sur les aménagements cyclables, qui aura lieu à Montréal, le 21 novembre 1980, et que les frais encourus à cette occasion leur soient remboursés.
- Stationnement côté 3. Le conseil réuni en commission permanente accepte la ouest, rue Marquette recommandation du Directeur de la Police, en date du 21 octobre 1980, afin d'interdire le stationnement sur le côté ouest de la rue Marquette, au nord de Ste-Madeleine.
- Acceptation demande 4. Le conseil réuni en commission permanente accepte la de Association Policiers- demande de l'Association des Policiers-Pompiers du Pompier de la Cité Cap-de-la-Madeleine Inc., en date du 21 octobre 1980, (grief J.-Denis concernant le grief de M. Jean-Denis Bordeleau, et ce, Bordeleau) sur la recommandation de Me André Roy.
- Aviser les personnes 5. Le conseil réuni en commission permanente recommande concernées avant de qu'avant de donner suite à la suggestion du lieutenant déplacer le brigadier Jean-Marie Jodoin, concernant le transfert d'un brigadier scolaire, coin Thibeau scolaire actuellement posté à l'intersection des rues & Cardinal-Villeneuve Thibeau et Cardinal-Villeneuve, à l'intersection des rues St-Alphonse et De Grandmont, d'aviser toutes les personnes intéressées par ce déplacement.
- Ingénieur faire rap- 6. Le conseil réuni en commission permanente désire, avant port concernant offre de donner suite à l'offre des Galeries du Cap Ltée et de Galeries du Cap et Jardins Jacques Lemercier Inc., que l'ingénieur rencontre les personnes intéressées et fasse rapport au Conseil à Jardins Jacques Lemercier Inc. ce sujet.
- Ameublement bureau 7. Le conseil réuni en commission permanente accepte les recom- du Gérant mandations du Gérant de la cité concernant l'ameublement de ses bureaux.
- Achat drapeau 8. Le conseil réuni en commission permanente autorise l'achat 10e anniversaire d'un drapeau emblématique régional pour le 10ième anni- Jeux du Québec versaire des Jeux du Québec, au montant de \$30.00.

- Autorisation 9. Le conseil réuni en commission permanente autorise le  
accepter modifi- Maire et l'Ingénieur à accepter les modifications mineures  
cations agrandisse- à être effectuées pendant les travaux d'agrandissement  
ment H.-de-V. de l'Hôtel-de-Ville, actuellement en cours.
- Association tou- 10. Le conseil réuni en commission permanente autorise le  
ristique Coeur du versement à l'Association touristique du Coeur du  
Québec (\$500.) Québec, du montant prévu au budget pour l'année 1980,  
soit \$500.00.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre du Ministre des Affaires municipales,  
-envoi d'un chèque, formule de péréquation, \$369,779.
- b) Lettre du Ministre des Affaires municipales,  
-envoi d'un chèque, compensation tenant lieu de  
taxes, \$235,000.
- c) Lettre de la Ligue de l'Electricité du Québec,  
-invitation.
- d) Lettre de la Société St-Jean-Baptiste, local St-Eugène,  
-invitation à un dîner canadien.
- e) Lettre des employés cadres de la Cité, -journées  
de maladie.
- f) Lettre de l'Union des Municipalités du Québec,  
-règlement pour le paiement des taxes en plusieurs  
versements.
- g) Rapport de la Police, -mois de septembre 1980.
- h) Rapport de la Cour municipale, -mois de juin, juillet,  
août, septembre.
- i) Lettre de M. Réjean Giguère, -revenus des billets  
d'infraction.
- j) Lettre de M. François Darche, -avis sur le stationne-  
ment dans les rues à sens unique.
- k) Memo de M. Jacques Bettez, -projet de règlement 620-15 (changé  
pour 620-16).

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de  
la Commission per-  
manente, séance du  
03/11/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le rapport de la commission permanente,  
de la séance du 3 novembre 1980, soit et est adopté tel  
que lu par le greffier à la présente séance.

DEPOT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGETPar M. le maire-suppléant Laurent Lavergne

Voici un rapport sur la situation financière de la municipalité, en conformité avec l'article 81 de la loi 105.

1. ANNEE 1979A. Etats financiers pour l'année 1979

Les revenus et les dépenses du fonds d'administration ont été de \$8,237,449.00 et de \$8,235,779.00 respectivement. Par conséquent, la Cité a réalisé un surplus budgétaire de \$1,670.

La dette à long terme, au 31 décembre 1979, s'élevait à \$16,925,637.00 ce qui représente une dette per capita de \$483.59 et un pourcentage d'endettement de 5.28% en fonction du nouveau rôle d'évaluation imposable déposé le 15 novembre 1979.

Les remboursements du service de la dette ont représenté 27.2% des dépenses totales de l'année.

La taxation municipale per capita, s'est élevée à \$143.93.

Les dépenses totales en 1979 se sont élevées à \$8,235,779. représentant un coût de \$235.31 par personne.

Finalement, au cours de l'année 1979, des projets importants ont été réalisés: achat de terrains pour l'agrandissement du parc industriel (\$65,000.00), réaménagement du système d'aqueduc et construction de réservoir (\$3,000,000.00) et la confection d'un nouveau rôle d'évaluation déposé le 15 novembre 1979 (\$275,000.00).

B. Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur a confirmé l'exactitude des états financiers de la Cité et les principes comptables utilisés sont ceux généralement reconnus et appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Donc, aucune réserve ou restriction signalée par les vérificateurs.

Une seule note a été ajoutée aux états financiers, à l'effet qu'il serait préférable que l'excédent de 15 jours de congés de maladie accumulés soit comptabilisé sur une base d'exercice au lieu de caisse.

Cette situation pourrait être régularisée dès cette année (1980), si les dispositions nous le permettent.

C. Programme triennal d'immobilisations (1980-81-82)

Voici un sommaire des dépenses en immobilisations prévues pour les années 1980 - 1981 - 1982. On constate que les travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts y occupent une place importante témoignant ainsi de l'évolution rapide de notre Cité.

ADMINISTRATION GENERALE: (3.9%)

Hôtel-de-Ville	\$ 310,000.	
Rôles d'évaluation et d'affaires (excédent)	56,000.	
Achat d'équipement	<u>6,300.</u>	
		\$ 372,300.

SECURITE PUBLIQUE: (2.2%)

Achat, remplacement d'équipement, réparation d'édifice	<u>217,296.</u>	
		217,296.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIENE DU MILIEU: (80.3%)

Achat et remplacement d'équipement	871,500.	
Travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts	5,376,000.	
Construction de bassins de rétention	975,000.	
Achat de terrains pour protection de nappe d'eau souterraine	165,000.	
Achat de terrain pour enfouissement sani- taire (cancellé)	150,000.	
Forage de 4 puits	<u>130,000.</u>	
		7,667,500.

LOISIRS ET CULTURE: (7.9%)

Achat et remplacement d'équipement, réparation d'édifices, édifices et parcs additionnels	<u>749,600.</u>	
		749,600.

DIVERS: (5.7%)

Achat de terrains - agrandissement site industriel	200,000.	
Pose de services site industriel	<u>341,000.</u>	
		541,000

\$9,547,696.

2. ANNEE 1980 (Prévisions)

A. Les états financiers - 1980 (prévisions)

La dette à long terme au 31 décembre 1980 devrait se chiffrer à environ 17.5 millions, ce qui représenterait un pourcentage d'endettement de 5.47% en fonction du rôle d'évaluation imposable.

Si les dépenses d'enlèvement de la neige se chiffrent à un niveau normal pour les mois de novembre et de décembre, nous devrions enregistrer un surplus pour l'année 1980, et ce, pour la cinquième année consécutive.

B. Budget - 1981 (Prévisions)

REVENUS:

Les valeurs imposables portées au rôle d'évaluation pour l'année 1981 seront d'environ \$327,000,000.

Suite à une augmentation considérable du nouveau rôle de valeur locative (taxe d'affaires), nous pouvons envisager une baisse importante du taux d'imposition de la taxe d'affaires.

Le programme de subventions \$1,000. par logement, qui se termine le 31 décembre de cette année, occasionnera une perte de revenu substantielle en 1981. Les revenus encaissés en 1980 à cet item sont de l'ordre de \$137,000.

Loi 57

Les répercussions de la loi 57 vont se poursuivre pendant l'année 1981. Même si cette loi a aboli certaines formes de revenus au 31 décembre 1979, des balances de paiement assez importantes ont été perçues en 1980.

Exemples:	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Compensation taxe de vente:	450,000.	0
Réseaux de télécommunication :	140,000.	0

DEPENSES:

La masse salariale et le remboursement du service de la dette devraient occuper encore une grande partie des disponibilités budgétaires avec près de 40% et 25% respectivement.

Des augmentations importantes de dépenses seront consacrées aux chapitres du transport en commun et de l'enfouissement sanitaire.

Par contre, une diminution des dépenses à même les revenus sera probablement enregistrée, un montant de \$501,000.00 a été budgété à cet item en 1980.

C. Budget triennal (1981 - 1982 - 1983)

Le montant total du budget triennal pour ces trois prochaines années atteindra environ 9.7 millions.

Vu l'évolution accélérée de notre Cité qui se poursuivra pendant ces 3 années, un montant d'environ 8.3 millions (85% des dépenses totales) sera consacré aux travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts. L'Administration générale, la Sécurité publique, les Loisirs et Culture et le Fonds industriel se partageront le solde de 1.4 million.

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-386

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Eddie Turcotte, Prop. par M. le cons. Jean-Paul Lavergne

ET, profondément touchés par ce deuil cruel, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Adoption projet  
règlement 620-11

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-387

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-11, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption projet  
règlement 620-12

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-388

ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-12, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption projet règlement 620-13 (zonage) 80-389  
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-13, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption projet règlement 620-14 (zonage) 80-390  
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-14, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption projet règlement 620-15 (zonage) 80-391  
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-15, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption projet règlement 620-16 (zonage) 80-392  
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le Conseil adopte le projet de règlement numéro 620-16, amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Paiement des taxes fixé à 3 versements pour 1981 80-393  
 Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le Conseil fixe le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales à trois (3) pour 1981.

ADOPTE

Achat horloge digitale et "lancer au but, chiffres 14" de Roméo Couture Enr. 80-394  
 Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 ET RESOLU: Que le Trésorier de la cité soit autorisé à payer à Roméo Couture Enr., la somme de \$4,450.00, pour une horloge digitale simple et "lancer aux buts, chiffres 14" ", selon sa soumission en date du 2 juin 1980, qui était la plus basse soumission présentée.

ADOPTE

Gérant de l'aréna  
 acheter 2 ensei-  
 gnes lumineuses  
 et signer ententes  
 avec Brasserie  
 O'Keefe Ltée et  
 les Caisses popu-  
 laires du Cap pour  
 publicité

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le Conseil autorise le gérant de l'aréna,  
 M. Roger Gravel, à acheter deux (2) enseignes lumineuses  
 (une horloge digitale et une "total des lancers aux buts"),  
 dépense à être chargée à même les immobilisations du budget  
 1980, et l'autorise à signer les ententes conclues avec la  
 Brasserie O'Keefe Ltée concernant la publicité sur l'horloge  
 digitale de l'aréna Jean-Guy Talbot et avec les Caisses  
 populaires du Cap-de-la-Madeleine concernant la publicité  
 sur le tableau des lancers aux buts.

80-395

ADOPTE

Adoption règlement  
 no 649 (abrogeant  
 règlement no 590)

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 649, intitulé:  
 "Règlement abrogeant le règlement numéro 590". soit et est  
 adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-396

ADOPTE

Avis de motion  
 (travaux aqueduc,  
 égout et pavage,  
 rue St-Maurice)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,  
 donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
 par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et  
 soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement  
 intitulé:

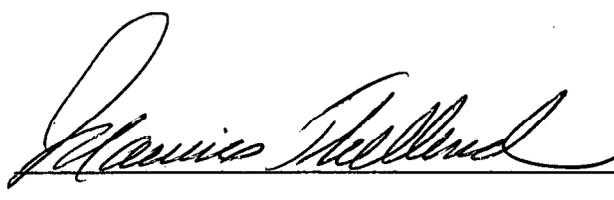
80-397

"REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX  
 D'AQUEDUC, D'EGOUT ET DE PAVAGE SUR LA RUE ST-AURICE  
 (ENTRE DES VETERANS ET DE GRANDMONT).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 10ième jour du mois de novembre 1980.

(Signé) ONIL VALLIERES  
 Conseiller de la Cité  
 du Cap-de-la-Madeleine

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

  
 le greffier

  
 le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 24 novembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
10/11/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 10 novembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

80-398

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 novembre 1980

PRESENTS:

Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Nouveaux prix de  
l'huile no 2,  
colorée et non  
colorée

1. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Directeur des Achats, pour les nouveaux prix de l'huile à chauffage no 2 à \$0.1807 le litre, de l'huile diesel colorée à \$0.1892 le litre, de l'huile diesel non colorée à \$0.2617 le litre.

- Nouveau prix de l'huile semi-lourde no 4 2. Le conseil réuni en commission permanente accepte le rapport du Directeur des Achats, pour le nouveau prix de l'huile semi-lourde no 4, à \$0.1662 le litre.
- M. Jacques Dumont nommé contremaître 3. Le conseil réuni en commission permanente nomme M. Jacques Dumont, contremaître, au département des Travaux publics, pour la période du 15 novembre 1980 au 15 avril 1981, au salaire du contremaître.
- Grief de M. Marcel Hould 4. Le conseil réuni en commission permanente ne donne pas suite au grief de M. Marcel Hould, en date du 6 novembre 1980, et autorise Me André Roy à le plaider.
- Echange d'administrateurs municipaux, France Québec 5. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Gérant à participer au programme d'échange d'administrateurs municipaux entre la France et le Québec en 1981, et la cité accepte en contrepartie d'accueillir dans son administration, pendant une semaine, en septembre - octobre 1981, deux secrétaires généraux de mairie français.
- Dir. Police faire rapport temps supplémentaire 5 dernières années 6. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Gérant à demander au Directeur de la Police, un rapport sur le temps supplémentaire au Service de la Police au cours des cinq (5) dernières années.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de remerciements de M. le maire J.-Réal Desrosiers pour le cadeau offert lors de son hospitalisation.
- b) Lettre de remerciements de M. Lionel Rheault aux membres du Conseil pour la sympathie témoignée lors du décès de son frère Rodolphe.
- c) Lettre du Comité de Consultation de la Mauricie, -invitation à une réunion d'information.
- d) Lettre du Directeur de la Police, -M. J.-M. Jodoin.
- e) Permis de construction, -mois d'octobre 1980.
- f) Compte-rendu de la rencontre du Comité de Consultation, zone 15, tenue le 29 octobre 1980, à l'Hôtel-de-Ville du Cap-de-la-Madeleine, sur la création des municipalités régionales de comté.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport  
de la Commission  
permanente  
séance du  
10/11/80

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente,  
de la séance du 10 novembre 1980, soit et est adopté tel  
que lu par le Greffier à la présente séance.

80-399

ADOPTE

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques  
numéros 2491 à 2655 inclusivement, comportant des déboursés  
se totalisant à \$246,022.33, soit et est adoptée pour  
paiement.

80-400

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire  
J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Donat Milot,  
M. René Matteau,  
Mlle Marie Hébert,  
M. René Lemire,

Prop. par cons. Jacques Lemarier  
Proposé et unanimement résolu  
Prop. par cons. Jacques Lemarier  
Prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent  
offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs  
plus sincères condoléances.

80-401

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie  
des lots 551-399 à 551-482, 551-226-1, 551-226-2, 551-226-3,  
415-1-12-2, 551-226-4, 551-226-5, cadastre officiel de la  
paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division  
d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

80-402

Plan fait et préparé par M. Edouard Lair, a.g., en date du  
18 juillet 1980, et portant le numéro 3976-2.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour  
et au nom de la Cité, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Vente de terrains Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

par Les Jardins Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Jacques Lemercier

Inc. (\$1.00)

pour fins d'ou-  
verture de rues

80-403

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Jardins Jacques Lemercier Inc., les lots numéros 551-399, 551-400, 551-401, 551-402, 551-403, 551-404, 551-405, 551-406, 551-407, 551-459, 551-460, 551-461, 551-462, 551-463 et 415-1-12-3 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR (\$1.00) et lesdits lots sont vendus pour fins d'ouverture de rues.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Vente d'un

terrain par

Les Galeries

du Cap Ltée

(\$1.00)

80-404

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine accepte de Les Galeries du Cap Ltée, le lot 551-474 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Ladite vente est consentie pour la somme nominale de UN DOLLAR (\$1.00) et ledit lot est vendu pour fins d'ouverture de rue.

Que l'étude des notaires Ward, Légaré et Verrette soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer selon les conditions d'une vente de ce genre.

ADOPTE

Echange de ter-

rains entre la

Cité et Les

Jardins Jacques

Lemercier Inc.

80-405

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine cède à Les Jardins Jacques Lemercier Inc., les lots 551-226-4 et 551-226-5 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

En contrepartie, Les Jardins Jacques Lemercier Inc., cèdent à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le lot 551-480 du même cadastre, cedit lot devant servir de sentier piétonnier et aussi à l'installation de l'infrastructure nécessaire pour le système d'aqueduc et d'égout et autres services municipaux.

Que l'étude des notaires Carrier et Carrier soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer selon les conditions normales d'un contrat de ce genre.

ADOPTE

"Place Johnson" Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
nouvelle rue Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-406

ET RESOLU: Que les lots portant les numéros de cadastre 551-403, 551-404, 551-405, 551-406, 551-407, soient désignés comme "PLACE JOHNSON", en l'honneur de M. Daniel Johnson, ancien premier ministre de la province de Québec.

ADOPTE

"RUE DES ORMEAUX" Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
prolongée Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-407

ET RESOLU: Que les rues portant les numéros de cadastre 551-459, 551-226-2, 551-460, 551-461, 551-474, 551-463, 415-1-12-2, et les parties des lots 415-1-5, 415-1-14, 415-1-16, 415-1-17, 415-1-20, 415-1-25, 415-1-26, 415-1-28, soient désignés comme étant la rue DES ORMEAUX.

ADOPTE

Résolution 79-145 Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
amendée, rempla- Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
cer le nom Barrette  
par De Callières

80-408

ET RESOLU: Que la résolution numéro 79-145 soit amendée à l'article B, en remplaçant le nom "BARRETTE" par le nom "DE CALLIERES".

ADOPTE

Félicitations Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
nouvel exécutif ET RESOLU UNANIMEMENT: Que les membres du Conseil félicitent  
Association Rési- les nouveaux membres qui ont été choisis pour diriger l'Asso-  
dents Châteaudun ciation des Résidents de Châteaudun, pour la prochaine année.

80-409

ADOPTE

Appui de la PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:  
Cité à la  
Chambre de Commerce Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine  
du Cap, (mini-som- appuient fortement la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine,  
met économique) dans ses démarches pour la tenue d'un mini-sommet économique  
régional, auprès de toutes les autorités concernées.

80-410

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 650,  
(travaux, rue St-  
Maurice, entre  
Des Vétérans et  
De Grandmont)

80-411

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le règlement numéro 650, intitulé:

"Règlement autorisant un emprunt de \$475,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et des travaux de trottoirs et de pavage sur la rue St-Maurice (entre les rues Des Vétérans et De Grandmont); soit et est adopté tel que lu par le Greffier à la présente séance.

ADOPTE

Avis de motion  
(zonage)

80-412

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE EN ABROGEANT LA ZONE RC-10 POUR LA REMPLACER PAR LA ZONE R-A11".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24ième jour du mois de novembre 1980.

(signé) JACQUES LEMARIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(zonage)

80-413

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE EN PERMETTANT LES USAGES COMMERCIAUX DE SERVICES DANS LA ZONE R-A2 (UNIFAMILIALE).

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24ième jour du mois de novembre 1980.

(signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(zonage)

80-414

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE EN PERMETTANT L'ENTREPOSAGE EXTERIEUR DANS LES COURS ET LES MARGES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24ième jour du mois de novembre 1980.

(signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(zonage)

80-415

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE EN DETACHANT <sup>DE</sup> LA ZONE R-A3 <sup>(FAMILIALE)</sup> UNE PARTIE DE LA ZONE C2-3 (COMMERCIALE)".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24ième jour du mois de novembre 1980.

(signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de  
motion  
(zonage)

80-416

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 620 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-DE-LA-MADELEINE AYANT POUR EFFET D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C4-1, SUR LA RUE VACHON".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24ième jour du mois de novembre 1980.

(signé) CLAUDE CHAMPOUX  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion  
(zonage)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

80-417

"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE EN IMPOSANT LES DEPENSES ENCOURUES A CEUX QUI DEMANDERONT DES AMENDEMENTS AU REGLEMENT DE ZONAGE".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24ième jour du mois de novembre 1980.

(signé) ONIL VALLIERES  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le 27 novembre 1980, à 20.00 heures et à laquelle étaient présents:

Son honneur le Maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les Conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Résolution concernant l'amorce du processus de division de la municipalité en districts électoraux

80-418

ATTENDU QUE: La Loi sur les élections dans certaines municipalités oblige les municipalités ayant plus de 20,000 habitants à diviser la municipalité en districts électoraux conformément aux dispositions de la loi.

ATTENDU QUE: La division de la municipalité en districts électoraux favorise la représentation de l'électorat en permettant la nomination d'un conseiller par district électoral.

ATTENDU QUE: L'article 3.3 de cette loi oblige le conseil à adopter par résolution un projet de règlement aux fins de consultation publique.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU QUE:

1. La présente résolution porte le titre de "Résolution concernant l'amorce du processus de division de la municipalité en districts électoraux".
2. La présente résolution vise l'adoption d'un projet de règlement divisant la municipalité en districts électoraux.
3. Chaque district électoral soit ainsi divisé:

DISTRICT ELECTORAL NO 1:

Partant d'un point situé à l'intersection du boulevard St-Maurice et de la rue Patry; de là, vers le sud-ouest, jusqu'à un point situé à l'intersection des rues Patry et Beaudry; de là, en ligne droite, en direction du fleuve St-Laurent, cette ligne médiane traversant entre autres sur Beaudry la rue De Grandmont, et sur Rocheleau, la rue Des Vétérans, les boulevard Montplaisir et Ste-Madeleine ainsi que la rue Notre-Dame pour se terminer sur la rive du fleuve St-Laurent; de là, vers le sud-est jusqu'à la ligne limitative de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap; de là, vers le nord-ouest en direction du point d'intersection du lot 107 et de la rue Notre-Dame; de là, vers l'ouest, longeant la rue Notre-Dame jusqu'à son point d'intersection avec le lot 111; de là, vers le nord-est, en droite ligne jusqu'au prolongement imaginaire de la rue Patry jusqu'à la limite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine; de là, vers le nord-ouest, jusqu'au point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 2:

Partant d'un point situé à l'intersection des rues Patry et Beaudry; de là, en ligne droite, en direction du fleuve St-Laurent, cette ligne médiane traversant entre autres sur Beaudry, la rue De Grandmont, et sur Rocheleau, la rue Des Vétérans, les boulevards Montplaisir et Ste-Madeleine ainsi que la rue Notre-Dame pour se terminer sur la rive du fleuve St-Laurent; de là, vers le sud-ouest, jusqu'au prolongement de la ligne médiane de la rue St-Edouard jusqu'à la rive du fleuve St-Laurent; de là, en ligne droite, vers le nord-ouest, cette ligne médiane traversant entre autres, sur St-Edouard les rues Notre-Dame et Toupin pour se terminer à l'intersection de la ligne médiane du boulevard Loranger; de là, vers l'ouest, jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de la rue Dorval; de là, en ligne droite vers le nord-ouest, cette ligne médiane traversant entre autres, sur Dorval, les boulevards Ste-Madeleine et Montplaisir; puis traversant en ligne droite le terrain de la compagnie Reynold's jusqu'à la rue De Grandmont et le terrain du Centre récréatif jusqu'à la rue Patry; de là, vers le nord-est, longeant la ligne médiane de la rue Patry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 3:

Partant d'un point situé à l'intersection de la rue Patry et du prolongement de la rue Dorval; de là, vers le sud-est, en ligne droite en direction du fleuve St-Laurent, cette ligne médiane traversant entre autres sur Dorval, les boulevards Montplaisir et Ste-Madeleine pour se terminer à l'intersection de la ligne médiane du boulevard Loranger; de là, vers l'est jusqu'à l'intersection de la ligne médiane de la rue St-Edouard; de là, vers le sud-est, traversant entre autres la rue Notre-Dame pour se terminer sur la rive du fleuve St-Laurent; de là, vers le sud-ouest, jusqu'au prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue St-Pierre jusqu'à la limite de la Cité de Trois-Rivières, cette ligne traversant les rues Notre-Dame et St-Jean-Baptiste jusqu'au point d'intersection du boulevard Ste-Madeleine et de la rue St-Pierre; de là, vers le nord-ouest, en ligne droite, cette ligne médiane traversant entre autres sur St-Pierre, le boulevard Montplaisir et la rue Chenevert, divisant le parc Des Chenaux et la rue Lupien, puis, tout en évitant la rue Lord, traversant sur Julien la rue Thuney jusqu'à la rue Patry; de là, vers le nord-est, longeant la ligne médiane de la rue Patry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 4:

Partant d'un point situé à l'intersection de la rue Patry et Julien; de là, vers le sud-est, en ligne droite, cette ligne médiane traversant, entre autres, sur Julien la rue Thuney et De Grandmont, puis, en ligne droite, incluant la rue Lord, cette ligne médiane longeant la rue Lupien, traversant le parc Des Chenaux, puis sur St-Pierre, traversant entre autres la rue Chenevert et le boulevard Montplaisir jusqu'au point d'intersection du boulevard Ste-Madeleine et de la rue St-Pierre; de là, vers le sud-ouest jusqu'au prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue St-Pierre jusqu'aux limites de la ville de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, en suivant la limite de la ville de Trois-Rivières jusqu'au prolongement imaginaire de la rue Thuney, cette ligne médiane traversant la rue Thibeau; de là, vers le nord-est, longeant la ligne médiane de la rue Thuney et de la rue Patry jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 5:

Partant d'un point situé à l'intersection de la voie du Canadien Pacifique et du boulevard St-Maurice; de là, vers le sud-est, en ligne droite, longeant les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap jusqu'au

prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue Patry; de là, vers le sud-ouest, longeant la ligne médiane de la rue Patry, traversant entre autres les rues Des Erables, St-Laurent, Rochefort et le prolongement imaginaire de la rue Thuney jusqu'aux limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la Ville de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, en suivant les limites de ces deux cités jusqu'au prolongement imaginaire d'une ligne située au sud-est de la rue Aubuchon (c'est-à-dire excluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue Aubuchon tout en incluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue Du Passage); de là, vers le nord-est, longeant la rue Aubuchon jusqu'au boisé puis vers l'est, se dirigeant vers le prolongement imaginaire de la ligne médiane de la rue Berlinguet; de là, vers le nord-est, cette ligne médiane longeant la rue Berlinguet jusqu'à son point d'intersection avec la rue Thibeau; de là, vers le nord-ouest, en suivant la ligne médiane de la rue Thibeau jusqu'à son point d'intersection avec la voie du Canadien Pacifique; de là, vers le nord-est, suivant la ligne médiane de la voie du Canadien Pacifique jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 6:

Partant d'un point situé à l'intersection du boulevard Des Prairies et des limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap; de là, vers le sud-est, longeant ces limites jusqu'au point d'intersection avec la ligne médiane de la voie du Canadien Pacifique; de là, vers le sud-ouest, longeant la voie du Canadien Pacifique jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane de la rue Thibeau; de là, vers le nord-ouest, longeant la rue Thibeau vers son point d'intersection avec la ligne médiane du boulevard Des Prairies; de là, vers l'est, longeant le boulevard Des Prairies jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 7:

Partant d'un point situé à l'intersection des rues Thibeau et Berlinguet; de là, vers le sud-ouest, longeant la ligne médiane de la rue Berlinguet, puis le prolongement imaginaire de cette même rue jusqu'au boisé; de là, vers le nord-ouest, en direction de la rue Aubuchon (c'est-à-dire incluant toutefois les maisons dont le numéro civique est sur la rue Aubuchon); de là, vers le sud-ouest jusqu'à l'intersection d'une ligne située au sud de la rue Aubuchon et dont le prolongement

imaginaire se termine aux limites des Cités du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, longeant les limites de ces deux Cités jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane du ruisseau Ogden; de là, vers le nord, longeant ce ruisseau jusqu'à la ligne médiane de la limite ouest du boulevard Pie XII; de là, vers l'est, en suivant la ligne médiane du boulevard Pie XII jusqu'à son point d'intersection avec la rue St-André; de là, vers le sud-est, en ligne droite, tout en excluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue St-André mais incluant celles dont le numéro civique est sur la rue Mrg-Comtois, cette ligne traversant la rue Barkoff, puis tout en excluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue St-Ours, se dirigeant jusqu'à la ligne médiane de la rue Thibeau; de là, vers le sud-est, longeant la ligne médiane de la rue Thibeau jusqu'à son point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NO 8:

Partant d'un point situé à l'intersection du boulevard Des Prairies et des limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap; de là, vers l'ouest, longeant le boulevard Des Prairies jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane de la rue Thibeau; de là, vers le sud-est, longeant la rue Thibeau jusqu'à son point d'intersection avec une ligne située au sud de la rue St-Ours (c'est-à-dire incluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue St-Ours); de là, vers le nord-ouest, cette ligne traversant la rue Barkoff pour se diriger jusqu'à la limite sud de la rue St-André; de là, vers le nord-ouest, tout en excluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue Mgr-Comtois mais incluant les maisons dont le numéro civique est sur la rue St-André, cette ligne s'arrêtant au point d'intersection du boulevard Pie XII et de la rue St-André; de là, vers l'ouest, en suivant la ligne médiane du boulevard Pie XII jusqu'à son point d'intersection avec la ligne médiane du ruisseau Ogden; de là, en suivant ce ruisseau jusqu'aux limites des Cités du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières; de là, vers le nord-ouest, jusqu'au ruisseau Lachapelle; de là, vers le nord-est, jusqu'aux limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de la municipalité de St-Louis-de-France; de là, vers le sud-est, en longeant les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et des municipalités de Ste-Marthe-du-Cap et de St-Louis-de-France jusqu'à son point de départ.

4. La carte ci-annexée fait partie intégrante de la présente résolution.

En cas de contradiction entre le texte de la présente résolution et la carte ci-annexée, le texte a préséance.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-11  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 620-11, intitulé:

80-419

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-12  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement no 620-12, intitulé:

80-420

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-13  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-13, intitulé:

80-421

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption règlement no 620-14  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-14, intitulé:

80-422

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 620-15  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-15, intitulé:

80-423

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le  
zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine",  
soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption règle-  
ment no 620-16  
(zonage)

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 620-16, intitulé:

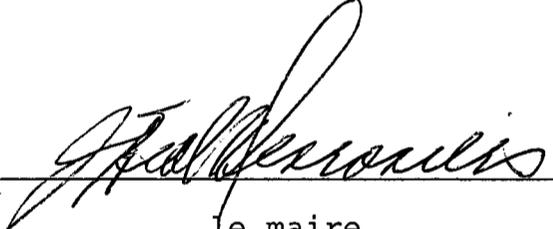
80-424

"Règlement amendant le règlement numéro 620 concernant le  
zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine",  
soit et est adopté.

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 2 décembre 1980, à 19.30 heures et à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE-SUPPLEANT au fauteuil.

---

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 novembre 1980

PRESENTS: Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Laurent Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
 et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

- 
- |  |  |
|--|--|
| Demander soumissions<br>ramonage des cheminées                                       | 1. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Directeur de la Police à demander des soumissions pour le ramonage des cheminées.   |
| Gérant, avis<br>pour 6 nouveaux<br>postes  | 2. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Gérant à publier dans les journaux, des avis pour demander des applications pour 4 préposés aux communications au Service de la Police et pour 2 postes de secrétaires. |
| Autorisation Me Roy<br>et Gérant négocier<br>convention avec Po-<br>liciers-Pompiers | 3. Le conseil réuni en commission permanente autorise Me André Roy et le Gérant à négocier avec l'Association des Policiers-Pompiers du Cap-de-la-Madeleine, une nouvelle convention collective pour 1981-1982.                  |

- Autorisation Me Roy et Gérant négociant convention avec employés de bureau 4. Le conseil réuni en commission permanente autorise Me André Roy et le Gérant à négocier avec l'Union internationale des Employés professionnels et de bureau, une nouvelle convention collective pour 1981-1982.
- Me Roy représentant la cité pour le grief de M. Michel Normandin 5. Le conseil réuni en commission permanente n'accepte pas le grief de M. Michel Normandin, en date du 17 novembre 1980, et autorise Me André Roy à représenter la cité dans cette affaire.
- Société d'Arthrite subvention de \$25. 6. Le comité réuni en commission permanente autorise le versement d'une subvention symbolique au montant de \$25.00, à la Société d'Arthrite.
- Demande des contremaîtres et surintendants prise en considération (assurance groupe) 7. Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre en considération la demande des contremaîtres et surintendants des cols bleus, concernant leur intégration à l'assurance-groupe des employés de bureau, et une décision finale sera prise à la lumière du rapport qui sera soumis par la firme Guérard, Pouliot et Associés.
- acompte d'honoraires à M. Jean-Yves Cloutier 8. Le conseil réuni en commission permanente autorise le versement d'un acompte de \$880.00 à M. Jean-Yves Cloutier, à titre d'honoraires pour la confection d'une nouvelle carte des districts électoraux.
- Aviser Mme Stella Lefebvre faire subdiviser terrain rue St-Emile 9. Le conseil réuni en commission permanente demande d'aviser Mme Stella Lefebvre qu'avant de signer le contrat pour le terrain qu'elle a acheté de la cité sur la rue St-Emile, que ledit terrain devra être officiellement subdivisé.

## CORRESPONDANCE:

- a) Rapport de la Police, -octobre 1980.
- b) Lettre de M. Jean-Pierre Drouin, -rapport sur la Cour municipale, 1980.
- c) Communication de M. Réjean Giguère, trésorier, pour inclure dans les futurs règlements d'emprunt, une clause pour permettre aux propriétaires concernés de payer au complet la taxe créée par ces règlements.
- d) Lettre de M. Gabriel Beaudry, -Scouts du Cap-de-la-Madeleine.
- e) Rapport de M. François Darche, -temps supplémentaire à la police.
- f) Lettre de M. Réal Lemire, -pont payant pour les employés de la Reynolds.

(signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport .Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

de la Commission Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

permanente du

24/11/80

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente de la séance du 24 novembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-425

ADOPTE

M. J.-Marie

Jodoin nommé

Capitaine

CONSIDERANT la recommandation du Directeur de la Police, en date du 10 novembre 1980;

CONSIDERANT que la période de probation est maintenant complétée;

80-426

Il est PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER CLAUDE CHAMPOUX

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: De nommer à compter du 1er décembre 1980, le lieutenant Jean-Marie Jodoin, au poste de Capitaine de la force constabulaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que son salaire soit majoré à compter du 1er janvier 1981 de \$25.00 par semaine de plus que les lieutenants.

ADOPTE

Mme Rita Champoux Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

secrétaire du Maire Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

et responsable

des assurances

ET RESOLU: Que Madame Rita Champoux soit nommée à compter du 1er décembre 1980, secrétaire du Maire et responsable des assurances, au salaire des secrétaires exécutives.

80-427

ADOPTE

Acceptation prévi- Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

sions budgétaires Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

"Pavillons Desro-

siers" (période du

01/10/80 au

31/12/80)

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires des Pavillons Desrosiers, pour la période du 1er octobre 1980 au 31 décembre 1980, comprenant un déficit de \$103,000.00.

ADOPTE

80-428

Acceptation prévi- Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

sions budgétaires Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

"Pavillons Desro-

siers" (période du

01/01/81 au

31/12/81)

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires des Pavillons Desrosiers, pour la période du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981, comprenant un déficit de \$319,304.00.

ADOPTE

80-429

Acceptation pré- Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

visions budgétai- Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

res "Pavillon

Bellevue"

(période du

01/01/81 au

31/12/81)

ET RESOLU: D'accepter les prévisions budgétaires du Pavillon Bellevue, pour la période du 1er janvier 1981 au 31 décembre 1981, comprenant un déficit de \$145,484.00.

ADOPTE

80-430

Pouliot, Guérard

et Associés pré-

parer cahier des

charges assurance-

collective employes

permanents de la

cité

Proposé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que la firme Pouliot, Guérard et Associés soit

mandatée par la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-

la-Madeleine, pour préparer un cahier des charges pour l'assurance

collective des employés permanents de la cité.

ADOPTE

80-431

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Autorisation

Trésorier &

Greffier

commencer

procédures vente

pour taxes dues

(année 1978)

Que le Trésorier et le Greffier de la Cité soient et sont auto-

risés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes

dues par les propriétaires d'immeubles imposables qui doivent

des taxes pour l'année 1978 et des droits sur les mutations

immobilières; de plus, la date limite pour le paiement desdites

taxes municipales et des droits sur les mutations immobilières,

soit et est par les présentes, fixée au 19 décembre 1980.

ADOPTE

80-432

M. J.-Paul Laver-

gne nommé sur

Comité intermuni-

cipal de la Ges-

tion des déchets

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que M. le conseiller Jean-Paul Lavergne soit nommé

représentant de la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-

la-Madeleine, sur le Comité intermunicipal de la Gestion des

déchets du Comté de Champlain.

ADOPTE

80-433

Avis de

motion

(redivision

des quartiers)

Je, soussigné, conseiller de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus

par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et

soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement

intitulé:

80-434

4.139

"REGLEMENT AYANT POUR EFFET DE DIVISER LA MUNICIPALITE EN  
DISTRICTS ELECTORAUX CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA  
LOI SUR LES ELECTIONS DANS CERTAINES MUNICIPALITES".

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2ième jour du mois de décembre 1980.

(Signé) JEAN-PAUL LAVERGNE  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

ET MONSIEUR LE MAIRE-SUPPLEANT LEVE LA SEANCE.

*Louis Thibault*  
le greffier

*Laurent Lavergne*  
le maire-suppléant

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 8 décembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
24/11/80  
80-435

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 24 novembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
27/11/80  
80-436

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 27 novembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
02/12/80  
80-437

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 2 décembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTESéance du 2 décembre 1980

PRESENTS: Monsieur le maire-suppléant Laurent Lavergne  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
 Jean-Claude Beaumier  
 Jean-Paul Lavergne  
 Onil Vallières  
 Claude Champoux  
 ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers

- 
- |  |   |
|--|---|
| \$100. Association employés de Reynolds                            | 1. Le conseil réuni en commission permanente autorise le versement de \$100.00 à l'Association de Bienfaisance des employés de Reynolds.  |
| MM. Marcoux & Binette assister journée étude recyclage des pavages | 2. Le conseil réuni en commission permanente autorise Messieurs Ronald Marcoux et Gérald Binette à assister à une journée d'étude sur le recyclage des pavages, à Trois-Rivières, le 4 décembre 1980, et à leur défrayer le coût d'inscription à ladite journée, au montant de \$25.00 pour chacun. |
| Ingénieur faire rapport déneigement des commerces                  | 3. Le conseil réuni en commission permanente demande à l'Ingénieur de préparer un rapport sur le déneigement des commerces.   |
| Etude Morin, Cadieux et Matteau nommée "vérificateur"              | 4. Le conseil réuni en commission permanente nomme l'étude Morin, Cadieux et Matteau, "vérificateur" des livres de la Corporation.  |

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de démission de M. Normand Levasseur.
- b) Loi no 107 -(dispositions particulières au bail d'un logement à loyer modique).

(signé) Maurice Thellend  
 Greffier de la Cité

Adoption rapport Commission permanente, séance du 02/12/80  
 Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente de la séance du 2 décembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

Adoption liste  
de comptes

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant:

80-439

a) Les chèques, numéros 2656 à 2803 inclusivement \$ 960,250.36

b) les paies numéros 44 à 47 inclusivement \$ 268,490.13

le tout formant un déboursé total de: \$1,228,740.49,

soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus le service de la dette pour un montant de \$669,715.64.

ADOPTE

Sympathies

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-440

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mme Omer Thellend, prop. par cons. Jean-Claude Beaumier

M. Joachim Baribeault, prop. par cons. Jacques Lemarier

M. Raymond Corbin, prop. par cons. Laurent Lavergne

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demande à Hydro-Québec enlever  
1 lampe et un  
poteau, arrière  
Hôtel-de-Ville

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'enlever uné (1) lampe de rue et un (1) poteau, portant le numéro 5279, dans le stationnement arrière au 10 rue Hôtel-de-Ville, Cap-de-la-Madeleine.

80-441

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-442

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 655, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 novembre 1980, et portant le numéro 4163.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-443

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 551-383-1 et 551-383-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean Châteauneuf, a.g., en date du 28 novembre 1980, et portant le numéro 41024.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-444

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 656 et 657, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Jean-Marie Chastenay, a.g., en date du 6 novembre 1980, et portant le numéro 4276.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, Commission  
d'Urbanisme,  
réunion du 2/12/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que les membres du Conseil adopte le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 1980, de la Commission d'Urbanisme, aux articles 1 à 7 inclusivement.

80-445

ADOPTE

Demande à la Banque  
Royale du Canada  
emprunter temporai-  
rement pour divers  
règlements

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada, l'autorisation d'emprunter temporairement, un montant n'excédant pas \$925,000.00, en vertu des règlements numéros 641 et 645 et le refinancement des règlements numéros 497 etc., et 560 etc.

80-446

Cet emprunt sera remboursé lors d'une prochaine émission d'obligations, le ou avant le 1er juin 1981.

Si accepté, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes, autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de NEUF CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$925,000.00).

ADOPTE

Demande Banque Royale du Canada  
 emprunter temporairement pour fins administratives  
 80-447

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada d'emprunter temporairement, un montant de SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$650,000.00), pour fins d'administration, remboursable le ou avant le 6 janvier 1981, si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$650,000.00.

Résolution  
 80-180 abrogée  
 (salaire du personnel cadre)  
 80-448

ADOPTE  
 Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU:  
 Que la résolution numéro 80-180 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:  
 Que le salaire du personnel "cadre" de la Cité soit et est effectivement majoré de 15% à compter du 1er janvier 1980 pour toute l'année en cours, sauf pour les employés ayant atteint le plafond établi de la fonction et qui se lit comme suit:

Gérant municipal	\$40,000.00
Trésorier	\$35,000.00
Greffier	\$25,000.00
Directeur de la Planification	\$30,000.00
Directeur des Achats	\$25,000.00
Directeur des Travaux publics	\$39,000.00
Adj.-Dir. des Travaux publics	\$30,000.00
Ingénieur junior	\$27,000.00
Gérant de l'aréna	\$25,000.00
Directeur de Police	\$32,000.00

Pour tous les cadres ci-haut mentionnés, un salaire ou un forfaitaire sera établi par le Conseil en conformité avec ses politiques administratives et ses possibilités financières, après négociation avec les personnes concernées.

Il est de plus établi qu'aucun cadre ne peut exiger de temps supplémentaire ni de mesures compensatoires pour des vacances inhérentes à sa fonction en dehors des heures régulières de travail, soit à la demande du Conseil ou du Maire ou pour répondre au besoin de la population.

Les allocations pour automobile demeurent inchangées.

ADOPTE

Ingénieur autorisa- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 tion préparer plans Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

et devis forage  
 d'un puits axe de  
 la rue Aubuchon

ET RESOLU: Que les membres du Conseil autorisent l'Ingénieur à préparer des plans et devis pour le forage d'un puits dans l'axe de la rue Aubuchon et à les soumettre pour approbation aux Services de Protection de l'Environnement.

80-449

ADOPTE

Félicitations M.  
 Gilles Beaudoin  
 10e anniversaire  
 comme Maire de  
 Trois-Rivières

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine offrent leurs sincères félicitations à Monsieur Gilles Beaudoin, à l'occasion de son dixième anniversaire à titre de Maire de la Ville de Trois-Rivières.

80-450

ADOPTE

Demande au Ministère des Transports en- Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
 tendre les repré- Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

sentations des  
 résidents de la  
 rue Du Parc

ET RESOLU: Qu'ayant pris connaissance de la pétition des résidents de la rue Du Parc, au sujet de l'érection d'un mur anti-bruit à proximité de l'auto-route 755, le Conseil demande à M. Guy Bourelle, ingénieur au Ministère des Transports, de bien vouloir entendre les représentations des personnes concernées.

80-451

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Avis de responsabilité de M. André Dupont, 350, rue Terrasse de l'Intendant, Trois-Rivières. RE: Blessures subies en tombant sur la chaussée glissante à l'angle des rues Herlin et Paquin.
- b) Avis de responsabilité de M. Réjean Roy, 145, rue Falaise, Cité. RE: Blessures subies par son épouse en tombant sur le trottoir.
- c) Bref d'assignation, Cour supérieure, Hélène Lacaille -vs- Cité.
- d) Avis de responsabilité de M. Johnny Moisan, 43, Terrasse Robert, Ville de Boisbriand, Comté Terrebonne. RE: Dommages à son automobile dans un trou de la rue.

e) Avis de responsabilité de Mme Nicole Desbiens, 490, rue Rochefort, Cité. RE: Dommages à sa propriété lors du déblaiement du trottoir par les employés de la cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



le greffier



le maire

CANADA  
Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 15 décembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Onil Vallières  
Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
08/12/80

80-452

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 8 décembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 décembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier  
Jean-Claude Beaumier  
Jean-Paul Lavergne  
Laurent Lavergne  
Claude Champoux

ainsi que le gérant, M. Roland Desaulniers  
et l'ingénieur, M. Ronald Marcoux

Gérant poursuivre  
négociations avec  
St-Louis-de-France  
(Cour municipale)

1. Le conseil réuni en commission permanente autorise le Gérant à poursuivre les négociations avec la municipalité de St-Louis-de-France, concernant l'extension de la Cour municipale pour autant qu'il y ait accord sur les coûts.

- Prêt de l'aréna pour tournoi Pee Wee 2. Le conseil réuni en commission permanente accepte la demande du club Kiwanis concernant le prêt de l'aréna Jean-Guy Talbot pour le tournoi "Pee Wee", du 30 janvier au 9 février 1981, et aux mêmes conditions que l'année dernière, et si l'Association du Hockey mineur est d'accord.
- Signalisation au coin Dessureault et Bertrand 3. Le conseil réuni en commission permanente accepte la recommandation du Directeur de la Police, en date du 26 novembre 1980, concernant la signalisation au coin des rues Dessureault et Bertrand.
- Casques de fourrure officiers Etat major 4. Le conseil réuni en commission permanente accepte la recommandation du Directeur de la Police, en date du 12 novembre 1980, concernant le remplacement des vestons par des casques de fourrure pour les officiers de l'Etat major.
- "Défense de stationner, côté nord, rue Fusey 5. Le conseil réuni en commission permanente accepte la recommandation du Directeur de la Police, en date du 28 novembre 1980, pour une enseigne "défense de stationner" sur le côté nord de la rue Fusey, en direction est-ouest, soit entre les deux entrées du stationnement MacDonald.
- Transmettre sous commissions reçues assurances à Guérard, Pouliot et Associés 6. Le conseil réuni en commission permanente recommande de transmettre à la firme Guérard, Pouliot et Associés pour analyse, les soumissions reçues pour les assurances collectives des employés de bureau, ainsi que celles des assurances générales.

## CORRESPONDANCE:

- a) Lettre de M. André Trépanier, -évaluation révisée et remboursement de taxes.
- b) Rapport des permis de construction, -novembre 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 08/12/80  
Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 8 décembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-453

ADOPTE

Sympathies RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

80-454

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Régine Vigneault,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
Mme Henri Lanouette,	Prop. par cons. Laurent Lavergne
Mme Philippe Benoit,	Prop. par cons. Onil Vallières
M. Ferdinand Dumont,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Léon Chartier,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
L'honorable Jean Lesage,	Proposé et unanimement résolu

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Demander Minis- tre Affaires muni- cipales établir proportion médiane et facteur compara- tif rôle évaluation pour 1981	Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE ET RESOLU: De demander au Ministre des Affaires municipales d'établir pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour 1981.
---	---

80-455

ADOPTE

Résolution no 80-336 abrogée  Jean-Guy Trépanier et Cité (terrains)  80-456	ATTENDU QUE par contrat intervenu entre M. Jean-Guy Trépanier et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 30 janvier 1975, sous le <sup>numéro</sup> 8,928 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 5 mars 1975 sous le numéro 244 179, la Cité du Cap-de-la-Madeleine avait acquis dudit Jean-Guy Trépanier certains immeubles pour QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.00) comptant et avait en plus cédé, en échange, audit Jean-Guy Trépanier, certains immeubles.
---	--

ATTENDU QUE le Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine juge opportun que cet acte de vente-achat-échange, soit repris et refait aux fins d'éviter tout doute sur la qualité du titre de propriété des parties à leurs propriétés respectives.

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER LAURENT LAVERGNE  
APPUYE PAR M. LE CONSEILLER JACQUES LEMARIER  
ET RESOLU QUE:

La résolution numéro 80-336, adoptée à une séance régulière du Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le 22 septembre 1980, sous la présidence de son Honneur le Maire, soit abrogée à toute fin que de droit.

ET QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine, fasse avec M. Jean-Guy Trépanier, l'acte d'échange qui suit, savoir:

1. Que Monsieur Jean-Guy Trépanier cède à titre d'échange à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les lots numéros 629-28-1, 629-26-1, 629-26-7, 629-28-25, et 406-294 du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.
2. En contre-échange que la Cité du Cap-de-la-Madeleine cède à Monsieur Jean-Guy Trépanier les lots 134-396, -397, -398, -399 du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain.
3. Que cet échange est fait en considération d'une soulte de QUINZE MILLE DOLLARS (\$15,000.00) payable par la Cité du Cap-de-la-Madeleine audit Jean-Guy Trépanier que ce dernier a déjà reçu lors du contrat exécuté le 30 janvier 1975 ci-dessus mentionné.

Les parties devront renoncer au privilège de co-échangiste prévu au Code civil de la province de Québec et l'acte d'échange à intervenir en vertu de la présente remplacera à toute fin que de droit et à toute fin utile, le contrat ci-dessus relaté reçu devant Me Robert Carrier, notaire, le 30 janvier 1975 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain, le 5 mars 1975 sous le numéro 244 179.

4. Sujets les immeubles aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, pouvant être rattachées auxdits immeubles.
5. Il est de plus résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, après approbation de la Commission municipale du Québec, l'acte préparé par l'Etude des notaires Ward, Légaré et Verrette.

ADOPTE

résolution 80-393 Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

abrogée Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

paiement des taxes ET RESOLU: Que la résolution numéro 80-393 soit et est abrogée  
en deux versements à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Que le Conseil fixe le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales à deux (2) pour 1981.

ADOPTE

Remerciements  
Médiacom Inc.

80-458

PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine remercie "Médiacom Inc.", ainsi que son Directeur pour le district de la Mauricie, Monsieur Jean Trépanier, pour le témoignage d'appréciation manifesté à l'égard de la cité pour son cent vingt-cinquième anniversaire d'incorporation.

ADOPTE

Découpage future  
municipalité de  
comté avec Trois-  
Rivières et Trois-  
Rivières-Ouest

80-459

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le découpage de la future municipalité régionale de comté, prévue par la loi 125, se fasse pour le Cap-de-la-Madeleine, avec les villes de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest, compte tenu des nombreux liens économiques et commerciaux existants entre les trois municipalités.

ADOPTE

Adoption règlement  
no 651 (délimita-  
tion des districts  
électoraux de la  
cité)

80-460

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

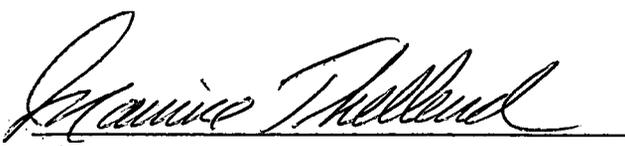
ET RESOLU: Que le règlement numéro 651, intitulé: "Règlement ayant pour effet de diviser la municipalité en districts électoraux", soit et est adopté.

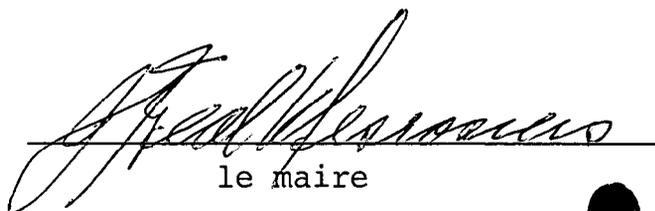
ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Bref d'assignation, Cour supérieure, -Dame Georgette Allard-Bruneau -vs- Cité.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire

CANADA

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 650, autorisant un emprunt de \$475,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et des travaux de trottoirs et de pavage sur la rue St-Maurice (entre les rues Des Vétérans et De Grandmont).

Un avis public fut donné dans le journal LE NOUVELLISTE, le 8 décembre 1980, qu'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes qui demandent que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin, soit tenu les 15 et 16 décembre 1980, de 9.00 heures à 19.00 heures.

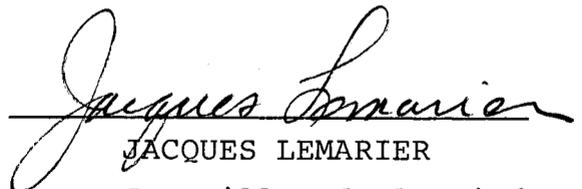
6,000 personnes étaient habiles à voter sur le règlement numéro 650, et 500 signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée et le règlement numéro 650 est donc réputé approuvé.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16ième jour du mois de décembre 1980.



MAURICE THELLEND  
Greffier de la Cité



JACQUES LEMARIÉ  
Conseiller de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 décembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers  
 Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Laurent Lavergne

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption budget  
 pour année 1981  
 (\$10,510,000.)

80-461

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

ET RESOLU: Que le budget de la Ville du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1981, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de DIX MILLIONS CINQ CENT DIX MILLE DOLLARS (\$10,510,000.00), devant servir pour l'administration municipale, soit et est adopté.

ADOPTE

Adoption budget  
 triennal années  
 1981, 1982, 1983

80-462

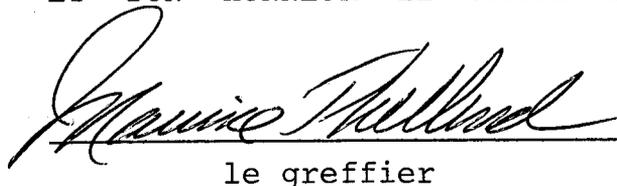
Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
 Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

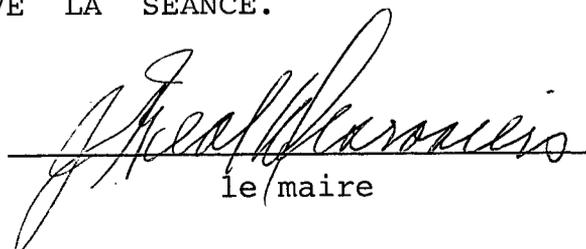
ET RESOLU: Que les membres du Conseil de la Corporation municipale de la Ville du Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisation pour les années suivantes:

1981	\$3,668,400.00
1982	\$3,606,950.00
1983	\$2,368,000.00
pour un total de:	<u>\$9,643,350.00</u>

ADOPTE

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
 le greffier

  
 le maire

CANADA

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance spéciale du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 22 décembre 1980, à 21 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

---

Nous, soussignés, Conseillers de la Ville du Cap-de-la-Madeleine renonçons par la présente, à l'avis de convocation de la séance spéciale de ce jour.

(Signé) Jacques Lemarier, conseiller quartier no 1

(Signé) Jean-Claude Beaumier, conseiller quartier no 2

(Signé) Jean-Paul Lavergne, conseiller quartier no 3

(Signé) Laurent Lavergne, conseiller quartier no 4

(Signé) Onil Vallières, cosonseiller quartier no 5

(Signé) Claude Champoux, conseiller quartier no 6.

Signé devant moi à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois de décembre 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

---

Adoption proces- verbal, séance spéciale  
du 15/12/80

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 15 décembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Adoption procès-  
verbal procédure  
enregistrement  
règlement no 650

80-464

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 650, concernant un emprunt de \$475,000.00 pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout et des travaux de trottoirs et de pavage sur la rue St-Maurice, (entre les rues Des Vétérans et De Grandmont), et tenue les 15 et 16 décembre 1980, soit adopté.

ADOPTE

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 décembre 1980

PRESENTS:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

ainsi que le dir.-adj. des  
travaux publics

M. Gérald Binette

et le Gérant,

M. Roland Desaulniers

Résolution no  
77-12-7 amendée  
(aréna)

1. Le conseil réuni en commission permanente amende la résolution numéro 77-12-7, du 24 janvier 1977, de la façon suivante: en changeant "\$300.00" pour "\$500.00", pour l'aréna.

Achat d'une  
laveuse à vais-  
selle

2. Le conseil réuni en commission permanente autorise l'achat d'une laveuse à vaisselle (si possible, spécialement pour les verres).

CORRESPONDANCE:

a) Rapport de la Police, -mois de novembre 1980.

b) Rapport sur les activités récréatives pour la session d'automne 1980.

(Signé) Maurice Thellend  
Greffier de la Cité

Adoption rapport commission permanente, séance du 15/12/80

Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Appuyé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX

ET RESOLU: Que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 décembre 1980, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-465

ADOPTE

Adoption liste de comptes

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE

80-466

ET RESOLU: Que la liste de comptes comprenant les chèques numéros 2804 à 2975 inclusivement, comportant des déboursés se totalisant à \$943,678.62, soit et est adoptée pour paiement.

A ce déboursé est inclus le service de la dette \$679,213.32 et \$30,000.00 pour placements Canagex Ltée.

ADOPTE

Avis de motion (prélever fonds nécessaires administration 1981)

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1981".

80-467

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois de décembre 1980.

(Signé) JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
Conseiller de la Ville  
du Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion (concernant la taxe d'affaires)

Je, soussigné, conseiller de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT CONCERNANT LA TAXE D'AFFAIRES, ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 478-K ET AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 478-J DE LA VILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

80-468

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22ième jour du mois de décembre 1980.

(Signé) LAURENT LAVERGNE  
Conseiller de la Ville  
du Cap-de-la-Madeleine

Soumission de  
J.-B Lanouette  
Inc. acceptée  
assurances

80-469

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER

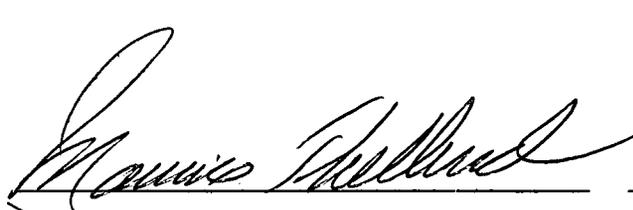
ET RESOLU: Que le Conseil accepte la soumission de J.-B. Lanouette Inc., selon les primes, limites et franchises indiquées à la section III du rapport préparé par la firme Pouliot, Guérard et Associés (en décembre 1980) pour une prime totale de \$50,347.00.

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Sous-Ministre des Affaires municipales du Québec, -Adoption par le gouvernement, du décret ayant pour objet d'ordonner l'octroi de lettres patentes pour changer le nom de "Cité du Cap-de-la-Madeleine" en celui de "Ville du Cap-de-la-Madeleine". (9 décembre 1980)
- b) Lettre des camionneurs du Cap-de-la-Madeleine, -Transport de la neige.
- c) Lettre de M. Guy Bourelle, ingénieur, Ministère des Transports du Québec, -accusé réception de la résolution numéro 80-451 concernant le mur anti-bruit.
- d) Lettres (3) de Les Constructions Michel Lamy Inc., par M. Michel Lamy, président, -Demande d'amendement au zonage.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.



le greffier



le maire

CANADA

Province de Québec

Ville du Cap-de-la-Madeleine

A une séance régulière du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, lundi, le 29 décembre 1980, à 20.00 heures, et à laquelle étaient présents:

Son honneur le maire J.-Réal Desrosiers

Messieurs les conseillers: Jacques Lemarier

Jean-Claude Beaumier

Jean-Paul Lavergne

Laurent Lavergne

Onil Vallières

Claude Champoux

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Adoption procès-  
verbal, séance  
régulière du  
22/12/80

80-470

Proposé par M. le conseiller CLAUDE CHAMPOUX  
Appuyé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 22 décembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Adoption procès-  
verbal, séance  
spéciale du  
22/12/80

80-471

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 22 décembre 1980, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTE

Sympathies

80-472

RESOLUTIONS DE SYMPATHIES:

ET RESOLU: Que c'est avec regret que son honneur le maire J.-Réal Desrosiers et Messieurs les conseillers de la Ville du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de:

Mlle Louise Ampleman,	Prop. par cons. Jacques Lemarier
M. Roland Lemire,	Proposé et unanimement résolu
M. Conrad Desrosiers,	Proposé et unanimement résolu
Mme Urcisse Normandin,	Proposé et unanimement résolu

ET, profondément touchés par ces deuils cruels, désirent offrir aux membres de leur famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTE

Félicitations à  
Mme Rodolphe  
Giroux, pour  
son 100e anni-  
versaire de  
naissance

Proposé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE  
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que les membres du Conseil de la Ville du Cap-de-la-Madeleine présentent à Madame Rodolphe Giroux, leurs plus respectueux hommages à l'occasion de son centième anniversaire de naissance, le 29 décembre 1980, et lui offrent leurs plus sincères félicitations pour cet événement exceptionnel.

80-473

ADOPTE

Nouveaux taux  
pour le trans-  
port de la  
neige (à par-  
tir du 1er  
janvier 1981)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que soient payés les taux suivants pour le transport de la neige:

Déversement au quai du Sanctuaire: \$0.50 le mètre cube.  
Pour le secteur comprenant les paroisses Ste-Famille,  
St-Lazare, Ste-Madeleine et St-Gabriel.

80-474

Déversement au Chemin du Passage: \$0.46 le mètre cube.  
Pour le secteur comprenant les paroisses St-Eugène et  
St-Odilon.

Déversement au boulevard Pie XII: \$0.50 le mètre cube.  
Pour le secteur comprenant les paroisses St-Odilon et  
St-Eugène.

Ces taux entrent en vigueur le 1er janvier 1981.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 79-490.

ADOPTE

Adoption d'un  
plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 114-88, 114-89, 114-90 (rue) et 114-85-1 (rue), cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

80-475

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 3 juillet 1980 et portant le numéro 54.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la ville, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-476

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 115-70-1, 115-70-2, 116-71-1, 116-71-2, 116-72-1, 116-72-2, 116-84-1 (rue) et 116-84-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 27 juin 1980, et portant le numéro 47.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la ville, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption d'un plan

Proposé par M. le conseiller JACQUES LEMARIER  
Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES

80-477

ET RESOLU: Que le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 116-64-1 (rue), 116-64-2, 116-68-1 et 116-68-2, cadastre officiel de la paroisse (maintenant Ville) du Cap-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Champlain, soit et est accepté.

Plan fait et préparé par M. Gilbert Roberge, a.g., en date du 16 juin 1980, et portant le numéro 43.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la ville, ledit plan et le livre de renvoi.

ADOPTE

Adoption règlement no 478-L (taxe d'affaires)

Proposé par M. le conseiller LAURENT LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEAN-PAUL LAVERGNE

ET RESOLU: Que le règlement numéro 478-L, intitulé:

"Règlement concernant la taxe d'affaires, abrogeant le règlement numéro 478-K et amendant le règlement numéro 478-J de la Ville du Cap-de-la-Madeleine", soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

80-478

ADOPTE

Adoption            Proposé par M. le conseiller JEAN-CLAUDE BEAUMIER  
règlement        Appuyé par M. le conseiller ONIL VALLIERES  
no 652  
(prélever fonds  
nécessaires à  
l'administration)

ET RESOLU: Que le règlement numéro 652, intitulé:  
"Règlement autorisant le Conseil de la Ville du Cap-de-la-  
Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administra-  
tion pour l'année 1981", soit et est adopté tel que lu par  
le greffier à la présente séance.

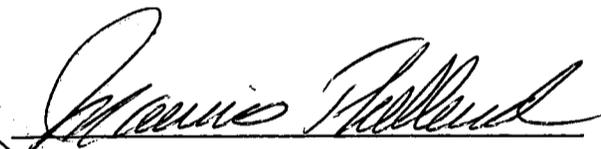
80-479

ADOPTE

CORRESPONDANCE LUE A CETTE SEANCE:

- a) Lettre du Ministre Jacques Léonard du Ministère des Affaires municipales du Québec, -versement d'un montant de \$444,938.00.
- b) Lettre de M. Claude Hamel, lieutenant au Service de la Police, -demande d'un congé sans solde.

ET SON HONNEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE.

  
le greffier

  
le maire